

Actes

de la VIII^e Conférence
des chefs d'État
et de gouvernement des pays
ayant le français en partage

Moncton (Canada Nouveau-Brunswick), 3-5 septembre 1999



**Actes
de la VIII^e Conférence
des chefs d'Etat et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

Moncton (Canada Nouveau-Brunswick)

3-5 septembre 1999

TABLE DES MATIÈRES

Préface	1
Déclaration de Moncton	3
Liste des chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation participant au Sommet.....	7
Ordre du jour et ordonnancement des travaux	
– Ordre du jour.....	15
– Ordonnancement des travaux.....	17

PREMIÈRE PARTIE

Rapport général de la conférence

Ouverture des travaux par S.E. M ^{me} Nguyen Thi Binh Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam.....	25
1. Constitution du Bureau de la Conférence.....	26
2. Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux.....	26
3. Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie.....	26
4. Examen des demandes d'adhésion et de modification de statut.....	28
5. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie.....	30
6. Présentation de documents à la conférence.....	33
6.1 Projet de Déclaration.....	33
6.2 Projet de Plan d'action.....	33
7. Volet politique.....	33
– Appui à la paix et appui à la sécurité des populations civiles.....	33
– Processus démocratiques, droits de l'Homme et Etat de droit.....	33

8.	Echanges entre les représentants de la jeunesse et les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation.....	38
9.	Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).....	42
10.	Volet économique.....	43
	– Commerce et investissement.....	43
11.	Volet coopération.....	46
	– Coopération juridique et judiciaire.....	47
	– Diversité linguistique et culturelle.....	48
	– Education et formation.....	50
	– Coopération économique.....	52
	– Nouvelles technologies de l'information et de la communication.....	53
12.	Rénovation des méthodes et des instruments.....	55
13.	Lieu et date de la IX ^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.....	56
14.	Adoption de la Déclaration de Moncton.....	56
15.	Adoption du Plan d'action de Moncton.....	57
16.	Adoption du rapport général de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.....	57
17.	Clôture de la VIII ^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.....	57

DEUXIÈME PARTIE

Textes adoptés par la conférence

- Déclaration de Moncton..... 65
- Plan d'action de Moncton..... 69

Textes déposés à la conférence

- Avis de la CMF sur les demandes d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage..... 87

- Document de travail concernant le projet de Convention
intergouvernementale sur la culture.....91
- Projet de Convention intergouvernementale
sur la culture entre les États et les gouvernements des pays
ayant le français en partage..... 99

Rapports présentés à la conférence

- Rapport de la XIII^e Conférence ministérielle de la Francophonie.....115
- Rapport du Secrétaire général de l'Organisation internationale
de la Francophonie.....117

TROISIÈME PARTIE

Cérémonie solennelle d'ouverture

- Discours du Très Honorable Jean Chrétien
Premier Ministre du Canada..... 127
- Discours de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam..... 131
- Discours des jeunes représentants
des régions du Canada.....135
- Discours de l'Honorable Bernard Lord
Premier Ministre du Canada Nouveau-Brunswick..... 139
- Discours de S.E. M. Alpha Oumar Konaré
Président de la République du Mali.....143
- Discours de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française..... 149
- Discours de M. Kofi Annan
Secrétaire général des Nations unies.....157
- Discours de M. Boutros Boutros-Ghali
Secrétaire général de l'Organisation internationale
de la Francophonie.....159

Cérémonie d'ouverture des travaux de la conférence

- Allocution d'ouverture prononcée par S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam..... 167

**Allocutions prononcées à l'occasion des adhésions
à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays
ayant le français en partage**

- Allocution de S.E. M. Rexhep Meidani
Président de la République d'Albanie..... 171
- Allocution de S.E. M. Ljubco Georgievski
Président du gouvernement de la Macédoine
(ancienne République yougoslave)..... 175
- Allocution de S.E. M. Vygaudas Usackas
Vice-Ministre des Affaires étrangères de
la République de Lituanie..... 179
- Allocution de S.E. M. Jasa L. Zlobec
Ambassadeur,
Sous-secrétaire d'Etat de la République de Slovénie..... 181
- Allocution de S.E. M. Martin Palous
Vice-Ministre des Affaires étrangères de
la République tchèque..... 183

Exposés liminaires

Volet politique

- Exposé liminaire de S.E. M^{me} Ruth Dreifuss
Présidente de la Confédération suisse.
« Appui à la paix et appui à la sécurité des populations civiles »..... 189
- Exposé liminaire de S.E. M. Emile Lahoud
Président de la République du Liban
« Appui à la paix et appui à la sécurité des populations civiles »..... 193
- Exposé liminaire de S.E. M. Guy Verhofstadt
Premier Ministre du Royaume de Belgique
« Appui à la paix et appui à la sécurité des populations civiles »..... 197
- Exposé liminaire de S.E. M. Emil Constantinescu
Président de la République de Roumanie
« Processus démocratique, droits de l'Homme et Etat de droit »..... 201

Volet économique

- Exposé liminaire de S.A.S. le Prince héréditaire
Albert de Monaco
« Commerce et investissement »..... 207
- Exposé liminaire de M. Luc Ayang
Président du Conseil économique et social
de la République du Cameroun
« Commerce et investissement »..... 211

Volet coopération

- Exposé liminaire de S.E. M. Abdou Diouf
Président de la République du Sénégal..... 217
- Exposé liminaire de S.E. M. Pierre Célestin Rwigema
Premier Ministre de la République du Rwanda
« Coopération juridique et judiciaire »..... 223
- Exposé liminaire de S.E. M. Hervé Hasquin
Ministre-Président du gouvernement de
la Communauté française de Belgique
« Diversité linguistique et culturelle »..... 227
- Exposé liminaire de l'Honorable Bernard Lord
Premier Ministre du Canada Nouveau-Brunswick
« Diversité linguistique et culturelle »..... 231
- Exposé liminaire de S.E. M. Mathieu Kérékou
Président de la République du Bénin
« Education et formation »..... 233
- Exposé liminaire de S.E. M. Denis Sassou Nguesso
Président de la République du Congo
« Education et formation »..... 239
- Exposé liminaire de S.E. M. Henri Konan Bédié
Président de la République de Côte d'Ivoire
« Coopération économique »..... 245
- Exposé liminaire de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam
« Coopération économique »..... 251
- Exposé liminaire de S.E. M. Lucien Bouchard
Premier Ministre du Canada-Québec
« Nouvelles technologies de l'information »..... 255

- Exposé liminaire de S.E. El Hadj Omar Bongo
Président de la République gabonaise
«Nouvelles technologies de l'information»..... 259

Rénovation des méthodes et des instruments

- Allocution de S.E. M. Charles Josselin
Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
de la République française.....265

**Interventions suite au rapport du Secrétaire général de
l'Organisation internationale de la Francophonie**

- Intervention de S.E. M. Didier Ratsiraka
Président de la République de Madagascar..... 271
- Intervention de S.E. M^{me} Hennicot-Schoepges
Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
chargé de la Francophonie du Grand-Duché de Luxembourg..... 273
- Intervention de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française.....277
- Intervention de S.E. M. Ismail Omar Guelleh
Président de la République de Djibouti.....279
- Intervention de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam.....283
- Intervention de S.E. M. Petru Lucinschi
Président de la République de Moldavie..... 285
- Intervention de S.E. M. Téodoro Obiang Nguéma Mbasogo
Président de la République de Guinée équatoriale..... 287

**Echanges entre les représentants de la jeunesse et les
chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation**

- Recommandations finales des représentants des jeunes
de la Francophonie..... 293
- Intervention de S.E. M^{me} Ruth Dreifuss
Présidente de la Confédération suisse..... 305
- Intervention de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française.....309

- Intervention de S.E. M. Didier Ratsiraka
Président de la République de Madagascar.....311
- Intervention de S.E. M^{me} Hennicot-Schoepges
Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
chargé de la Francophonie du Grand-Duché de Luxembourg..... 313
- Intervention de S.E. M^{me} Marie-France Roussety
Ambassadeur,
Représentant personnel du Premier Minsitre
de la République de Maurice auprès du CPE.....315

Communication à la Conférence

- Communication de l'Assemblée parlementaire
de la Francophonie (APF).....319

Interventions suite aux exposés liminaires

Volet politique

- Intervention de S.E. le D^r Moufid Shehab
Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche scientifique de la République arabe d'Egypte.....325
- Intervention de S.E. M. Frédéric Bamvuginyumvira
Premier Vice-Président de la République du Burundi.....327
- Intervention de S.E. le Colonel Azali Assoumani
Président de la République fédérale islamique des Comores.....331
- Intervention de S.E. M. Abdoulaye Ndombasi Yerodia
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et de
la Coopération internationale de
la République démocratique du Congo.....337
- Intervention de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam.....341
- Intervention de S.E. M. Ibrahim Assane Mayaki
Premier Ministre de la République du Niger.....343
- Intervention de l'Honorable Don Boudria
Ministre d'Etat,
Leader du gouvernement à la Chambre des Communes du Canada.....345

- Intervention de S.E. M. Francisco José Fadul
Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau.....347

Volet économique

- Intervention de S.E. M^{me} Marie-France Roussety
Ambassadeur,
Représentant personnel du Premier Ministre de
la République de Maurice auprès du CPE.....349
- Intervention de S.E. M. Charles Josselin
Ministre délégué à la Francophonie et à la Coopération
de la République française.....353
- Intervention de l'Honorable Don Boudria
Ministre d'Etat,
Leader du gouvernement à la Chambre des Communes du Canada.....355

Volet coopération

- Intervention de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française.....357
- Intervention de M^{me} Lila Ratsifandrihamanana
Ministre des Affaires étrangères de
la République de Madagascar.....359
- Intervention de S.E. le D^r Calliopa Pearlette Louisy
Gouverneur général de Sainte-Lucie.....361

**Lieu et date de la IX^e Conférence des chefs d'Etat
et de gouvernement des pays ayant le français en partage**

- Intervention de S.E. M. Emil Constantinescu
Président de la République de Roumanie.....367
- Intervention de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam.....369
- Intervention de S.E. M. Abdou Diouf
Président de la République du Sénégal.....371
- Intervention de S.E. M. Figueiredo Soares
Ministre des Affaires étrangères et
des communautés de la République du Cap-Vert.....373

Interventions de caractère général

- Intervention de S.E. M. Kadré Désiré Ouédraogo
Premier Ministre du Burkina Faso.....377
- Intervention de S.E. M. Soubanh Srithirath
Ministre près de la Présidence
de la République démocratique populaire lao.....379
- Intervention de S.E. M. Kokou Joseph Koffigoh
Ministre des Affaires étrangères et
de la Coopération de la République du Togo.....383
- Message de S.E. M. Gnassingbé Eyadéma
Président de la République du Togo.....385
- Intervention de S.E. M. Mohamed Benaïssa
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
du Royaume du Maroc.....389
- Allocution de S.E. M. Todor Kavaldjiev
Vice-Président de la République de Bulgarie.....393

Discours à la séance de clôture

- Discours de S.E. M. Emile Lahoud
Président de la République du Liban.....397
- Discours de l'Honorable Bernard Lord
Premier Ministre du Canada-Nouveau-Brunswick.....401
- Discours du Très Honorable Jean Chrétien
Premier Ministre du Canada.....405

Autre intervention

- Toast de S.E. M. Lucien Bouchard
Premier Ministre du Canada-Québec
au dîner offert par le Canada-Québec aux
chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation.....409

Préface

Je me réjouis de cette occasion de mettre en valeur le bilan de la huitième «Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage», qui s'est déroulée du 3 au 5 septembre 1999 à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Les lecteurs des documents réunis dans ces Actes du Sommet constateront que cette rencontre internationale a été marquée par une véritable réflexion sur ce que peut et doit être une Francophonie politique, c'est-à-dire une Francophonie axée sur les droits de la personne, le processus démocratique et l'État de droit. Je suis convaincu que les progrès réalisés à ce chapitre seront un héritage durable du dernier Sommet de la Francophonie du xx^e siècle.

Deux principaux documents reflètent les résultats de la réunion : la « Déclaration de Moncton » et le « Plan d'action de Moncton ». Puisque la jeunesse était le thème central du Sommet, elle occupe naturellement une place de choix dans les documents qui en sont issus. La participation des jeunes aux activités du Sommet, particulièrement dans le cadre de la cérémonie d'ouverture et du dialogue avec les chefs d'État et de gouvernement, a suscité des moments forts et nous a rappelé à tous combien la Francophonie a besoin de ses jeunes pour assurer son avenir.

Au-delà de cette observation, les lecteurs noteront que la Déclaration est l'empreinte politique du Sommet. Elle vise à fixer les principes directeurs de l'action francophone au cours des deux prochaines années autour de trois axes : un enjeu politique d'égalité, de sécurité et de démocratie; une dynamique culturelle d'ouverture et de pluralité; une ambition pour un développement économique durable et solidaire.

Le Plan d'action vise quant à lui à orienter concrètement l'action francophone, tant au niveau des interventions diplomatiques qu'à celui de la coopération. Il reflète les décisions prises par les participants au Sommet de Moncton et comporte à ce titre une partie sur la jeunesse pour laquelle trois priorités ont été identifiées : l'insertion sociale et professionnelle, la mobilité et les technologies de l'information et des communications.

Par ailleurs, je suis très heureux que nous ayons décidé de tenir en l'an 2000 un symposium sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans

l'espace francophone dont les résultats feront progresser notre dialogue sur ces importantes questions. En outre, la tenue d'une conférence intitulée « Femmes, Pouvoir et Développement » nous permettra de faire le point sur la situation des femmes en Francophonie et de mieux nous préparer aux grandes conférences internationales sur les droits de la personne. Enfin, la décision de consacrer la conférence ministérielle thématique de l'exercice 2000-2001 à la culture et à la diversité culturelle dans le contexte de la mondialisation nous donnera l'occasion de mieux définir la position de la Francophonie sur ces questions clés.

Je vous invite à lire, dans les pages qui suivent, les interventions des chefs d'Etat et de gouvernement sur les différentes questions à l'ordre du jour, ainsi que les rapports des opérateurs de la Francophonie. Vous en tirerez un portrait fidèle de la Francophonie telle que nous la connaissons aujourd'hui. Vous comprendrez mieux les progrès réalisés depuis l'élection de Boutros Boutros-Ghali au poste de Secrétaire général lors du Sommet de Hanoi en 1997. Et vous conclurez, comme moi, que les orientations que s'est donnée la Francophonie internationale au Sommet de Moncton sont tout aussi audacieuses que prometteuses.

Le Très Honorable Jean Chrétien
Premier Ministre du Canada
Président de la VIII^e Conférence des chefs d'Etat et
de gouvernement des pays ayant le français
en partage

Déclaration de Moncton

(Moncton, 5 septembre 1999)

1. Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 3 au 5 septembre 1999 à Moncton, au Nouveau-Brunswick, Canada, avons décidé de consacrer ce VIII^e Sommet de la Francophonie à la

jeunesse,

car c'est sur son engagement et son adhésion que repose la pérennité du projet francophone.

2. **Nous avons écouté les jeunes dans nos pays.** Nous avons appuyé les efforts nationaux et régionaux de concertation, ainsi que ceux du Secrétaire général. Nous sommes déterminés à répondre aux attentes que les jeunes de la Francophonie ont exprimées dans la préparation de ce Sommet, en les associant plus étroitement à notre action. Nous ferons en sorte que les jeunes puissent recevoir une formation adéquate, notamment professionnelle et technique, trouver un emploi, libérer leur créativité, vivre dans la liberté et la sécurité, et s'épanouir dans leurs cultures, tout en s'ouvrant aux autres.
3. Nous réaffirmons que la paix, la démocratie et le développement durable sont non seulement des objectifs interdépendants, mais aussi des valeurs que nous partageons. La Francophonie ne peut s'accommoder de crises, de conflits, de situations d'occupation, de déplacements de populations et d'atteintes aux droits de l'Homme et à la démocratie, qui sont des freins au développement et nuisent aux efforts de coopération visant le mieux-être de nos populations.
4. Nous entendons promouvoir, dans le processus d'intégration mondiale en cours, le respect de la diversité culturelle, facteur indéniable de l'enrichissement du patrimoine universel.
5. Nous réitérons, à la veille du 30^e anniversaire de la création de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, que la Francophonie forme un espace culturel et linguistique, fondant son action de coopération multilatérale sur la solidarité agissante de ses membres. Nous entendons poursuivre l'action

désormais multidimensionnelle de la Francophonie dans la continuité de la réforme engagée par les Sommets de Cotonou et de Hanoi, afin qu'elle s'affirme parmi les principaux acteurs du monde de demain.

d d d

La Francophonie, un enjeu politique d'égalité, de sécurité et de démocratie

6. **Mondialisation** : la mondialisation touche à tous les aspects de la vie des peuples. Ses effets sur les plans politique, économique, social et culturel, dont certains sont préoccupants surtout pour les pays les moins favorisés et les moins avancés, justifient une attention particulière au rôle régulateur des Etats. Notre communauté, en étroite concertation avec tous les acteurs des relations internationales, notamment les Nations unies, est déterminée à contribuer à en assurer la maîtrise, pour que la mondialisation bénéficie à tous de manière équitable.
7. **Sécurité internationale et sécurité des populations civiles** : en étroite collaboration avec les Nations unies et les autres organisations internationales et régionales, et dans le respect du droit international, des résolutions et des accords internationaux, nous poursuivrons notre action en faveur de la prévention des conflits et du maintien et de la consolidation de la paix. Nous condamnons particulièrement le recrutement et l'implication des enfants dans les conflits armés. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour favoriser la réinsertion des jeunes dans la société civile des pays en situation de post-conflit.
8. **Processus démocratiques et droits de l'Homme** : nous réitérons notre volonté de consolider l'Etat de droit et les processus démocratiques, ainsi que les valeurs et les comportements éthiques qui s'y rattachent, le respect des droits de l'Homme, le respect des droits des peuples et celui des minorités et l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous condamnons toutes les formes de traitements inhumains et dégradants et lutterons tout particulièrement contre l'exploitation des enfants.

Conscients de nos responsabilités à l'intérieur de l'espace francophone, nous réaffirmons le mandat confié au Secrétaire général sur ces questions. Nous renforcerons les moyens consacrés à ses missions et préciserons les modalités de notre concertation politique.

d d d

La Francophonie, une dynamique culturelle d'ouverture et de pluralité

9. **Langue et culture** : la pluralité des langues et la diversité des cultures constituent des réalités qu'il faut valoriser. Dans cet esprit, nous devons continuer à soutenir la promotion et la diffusion de la langue française qui nous rassemble, comme celles des cultures et des langues partenaires qui font nos identités et la richesse de notre

communauté. Nous y veillerons plus particulièrement dans le domaine des inforoutes.

10. **Diversité culturelle** : convaincus que les biens culturels ne sont en aucune façon réductibles à leur seule dimension économique, nous affirmons le droit pour nos Etats et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments d'intervention qui y concourent ; nous entendons favoriser l'émergence d'un rassemblement le plus large possible à l'appui de cette diversité et œuvrer à la mobilisation de l'ensemble des gouvernements en sa faveur. Cette question de la diversité et toutes autres qui suscitent des débats internationaux auxquels la Francophonie doit apporter sa contribution originale feront l'objet de concertations au sein de la Francophonie mobilisant l'ensemble des Etats et gouvernements membres.
11. **Education et formation** : nous sommes déterminés à apporter à la jeunesse une éducation de base, un enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'un système universitaire efficaces. Nous rechercherons l'appui constant des organisations internationales compétentes pour y parvenir. Nous favoriserons le recours aux nouvelles technologies pour moderniser les systèmes éducatifs. Nous faisons nôtres les conclusions des Assises francophones de la formation professionnelle et technique tenues à Bamako.

d d d

La Francophonie, une ambition pour un développement économique durable et solidaire

12. **Solidarité francophone** : la Francophonie est un pont entre les peuples, entre le Nord et le Sud. L'usage d'une langue commune facilite les échanges économiques, les transferts d'expériences, les coopérations et l'aide au développement. La Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de Monaco a manifesté la solidarité qui anime notre espace de coopération et nous nous félicitons de ses résultats. Nous appelons à la mise en œuvre de ses recommandations ainsi qu'à l'intensification de notre concertation.
13. **Espace de coopération et de concertation** : conscients des bénéfices qu'apporte une mondialisation économique aux effets maîtrisés, nous soutenons les efforts en vue du renforcement et de l'aménagement du système financier mondial et voulons consolider la libéralisation des échanges commerciaux autour de l'OMC. Cependant, conscients aussi des risques de marginalisation que la mondialisation comporte pour les pays en développement, nous entendons faciliter l'intégration du plus grand nombre de nos pays au système du commerce mondial, dans le cadre d'un environnement favorable à la croissance, équitable et respectueux de la

primauté de l'Homme. Nous encourageons donc le développement de processus d'intégration régionale de coopération économique, et appelons la communauté internationale à adopter une attitude positive pour l'aide au développement et pour le traitement de la dette, en particulier celle des pays les moins avancés.

14. **Société de l'information** : le développement des systèmes d'information et de communication ouvre à l'économie mondiale de très grandes perspectives d'emploi et de développement économique et social pour nos pays. Nous favoriserons les échanges de savoir et les transferts de compétences dans les domaines technologiques et scientifiques. Nous accroîtrons, en particulier en direction des jeunes, les efforts déjà consentis par les institutions francophones dans ce domaine, afin de leur dispenser une formation professionnelle et technique qui favorise leur intégration économique et sociale.

d d d

15. Nous encourageons la participation des jeunes aux programmes de la Francophonie et l'établissement d'un dialogue régulier. Nous les inviterons, sur une base représentative, à participer à l'orientation de notre action et les soutiendrons comme acteurs du développement.
16. Nous demandons au Secrétaire général de poursuivre sa mission de porte-parole politique de la Francophonie et de responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone, dans le cadre défini par la Charte, et de développer la concertation avec les autres organisations régionales et internationales.
17. Nous mobiliserons les moyens nécessaires aux missions de la Francophonie. Nous adoptons un Plan d'action, qui doit permettre à l'Organisation internationale de la Francophonie de disposer d'un cadre approprié à la réalisation de nos objectifs.

Liste des chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation participant au Sommet

Présidence de la Conférence

Le Très Honorable Jean Chrétien
Premier Ministre du Canada

Participants

BELGIQUE

S.E. M. Guy Verhofstadt
Chef de délégation
Premier Ministre

BÉNIN

S.E. M. Mathieu Kérékou
Chef de délégation
Président de la République

BULGARIE

S.E. M. Todor Kavaldjiev
Chef de délégation
Vice-Président de la République

BURKINA FASO

S.E. M. Kadré Désiré Ouédraogo
Chef de délégation
Premier Ministre

BURUNDI

S.E. M. Frédéric Bamvuginyumvira
Chef de délégation
Premier Vice-Président de la
République

CAMBODGE

S.E. M. Hun Sèn
Chef de délégation
Premier Ministre

CAMEROUN

S.E. M. Luc Ayang
Chef de délégation
Président du Conseil économique et
social

CANADA

Le Très Honorable Jean Chrétien
Chef de délégation
Premier Ministre

CANADA NOUVEAU-BRUNSWICK

L'Honorable Bernard Lord
Chef de délégation
Premier Ministre

CANADA/QUÉBEC

S.E. M. Lucien Bouchard
Chef de délégation
Premier Ministre

CAP-VERT

S.E. M. Rui Alberto de Figueiredo
Soares
Chef de délégation
Ministre des Affaires étrangères et
des Communautés

CENTRAFRIQUE

S.E. M. Marcel Metefara
Chef de délégation
Ministre des Affaires étrangères et de
la Francophonie

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE
BELGIQUE

S.E. M. Hervé Hasquin
Chef de délégation
Ministre-Président du
gouvernement

COMORES

S.E. le Colonel Assoumani Azali
Chef de délégation
Président de la République

CONGO

S.E. M. Denis Sassou N'Guesso
Chef de délégation
Président de la République

CONGO (République démocratique du)

S.E. M. Laurent Désiré Kabila
Chef de délégation
Président de la République

COTE D'IVOIRE

S.E. M. Henri Konan Bédié
Chef de délégation
Président de la République

DJIBOUTI

S.E. M. Ismail Omar Guelleh
Chef de délégation
Président de la République

DOMINIQUE

L'Honorable Edison C. James
Chef de délégation
Premier Ministre et Ministre des
Affaires juridiques, de
l'Immigration et du Travail

EGYPTE

S.E. le D^r Moufid Shehab
Chef de délégation
Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
scientifique

FRANCE

S.E. M. Jacques Chirac
Chef de délégation
Président de la République

GABON

S.E. El Hadj Omar Bongo
Chef de délégation
Président de la République

GUINÉE

S.E. M. Lansana Conté
Chef de délégation
Président de la République

GUINÉE-BISSAU

S.E. M. Francisco José Fadul
Chef de délégation
Premier Ministre

GUINÉE ÉQUATORIALE

S.E. M. Teodoro Obiang Nguema
Mbasogo
Chef de délégation
Président de la République

HAÏTI

S.E. M. René Préval
Chef de délégation
Président de la République

LAOS

S.E. M. Soubanh Srithirath
Chef de délégation
Ministre auprès de la
Présidence de la République

LIBAN

S.E. M. Emile Lahoud
Chef de délégation
Président de la République

LUXEMBOURG

S.E. M^{me} Erna Hennicot-Schoepges
Chef de délégation
Ministre de la Culture, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche, chargé de la
Francophonie

MADAGASCAR

S.E. M. Didier Ratsiraka
Chef de délégation
Président de la République

MALI

S.E. M. Alpha Oumar Konaré
Chef de délégation
Président de la République

MAROC

S.E. M. Mohamed Benaïssa
Chef de délégation
Ministre des Affaires étrangères et de
la Coopération

MAURICE

S.E. M^{me} Marie-France Roussety
Chef de délégation
Représentant personnel du Premier
Ministre au CPF
Ambassadeur de Maurice à Paris

MAURITANIE

S.E. M. Cheick Elavia Ould Mohamed
Khouna
Chef de délégation
Premier Ministre

MOLDAVIE

S.E. M. Petru Lucinschi
Chef de délégation
Président de la République

MONACO

S.A.S. le Prince héritaire Albert
Chef de délégation

NIGER

S.E. M. Ibrahim Assane Mayaki
Chef de délégation
Premier Ministre

ROUMANIE

S.E. M. Emil Constantinescu
Chef de délégation
Président de la République

RWANDA

S.E. M. Pierre Celestin Rwigema
Chef de délégation
Premier Ministre

SAINTE-LUCIE

S.E. le D^r Calliopa Pearlette Louisy
Chef de délégation
Gouverneur général

SÃO TOMÉ ET PRINCIPE

S.E. M. Paulo Jorge Rodrigues do
Espírito Santo
Chef de délégation
Ministre des Affaires étrangères et
des Communautés

SÉNÉGAL

S.E. M. Abdou Diouf
Chef de délégation
Président de la République

SEYCHELLES

S.E. M. Jérémie Emile Bonnelame
Chef de délégation
Ministre des Affaires étrangères

SUISSE

S.E. M^{me} Ruth Dreifuss
Chef de délégation
Présidente de la Confédération

TCHAD

S.E. M. Idriss Déby
Chef de délégation
Président de la République

TOGO

S.E. M. Gnassingbé Eyadéma
Chef de délégation
Président de la République

TUNISIE

S.E. le D^r Hamed Karaoui
Chef de délégation
Premier Ministre

VANUATU

S.E. M. Vincent Boulekone
Chef de délégation
Ministre des Affaires internes
Ministre délégué au Sommet de la
Francophonie

VIETNAM

S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Chef de délégation
Vice-Présidente de la République

Etats associés

ALBANIE

S.E. M. Rexhep Mejdani
Chef de délégation
Président de la République

MACÉDOINE

(ancienne République yougoslave de)

S.E. M. Ljubco Georgievski
Chef de délégation
Premier Ministre

Etats observateurs

LITUANIE

S.E. M. Vygaudas Usackas
Chef de délégation
Vice-Ministre des Affaires
étrangères

SLOVÉNIE

S.E. M. Jasa Zlobec
Chef de délégation
Sous-secrétaire d'Etat
Ambassadeur

POLOGNE

S.E. M^{me} Barbara Labuda
Chef de délégation
Secrétaire d'Etat à la Chancellerie
du Président de la République

TCHÈQUE (République)

S.E. M. Martin Palous
Chef de délégation
Vice-Ministre des Affaires
étrangères

Invité spécial

VAL D'AOSTE
M. Dino Viérin
Chef de délégation
Président du gouvernement

Organisation internationale de la Francophonie

M. Boutros Boutros-Ghali
Chef de délégation
Secrétaire général

Ordre du jour et ordonnancement des travaux

Ordre du jour

1. Constitution du Bureau de la conférence
2. Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux
3. Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie
4. Examen des demandes d'adhésion et de modification de statut
5. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie
6. Présentation de documents à la conférence
 - 6.1. Projet de Déclaration
 - 6.2. Projet de Plan d'action
7. Volet politique
 - Appui à la paix et appui à la sécurité des populations civiles
 - Processus démocratiques, droits de l'Homme et Etat de droit
8. Echanges entre les représentants de la Jeunesse et les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation
9. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
10. Volet économique
 - Commerce et investissement
11. Volet coopération
 - Coopération juridique et judiciaire
 - Diversité linguistique et culturelle
 - Education et formation
 - Coopération économique
 - Nouvelles technologies de l'information

12. Rénovation des instruments et des méthodes
13. Lieu et date de la IX^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage
14. Adoption de la Déclaration de Moncton
15. Adoption du Plan d'action de Moncton
16. Adoption du rapport général de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage
17. Clôture de la VIII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Ordonnancement des travaux

VENDREDI 3 SEPTEMBRE 1999

9 h 30 - 11 h 30

Cérémonie d'ouverture du Sommet de Moncton

- Discours du Premier Ministre du Canada, le Très Honorable Jean Chrétien
- Discours du Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, l'Honorable Bernard Lord
- Autres discours
- Interventions des représentants de la jeunesse

14 h 30-18 h 00

Première séance plénière (huis clos)

14 h 30 à 14 h 35

Constitution du bureau de la conférence

14 h 35 à 14 h 40

Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux

14 h 40-14 h 50

Rapport du Président de la CMF sur les travaux de la 13^e session de la Conférence ministérielle (Moncton)

14 h 50-15 h 00

Examen des demandes d'adhésion et de modification de statut

15 h 00-15 h 45

Rapport du Secrétaire général de la Francophonie

- Débat

15 h 45-16 h 00

Présentation de la Déclaration et du Plan d'action de Moncton

16 h 00-18 h 00

Volet politique : exposés liminaires et débat

- Appui à la paix et appui à la sécurité des populations civiles
- Processus démocratique, droits de l'Homme et Etat de droit

18 h 00

Suspension de séance

SAMEDI 4 SEPTEMBRE 1999

9 h 00-13 h 00	Deuxième séance plénière
9 h 00-10 h 00	Echanges entre les représentants de la jeunesse et les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation
10 h 00	Pause
10 h 15	Reprise des travaux à huis clos
10 h 15-10 h 30	Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
10 h 30-12 h 30	Volet économique : exposés liminaires et débat — Commerce et investissement
12 h 30-15 h 30	Suspension de séance
15 h 30-18 h 00	Troisième séance plénière (huis clos)
15 h 30-18 h 00	Volet coopération : exposés liminaires et débat — Coopération juridique et judiciaire — Diversité linguistique et culturelle — Education et formation — Coopération économique — Nouvelles technologies
18 h 00	Suspension de séance

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 1999

9 h 15-11 h 00 Quatrième séance plénière (huis clos)

9 h 15-9 h 45 Rénovation des instruments et des méthodes

9 h 45-10 h 00 Lieu et date du prochain Sommet

10 h 00-10 h 15 Adoption de la Déclaration de Moncton
Adoption du Plan d'action de Moncton

10 h 15-10 h 45 Adoption du rapport général de la VIII^e Conférence des chefs
d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

10 h 45-11 h 00 Discours de clôture

**11 h 00-11 h 30 Clôture de la VIII^e Conférence des chefs d'Etat et de
gouvernement des pays ayant le français en partage**

Première partie

Rapport général de la conférence

Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage se sont réunis pour leur VIII^e Conférence à Moncton (Canada-Nouveau-Brunswick) les 3, 4 et 5 septembre 1999, sous la présidence du Premier Ministre du Canada, le Très Honorable Jean Chrétien.

Ouverture des travaux par S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh, Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam

Dans son allocution, S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh, Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam, avant de transmettre, comme le veut l'usage, la présidence de la conférence au Très Honorable Jean Chrétien, Premier Ministre du Canada, exprime sa profonde reconnaissance aux Etats et gouvernements membres de la Francophonie pour la collaboration dont son pays, qui fut l'hôte du VII^e Sommet, a pu bénéficier au cours de son mandat qui s'achève. Elle adresse ses plus vives félicitations au Premier Ministre du Canada, ainsi qu'à celui du Nouveau-Brunswick, l'Honorable Bernard Lord, qu'elle assure du plein appui du Vietnam pour le succès des travaux du présent Sommet.

Prenant à son tour la parole, au nom de tous les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation, le nouveau Président remercie chaleureusement M^{me} Nguyen Thi Binh d'avoir parfaitement assumé, depuis près de deux ans, la présidence de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement et d'avoir su relever brillamment tous les défis inhérents à cette responsabilité.

Au nom du Canada et conformément à la tradition, le Premier Ministre accepte la présidence de la conférence et déclare ouverts les travaux de la VIII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

1. Constitution du bureau de la conférence

Sur proposition du pays hôte, la conférence approuve la composition suivante du bureau :

Président : **Canada**

Vice-Présidents : **Bulgarie**
 Cameroun
 Canada-Nouveau-Brunswick
 France
 Guinée
 Liban
 Suisse
 Vietnam

Rapporteur : **Bénin**

2. Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux

Sur proposition du Président, les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation, adoptent les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du VIII^e Sommet.

3. Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie

Le Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, l'Honorable Don Boudria, Ministre d'Etat et leader du gouvernement à la Chambre des Communes, soumet à la conférence qui en prend acte les conclusions de la 13^e session de la CMF qui s'est tenue à Moncton, les 31 août et 1^{er} septembre 1999.

Aux termes de ce rapport, la CMF a fait le point sur l'action de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis le Sommet de Hanoi et examiné les questions devant faire l'objet des décisions des chefs d'Etat et de gouvernement.

Elle a ensuite entendu, d'une part, la communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et, d'autre part, celles des conférences ministérielles permanentes, la CONFJES et la CONFEMEN, qui ont ouvert des pistes intéressantes pour étoffer la coopération francophone envers les jeunes.

La conférence a également entendu le rapport du Secrétaire général de l'OIF, notamment sur le bilan de ses actions politiques et diplomatiques depuis Hanoi. Le Secrétaire général a pris plusieurs initiatives pour mieux faire connaître la Francophonie et resserrer ses liens avec les autres organisations internationales. L'Organisation internationale de la Francophonie a ainsi été reconnue comme Observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations unies et de ses organes

subsidiaries. Elle a, de même, été accréditée auprès de l'Union européenne. Elle a récemment ouvert une Représentation permanente à Addis-Abeba auprès de l'OUA et de la CEA. Elle est également invitée à participer en novembre prochain au Sommet du Commonwealth. Cette coopération s'est encore traduite par la signature de quatre nouveaux accords, respectivement avec la CEDEAO, la CNUCED, le Commonwealth et la FAO.

Par ailleurs, l'OIF a mené plusieurs missions conjointes d'observation des élections, en collaboration avec l'ONU, l'OUA, le Commonwealth et la Ligue des États arabes. Elle prévoit de poursuivre les initiatives engagées en faveur de la paix et de la démocratie en organisant, dans un proche avenir, un séminaire conjoint avec l'Institut Carnegie, à Paris, sur la prévention des conflits, et un symposium, à Genève, sur le thème «Coopérer pour la paix : le rôle des organisations régionales». Ces différentes manifestations prépareront la conférence sur le bilan des pratiques de la démocratie dans l'espace francophone dont la tenue a été souhaitée par la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Au titre des missions de bons offices, le Secrétaire général a cité celles conduites au Togo par M. Moustapha Niassé, ancien Ministre des Affaires étrangères du Sénégal, en République démocratique du Congo par le Président Emile Derlin Zinsou, au Burundi par M. Lebatt, ancien Ministre des Affaires étrangères de Mauritanie, enfin, en République centrafricaine, par l'Ambassadeur Alioune Sene.

Après avoir unanimement exprimé leur satisfaction pour les actions politiques et diplomatiques conduites par le Secrétaire général depuis le Sommet de Hanoi, les chefs d'État et de gouvernement lui ont adressé leurs vives félicitations.

Abordant le point relatif aux nouvelles adhésions, la Conférence ministérielle a examiné trois candidatures au statut d'observateurs et deux demandes de modification de statut. Il s'agit dans le premier cas des demandes de la Lituanie, de la Slovénie et de la République tchèque et, dans le second cas, de deux États déjà observateurs, l'Albanie et la Macédoine.

Les projets de Déclaration et de Plan d'action, où le thème de la jeunesse se retrouve en première place, ont été examinés et enrichis par les commentaires et les amendements proposés par les ministres. La conférence les a adoptés par acclamation et a décidé de les soumettre, pour décision, au Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

En outre, le Secrétaire général, animateur de la coopération multilatérale menée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et les opérateurs directs, a présenté les orientations de la programmation pour le prochain biennium. Les priorités énoncées correspondent aux cinq axes d'intervention déclinés dans le projet de Plan d'action ainsi qu'au thème de la jeunesse. Un large consensus s'est manifesté pour approuver ces orientations, dont la cohérence et la visibilité se sont accrues depuis le Sommet de Hanoi. De plus, les ministres se sont félicités de l'action entreprise par l'Agence intergouvernementale et de la réforme mise en place dans ce cadre. Il a été également souhaité que la coopération universitaire, l'un des pôles essentiels de la coopération

francophone, soit assurément maintenue, mais aussi réorientée et restructurée dans le sens d'une plus grande efficacité, à la lumière de l'évaluation externe de l'Agence universitaire de la Francophonie. Le souhait de voir ainsi l'OIF développer une véritable culture de l'évaluation a été formulé.

Les Ministres ont par ailleurs débattu du projet de Convention intergouvernementale sur la culture, à partir de l'exposé présenté par le Président de la commission *ad hoc* chargée de ce dossier. Le consensus ne s'étant pas dégagé sur ce point, il a été convenu de présenter aux chefs d'Etat et de gouvernement les deux positions en présence : soit approuver sans tarder le projet présenté par la commission *ad hoc*, ou poursuivre la réflexion et ajuster l'approche de la Francophonie à la lumière des nouvelles discussions internationales portant sur la diversité culturelle. La prochaine Conférence ministérielle thématique sur la culture pourrait approfondir la réflexion, afin de dégager des éléments d'appréciation à examiner lors d'un prochain Sommet.

Les ministres ont enfin approuvé les dates de leur prochaine rencontre à Paris, fixées aux 20, 21 et 22 novembre 1999.

4. Examen des demandes d'adhésion et de modification de statut

La conférence a siégé à huis clos pour l'examen de ce point.

Présentation

Le Président invite les chefs d'Etat et de gouvernement à examiner les avis formulés par la CMF concernant les demandes d'adhésion et celles qui concernent les modifications de statut.

Les demandes introduites par la République d'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays observateurs, portent sur leur admission en qualité de membres associés.

Trois nouvelles demandes ont été enregistrées. Elles émanent de la République de Lituanie, de la Slovénie et de la République tchèque qui souhaitent être admises comme observateurs.

A la demande du Président, l'Honorable Don Boudria fait état des conclusions de la Conférence ministérielle sur ce point. Il ressort de ces conclusions que les candidatures de la Lituanie, de la Slovénie et de la République tchèque au statut d'observateurs ont été accueillies favorablement, à l'unanimité. Concernant les demandes de modification de statut d'observateurs déposées par l'Albanie et la Macédoine, une voie a semblé s'ouvrir pour que le statut de membres associés leur soit accordé, à titre exceptionnel. Dans cette optique, les ministres sont convenus de transmettre au Sommet, sous forme d'avis, la double approche retenue par le CPF visant, d'une part, au respect des règles dans une perspective d'approfondissement plutôt que d'élargissement et, de l'autre, à accepter d'éventuelles exceptions motivées par la prise en compte d'une situation politique particulière.

Après cette intervention, le Président de la conférence rappelle que, aux termes du texte relatif aux modalités d'adhésion adopté au Sommet de Cotonou et amendé à Hanoi, «l'accès d'un observateur au statut de membre associé n'est pas de droit. Il nécessite une demande formelle. La décision d'admission devra être prise à l'unanimité des membres du Sommet».

Appelée à se prononcer sur ces demandes, la conférence décide à l'unanimité que :

- la République d'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine sont admises en qualité de « membres associés » ;
- la République de Lituanie, la République de Slovénie et la République tchèque sont admises comme « observateurs ».

Le Président invite les délégations des deux nouveaux Etats membres associés et des trois Etats observateurs à rejoindre la conférence. Il les informe de la décision de donner une suite favorable à leurs demandes. Il se dit heureux d'accueillir au sein de la communauté francophone l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine comme membres associés et se réjouit des perspectives fructueuses de coopération qui s'ouvrent avec l'élargissement de la Francophonie aux trois nouveaux observateurs, la Lituanie, la Slovénie et la République tchèque. Il se dit convaincu que la Francophonie, puisant à ces nouvelles racines, pourra aussi favoriser de la sorte son approfondissement.

Le Président invite les chefs d'Etat de la République d'Albanie et de Macédoine à présenter leurs interventions.

S.E. M. Rexhep Mejdani, Président de la République d'Albanie, relève avec satisfaction que l'affirmation de la dimension politique de l'Organisation internationale de la Francophonie s'accompagne d'un renforcement de la solidarité au sein de la communauté. La preuve de cette solidarité s'est manifestée lors de la crise du Kosovo par l'assistance militaire, humanitaire et politique dont le peuple albanais a bénéficié de la part de nombreux Etats francophones auxquels il exprime sa profonde gratitude. Il rappelle que l'attachement de son pays aux valeurs culturelles et politiques de la Francophonie trouve ses racines dans une conscience populaire qui s'inscrit dans une tradition séculaire. Cet attachement prend aujourd'hui un accent particulier dans un engouement pour la langue et la culture françaises et grâce à la mise en place de structures nationales d'animation de la Francophonie et de relations avec ses institutions. Il renouvelle le soutien de son pays à la programmation proposée par l'Agence intergouvernementale et les opérateurs directs de la Francophonie.

S.E. M. Ljubco Georgievski, Président du gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, fait observer que son pays n'a pas manqué, depuis le Sommet de Hanoi, de prendre part à toutes les rencontres internationales de la Francophonie, notamment aux sessions de la Conférence ministérielle. Il indique que la Macédoine est déterminée à établir des liens de coopération avec l'ensemble des pays de la communauté internationale, en particulier ceux de la Francophonie. Il remercie chaleureusement les

pays membres pour l'élan de solidarité qu'ils ont manifesté en faveur du peuple de Macédoine qui a subi les effets de la guerre de l'ex-Yougoslavie. Par ailleurs, il marque l'intérêt de son pays pour les grands chantiers ouverts au titre de la programmation du prochain biennium, notamment pour ce qui a trait à la formation des jeunes.

A la demande du Président, les communications des trois pays nouvellement admis comme observateurs seront mises à la disposition des délégations.

5. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie

Présentation

Conformément à la Charte de la Francophonie, le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie présente le rapport de ses activités aux chefs d'Etat et de gouvernement. Dans un esprit d'unité institutionnelle, de cohérence et de lisibilité, le document intègre l'ensemble des actions menées dans le cadre de son mandat, dans le domaine politique et diplomatique, et pour animer la coopération multilatérale francophone conduite par l'Agence intergouvernementale et les opérateurs directs.

En ce qui concerne la politique internationale, l'action diplomatique qu'a conduite le Secrétaire général a notamment pris la forme de cinq missions de bons offices, d'accords de coopération avec les autres organisations internationales et d'activités relatives à l'appui à la paix, à la consolidation de l'Etat de droit et aux processus démocratiques.

La dimension politique de la Francophonie appelle de sa part trois observations :

- sur le plan institutionnel, le souci de la Francophonie d'exercer pleinement son action politique implique de renforcer la circulation de l'information ;
- sur le plan opérationnel, la faiblesse des moyens humains et financiers dont dispose le Secrétaire général apparaît clairement ;
- sur le plan normatif, il importe de favoriser la diffusion d'une culture démocratique ainsi que l'analyse des processus démocratiques.

Au titre de la politique de coopération multilatérale, le rapport du Secrétaire général porte sur les programmes menés par l'Agence intergouvernementale et les opérateurs directs en fonction des différentes priorités arrêtées dans le Plan d'action de Hanoi. Le Secrétaire général précise qu'il a réuni quinze fois le Conseil de coopération institué par la Charte, qui est le lieu d'information mutuelle, de concertation, de coordination et d'impulsion.

Par référence au thème central du Sommet de Moncton, de grands rassemblements de la jeunesse ont été organisés à Bamako, à Genève, à Ouagadougou et à Shippagan pour réaliser les consultations nécessaires.

En conclusion, le Secrétaire général tire trois enseignements de ses deux années de travail :

- Il lui apparaît que la Francophonie politique voulue par les chefs d'Etat et de gouvernement à Hanoi répond réellement à une exigence dans le monde contemporain.
- L'Agence intergouvernementale et les opérateurs directs de la Francophonie ont pu réaliser au cours de la période un travail considérable, qui gagnerait toutefois à être davantage cadré et coordonné, en développant une véritable culture de l'évaluation et de la transparence.
- La visibilité et la lisibilité de la Francophonie, tâche de longue haleine, nécessitent l'engagement solidaire de tous les pays membres, au plus haut niveau.

Débat

L'ensemble des représentants qui prennent la parole remercient le Canada et le Canada-Nouveau-Brunswick pour la chaleur de leur accueil. De plus, ils félicitent le Secrétaire général pour son rapport et marquent leur grande satisfaction pour l'action qu'il a conduite depuis le Sommet de Hanoi. Ils interviennent, par ailleurs, sur des points plus spécifiques.

S.E. M. Didier Ratsiraka, Président de la République de Madagascar, note avec intérêt les efforts du Secrétaire général en faveur du renforcement des relations de la Francophonie avec différentes organisations internationales et régionales, et il souhaite que la Francophonie engage une coopération avec la Commission de l'Océan Indien (COI).

Dans sa réponse, le Secrétaire général se propose d'examiner les relations de la Francophonie avec la Commission de l'Océan Indien dans les prochains mois, dans l'esprit de collaboration qui a présidé aux accords qu'il a récemment signés avec d'autres organisations internationales et régionales.

S.E. M. Jacques Chirac, Président de la République française, qui préside actuellement la COI, partage la préoccupation de Madagascar et offre son appui pour favoriser l'élaboration d'un accord particulier entre la Francophonie et cette organisation.

S.E. M^{me} Hennicot-Schoepges, Ministre de la Culture du Luxembourg, transmet les excuses de son Premier Ministre qui n'a pu se rendre à Moncton en raison d'impérieuses contraintes de calendrier. Elle se réjouit des progrès sensibles accomplis par la Francophonie pour affronter les mutations qui se dessinent à l'horizon du nouveau millénaire, grâce aux efforts conjugués du Secrétaire général de l'OIF et de l'Administrateur général de l'AIF. Ces mutations appellent, selon la représentante du Luxembourg, la création d'un véritable espace de coopération économique et culturel qui soit ouvert à des acteurs privés, aux chefs d'entreprises et, surtout, aux jeunes entrepreneurs. Elle marque son adhésion à la nouvelle orientation de la Francophonie

fondée, au-delà de la langue française elle-même, sur la diversité culturelle et linguistique, dans la perspective d'une mondialisation à visage humain tournée vers la tolérance, la démocratie, les droits de l'Homme et les générations futures. S'agissant de la jeunesse, M^{me} Hennicot-Schoepges pense que les axes majeurs d'une stratégie globale devraient porter sur la formation, l'insertion économique et sociale, la mobilité dans l'espace francophone, l'essentiel étant d'être à l'écoute des jeunes et de les encourager à participer à la vie de la Francophonie. A cet égard, un Parlement des jeunes qui se réunirait à intervalles réguliers lui paraît offrir une piste particulièrement intéressante. La représentante du Luxembourg informe, par ailleurs, de l'actualité francophone des prochains mois dans son pays avec, notamment, la tenue de la prochaine biennale de l'AFIDES, en octobre 1999, et, surtout, de l'organisation, les 4 et 5 février 2000, de la Conférence des femmes francophones sur le thème « Femmes, pouvoir et développement ». Elle émet le souhait que la condition de la femme figure parmi les thèmes prioritaires du prochain Sommet de la Francophonie.

S.E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de Djibouti, observe qu'en choisissant le thème de la jeunesse pour le présent Sommet, la Francophonie s'est engagée à assurer à ses enfants un avenir de paix qui passe par une meilleure insertion économique et sociale, grâce à la maîtrise des nouvelles technologies. A l'ère de la mondialisation, le Président Guelleh note qu'aucun modèle de développement ne doit s'imposer à la jeunesse. La question se pose, selon lui, de savoir si l'émergence de la coopération multilatérale francophone à Niamey résulte d'un processus lié à la situation mondiale ou si elle relève d'un choix de société. La Francophonie s'emploie à donner, depuis bientôt trente ans, un contenu concret à la notion de solidarité en vue du développement durable et de la préservation de la diversité linguistique et culturelle. En plaçant la jeunesse au centre de ses débats, en cette fin de siècle, la Francophonie prend résolument le parti de contribuer à l'affirmation des valeurs d'une solidarité active tournée vers la citoyenneté, le respect des droits de l'Homme et la démocratie, la connaissance mutuelle des cultures et le développement économique et social.

La représentante du Vietnam se réjouit de la nouvelle visibilité de la Francophonie ainsi que des progrès réalisés dans la construction d'une Francophonie agissante, cohérente et efficace. Ces progrès permettent de mesurer le chemin parcouru depuis Hanoi et les apports de la réforme institutionnelle qui y fut adoptée. Elle relève la nouvelle dynamique que le thème de la jeunesse a permis d'imprimer au Sommet, en impliquant des acteurs non institutionnels dès le processus préparatoire. Elle se félicite de la mobilisation de ces nouvelles forces de proposition au bénéfice du projet francophone, et suggère que ce type de préoccupation soit pris en compte dans le choix des thèmes des prochains Sommets. Puis elle observe, pour conclure, que la Francophonie puise d'abord sa force dans la solidarité ainsi que dans l'unité comme dans la diversité.

Le représentant de la Moldavie réitère l'attachement de son pays à la Francophonie. En témoignent la place de plus en plus importante qui est faite à la langue française et les efforts que déploient les autorités pour mettre en place des institutions nationales chargées de la Francophonie. Il marque son intérêt pour les programmes proposés au titre du prochain biennium, notamment ceux qui sont destinés aux jeunes. Dans ce

domaine, il fait état des mesures prises en Moldavie pour impliquer davantage les jeunes dans la promotion de la culture et de la langue françaises et favoriser leur accès à l'information en français. Il plaide pour la mise en place de mécanismes favorisant les échanges entre jeunes francophones.

S.E. M. Santiago Nsobeya Efuma, Ministre des Affaires étrangères de Guinée-équatoriale, voit dans le Canada l'exemple d'une intégration linguistique et culturelle réussie dont pourrait s'inspirer la Francophonie. Dans le même esprit, il fait part de l'attachement de son pays aux valeurs fondatrices de la Francophonie que sont l'Etat de droit, la paix, la diversité linguistique et culturelle, l'éducation et la formation. Il se félicite de la décision de consacrer le Sommet de Moncton aux jeunes car ceux-ci sont appelés à œuvrer à la promotion de ces valeurs au cours du prochain millénaire. Il indique que la Guinée équatoriale a fait le pari, dès son accession à l'indépendance, de consacrer une grande part de ses maigres ressources à l'enseignement et à la formation des jeunes. Elle a pu compter, dans ce domaine, sur l'appui des pays amis. M. Nsobeya Efuma considère que l'évolution positive de son pays en matière de démocratie et de développement doit beaucoup à cette solidarité et il invite la communauté francophone à continuer à faire bénéficier son pays de son soutien.

6. Présentation de documents à la conférence

5.1 Projet de Déclaration

5.2 Projet de Plan d'action

Dans la présentation qu'il fait à la fois des projets de Déclaration et de Plan d'action, l'Honorable Don Boudria indique que l'un et l'autre ont fait l'objet d'un examen attentif du Conseil permanent et de la Conférence ministérielle de la Francophonie, dans le cadre de la préparation du présent Sommet. Il précise que la jeunesse, thème central du Sommet, s'y retrouve en bonne place. Ces deux textes constituent, à ce stade, des documents dont on peut se réjouir, comme il l'a déjà évoqué dans le rapport qu'il a fait de la Conférence ministérielle.

Après avoir remercié l'Honorable Don Boudria de sa brève présentation, le Président note que ces deux documents ouvrent, en effet, des perspectives nouvelles et fructueuses pour la Francophonie. Il propose à la conférence de revenir sur ce point pour en débattre tout au long de l'examen des volets politique, économique et de coopération et au moment de l'adoption des deux projets (points 14 et 15).

7. Volet politique

- **Appui à la paix et appui à la sécurité des populations civiles**
- **Processus démocratique, droits de l'Homme et Etat de droit**

Le Président annonce que, pour introduire le volet politique, la conférence entendra successivement des exposés liminaires sur les thèmes «Appui à la paix et appui à la sécurité des populations civiles» et «Processus démocratique, droits de l'Homme et Etat de droit». Ceux-ci seront suivis d'un débat.

S.E. M^{me} Ruth Dreifuss, Présidente de la Confédération suisse, introduit son exposé sur le premier thème. Elle note que la paix, la justice et la sécurité sont essentielles à l'épanouissement des êtres humains, en particulier à celui des jeunes, notamment ceux impliqués dans les conflits qui doivent bénéficier d'une réinsertion sociale, en vue de participer au développement durable de leurs sociétés. Elle rappelle que, en se donnant une dimension politique, la Francophonie a confié au Secrétaire général le mandat de contribuer au règlement pacifique des conflits. Cette question revêt à ses yeux deux aspects :

- l'appui à la paix, qui suppose des initiatives visant à faire cesser les conflits, instaurer le dialogue entre les parties et créer un cadre juridique et un espace de liberté ;
- la sécurité des personnes, qui repose sur le respect des conventions signées, parmi lesquelles celles de Genève dont le 50^e anniversaire vient d'être célébré, et sur la mise en place d'instruments juridiques qui garantissent la sécurité humaine, notamment sur la base du Traité d'Ottawa (interdiction des mines antipersonnel) et sur celle des négociations en cours pour le contrôle des armes légères.

La Présidente de la Confédération plaide pour associer activement la Francophonie aux initiatives internationales récentes ou en cours, liées :

- au protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, visant à interdire le recrutement et la participation des jeunes et des enfants aux conflits ;
- à la nomination de M^{me} Carla del Ponte comme Procureur en chef du Tribunal pénal international pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie ;
- à l'entrée en vigueur du Statut de Rome relatif à la Cour pénale internationale, adopté en 1998 ;
- à la 27^e Conférence internationale de la Croix-Rouge prévue à Genève à l'automne prochain ;
- à la Conférence internationale sur tous les aspects du commerce illicite d'armes que les Nations unies prévoient d'organiser en 2001.

M^{me} Dreifuss dégage, pour conclure, les orientations qu'elle juge prioritaires pour la Francophonie en matière de paix et de sécurité : la prévention des conflits, l'éducation au respect de la dignité humaine et la contribution active aux efforts internationaux de pacification et de reconstruction. Il importe, en ce sens, de sensibiliser les pays membres, en mettant à profit, par exemple, les outils de communication de la Francophonie comme TV5, les radios rurales, les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) et les nouvelles technologies de l'information.

Dans son exposé sur le même thème, S.E. M. Emile Lahoud, Président du Liban, s'inscrit dans le cadre du système international de maintien de la paix et de la sécurité.

Il rappelle que le système en vigueur, hérité de la Seconde Guerre mondiale, a su prévenir une nouvelle conflagration à cette échelle mais a marqué ses limites, face à la multiplication des conflits régionaux. Les tentatives visant à l'émergence d'un nouvel ordre économique international, dans le cadre du dialogue Nord-Sud, n'ont pu apporter les améliorations attendues.

Le Président du Liban s'inquiète des évolutions récentes qui tendent, depuis la fin de la guerre froide, à diffuser des concepts comme ceux de «souveraineté relative» ou de «devoir d'ingérence», dont il estime qu'ils risquent de marginaliser l'ONU, en particulier son Conseil de sécurité. Pour lui, le meilleur moyen de prévenir les conflits et de maintenir la paix réside dans la consolidation de l'Organisation des Nations unies, même s'il convient de la réformer. M. Lahoud souligne que la situation au Liban illustre malheureusement les conséquences d'une telle marginalisation des Nations unies, en appelant l'attention sur les violations répétées de la résolution 425 du Conseil de sécurité.

Le Président du Liban se prononce, en conclusion, pour la diffusion d'une vraie culture de paix qui s'adresse notamment à la jeunesse, et il exprime sa reconnaissance à la communauté francophone pour le soutien qu'elle a toujours apporté au Liban dans sa longue quête d'une paix juste et durable et celle de la sécurité pour sa population. Il souligne, pour finir, que l'instauration d'une paix durable au Liban passe également par la solution de la question des réfugiés palestiniens du Liban.

En introduction, S.E. M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre de Belgique, observe que, depuis plusieurs années, la communauté internationale a pris conscience des conséquences liées aux tensions régionales ou locales, notamment en Europe et en Afrique, où des risques graves menacent les populations et, d'abord, les jeunes et même les enfants.

Pour le Premier Ministre de Belgique, si les Nations unies conservent un rôle central dans le domaine de la prévention des conflits, l'ensemble des membres de la communauté internationale sont interpellés, y compris ceux de la communauté francophone. La Francophonie doit dès lors réitérer ses engagements en la matière dans la Déclaration que la conférence se prépare à adopter. Dans ce contexte, une attention privilégiée doit être accordée aux moyens et capacités des pays africains notamment, en ce qui a trait aux mécanismes de maintien de la paix. C'est à ce niveau que la diplomatie préventive, en dépit des difficultés qu'elle peut rencontrer, prend toute sa signification.

M. Guy Verhofstadt signale que la Belgique appuie sans réserve les efforts déployés par les Nations unies pour l'élaboration d'une Convention relative à la lutte contre la participation des enfants aux conflits armés et souhaite l'approbation, sur ce sujet, d'un protocole facultatif à la Convention sur les droits des enfants. Il plaide, de même, pour une contribution déterminée de la Francophonie à la lutte contre la prolifération des armes et contre les mines antipersonnel, sur la base du Traité d'Ottawa. Il importe de garder à l'esprit que la restauration de la paix passe avant tout par la reconstruction des esprits. Le Premier Ministre de Belgique salue, à cet effet, les efforts déployés par le

Secrétaire général de la Francophonie en vue de la restauration de la paix, en particulier en Afrique centrale.

Intervenant de même sur le second thème, S.E. M. Emil Constantinescu, Président de la Roumanie, observe que la tradition démocratique européenne est un acquis du patrimoine francophone, héritage de la révolution française. De ce point de vue, le Président de la Roumanie appelle à considérer les démocraties restaurées des Etats issus des anciennes dictatures communistes comme autant d'expressions de l'attachement naturel de tous les peuples à la liberté et aux droits de l'Homme. La Francophonie, qui apparaît comme le berceau des valeurs démocratiques, se doit dès lors d'œuvrer à leur renforcement en affirmant leur universalité, tout en veillant au respect de la diversité des cultures et des identités. Il s'agit non seulement d'une impérieuse nécessité, mais aussi d'un processus fondé sur des exigences multiples. Il est, selon M. Constantinescu, de la responsabilité des pays occidentaux politiquement stables de soutenir les démocraties en cours de restauration.

Débat

S.E. M. Moufid Shehab, Ministre égyptien de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, apporte son appui au Président de la République du Liban et réaffirme la nécessité d'une paix durable au Moyen-Orient, garantissant la sécurité et la stabilité au profit de tous les peuples de la région, y compris de celui d'Israël. Dans cet esprit, il rappelle que l'Égypte demande à toutes les parties en présence de respecter la mise en œuvre des décisions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que les accords conclus entre elles. Il forme le vœu que le présent Sommet puisse manifester à nouveau sa solidarité à l'égard du Liban pour qu'il recouvre son intégrité territoriale.

S.E. M. Frédéric Bamvuginyumvira, Premier Vice-Président de la République du Burundi, signale que son pays a participé à différentes réunions organisées par les plus hautes instances de la Francophonie, au cours du biennium qui s'achève. Il souhaite que soient rapidement mis en œuvre les programmes de développement et de solidarité qui ont été définis par ces instances. Il recommande, à cet effet, à l'Agence intergouvernementale et aux autres opérateurs de concentrer leurs efforts sur des projets ayant un fort impact sur les conditions de vie des populations.

A propos des préoccupations des jeunes, il encourage la conférence à rechercher des solutions innovantes, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies. Il remercie l'Agence intergouvernementale pour ses actions de solidarité en faveur du Burundi et la Francophonie pour sa contribution à la levée de l'embargo et réitère la volonté de son gouvernement de poursuivre ses efforts en faveur de la paix, sur le territoire national comme dans la région des Grands Lacs.

Il estime, par ailleurs, que nombre de situations de crise que l'on déplore actuellement sont liées à la pauvreté et à la question de la dette. A ce propos, il plaide pour l'annulation pure et simple de la dette.

S.E. le Colonel Azali Assoumani, Président de la République fédérale islamique des Comores, se félicite de l'intérêt de la Francophonie pour la jeunesse et marque

l'adhésion de son pays aux programmes qui la concernent. Il se réjouit des nouvelles orientations de la coopération économique francophone dont les grandes lignes ont été adoptées à la récente Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de Monaco. Il exprime sa satisfaction à l'égard de l'action du Secrétaire général en matière de maintien de la paix et cite, en particulier, la récente mission d'assistance et de contact dépêchée dans ce cadre auprès du gouvernement des Comores. Au sujet de la crise politique qui affecte son pays, il considère que le principal obstacle à son dénouement est le fait de l'intransigeance de l'autre partie. Il informe la conférence des mesures prises par le gouvernement en vue d'une transition démocratique harmonieuse, dans l'esprit de l'accord résultant de la dernière Conférence inter-îles tenue, en avril 1999, à Antananarivo.

S.E. M. Ibrahim Assane Mayaki, Premier Ministre du Niger, rappelle la contribution historique de son pays à la Francophonie puisque c'est à Niamey qu'a été fondée voici près de trente ans l'Organisation. Il demande à la Francophonie d'aider le Niger à retrouver une vie constitutionnelle normale. Il estime que les deux processus institutionnels en cours, la réconciliation nationale et la réforme du système judiciaire, doivent permettre d'envisager favorablement le rétablissement de l'Etat de droit.

L'Honorable Don Boudria, Ministre d'Etat du Canada, fait référence à l'appel des jeunes réunis à Moncton pour évoquer les défis majeurs de la modernité auxquels la Francophonie doit faire face. Il estime que les préoccupations exprimées par ces jeunes doivent être partagées par les gouvernants mais également se refléter dans la société civile. Il signale, à cet égard, l'initiative de représentants de la société civile qui tiennent ces jours-ci un « Sommet parallèle » à Moncton et invite les chefs d'Etat et de gouvernement qui le souhaitent à prendre connaissance de la déclaration qu'ils lui ont remise.

S.E. M. Francisco Fadul, Premier Ministre de Guinée-Bissau, attire l'attention de la conférence sur les multiples et graves difficultés d'ordre politique, économique et social, que doit affronter son pays. Il lance un appel à la communauté francophone pour que celle-ci appuie les efforts de son gouvernement en vue de la reconstruction nationale et du rétablissement de l'Etat de droit et suggère l'envoi en Guinée-Bissau d'une mission d'évaluation des besoins, en vue d'une assistance conséquente.

S.E. M. Abdoulaye Yerodia, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République démocratique du Congo, considère que le principal obstacle au processus de paix et de reconstruction de son pays tient à la présence sur le territoire national de troupes armées venues de trois Etats voisins dont deux, le Rwanda et le Burundi, appartiennent à la communauté francophone. Il demande à la conférence d'inviter instamment ces deux pays à retirer, dans les plus brefs délais, leurs troupes. Afin de rendre le processus de Lusaka durable et irréversible, M. Yerodia plaide pour l'envoi au Congo, dans les plus brefs délais, de troupes d'interposition des Nations unies.

S.E. M^{me} Ton Nu Thi Ninh, Assistant Ministre des Affaires étrangères du Vietnam, invite la conférence à se préoccuper de toutes les situations où la sécurité des populations

civiles est en cause. Elle fait plus particulièrement référence à la situation des populations que les médias ont tendance à oublier comme celles de Palestine, d'Irak et d'Afghanistan, pour estimer qu'il est du devoir des gouvernants de prendre les mesures appropriées pour y remédier.

8. Echanges entre les représentants de la jeunesse et les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation

En introduction à ce point de l'ordre du jour, le Président se réjouit du moment privilégié que constitue ce dialogue des chefs d'Etat et de gouvernement avec les représentants de la jeunesse, au seuil du nouveau siècle. Il rappelle les différentes rencontres de Bamako, Genève, Ouagadougou et Shippagan, au cours desquelles les jeunes ont pu faire la preuve de leur engagement pour la Francophonie dont ils assureront, demain, la promotion des valeurs et des ambitions. Le Président invite les jeunes à prendre la parole.

Dans leurs interventions, les jeunes indiquent que leur présence à cette séance du Sommet vient couronner les concertations nationales et internationales qui ont eu lieu tout au long de l'année 1999, consacrée par la Francophonie à la jeunesse. Ces rencontres leur ont en effet permis d'établir de nouveaux liens de solidarité. Elles ont été l'occasion de réitérer leur refus de toute forme de ségrégation et de disparité, ainsi que leur volonté de s'engager à lutter contre les fléaux de ce monde que sont la guerre, la famine, le chômage, etc.

Les recommandations qu'ils ont formulées à l'issue de ce processus reflètent l'ensemble des préoccupations des jeunes dont ils sont ici les porte-parole. Elles sont reprises dans un document intitulé « Recommandations finales des jeunes présents au VIII^e Sommet de la Francophonie, Moncton, Nouveau-Brunswick-Canada ». Les jeunes francophones souhaitent, en effet, un développement humain durable dans le contexte d'absence de toute forme de ségrégation et de disparité, ainsi que des risques de famine et de guerre. Ils entendent contribuer à l'affirmation, au plan international, de la Francophonie et promouvoir les échanges aussi bien en matière culturelle, économique, scientifique, que politique, sur la base de la solidarité et de la réciprocité.

Ils considèrent qu'en plus des thématiques développées, les questions de l'environnement, de la redistribution des richesses et des enfants soldats notamment, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ils soulignent également le caractère prioritaire de la mobilité en Francophonie, particulièrement celle des jeunes.

Les priorités qu'ils ont dégagées figurent dans la publication du Secrétariat général « La Francophonie à l'écoute de sa jeunesse ». Ces priorités assorties de recommandations portent sur les domaines suivants :

- **Education, formation et insertion** : les jeunes, soucieux d'accéder au savoir pour mieux participer au développement durable, font un constat amer de leur situation en matière d'éducation, de formation et d'insertion socio-économique et professionnelle, qui résulte des inégalités d'accès au savoir, de l'inadéquation des

contenus des programmes, de la rupture entre l'école et le monde du travail, de l'insuffisance des infrastructures scolaires et du manque d'enseignants qualifiés. Ils recommandent, en conséquence, que les États s'engagent à financer une éducation primaire et secondaire de qualité et à la rendre obligatoire et gratuite. Ils souhaitent également la mise en place d'un système d'équivalence des diplômes.

- **Intégration, développement et solidarité :** de graves problèmes de chômage et d'exclusion touchent particulièrement les jeunes. Ils recommandent que les États et gouvernements élargissent l'accès au Fonds d'insertion des jeunes (FIJ) et œuvrent à son renforcement et à la diversification de ses activités.
- **Communication et nouvelles technologies :** les jeunes, constatant le grand écart entre les pays du Nord et ceux du Sud, considèrent que les nouveaux médias et les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent une priorité absolue. Ils recommandent le renforcement et le développement des structures pour les jeunes (cybercentres, Centres de lecture et d'animation culturelle, établissements scolaires, maisons de jeunes), qu'ils souhaitent plus accessibles.
- **Vie politique, démocratie et droits de l'Homme :** les jeunes entendent prendre une part active à la vie politique, dans les instances de décision et dans les débats sur les grands enjeux politiques de l'heure. Ils insistent particulièrement sur l'importance de la liberté d'expression et d'association. Ils recommandent que les pouvoirs publics adoptent une législation relative au droit d'association sous toutes ses formes, ainsi que la reconnaissance et la mise en place, dans chaque État francophone, de plates-formes nationales ou de conseils de la jeunesse.
- **Conflits armés :** les jeunes constatent, au seuil du XXI^e siècle, la multiplication de conflits armés dans des pays francophones dont ils sont les principales victimes (enfants soldats, enfants déplacés, réfugiés, victimes de mines antipersonnel). Ces conflits très coûteux accentuent les désastres économiques et accroissent la pauvreté des populations. Les jeunes lancent un appel pour que les États membres de la Francophonie adhèrent au Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, et apportent leur appui aux organisations internationales dans leurs missions de prévention et de règlement des conflits.

Invitée par le Président à animer le dialogue entre les jeunes et les chefs d'État et de gouvernement, la Présidente de la Confédération suisse, M^{me} Dreifuss, rappelle qu'elle a eu l'occasion de rencontrer certains d'entre eux, lors du grand rassemblement de Genève, en mars dernier. Elle marque son profond accord avec les préoccupations énoncées par les jeunes et se dit très sensible à la force de leur engagement, ainsi qu'à la pertinence des principes qui guident leurs choix et leurs aspirations. Elle comprend tout particulièrement le prix qu'ils attachent à la garantie de leur liberté d'expression, comme préalable à leur dialogue avec la Francophonie, se rappelant le sentiment de risque que ressentaient certains des jeunes présents à Genève. Elle adhère également à la notion « d'intégration » à la société comme le maître mot d'une politique en faveur

des jeunes. Elle forme enfin le vœu que le dialogue amorcé au Sommet de Moncton devienne systématique en Francophonie.

Débat

L'Honorable Lucien Bouchard, Premier Ministre du Québec, souscrit totalement aux propos de M^{me} Dreifuss et se réjouit de ce que les résultats de ce dialogue avec les jeunes ouvrent de nouveaux chantiers pour la Francophonie. Il adhère également au maître-mot « d'intégration », et souhaite que les préoccupations des jeunes soient prises en compte au moment de l'examen du volet coopération. Le Premier Ministre estime que l'intégration des jeunes dans la société ne doit pas être seulement traitée au niveau des villes, mais doit l'être également au profit de toutes les régions du territoire.

S.E. M. Jacques Chirac, Président de la République française, marque l'importance de ce dialogue utile et nécessaire entre l'expérience et l'imagination, grâce auquel les jeunes peuvent apporter des idées nouvelles au Sommet. Il convient, en effet, d'aller puiser les idées là où elles se trouvent : idées de paix, de progrès, de lutte contre le racisme et l'intolérance, etc. Il est tout particulièrement touché par l'intervention et le témoignage des jeunes sur les conséquences tragiques des mines antipersonnel.

En réponse à la question d'un représentant des jeunes sur les moyens consacrés par la Francophonie aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Secrétaire général indique que, dans le cadre d'un programme intégré de cybercentres, la Francophonie envisage la création de cinq cents points d'accès sur cinq ans, au profit des pays du Sud. Suite à une autre question sur les possibilités d'entraide et d'échanges entre jeunes de l'espace francophone, il fait part de démarches en cours pour constituer un réseau de volontariat qui fera largement appel à la jeunesse du Nord comme du Sud.

En réponse à la question d'un jeune sur le rôle que pourraient jouer des associations de jeunesse dans l'Observatoire de la démocratie, dont la création a été évoquée par le Président Jacques Chirac lors de la cérémonie officielle d'ouverture du Sommet, le Président de la France précise qu'il est en effet envisageable d'associer des réseaux associatifs à un tel Observatoire, puisque son objectif est de réunir l'ensemble des connaissances et des moyens pour faire progresser la démocratie, les droits de l'Homme et la paix.

S.E. M. Didier Ratsiraka, Président de Madagascar, déplore les conséquences néfastes du travail des enfants mais se demande si celui-ci n'est pas préférable à la prostitution dont ils sont parfois victimes. Il dénonce, par ailleurs, la dissolution des mœurs, qu'il observe notamment dans les modes vestimentaires, et estime que la protection de l'environnement commence par la transformation de « l'environnement intérieur » de chacun.

Une représentante des jeunes estime que l'absence d'éducation et de formation est la cause du travail des enfants car « s'ils allaient tous à l'école, ils n'auraient pas le temps d'aller travailler ».

Le Président du Tchad, S.E. M. Idriss Deby, souhaite que les problèmes évoqués par les jeunes soient examinés au cas par cas, en fonction des réalités qui diffèrent selon les pays. Il fait état des contraintes auxquelles le Tchad doit faire face : difficultés d'accès à l'école, à l'eau potable, à la santé, à la fonction publique. Il appelle en conséquence la Francophonie à se mobiliser pour contribuer à remédier à ces graves difficultés et indique que les problèmes de l'enfance nécessitent aussi des approches solidaires de solution.

Une représentante des jeunes, constatant l'écart considérable qui existe entre les pays du Nord et du Sud dans le domaine de l'éducation et de l'accès aux nouvelles technologies, appelle l'attention sur l'importance des mesures et des actions concrètes qu'il convient de mettre en œuvre pour réduire, sinon supprimer, cet écart.

La représentante du Luxembourg, S.E. M^{me} Erna Hennicot-Schoepges, réitère sa proposition de mettre en place des plates-formes institutionnelles, telles que les parlements de jeunes, et suggère qu'à l'occasion des Sommets chaque pays inclut un représentant des jeunes dans sa délégation. Elle souhaite, en outre, qu'au prochain Sommet, soit établi un bilan précis des actions conduites en faveur de la jeunesse.

Pour sa part, la représentante de Maurice, S.E. M^{me} Marie-France Roussety, marque sa satisfaction de participer à ce dialogue fructueux. Elle plaide pour que les jeunes ne se laissent pas fasciner par le travail de bureau et contribuent au contraire à revaloriser celui de la terre, pour pallier les problèmes d'insertion professionnelle qu'ils ont évoqués. Elle invite les jeunes à participer, dans le cadre des échanges Nord-Sud comme Sud-Nord, au partage des savoirs et des savoir-faire.

Un représentant des jeunes conclut cette séance d'échanges avec les chefs d'Etat et de gouvernement en réaffirmant l'importance de l'éducation et de la formation, ainsi que la nécessaire solidarité qui mérite de retenir en priorité l'attention de la conférence. Il évoque d'autres thèmes qui n'ont pu être présentés en tant que tels, mais qui ont été abordés par les jeunes au cours des différentes consultations : environnement, enfants soldats, mobilité des jeunes, enseignement du français. Il remercie les chefs d'Etat et de gouvernement de leur attention et le Secrétaire général de l'OIF pour les initiatives qu'il a prises en faveur de la jeunesse. Il assure les chefs d'Etat et de gouvernement de la disponibilité des jeunes pour contribuer, dans un esprit de dialogue, à l'édification d'une Francophonie plus solidaire.

Au terme de cette première rencontre d'un Sommet de la Francophonie avec la jeunesse, le Président se félicite, au nom des délégations, du sérieux et de la lucidité dont ont fait preuve les jeunes dans leurs propositions. Il leur adresse ses sincères remerciements pour leur précieuse contribution à l'enrichissement du dialogue francophone et forme le vœu que celui-ci soit poursuivi pour que la Francophonie demeure une réalité vivante et populaire dans le monde. Le Président note qu'après cette expérience il sera difficile de ne pas parler des jeunes à l'occasion des Sommets de la Francophonie.

9. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Le Président invite le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Nicolas Amougou Noma, Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, à présenter l'avis de l'APF à la conférence.

Le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie adresse ses plus vifs remerciements aux autorités du Canada et du Nouveau-Brunswick pour leur hospitalité. Il fait, néanmoins, état de la participation restrictive des parlementaires de la Francophonie aux travaux du présent Sommet et plaide pour la mise en application des dispositions arrêtées aux Sommets de Maurice (1993) et de Cotonou (1995) qui ont transformé l'AIFLF en Organisation interparlementaire de la Francophonie. Ces dispositions n'ont malheureusement pas prévu de financement pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, contrairement à ce qui est généralement prévu pour les assemblées consultatives similaires (à l'OTAN, au Conseil de l'Europe ou à l'OSCE).

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie n'en a pas moins rempli sa mission qui est de rendre des avis sur les dossiers dont se saisissent les Instances de la Francophonie. Elle a ainsi participé, en étroite collaboration avec le Secrétaire général de l'OIF, à toutes les missions d'observation des élections pour lesquelles elle estime d'ailleurs que des crédits plus importants devraient être dégagés.

M. Nicolas Amougou Noma souligne la place de ces missions dans le mandat, qui a évolué depuis la création de l'APF en 1967, de la promotion de la langue française vers la défense de la démocratie parlementaire et de l'Etat de droit. C'est dans la logique de ce mandat que l'APF a condamné ces dernières années la prise du pouvoir par la force des armes et a suspendu ceux de ses membres qui n'avaient plus de Parlement régulièrement élu. C'est actuellement le cas de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Congo, du Niger et des Comores, où l'APF souhaite que des élections libres et transparentes puissent être organisées dans les meilleurs délais, avec l'envoi de missions d'observation de l'OIF.

Le Président de l'APF évoque, par ailleurs, des activités moins visibles que mène son Assemblée dans le cadre des programmes de coopération interparlementaire qui permettent d'appuyer concrètement les Parlements des pays du Sud. Il rappelle les demandes présentées à la CMF pour la création de deux nouveaux programmes de coopération interparlementaire : un parlement francophone des jeunes et un programme consacré aux missions parlementaires de bons offices pour la prévention et le règlement pacifique des conflits.

Il évoque, en conclusion, la mémoire et le message des deux jeunes Guinéens tragiquement disparus, ce qui doit rappeler à chacun l'urgence d'agir en faveur de la jeunesse.

Le Président remercie le Président de l'APF pour ses analyses approfondies, notamment quant à l'urgence des actions en faveur de la jeunesse. Il se fait l'interprète de la conférence pour dire combien celle-ci partage les vues de l'APF.

10. Volet économique

➤ Investissement et commerce

Le Président invite son Altesse le Prince héréditaire Albert de Monaco à présenter son exposé liminaire sur le thème « Investissement et commerce ».

Le Prince Albert remercie d'abord le Canada pour l'accueil chaleureux réservé à la délégation monégasque en terre acadienne. Se référant ensuite au thème inscrit à l'ordre du jour, il rappelle que la Francophonie a soutenu, dès l'origine, l'idée d'un développement durable et solidaire. Il note cependant que les mécanismes de l'économie internationale se modifient continûment, en fonction de la mondialisation croissante des échanges et de la vie des entreprises. Ce phénomène provoque, en retour, à la fois des efforts d'intégration régionale et une revendication plus forte d'identité culturelle. Il s'ensuit une remise en question de la primauté et du rôle des Etats dans le fonctionnement des économies. Cette évolution, estime-t-il, justifie une actualisation des réflexions de la communauté francophone. Aussi salue-t-il l'initiative du Sommet de Hanoi de réunir une Conférence ministérielle consacrée aux questions économiques. La Conférence de Monaco sur le thème de l'investissement a fourni le cadre de cette actualisation nécessaire en lui assignant, comme principal objectif, celui de faire participer pleinement le plus grand nombre de pays au système du commerce mondial. Plusieurs initiatives complémentaires devraient concourir, selon lui, à atteindre cet objectif, notamment la formation des acteurs économiques, publics et privés, dans le domaine des technologies nouvelles et dans celui du commerce international. Le prochain cycle du millénaire, que l'OMC ouvrira à la fin de l'année, offre l'occasion de mettre en pratique cette volonté de concertation. C'est dans cet esprit que la Principauté, en accord avec la Conférence de Monaco et dans le cadre du Plan d'action de Moncton, entend participer activement à la mise en place d'un dispositif francophone d'information économique visant à l'émergence et à la visibilité internationale d'un espace économique francophone. Avec l'aide des Etats et gouvernements qui le souhaitent, ce centre s'appuiera sur les sources d'information économique du Forum francophone des affaires. Dans le même ordre d'idées, Monaco réitère sa disponibilité pour organiser sur son territoire toute conférence ou rencontre destinée à renforcer le dispositif de coopération économique. Il conviendra cependant de veiller en permanence, dans la conduite des actions, à ce que le développement induit par la mondialisation, dont il faut maîtriser les effets afin qu'elle bénéficie à toutes les populations, ne soit pas une source d'aggravation des inégalités et de négation des identités. Les administrations publiques, qui œuvrent au maintien et à l'amélioration des services sociaux essentiels et qui accompagnent le développement, dans l'optique de la diversité culturelle et de l'intégration régionale, ont un rôle déterminant à jouer. Il y a lieu de les rendre plus efficaces. Pour conclure, il lance un appel aux jeunes pour qu'ils partagent les valeurs de solidarité et de justice de la Francophonie.

Le Président de la conférence invite M. Luc Ayang, Président du Conseil économique et social du Cameroun, à prendre la parole sur le même thème.

Le représentant du Cameroun rappelle que le Sommet de Hanoi a marqué un tournant important dans la vie de la Francophonie en décidant d'œuvrer à l'édification d'un espace francophone de coopération économique. Il considère que cette option est parfaitement justifiée au regard des défis mais aussi des risques de la mondialisation de l'économie. S'agissant plus particulièrement des pays en développement, les perspectives de réussite sur les marchés mondiaux, où la compétitivité est de règle, lui paraissent limitées. De plus, les économies des pays concernés sont à ce point affaiblies par les effets des programmes d'ajustement structurel que les Etats doivent de plus en plus recourir à l'aide de la communauté internationale pour assurer leur développement économique et social. A cet égard, il pense que le soutien attendu devrait se traduire par :

- l'intensification de la coopération entre les entreprises et par un afflux de fonds d'investissement ;
- une réduction plus nette de la dette et le renforcement du système financier international, à l'exemple de l'initiative prise récemment par le G-7 à Cologne.

Il se dit persuadé que la Francophonie peut jouer un rôle majeur dans ce domaine, en développant en son sein un espace de solidarité et de coopération basé sur les principes d'égalité et de complémentarité. Les prochaines négociations au sein de l'OMC et les pourparlers pour le renouvellement de la Convention ACP-Union européenne pourraient fournir à la Francophonie des occasions privilégiées de mettre en pratique les principes énoncés en faveur des pays en développement.

Débat

La représentante de Maurice, S.E. M^{me} Marie-France Roussety, félicite le Secrétaire général pour le nouvel élan qu'il a su imprimer à l'Organisation internationale de la Francophonie grâce à son charisme et à son dynamisme. Elle met l'accent sur la nécessité pour la Francophonie de promouvoir les cultures des pays membres, mais constate aussi que celle-ci évolue en tenant compte des exigences du temps présent, comme le montre le choix du thème de la jeunesse pour le Sommet. Ce choix s'inscrit dans une vision de solidarité au sein d'un monde multipolaire.

En matière économique, M^{me} Roussety pense que, dans le contexte de la mondialisation marqué à la fois par la circulation des hommes et par celle des capitaux, il y a tout lieu de rechercher les voies et moyens d'intensifier la coopération francophone. Elle refuse cependant d'envisager l'ouverture à la coopération et aux échanges comme une voie vers l'uniformisation où les plus forts décideraient seuls du sort de la planète. De ce point de vue, elle estime que la Francophonie doit être attentive à la situation des plus faibles. C'est ainsi qu'elle entend défendre la spécificité des pays insulaires, comme le sien, dans l'organisation mondiale de l'économie. Ces Etats sont parmi les plus fragiles et leur situation les rend moins compétitifs car ils ne bénéficient ni des effets de

l'économie d'échelle ni de la protection douanière. Elle souhaite par conséquent que des mesures soient prises en faveur du redressement de leur balance commerciale. Elle souligne, par ailleurs, que la formation conditionne l'avenir de la Francophonie et plaide pour une évaluation plus généreuse de la question de la dette.

Au volet politique des actions menées par la Francophonie, S.E. M^{me} Roussety appelle la communauté francophone à soutenir les processus de paix récemment engagés, notamment l'Accord de Lusaka pour les pays de la région des Grands Lacs et l'Accord d'Antananarivo pour les Comores. A ce sujet, elle affirme son adhésion aux résolutions des Nations unies relatives aux droits de l'Homme et salue la résolution de l'OUA condamnant la prise du pouvoir par la force.

S.E. M. Charles Josselin, Ministre français délégué à la Francophonie et à la Coopération, rappelle que, à l'occasion du Sommet de Hanoi et de la Conférence de Monaco, la Francophonie s'est engagée à œuvrer dans trois directions :

- agir ensemble dans les enceintes internationales en faveur de l'aide publique au développement, de la réduction de la dette et de l'accès des pays en voie de développement aux marchés internationaux ;
- faire valoir ses vues lors des grands rendez-vous économiques internationaux. Le plus important d'entre eux sera le prochain cycle de négociations de l'OMC à Seattle, en novembre ;
- développer des programmes de soutien à la création d'entreprises et de microcrédits dans la mesure des moyens disponibles.

M. Josselin souligne, par ailleurs, le lien entre le développement économique et l'Etat de droit, en notant l'intérêt de contribuer à l'instauration d'un environnement juridique propre à garantir la sécurité des investissements et plaide pour le maintien d'un flux d'investissement substantiel en faveur des pays membres en développement.

Le représentant du Canada, l'Honorable Don Boudria, considère que le développement des technologies de communication, la libéralisation des échanges et l'ouverture des marchés sont les traits constitutifs des tendances économiques et sociales de cette fin de XX^e siècle. Il pense que tous les pays du monde, quel que soit leur niveau de développement, ressentent, à des degrés divers, les effets de la mondialisation, qui doit par conséquent intéresser un forum international comme le Sommet de la Francophonie. Tout en reconnaissant les effets bénéfiques de la mondialisation sur la création de richesses, il observe que celle-ci peut elle-même contribuer à propager très rapidement des crises économiques dans n'importe quelle région du monde. Il invite, par conséquent, à la vigilance face à une mondialisation qui peut engendrer l'exclusion de la mouvance économique internationale de certains pays ou certains groupes de populations.

En vue d'endiguer les conséquences négatives de la mondialisation, le Canada préconise les mesures suivantes :

- appuyer la réforme en profondeur du système financier international par la mise en place d'un mécanisme permanent de concertation entre les pays industrialisés, les pays émergents et ceux en voie de développement. Cette initiative devrait avoir un impact plus important que le G-7 ;
- favoriser l'intégration des pays les moins avancés au système économique international, conformément aux résolutions de la Conférence de Monaco. C'est tout le sens des efforts à poursuivre pour lutter contre la pauvreté comme y invite le Plan d'action. C'est ainsi que, lors du Sommet du G-7 à Cologne, en juin dernier, le Canada a préconisé, aux côtés de la France, l'élargissement de l'initiative de réduction de la dette en faveur des pays pauvres les plus lourdement endettés, afin que ces derniers puissent disposer des ressources nécessaires pour la santé et l'éducation.

L'Honorable Don Boudria pense donc qu'il convient, dans le nouveau contexte mondial, de privilégier l'information, la formation et la concertation, qui sont les domaines traditionnels d'intervention de la Francophonie.

11. Volet coopération

Pour cette troisième séance plénière, le Président propose aux délégations d'aborder le volet coopération qui se définit par rapport aux cinq axes prioritaires dégagés dans le projet de Plan d'action. Il propose que la conférence entende l'ensemble des exposés liminaires avant d'ouvrir un débat général. Il invite S.E. M. Abdou Diouf, Président du Sénégal, à présenter, en matière d'introduction, une communication d'ensemble sur la coopération.

Le Président du Sénégal pose le problème de la coopération multilatérale francophone, en rappelant que, déjà au Sommet de Chaillot en 1991, il avait plaidé pour « inventer une nouvelle coopération où le multilatéral deviendra la règle en Francophonie, le bilatéral gardant, par ailleurs, toutes ses vertus ». Instituée pour incarner les valeurs fondamentales de justice, de solidarité, d'égalité, de complémentarité et de liberté, la coopération multilatérale est l'âme de la Francophonie. Dans un monde qui se globalise, il importe d'élaborer une approche francophone de la mondialisation. Le Président Diouf met l'accent sur trois chantiers qui, à ses yeux, sont susceptibles d'imprimer à la mondialisation une marque francophone.

Il s'agit tout d'abord de la consolidation de l'Etat de droit et du processus démocratique: ce champ de coopération, ouvert en 1989 au Sommet de Dakar, a connu, depuis celui de Hanoi, une importante évolution sous l'autorité du Secrétaire général de l'OIE. Pour l'avenir, le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit devra aller de pair avec le développement d'une culture démocratique profondément ancrée dans les mentalités. Il convient, en ce sens, de sensibiliser les jeunes dès l'école, où doit commencer l'éducation à la citoyenneté, et d'envisager la création de parlements de jeunes.

Le deuxième chantier concerne la communication en Francophonie : cet autre enjeu mondial comparable à la révolution copernicienne interpelle la Francophonie. En effet, désormais, nul ne peut se passer des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui sont aussi un outil de défense de la diversité culturelle. La Francophonie devrait s'attacher à ce que le français atteigne une masse critique sur les réseaux Internet. Le Fonds francophone des inforoutes, l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation, organe subsidiaire de l'Agence intergouvernementale, les points SYFED et le réseau REFER, ainsi que l'université virtuelle de l'Agence universitaire, méritent la plus grande attention.

Le troisième chantier concerne le financement de la coopération multilatérale francophone : huit ans après le Sommet de Chaillot, l'objectif de 70 % de contributions non liées n'a pu se réaliser. Il déplore qu'aujourd'hui les fonds liés l'emportent sur les crédits déliés. Le moment est venu de reposer ces questions, en demandant au Secrétaire général de procéder à la redéfinition des modalités et des règles de gestion du Fonds multilatéral unique. Il s'agit là d'une question politiquement importante, notamment pour les Africains, car, principaux bénéficiaires de la coopération francophone, ils ne peuvent être écartés de la concertation. Le Président du Sénégal rappelle à cet égard ce qui s'est récemment passé au sujet du projet de Convention intergouvernementale sur la culture, en notant que quatre pays, et non des moindres, se sont opposés au projet, alors que toutes les conditions semblaient réunies pour y apporter une suite favorable. Se référant, par ailleurs, à la coopération Sud-Sud initiée par la FAO en appui au Programme alimentaire mondial (PAM), il invite l'Agence intergouvernementale de la Francophonie à s'intéresser à ce genre d'action.

En conclusion, le Président Diouf lance un appel à tous les pays qui ont le français en partage pour qu'ils poursuivent l'œuvre d'édification de la Francophonie en l'adaptant aux temps nouveaux, sans perdre leur âme et en apportant au monde le génie et les valeurs de la langue française et de la communauté francophone.

➤ **Coopération juridique et judiciaire**

Le Président invite S.E. M. Pierre Célestin Rwigema, Premier Ministre du Rwanda, à présenter son exposé sur la coopération juridique et judiciaire.

Le Premier Ministre du Rwanda se propose de faire partager l'expérience « édifiante et encourageante » de son pays dont le système judiciaire a été complètement détruit au lendemain du génocide de 1994. Le Rwanda a ainsi été conduit à juger un nombre considérable de criminels, alors que les principaux auteurs du génocide avaient fui le pays. M. Rwigema observe que la stabilisation de la société et la restauration de l'unité du peuple rwandais demeurent subordonnées à l'éradication de la culture de l'impunité et au rétablissement des conditions d'exercice de la justice. Il a donc fallu procéder très vite à la formation de nouveaux magistrats. Il tient à rendre hommage à la contribution de la communauté internationale et, tout particulièrement, à celle de la communauté francophone.

Le représentant du Rwanda précise que le Parlement rwandais a voté une loi organique, de caractère novateur, visant à poursuivre les suspects de crimes de génocide et d'autres crimes contre l'humanité commis au Rwanda. Il exprime à cet égard sa reconnaissance aux pays membres de la Francophonie qui ont envoyé de nombreux avocats pour suppléer le barreau rwandais et assurer la défense des suspects de crimes de génocide. Il apprécie, de même, l'appui de la Francophonie au Tribunal pénal international pour le Rwanda et rend un hommage appuyé aux pays francophones qui ont commencé d'arrêter et de juger ou d'extrader certains des criminels recherchés. Il appelle tous les pays membres de la Francophonie à poursuivre leur coopération avec le Tribunal pénal d'Arusha.

M. Rwigema note cependant que la coopération juridique et judiciaire dont le Rwanda a pu bénéficier de la part de la Francophonie ne se limite pas à la répression des crimes de génocide mais qu'elle contribue plus généralement au rétablissement d'un système judiciaire solide, y compris grâce à la formation de licenciés en droit, en partenariat avec de nombreuses universités francophones.

Le représentant du Rwanda souligne, par ailleurs, que son pays a innové en introduisant une forme de justice participative, inspirée de la culture propre au Rwanda en matière de règlement pacifique des conflits. Il invite la communauté francophone à soutenir ceux de ses membres qui ont connu ou qui connaissent des périodes de violations massives des droits de l'Homme.

Le Premier Ministre du Rwanda saisit l'occasion pour faire part à la conférence de deux préoccupations : la première tient à l'adoption par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie d'une mesure de suspension de la section rwandaise, dont il demande la révision compte tenu des troubles qui ont marqué son pays et des progrès appréciables du processus de transition où il s'est engagé avec l'appui de la Francophonie ; la seconde préoccupation a trait à l'intervention du délégué de la République démocratique du Congo, à laquelle il tient à répondre en rappelant que le Rwanda a signé les Accords de Lusaka et entend donc les appliquer, selon les modalités prévues et dans l'esprit des engagements de la Francophonie, tels qu'ils figurent dans le Plan d'action de Moncton.

➤ **Diversité linguistique et culturelle**

Le Président invite S.E. M. Hervé Hasquin, Ministre-Président du gouvernement de la Communauté française de Belgique, à présenter son exposé.

Le Ministre-Président du gouvernement de la Communauté française de Belgique indique que la Francophonie ne doit pas se disperser et plaide pour que la question de la mondialisation et de la diversité culturelle fasse l'objet d'une prise de position forte de la Francophonie, sur le plan politique et en termes de coopération. C'est à ce prix seulement qu'elle sera, selon lui, efficace et visible.

Il appartient à l'Organisation internationale de la Francophonie, aux côtés des Etats et gouvernements, avec les autres organisations multilatérales, de veiller à la protection et

à la promotion des identités culturelles en s'assurant des conditions nécessaires à leur émergence. A cet égard, il fait allusion à l'importance de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales.

M. Hasquin souligne qu'en œuvrant pour le développement équilibré des identités culturelles, nationales et régionales, la coopération francophone contribue à la démocratisation des relations internationales, comme c'est déjà le cas à travers l'éducation. Les produits culturels ne doivent en aucune façon être réductibles à leur seule dimension économique ou marchande. Les échanges et la coopération sont sources de créativité et d'innovation, à condition que soit respecté le principe de réciprocité et que l'uniformité ne supplante pas l'expression identitaire. A son avis, la question de l'exception culturelle se posera à nouveau, à court terme. Il importe dès lors que les acquis de l'Accord sur le commerce des services (ACS-GATS) de 1993 puissent être maintenus, tout en s'appliquant de facto aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il importe, dans le même sens, que les pays membres de la Francophonie développent leurs politiques de soutien à la création audiovisuelle et télévisuelle.

Le représentant de la Communauté française de Belgique doute qu'une convention internationale sur la culture spécifique à la Francophonie puisse avoir suffisamment de poids pour contrer les textes de l'OMC. Il invite l'Agence intergouvernementale de la Francophonie à étudier la faisabilité d'un fonds d'investissement pour les industries culturelles afin de pallier le développement inégal des pays membres et de permettre à tous de bénéficier des résultats de l'accroissement des échanges. Il appelle la Francophonie à jouer un rôle, en matière de concertation, à quatre niveaux :

- faire émerger les positions communes de ses membres chaque fois que nécessaire, et en particulier dans le cadre de l'OMC ;
- relayer leurs voix au plan mondial ;
- engager le dialogue avec les autres grandes aires linguistiques et culturelles qui partagent les mêmes préoccupations ;
- intégrer, en outre, ces préoccupations aux réflexions de l'Association internationale pour la défense des langues et cultures menacées.

M. Hasquin note, avec satisfaction, que les projets de Déclaration et de Plan d'action sont largement imprégnés de ces préoccupations.

Le Président invite le Ministre des Pêches et de l'Aquaculture et Ministre délégué à la Francophonie du Nouveau-Brunswick, l'Honorable Paul Robichaud, à présenter son exposé.

Le Ministre délégué à la Francophonie, l'Honorable Paul Robichaud, introduit sa communication sur la diversité culturelle en rappelant le caractère multiculturel du

Nouveau-Brunswick avec ses trois composantes : française, anglaise et autochtone. Il rend hommage à l'action persévérante du peuple acadien pour préserver sa langue et son identité mais souligne que la vigilance reste de mise face au risque d'assimilation. Il fait part des difficultés que connaît le dialogue avec les autochtones, tout en reconnaissant la nécessité d'aller à la découverte de leur culture pour mieux en apprécier la richesse. Toutefois l'ouverture aux autres et l'acceptation de leur différence supposent aussi un dialogue intérieur qui met en lumière les croyances personnelles, la représentation et l'identification des préjugés.

Ce dialogue entre les cultures, qui reste le meilleur instrument au service de la paix, se trouve aujourd'hui menacé par la mondialisation qui tend à creuser des fossés entre riches et pauvres tout en les reliant comme jamais auparavant, avec le risque d'uniformisation culturelle qui en résulte. Face à cette menace, M. Robichaud recommande de resserrer les mécanismes qui permettent d'exercer une certaine vigilance. Il suggère en particulier une forme de déconcentration culturelle qui donne à chaque individu les outils sociaux et culturels lui permettant de se responsabiliser vis-à-vis de sa communauté, qu'elle soit locale, nationale ou internationale.

Pour le Président de la République française, la diversité linguistique et culturelle est un sujet essentiel, car, rappelle-t-il, les peuples veulent échanger leurs biens, mais garder leur âme. La priorité pour la Francophonie consiste dès lors à se concerter pour parler d'une même voix. Il importe, en ce sens, de définir une stratégie commune en vue des négociations de Seattle. M. Jacques Chirac soutient, par ailleurs, les propositions du Président de la République du Sénégal sur la coopération multilatérale, en particulier en matière de financement, et invite à réfléchir à l'élaboration et à la mise en place de mécanismes appropriés.

➤ **Education et formation**

Le Président invite S.E. le Président du Bénin, M. Mathieu Kérékou, à présenter son exposé sur le thème « Education et formation ».

Le Président de la République du Bénin rappelle d'abord la place donnée à ce thème au Sommet de Cotonou du fait de son importance stratégique pour le développement. Dans le contexte d'un monde en constante évolution, il est partisan d'une formation continue résolument tournée vers la jeunesse, afin de préparer les jeunes à jouer pleinement leur rôle de citoyens responsables, respectueux de la personne humaine et de la démocratie et maîtres de l'environnement technologique, économique et physique. Il importe, dès lors, selon le Président, d'entreprendre un réexamen approfondi des missions de l'éducation et de la formation, ainsi que des modes de transmission du savoir, en tournant le dos aux méthodes traditionnelles et archaïques au profit des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cela devra se faire en adéquation avec le marché du travail et de l'emploi. Il s'agit de mettre les nouveaux systèmes éducatifs au service de la qualification professionnelle et de

l'éducation entrepreneuriale des jeunes, en alliant productivité, flexibilité et pragmatisme. Dans cette perspective, il convient de privilégier les programmes scientifiques, d'éducation et de formation des hommes et des femmes, ainsi que la formation technique et professionnelle, en prenant en compte la situation de tous les jeunes, scolarisés ou non, ainsi que le contexte socio-économique.

C'est ainsi que les pays africains, qui consacrent une part importante de leurs budgets nationaux à ce secteur, se donneront les moyens et les personnels techniques compétents, épanouis et animateurs du développement harmonieux de leurs sociétés, en phase avec l'évolution internationale. Le Président du Bénin plaide pour une telle réforme des systèmes éducatifs et de formation des pays membres.

Le Président Kérékou souligne la nécessité de l'appui de la communauté internationale pour conduire cette réforme. L'enjeu est aussi celui de la promotion d'une culture universelle de la paix, de la solidarité et du partage, ainsi que celui de la prévention des dysfonctionnements sociaux qui passe par l'éducation des jeunes. Les jeunes filles et les femmes ont à cet égard un rôle majeur à jouer car, en donnant la vie, elles sont plus que quiconque les messagères d'une culture de paix.

Le Président du Bénin conclut sa communication en attirant l'attention de la conférence sur :

- les recommandations issues du séminaire transnational de la formation professionnelle, tenu en mars 1999 à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, sous l'égide de la CONFEMEN ;
- les orientations concernant le rôle et la place de l'université dans toute société, et en particulier sur l'Agence universitaire de la Francophonie, en souhaitant que le présent Sommet se prononce sur la question institutionnelle qui est posée.

Le Président invite S.E. le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou N'Guesso, à présenter, à son tour, son exposé sur le même thème.

Le Président Denis Sassou N'Guesso observe tout d'abord que le Congo, en dépit de la richesse de son sous-sol, sait que la source de son développement réside dans les hommes et les femmes et, surtout, dans sa jeunesse. Celle-ci a besoin de ce capital de départ qu'est l'éducation, dans lequel le Congo, à l'instar de beaucoup d'autres pays africains, a investi bien au-delà des normes mondiales. Il remarque qu'il s'agit d'un investissement pour la Francophonie puisqu'il se fait dans la langue française.

Le Président du Congo est toutefois conscient des insuffisances du système éducatif classique et suit avec attention le courant novateur qui vise à développer l'enseignement technique et professionnel. Son pays s'est résolument engagé dans cette voie, malgré la dégradation des infrastructures et des équipements. Le Congo doit en effet faire face au problème de la réinsertion de milliers de jeunes dans la vie sociale. C'est pourquoi il compte sur l'appui de la communauté internationale, en particulier celui de la Francophonie.

M. Sassou N'Guesso lance un appel pour qu'une réflexion commune soit engagée sur ces questions cruciales pour le Nord comme pour le Sud. Il se félicite des résultats des Assises de la formation professionnelle et technique qui devront être traduits en actions de coopération pour le prochain biennium, telles que la création d'un fonds d'insertion professionnelle ou celle de caisses d'épargne et de crédit en faveur des jeunes. De même, le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication peut contribuer à un meilleur partage des expériences et du savoir au sein de la famille francophone. En ce sens, le Président du Congo met l'accent sur la nécessaire solidarité francophone et sur sa dimension éthique.

➤ **Coopération économique**

Le Président invite S.E. le Président de la Côte d'Ivoire, M. Henri Konan Bédié, à présenter son exposé.

Le Président Bédié commence par rappeler que la Francophonie mène, depuis les années 70, des actions concrètes et diversifiées de coopération multilatérale en faveur des Etats membres, y compris dans les domaines de l'économie et du développement durable. Le Sommet de Hanoi a, cependant, donné une dimension politique à la Francophonie sur la scène internationale, et a imprimé un nouvel élan.

Cet élan a été confirmé en avril 1999, à Monaco, par la première Conférence francophone des Ministres de l'Economie et des Finances, qui a permis de dégager un consensus pour renforcer la coopération et la concertation francophones dans le domaine économique. Parmi les principales conclusions de la Conférence de Monaco, le Président de la Côte d'Ivoire cite l'engagement de la communauté francophone en faveur de :

- la participation concertée de la Francophonie aux négociations commerciales dans le cadre de l'OMC ;
- l'allègement du fardeau de la dette des pays les plus pauvres ;
- la réforme du système financier et monétaire international.

L'ambition est, selon le Président, de faire de l'économie une priorité absolue de la Francophonie et de constituer une force de proposition attentive aux aspirations des peuples. Dans cette perspective, il propose un maillage économique de l'espace francophone par l'ouverture de « guichets » ou « d'antennes » auprès de tous les partenaires de la coopération décentralisée : chambres consulaires, organisations professionnelles, syndicats, secteurs mutualistes, associations de jeunes, collectivités territoriales, etc. Ce maillage, qui pourrait se faire en particulier sous l'égide du Forum francophone des affaires (FFA), devrait contribuer à construire un espace de coopération économique plus solidaire et plus dynamique. Plus généralement, la Côte d'Ivoire est disposée à partager son expérience en matière de coopération économique.

De plus, le Président Bédié souhaite qu'à l'occasion de chaque Sommet un bilan des réalisations soit établi, afin que les plans d'action soient suivis de conséquences concrètes.

Le Président invite S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh, Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam, à présenter, à son tour, son exposé.

M^{me} Nguyen Thi Binh rappelle le succès de la Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances de Monaco qui a ouvert à la Francophonie un nouveau champ de coopération à trois niveaux : celui des Etats et gouvernements, celui des entreprises et celui des ressources humaines. Elle note que cette coopération doit être axée prioritairement sur les besoins de développement des pays membres du Sud, en particulier les moins favorisés.

A cet effet, elle propose à l'attention de la conférence les réflexions et orientations suivantes :

- les actions de coopération conduites par les opérateurs devront s'inscrire dans les priorités de la Conférence de Monaco, afin de leur garantir plus de synergies et d'efficacité ;
- dans le cadre des négociations internationales, et en particulier du cycle de négociations de l'OMC, une nouvelle approche francophone des relations Nord-Sud devrait permettre de mettre en évidence une « préférence francophone ». Le Vietnam souhaite s'associer à l'ensemble des concertations francophones et réitère, dans le cadre de son admission à l'OMC, sa demande de soutien aux pays francophones ;
- la coopération Sud-Sud offre de grandes possibilités de partenariats. L'expérience d'une coopération Sud-Sud et triangulaire lancée par le Vietnam avec des pays africains peut être élargie à d'autres pays.

M^{me} Binh conclut sa communication en invitant les pays membres à s'engager résolument dans la lutte contre la pauvreté, à travers l'organisation d'un partenariat plus solidaire et plus efficace.

➤ **Nouvelles technologies de l'information et de la communication**

Le Président invite l'Honorable M. Lucien Bouchard, Premier Ministre du Québec, à présenter son exposé.

Le Premier Ministre du Québec rappelle que l'engagement francophone dans la bataille du numérique date du Sommet de Cotonou, qui a adopté une résolution spécifique sur la société de l'information. A cet égard, la Conférence des Ministres francophones responsables des inforoutes, qui s'est tenue à Montréal en mai 1997, marque une étape décisive dans la réponse de la Francophonie au défi du numérique. A cette conférence

ont été, en effet, adoptés une Déclaration et un Plan d'action que le Sommet de Hanoi a entérinés, en novembre 1997. M. Lucien Bouchard évoque les principaux axes retenus à Montréal :

- la démocratisation de l'accès aux infouroutes ;
- le développement de l'aire de création, de formation et de recherche ;
- le renforcement de l'aire de création et de circulation des contenus ;
- la promotion d'une aire de développement ;
- la création d'un Fonds de développement des infouroutes.

Le Premier Ministre du Québec note que, depuis lors, la présence francophone sur les infouroutes a fait des progrès non négligeables. En témoignent les résultats suivants :

- lancement de soixante-sept projets financés sur le Fonds francophone des infouroutes ;
- mise en place, à Bordeaux, de l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF) ;
- programmes de l'Agence intergouvernementale pour l'accès des pays du Sud aux infouroutes, ainsi que pour la formation de compétences et la veille technologique ;
- actions de l'Agence universitaire pour l'extension des réseaux d'accès aux banques de données et à la documentation scientifique.

M. Bouchard plaide pour que des mesures soient prises en vue de consolider les acquis de la Francophonie dans le domaine des nouvelles technologies de l'information. Il suggère d'orienter la coopération francophone vers la formation aux nouvelles technologies et la multiplication des contenus scientifiques en français, en faveur des jeunes, en particulier. Il recommande de développer les contenus francophones pluriels sur TV5, de façon à contribuer à l'ouverture culturelle et commerciale de la communauté francophone aux autres aires linguistiques.

Par ailleurs, le Premier Ministre informe la conférence que le Québec soutient le projet de création d'un parlement francophone des jeunes. Le Québec, qui a une longue expérience dans ce domaine, est disposé à contribuer à sa mise en place et à ouvrir ses portes pour accueillir les jeunes.

L'exposé de S.E. M. El Hadj Omar Bongo, Président du Gabon, a porté sur le même thème.

Pour le Président du Gabon, les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent pour les sociétés modernes un vecteur égalitaire de

développement et d'acquisition du savoir dans tous les domaines. Le Gabon s'associe, dès lors, à l'action francophone pour le développement d'une société de l'information. C'est à ce titre qu'il a souscrit, dès l'origine, à la mise en place du Fonds francophone des inforoutes.

Le Président du Gabon juge de même opportunes les initiatives de créer l'Université virtuelle francophone pilotée par l'Agence universitaire et de l'Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation dépendant de l'Agence intergouvernementale. Il appelle de ses vœux l'avènement d'une véritable culture de l'information qui préserve la liberté et l'égalité, et qui favorise le partage.

Débat

A la lumière de l'intervention de la déléguée de Madagascar et de celle de Sainte-Lucie, ressort la nécessité :

- d'encourager l'utilisation des technologies de l'information dans les systèmes éducatifs ;
- de promouvoir le plurilinguisme et la diversité culturelle ;
- de soutenir la coopération Sud-Sud et tripartite.

Les deux délégués proposent, en outre, d'inclure la «sécurité alimentaire» dans les dispositions du Plan d'action, pour que la Francophonie puisse participer pleinement à la lutte mondiale contre la faim.

Plus généralement, la coopération multilatérale apparaît comme le ciment de la communauté francophone et mérite, à cet égard, d'être renforcée et amplifiée.

12. Rénovation des méthodes et des instruments

A l'invitation du Président, le délégué de la France, le Ministre Charles Josselin, a présenté un bref exposé sur la rénovation des méthodes et des instruments. A partir du bilan du Secrétaire général, qu'il a jugé positif tant sur le plan politique que sur celui de la coopération, le Ministre a dégagé trois grands principes qui méritent, selon lui, d'être promus dans l'action de l'Organisation internationale de la Francophonie et de ses Agences, à savoir :

- L'adaptation des méthodes aux objectifs par :
 - l'organisation de l'information réciproque et le renforcement de la concertation entre Etats et gouvernements francophones, favorisant l'émergence de positions communes ou concertées, à l'occasion des conférences internationales ;

- la mobilisation de ressources externes par l'implication d'autres institutions dans le financement de programmes de la Francophonie ;
- la concentration de l'action de la Francophonie dans les domaines où elle apporte une valeur ajoutée.
- Le développement des partenariats par :
 - le renforcement de l'effort d'ouverture engagé par le Secrétaire général de l'OIF vers les autres organisations internationales, notamment pour la recherche de financements conjoints ;
 - le renforcement des synergies entre tous les acteurs et les opérateurs de la Francophonie (acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux, associatifs, collectivités décentralisées).
- Le recours systématique à l'évaluation externe de l'action des opérateurs, en vue de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence de leurs interventions.

13. Lieu et date de la IX^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Sur proposition du Président, il est convenu de fixer la tenue de la IX^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage à la fin de l'année 2001, soit deux ans après celle de Moncton, conformément à la tradition.

S'agissant du lieu du IX^e Sommet, la candidature du Liban est confirmée et accueillie chaleureusement.

La délégation du Burkina Faso renouvelle le souhait de son pays d'accueillir le X^e Sommet en 2003, en précisant qu'il présente sa proposition en accord avec la Roumanie qui avait également exprimé le souhait d'accueillir le Sommet.

Le Président de la Roumanie confirme, en effet, que son pays se désiste en faveur du Burkina Faso. Il saisit l'occasion pour souhaiter que le XI^e Sommet puisse se tenir à Bucarest en 2005, afin de souligner l'émergence d'un pôle attaché aux traditions et aux idéaux de la Francophonie en Europe centrale.

Plusieurs délégations, notamment celles du Sénégal, du Cap-Vert, du Vietnam, d'Egypte et du Togo, interviennent pour féliciter le Liban, pays hôte du prochain Sommet, et pour soutenir la candidature du Burkina Faso, pour le Sommet de 2003.

14. Adoption de la Déclaration de Moncton

Sur proposition du Président, la conférence adopte la Déclaration de Moncton.

15. Adoption du Plan d'action de Moncton

Sur proposition du Président, la conférence adopte le Plan d'action de Moncton.

16. Adoption du rapport général de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement

Le Très Honorable Jean Chrétien invite le Ministre des Affaires étrangères du Bénin à présenter le rapport des travaux du VIII^e Sommet de la Francophonie.

Dans la synthèse qu'il fait des travaux, M. Kolawolé Antoine Idji présente les principales conclusions des délibérations des chefs d'Etat et de gouvernement. Il insiste particulièrement sur les résultats positifs atteints par la conférence qui a adopté la Déclaration et le Plan d'action de Moncton pour le prochain biennium. Il se félicite du climat propice à la réflexion et à la sérénité des débats.

Il souligne également, parmi les nombreux acquis de cette conférence, le dialogue très franc et très fructueux qui s'est engagé entre le Sommet et les représentants des jeunes. Les priorités et les recommandations formulées ont été très positivement accueillies par les chefs d'Etat et de gouvernement qui se réjouissent de la pertinence des vues des jeunes. Un bilan précis des actions et des réalisations au profit de la jeunesse sera établi à l'attention du prochain Sommet.

Le rapporteur exprime ses vifs remerciements aux autorités du Canada et du Canada-Nouveau-Brunswick pour leur hospitalité. Il adresse sa gratitude aux chefs d'Etat et de gouvernement et aux chefs des délégations pour leur présence effective et leurs apports à cette conférence.

Il formule ses plus vives félicitations au Secrétaire général pour l'ensemble de ses actions. Il remercie également le Secrétariat des instances pour l'appui dont il a bénéficié pour l'élaboration de son rapport.

Au terme de la synthèse présentée par le rapporteur, le Président félicite et remercie vivement M. Kolawolé Antoine Idji pour la qualité de son rapport.

La conférence adopte le rapport de ses travaux.

17. Clôture de la VIII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Le Président de la République du Liban, S.E. M. Emile Lahoud, remercie les chefs d'Etat et de gouvernement de l'honneur qu'ils font à son pays en le désignant comme hôte du prochain Sommet de la Francophonie.

Il remercie en particulier le Président Jacques Chirac, qui a, le premier, lors du Sommet de Hanoi, très fortement appuyé la candidature de son pays, ainsi que M. Boutros

Boutros-Ghali, Secrétaire général de la Francophonie, pour avoir constamment souligné l'importance du choix du Liban.

Le Président Lahoud précise que les cultures propres, respectées et reconnues, tendent, par leur dynamisme, à réaliser les valeurs universelles qu'elles portent potentiellement en elles, et que, menacées ou méprisées, elles tendraient au contraire à se replier sur elles-mêmes dans une attitude d'autodéfense agressive ; d'où l'importance de l'ouverture des cultures les unes aux autres, la mondialisation des échanges et les nouvelles technologies de l'information pouvant y contribuer largement.

Le Liban, qui dispose d'une expérience significative dans le domaine du dialogue des cultures, propose comme thème du prochain Sommet « Le dialogue des cultures ».

Le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, l'Honorable Bernard Lord, se félicite des conclusions et des résultats des échanges. Soulignant à nouveau la place accordée aux jeunes par le Sommet qui s'achève, il note la force des propositions qu'ils représentent dans la perspective d'une Francophonie renouvelée. M. Lord formule le vœu que les retombées du Sommet répondent, comme il se doit, aux attentes de cette jeunesse qui a accepté de s'impliquer si courageusement.

Fort du succès de cette implication, la communauté francophone devra s'ouvrir à toutes ses autres composantes, notamment les femmes, et œuvrer davantage en faveur des cultures partenaires, qui constituent des vecteurs importants de son épanouissement.

Il se réjouit de la contribution remarquable de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, et plus particulièrement de la population de Moncton dont la généreuse hospitalité a contribué à la réussite du Sommet.

Il se félicite aussi de la collaboration exemplaire qui s'est établie entre le Canada, le Québec et le Nouveau-Brunswick dans la préparation de cet événement. Il conclut en souhaitant un bon retour chez eux à tous les délégués.

Clôturant les travaux du VIII^e Sommet de la Francophonie, le Premier Ministre du Canada, le Très Honorable Jean Chrétien, exprime sa vive satisfaction pour la qualité des travaux du Sommet.

Il note que la conférence a pu atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés et espère que les décisions auxquelles elle est parvenue recevront un écho favorable auprès de toutes les instances et institutions de la Francophonie au cours des prochains mois.

Il adresse ses plus vives félicitations à tous les participants et participantes au Sommet, grâce auxquels la Francophonie a pu réaffirmer sa pertinence et son dynamisme. Il salue les nouveaux membres associés et observateurs.

S'agissant de la participation des jeunes, il estime que la conférence a fait œuvre utile en les associant aux travaux du Sommet. En effet, ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui

vont décider de l'avenir de nos pays dans la nouvelle ère de mondialisation des économies, du partage des connaissances et de l'intégration politique qui s'annonce. Il est, en conséquence, naturel que cette jeunesse ait son mot à dire dans l'évolution de la communauté francophone.

Cette rencontre a démontré aussi que le respect de la diversité peut conduire à l'unité, réalité bien connue au Canada. Les participants ont entendu au cours de ces derniers jours tous les accents du français dans le monde y compris l'accent acadien. Sur les grands dossiers politiques, économiques et de coopération, la Francophonie a parlé, à Moncton, d'une seule voix, une voix qui est de plus en plus entendue partout dans le monde.

Le prochain Sommet aura lieu à Beyrouth, au Liban. Le Premier Ministre du Canada souhaite que les Sommets qui suivront permettent de poursuivre l'actualisation des méthodes et des moyens d'action de la Francophonie.

Au nom de tous les participants et participantes, il remercie les hôtes du Nouveau-Brunswick dont l'hospitalité et la générosité ont grandement facilité le séjour et les travaux du Sommet.

Il souligne aussi le travail remarquable accompli par le Secrétaire général. L'excellent rapport qu'il a présenté à la conférence constitue un précieux outil de référence pour tous.

La Francophonie n'existe pas seulement pour les chefs d'Etat et de gouvernement ; elle existe pour tous les francophones du monde.

Le Premier Ministre adresse ses chaleureuses félicitations à l'ensemble des équipes qui ont participé à l'organisation du Sommet.

Il remercie les participants et leur donne rendez-vous à Beyrouth, au Liban, en 2001.

Deuxième partie

Textes adoptés par la conférence

Déclaration de Moncton

(Moncton, 5 septembre 1999)

1. Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 3 au 5 septembre 1999 à Moncton, au Nouveau-Brunswick, Canada, avons décidé de consacrer ce VIII^e Sommet de la Francophonie à la

jeunesse,

car c'est sur son engagement et son adhésion que repose la pérennité du projet francophone.

2. **Nous avons écouté les jeunes dans nos pays.** Nous avons appuyé les efforts nationaux et régionaux de concertation, ainsi que ceux du Secrétaire général. Nous sommes déterminés à répondre aux attentes que les jeunes de la Francophonie ont exprimées dans la préparation de ce Sommet, en les associant plus étroitement à notre action. Nous ferons en sorte que les jeunes puissent recevoir une formation adéquate, notamment professionnelle et technique, trouver un emploi, libérer leur créativité, vivre dans la liberté et la sécurité, et s'épanouir dans leurs cultures, tout en s'ouvrant aux autres.
3. Nous réaffirmons que la paix, la démocratie et le développement durable sont non seulement des objectifs interdépendants, mais aussi des valeurs que nous partageons. La Francophonie ne peut s'accommoder de crises, de conflits, de situations d'occupation, de déplacements de populations et d'atteintes aux droits de l'Homme et à la démocratie, qui sont des freins au développement et nuisent aux efforts de coopération visant le mieux-être de nos populations.
4. Nous entendons promouvoir, dans le processus d'intégration mondiale en cours, le respect de la diversité culturelle, facteur indéniable de l'enrichissement du patrimoine universel.
5. Nous réitérons, à la veille du 30^e anniversaire de la création de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, que la Francophonie forme un espace culturel et linguistique, fondant son action de coopération multilatérale sur la solidarité agissante de ses membres. Nous entendons poursuivre l'action

désormais multidimensionnelle de la Francophonie dans la continuité de la réforme engagée par les Sommets de Cotonou et de Hanoi, afin qu'elle s'affirme parmi les principaux acteurs du monde de demain.

d d d

La Francophonie, un enjeu politique d'égalité, de sécurité et de démocratie

6. **Mondialisation** : la mondialisation touche à tous les aspects de la vie des peuples. Ses effets sur les plans politique, économique, social et culturel, dont certains sont préoccupants surtout pour les pays les moins favorisés et les moins avancés, justifient une attention particulière au rôle régulateur des Etats. Notre communauté, en étroite concertation avec tous les acteurs des relations internationales, notamment les Nations unies, est déterminée à contribuer à en assurer la maîtrise, pour que la mondialisation bénéficie à tous de manière équitable.
7. **Sécurité internationale et sécurité des populations civiles** : en étroite collaboration avec les Nations unies et les autres organisations internationales et régionales, et dans le respect du droit international, des résolutions et des accords internationaux, nous poursuivons notre action en faveur de la prévention des conflits et du maintien et de la consolidation de la paix. Nous condamnons particulièrement le recrutement et l'implication des enfants dans les conflits armés. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour favoriser la réinsertion des jeunes dans la société civile des pays en situation de post-conflit.
8. **Processus démocratiques et droits de l'Homme** : nous réitérons notre volonté de consolider l'Etat de droit et les processus démocratiques, ainsi que les valeurs et les comportements éthiques qui s'y rattachent, le respect des droits de l'Homme, le respect des droits des peuples et celui des minorités et l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous condamnons toutes les formes de traitements inhumains et dégradants et lutterons tout particulièrement contre l'exploitation des enfants.

Conscients de nos responsabilités à l'intérieur de l'espace francophone, nous réaffirmons le mandat confié au Secrétaire général sur ces questions. Nous renforcerons les moyens consacrés à ses missions et préciserons les modalités de notre concertation politique.

d d d

La Francophonie, une dynamique culturelle d'ouverture et de pluralité

9. **Langue et culture** : la pluralité des langues et la diversité des cultures constituent des réalités qu'il faut valoriser. Dans cet esprit, nous devons continuer à soutenir la promotion et la diffusion de la langue française qui nous rassemble, comme celles des cultures et des langues partenaires qui font nos identités et la richesse de notre

communauté. Nous y veillerons plus particulièrement dans le domaine des inforoutes.

10. **Diversité culturelle** : convaincus que les biens culturels ne sont en aucune façon réductibles à leur seule dimension économique, nous affirmons le droit pour nos Etats et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments d'intervention qui y concourent ; nous entendons favoriser l'émergence d'un rassemblement le plus large possible à l'appui de cette diversité et œuvrer à la mobilisation de l'ensemble des gouvernements en sa faveur. Cette question de la diversité et toutes autres qui suscitent des débats internationaux auxquels la Francophonie doit apporter sa contribution originale feront l'objet de concertations au sein de la Francophonie mobilisant l'ensemble des Etats et gouvernements membres.
11. **Education et formation** : nous sommes déterminés à apporter à la jeunesse une éducation de base, un enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'un système universitaire efficaces. Nous rechercherons l'appui constant des organisations internationales compétentes pour y parvenir. Nous favoriserons le recours aux nouvelles technologies pour moderniser les systèmes éducatifs. Nous faisons nôtres les conclusions des Assises francophones de la formation professionnelle et technique tenues à Bamako.

d d d

La Francophonie, une ambition pour un développement économique durable et solidaire

12. **Solidarité francophone** : la Francophonie est un pont entre les peuples, entre le Nord et le Sud. L'usage d'une langue commune facilite les échanges économiques, les transferts d'expériences, les coopérations et l'aide au développement. La Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de Monaco a manifesté la solidarité qui anime notre espace de coopération et nous nous félicitons de ses résultats. Nous appelons à la mise en œuvre de ses recommandations ainsi qu'à l'intensification de notre concertation.
13. **Espace de coopération et de concertation** : conscients des bénéfices qu'apporte une mondialisation économique aux effets maîtrisés, nous soutenons les efforts en vue du renforcement et de l'aménagement du système financier mondial et voulons consolider la libéralisation des échanges commerciaux autour de l'OMC. Cependant, conscients aussi des risques de marginalisation que la mondialisation comporte pour les pays en développement, nous entendons faciliter l'intégration du plus grand nombre de nos pays au système du commerce mondial, dans le cadre d'un environnement favorable à la croissance, équitable et respectueux de la

primauté de l'Homme. Nous encourageons donc le développement de processus d'intégration régionale de coopération économique, et appelons la communauté internationale à adopter une attitude positive pour l'aide au développement et pour le traitement de la dette, en particulier celle des pays les moins avancés.

14. **Société de l'information** : le développement des systèmes d'information et de communication ouvre à l'économie mondiale de très grandes perspectives d'emploi et de développement économique et social pour nos pays. Nous favoriserons les échanges de savoir et les transferts de compétences dans les domaines technologiques et scientifiques. Nous accroîtrons, en particulier en direction des jeunes, les efforts déjà consentis par les institutions francophones dans ce domaine, afin de leur dispenser une formation professionnelle et technique qui favorise leur intégration économique et sociale.

d d d

15. Nous encourageons la participation des jeunes aux programmes de la Francophonie et l'établissement d'un dialogue régulier. Nous les inviterons, sur une base représentative, à participer à l'orientation de notre action et les soutiendrons comme acteurs du développement.
16. Nous demandons au Secrétaire général de poursuivre sa mission de porte-parole politique de la Francophonie et de responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone, dans le cadre défini par la Charte, et de développer la concertation avec les autres organisations régionales et internationales.
17. Nous mobiliserons les moyens nécessaires aux missions de la Francophonie. Nous adoptons un Plan d'action, qui doit permettre à l'Organisation internationale de la Francophonie de disposer d'un cadre approprié à la réalisation de nos objectifs.

Plan d'action de Moncton

(Moncton, 5 septembre 1999)

PRÉAMBULE

Nous avons voulu consacrer ce Sommet à la jeunesse parce que nous estimons que les jeunes représentent non seulement la relève, mais aussi une force qui peut et doit agir aujourd'hui, et être partie prenante de nos choix.

Dans chaque axe d'intervention prioritaire, nous demandons aux opérateurs de porter une attention particulière à la jeunesse et d'intégrer cet objectif dans toutes nos actions.

I. AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

AXE N° 1. CONSOLIDATION DE LA PAIX, DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT

Contribuer à la réalisation, dans l'espace francophone, de l'aspiration universelle à la paix, à la démocratie et au respect des droits de l'Homme, constitue une mission essentielle de la Francophonie. Notre mouvement doit aider les francophones à cheminer ensemble sur cette voie en conjuguant ses efforts avec ceux des organisations internationales compétentes. Pour l'accomplissement de cette tâche prioritaire, il est important que le Secrétaire général dispose des moyens humains et financiers nécessaires, tels que déterminés par les Etats et gouvernements.

1.1. Intensifier les actions en faveur de la paix et en appui aux populations civiles

1.1.1. Appui à la paix

Nous réaffirmons que la paix et la sécurité sont indispensables au développement durable. La démocratie, les droits de l'Homme, les libertés fondamentales, la primauté du droit et la bonne gouvernance sont essentiels à la prévention et au règlement des conflits dans les pays et entre les pays. Notre coopération sur ces thèmes devra s'adresser particulièrement aux enfants, aux femmes et à la société civile en général, en privilégiant les actions conjointes et multilatérales.

Nous nous engageons à renforcer la collaboration avec les institutions multilatérales qui jouent un rôle dans la prévention et le règlement des conflits, notamment l'Organisation des Nations unies, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et à appuyer les initiatives de consolidation de la paix dans les pays francophones.

Nous nous félicitons des actions politiques et diplomatiques entreprises par le Secrétaire général depuis Hanoi. Nous l'invitons à poursuivre ses actions en faveur du maintien de la paix et du règlement des crises. Nous renforcerons et systématiserons le dialogue entre le Secrétaire général et nos représentants sur la préparation et le déroulement de ses actions dans ce domaine.

Nous appuyons tous les efforts visant à aboutir à un traité de paix juste et globale au Moyen-Orient dans le cadre d'une réactivation du processus de Madrid basé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies et sur le principe de «Terre contre paix». Nous réaffirmons notre appui à l'application de la résolution 425 du Conseil de Sécurité des Nations unies qui exige le retrait total, immédiat et inconditionnel des forces israéliennes du territoire libanais.

Nous appuyons aussi les efforts entrepris pour un règlement des conflits qui prévalent encore dans la région des Grands Lacs et dans la région des Balkans et ce, conformément aux résolutions ad hoc des instances internationales.

Nous nous félicitons de l'Accord de Lusaka, avancée essentielle en direction d'une paix juste et globale dans la région des Grands Lacs. Nous appelons toutes les parties et tous les signataires à en appliquer l'ensemble des dispositions. Nous en appuierons l'application et invitons la communauté internationale à faciliter cette œuvre de réconciliation, notamment par la mise en œuvre des résolutions pertinentes des Nations unies.

Nous avons noté avec satisfaction l'aboutissement du dialogue inter-togolais qui a conduit à l'accord-cadre en vue de la réconciliation nationale. Nous demandons à tous ses signataires d'en appliquer l'ensemble des dispositions et invitons la communauté internationale, notamment sa composante européenne, à apporter au Togo le concours nécessaire à la réussite de ce processus.

Nous apporterons également notre appui, dans le cadre de notre coopération multilatérale, aux processus en cours au Niger et en Guinée-Bissau et appelons au respect des calendriers électoraux afin de rétablir les processus constitutionnels dans ces pays.

Enfin, nous souhaitons que la mise en œuvre des Accords de Tananarive permette aux Comores d'avancer rapidement sur le chemin de la paix, de la démocratie, et du développement, et invitons la communauté internationale à soutenir ce processus.

1.1.2. Appui à la sécurité des populations civiles

Nous souhaitons mener de front des actions en faveur de la paix et de la sécurité internationale et des politiques d'appui à la protection des populations civiles affectées par les conflits armés. Pour mettre fin aux pressions psychologiques et physiques que ces populations subissent dans les régions sous occupation étrangère, nous demandons aux puissances occupantes de respecter les conventions de Genève de 1949 et de s'abstenir de toute action mettant en danger la vie et la condition des jeunes en particulier. Nous soutenons les efforts visant à renforcer les capacités nationales à gérer les conflits sans recourir à la violence et permettant d'assurer la sécurité des personnes, par la mise en place de stratégies mixtes axées sur la prévention des conflits, le respect des conventions internationales et l'élaboration de nouvelles normes, le droit humanitaire, ainsi que la promotion des processus démocratiques et des droits de l'Homme.

Pour manifester notre commune volonté, nous nous engageons à promouvoir le respect de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et à œuvrer, en particulier, en vue de l'élaboration d'un protocole facultatif à cette convention, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. A cet égard, nous soutiendrons l'action du représentant du Secrétaire général des Nations unies en faveur de la protection des enfants en période de conflits armés, ainsi que la coalition d'ONG constituée à cet effet, pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, et nous veillerons à la protection des enfants dans les opérations d'aide humanitaire et de maintien de la paix. Nous œuvrerons également en vue de l'élaboration du deuxième protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants.

Nous réitérons notre appui à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel en vigueur depuis mai 1999. Nous nous assurerons qu'elle obtienne le soutien le plus large possible et veillerons à son application, en collaboration avec nos partenaires et les ONG concernées. Nous apporterons notre appui à l'universalisation de la convention, dès que possible, et aux programmes de déminage et d'aide aux victimes des mines antipersonnel.

Nous continuerons de sensibiliser nos populations aux effets nuisibles de la diffusion incontrôlée des armes de petit calibre. Nous appuyons la décision de l'ONU de convoquer une conférence internationale sur toutes les formes de commerce illicite d'armes. Nous appuyons en particulier la proclamation d'un moratoire ouest-africain sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères. Nous souscrivons en outre aux principes énoncés sur la question par l'Union européenne en décembre 1998. Nous favoriserons l'élaboration d'un instrument international destiné à combattre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la criminalité organisée transnationale.

Par ailleurs, nous continuerons à appuyer la Cour pénale internationale sur les affaires de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, en exigeant qu'elle reçoive toutes les garanties possibles d'indépendance et d'efficacité. Nous invitons tous

les Etats à devenir parties au statut de Rome du 17 juillet 1998 afin d'en accélérer l'entrée en vigueur.

1.2. Approfondir les processus démocratiques, promouvoir les droits de l'Homme et renforcer l'Etat de droit

1.2.1. Culture démocratique

Nous organiserons au début de l'an 2000 un symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone qui permettra, en liaison avec le Centre des droits de l'Homme des Nations unies à Genève, d'approfondir la concertation et la coopération autour de l'Etat de droit et de la culture démocratique. Ce symposium constituera une étape nouvelle dans notre dialogue sur l'approfondissement de la démocratie et le respect des libertés. Il devra permettre de faire ressortir les axes principaux de notre expérience et de notre spécificité que nous ferons valoir lors de la IV^e Conférence des Nations unies sur les démocraties nouvelles et rétablies prévue au Bénin en l'an 2000.

Nous renforcerons la collecte et l'analyse d'informations juridiques, institutionnelles et politiques destinées à éclairer l'action des instances politiques de la Francophonie. Cette fonction d'observatoire dévolue à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie sera conduite en étroite concertation avec les institutions nationales et internationales, et avec la société civile à travers les organisations internationales non gouvernementales compétentes.

Les missions d'observation des élections seront poursuivies, chaque fois que cela sera possible et nécessaire, en coopération avec d'autres organisations internationales. Ces interventions devront s'inscrire dans le cadre d'une coopération à long terme, tant en amont qu'en aval des consultations électorales, avec les pays concernés. L'accompagnement nécessaire à l'organisation des consultations électorales démocratiques sera privilégié, notamment dans le secteur juridique, ainsi que l'appui aux institutions de contrôle et à la société civile.

Nous encourageons l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à poursuivre ses actions, en particulier les séminaires de parlementaires et les stages de fonctionnaires francophones, l'appui aux services documentaires des Parlements du Sud et l'aide à l'installation de services de comptes rendus des débats parlementaires. Nous l'invitons à conduire des actions de sensibilisation sur le rôle et les activités des Parlements en direction des jeunes.

Convaincus que la démocratie locale est l'une des conditions de l'approfondissement de la démocratie, nous inciterons les collectivités territoriales de nos Etats membres à s'engager dans la voie de la coopération décentralisée francophone. Nous invitons l'AIMF à poursuivre son action en matière d'informatisation des municipalités partenaires et de tenue de l'état civil.

1.2.2 Droits de l'Homme

Nous nous emploierons à promouvoir tous les droits de l'Homme et à agir pour que ces droits, civils et politiques, mais aussi économiques, sociaux et culturels, ainsi que le droit au développement, trouvent leur protection dans la vie quotidienne des individus. Nous appuierons à cette fin la ratification et la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux qui régissent les obligations des Etats dans la mise en œuvre de ces droits. Nous prêterons une attention particulière aux droits des femmes et aux droits des enfants et sensibiliserons les jeunes aux droits de l'Homme.

Nous demandons au Secrétaire général d'œuvrer de concert avec les organisations internationales compétentes à l'établissement d'un rapport sur l'état des ratifications des grands instruments juridiques internationaux et sur leur mise en œuvre. Nous favoriserons la mise en œuvre de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT), relative aux principes et droits fondamentaux du travail de 1998.

Nous apporterons une assistance technique aux Etats qui en exprimeraient le désir pour accompagner leur dialogue avec la Commission des droits de l'Homme des Nations unies et le Haut Commissariat aux droits de l'Homme, ainsi que pour la mise en œuvre des recommandations des comités conventionnels.

Nous participerons activement à la préparation des grandes conférences internationales dans le domaine des droits de l'Homme, notamment la Conférence de suivi du Sommet social de Copenhague à Genève. Nous nous préparerons également à la Conférence mondiale des femmes de juin 2000 à New York, par la tenue d'une conférence francophone intitulée « Femmes, pouvoir et développement » à Luxembourg, en février de la même année.

1.2.3 Etat de droit

Nous proclamons notre attachement à l'indépendance de la magistrature et notre volonté de renforcer les systèmes de justice nationaux et de promouvoir la diffusion du droit.

Nous privilégierons en particulier l'accompagnement de plans d'action nationaux de réforme de la justice en veillant à ce que l'accent soit mis sur la justice des mineurs dans toutes ses composantes (politiques d'insertion des jeunes et de prévention de la criminalité juvénile, organisation de la justice des mineurs, politiques répressives, dimension pénitentiaire).

Nous encourageons l'harmonisation du droit, notamment dans le cadre du Traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

Nous apportons notre soutien à la constitution de réseaux francophones, notamment pour ce qui concerne les cours constitutionnelles, ainsi que les instances de contrôle, de régulation et de médiation, les médiateurs et les hautes autorités de l'audiovisuel. Nous nous appliquerons à étendre ces réseaux à d'autres institutions.

Nous soutenons le développement des banques de données juridiques et judiciaires sur la base d'une évaluation systématique et d'une relance qualitative du programme en cours.

AXE N° 2. PROMOTION DE LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET CULTURELLE

2.1. La langue

2.1.1. Nous renouvelons notre engagement à défendre et à promouvoir l'utilisation de la langue française dans les organisations et enceintes internationales. Nous apporterons notre concours à la formation des diplomates en langue française. Nous veillerons au respect du plurilinguisme et de l'utilisation du français dans les organismes de normalisation tels l'AFNOR (Association française de normalisation) et l'ISO (Organisation internationale de normalisation). Nous soutiendrons la participation de francophones aux réunions d'experts de ces organismes, et la coopération internationale en matière de terminologie française.

2.1.2. Nous invitons tous les opérateurs de la Francophonie à articuler davantage leurs programmes de soutien à l'enseignement du et en français, y compris dans le cadre de classes bilingues. Une large utilisation de la formation à distance et le recours massif aux nouvelles technologies de la communication et de l'information doivent être encouragés, tout comme les échanges linguistiques entre pays francophones. Dans ce cadre, la Francophonie devra prendre appui sur les relais locaux déjà mis en place, tels les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) et le programme de radios locales.

2.1.3. Au Sommet de Hanoi, nous avons mis en place un plan d'urgence pour la relance du français dans les organisations internationales. Nous désirons renforcer ce plan par la présence accrue de jeunes experts francophones associés dans des postes à effets multiplicateurs, ainsi qu'en soutenant la concertation et la participation de fonctionnaires francophones à des conférences internationales.

2.1.4. Nous poursuivrons la promotion des langues partenaires en favorisant la concertation sur les politiques nationales et la traduction de et vers les langues partenaires. Dans ce sens, les efforts devront se poursuivre pour la mise en ligne du français et des langues partenaires.

2.2. La culture

2.2.1. Nous croyons que le contexte actuel de mondialisation rend plus que jamais indispensable la contribution de la Francophonie à la promotion de la diversité culturelle et de sa reconnaissance par tous les acteurs de la scène internationale. Dans cette perspective, nous considérons que les biens et services culturels, y compris audiovisuels, reflets des identités nationales et régionales, ne doivent pas être traités comme de simples marchandises, notamment dans le cadre des négociations

commerciales multilatérales. Nous réaffirmons, en outre, le droit des États, des gouvernements et, le cas échéant, des collectivités publiques et territoriales d'établir librement leurs politiques culturelles et, notamment, les moyens et instruments nécessaires à leur mise en œuvre. Afin de faire prévaloir ces convictions, nous estimons nécessaire de mobiliser de façon accrue et concertée les sociétés civiles autour de ces enjeux, de systématiser les concertations entre francophones permettant d'élaborer des positions communes sur ces questions et, enfin, de sensibiliser l'ensemble de nos partenaires non francophones à l'importance de la promotion de la diversité culturelle dans un contexte de mondialisation.

2.2.2. Afin notamment d'explorer plus à fond cette problématique de la mondialisation au regard de la diversité culturelle telle qu'elle est vécue par les États et les gouvernements membres de la Francophonie, et de faire le point sur les enjeux essentiels dont la prise en compte avait motivé les signataires du Traité de Niamey en 1970, nous décidons également, dix années après celle de Liège, que la Conférence ministérielle thématique du biennium 2000-2001 sera consacrée à la culture.

2.2.3. Dans le but de promouvoir le dialogue entre les cultures, nous encouragerons les échanges entre artistes, et entre industries culturelles, et nous faciliterons la circulation des œuvres. Nous favoriserons également l'appui à la formation aux métiers de la culture. Nous procéderons à une évaluation approfondie du Marché des arts et du spectacle africain (MASA) afin d'en faire un véritable tremplin pour la diffusion des spectacles et un pôle structurant où s'articulent encore mieux cadre institutionnel et milieux professionnels.

La Francophonie devra prendre des mesures pour aider le financement de la participation d'artistes à des manifestations en contribuant au rayonnement de la création culturelle, et poursuivra les actions engagées grâce au Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud. Enfin, elle aidera les télévisions et le cinéma du Sud, à travers leurs productions, à être présents dans les grands marchés internationaux et les festivals du film francophone.

2.2.4. Nous invitons l'Agence intergouvernementale de la Francophonie à étudier l'intérêt et la faisabilité d'un fonds d'investissement pour les industries culturelles. Nous lui demandons également d'intensifier le programme des CLAC en leur confiant une nouvelle mission axée sur le développement et la solidarité.

2.3. Les médias

2.3.1. Nous encourageons TV 5 à être le reflet de la diversité culturelle de la Francophonie, à faire une large place à l'expression de toutes ses composantes et à renforcer la présence d'images du Sud sur tout son réseau. Nous saluons la nouvelle dynamique mise en œuvre par TV 5 et nous donnons notre appui au Plan d'action arrêté par la dernière Conférence des ministres responsables de TV 5 réunie à Bruxelles. Nous appuyons les efforts de développement de TV 5 Afrique et encourageons les pays africains à favoriser sa croissance.

2.3.2. Nous poursuivrons les efforts déployés pour soutenir le développement et la diffusion de la presse écrite francophone.

AXE N° 3. EDUCATION ET FORMATION

Nous appuyons le rôle dévolu à la CONFEMEN pour contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques éducatives au sein des Etats et gouvernements membres et l'invitons à s'élargir à l'ensemble des pays ayant le français en partage.

Nous demandons aux opérateurs compétents de la Francophonie de mettre leur savoir-faire au service des Etats afin de faciliter la coopération de nos Etats avec les institutions internationales qui, telles la Banque mondiale et l'Union européenne, ont reçu mandat de développer leurs programmes dans le domaine de l'éducation.

3.1. Education de base et formation professionnelle et technique

Nous sommes déterminés à apporter à la jeunesse une éducation primaire et secondaire ainsi qu'un système universitaire efficaces. Nous sommes particulièrement attentifs à créer les conditions susceptibles de favoriser la motivation des jeunes pour ces diverses formations.

Nous encourageons les opérateurs francophones à concentrer leur action en matière d'alphabétisation, d'éducation de base et de formation professionnelle et technique sur l'information et la concertation. La poursuite de cet objectif suppose en particulier une meilleure participation de la coopération francophone à toutes les concertations menées dans ce secteur et le développement des partenariats entre enseignants, administrations de l'Education, parents, collectivités, ONG, associations, acteurs économiques et sociaux. Nous demandons à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie d'assurer, comme une priorité, le suivi des Assises de Bamako sur la formation professionnelle et technique.

Nous appuyons la mise en place d'une politique d'édition capable d'assurer l'émergence de filières de production de manuels scolaires dans les pays du Sud.

3.2. Enseignement supérieur et recherche

En matière d'enseignement supérieur, nous préconisons le développement des actions en faveur de la reconnaissance mutuelle des diplômes, de la mobilité des étudiants et chercheurs, du Plan d'urgence pour les universités africaines, de la recherche, des filières universitaires francophones, ainsi que de l'information scientifique et technique et du recours accru aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Nous souhaitons le renforcement de l'Université Senghor d'Alexandrie et son ouverture à de nouveaux partenariats.

Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir commencé le processus d'évaluation externe par celle de l'Agence universitaire de la Francophonie, en raison de l'importance cruciale que revêt notre coopération multilatérale dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette évaluation globale, intervenant après une dizaine d'années de forte croissance de l'AUF, met l'accent sur les points forts et les points faibles de cet opérateur et sur la nécessité de le remobiliser dans un cadre multilatéral.

Nous donnons mandat au Secrétaire général d'engager, en étroite liaison avec le CPE, une réflexion prospective sur les orientations de la coopération multilatérale universitaire pour le moyen terme, en accordant une attention particulière à la régionalisation et à la spécificité des actions.

Cette réflexion devra déboucher sur une proposition de réforme des structures chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre de la coopération universitaire multilatérale. Elle visera, en particulier, une meilleure identification des priorités et stratégies, le resserrement des dispositifs administratif et financier, l'amélioration des dispositifs d'évaluation et de suivi des programmes. Elle s'appuiera sur les travaux d'évaluation de l'AUF et sur un dialogue avec l'AUF elle-même.

La prochaine conférence ministérielle de la Francophonie devra être saisie du projet de réforme, en vue de son adoption et de son application, dès 2000.

AXE N° 4. COOPERATION ECONOMIQUE

4.1. Concertation

La Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de la Francophonie, réunie à Monaco en avril 1999, a adopté une Déclaration qui guidera l'action des différents opérateurs et acteurs de la Francophonie en matière de coopération économique à trois niveaux : Etats et gouvernements, entreprises et ressources humaines.

Nous avons décidé de renforcer la concertation francophone tant au sein des organisations multilatérales que dans la perspective des conférences internationales particulièrement importantes.

Cette concertation, politique et technique, nous permettra de partager et d'accroître notre information mutuelle, afin, lorsque cela sera possible, d'aboutir à des propositions communes.

A cet égard, nous convenons de nous concerter dans la perspective du prochain cycle de négociations à l'OMC et tout au long de ce cycle.

Soucieux de favoriser l'intégration régionale en cours, nous appuyons les efforts destinés à renforcer la compétitivité des économies des Etats et gouvernements membres, à favoriser le développement des échanges intra-régionaux et la cohérence

des politiques macroéconomiques, et à harmoniser les règles juridiques applicables à la vie économique.

Nous poursuivrons nos efforts pour lutter contre la pauvreté. Nous nous emploierons à persuader la communauté internationale d'adopter une attitude plus équitable sur la question de la dette, particulièrement de celle des pays les moins avancés.

4.2. Aide au commerce et à l'investissement

Nous invitons les opérateurs de la Francophonie à développer leur action économique là où leur expérience offre aux pays membres une véritable plus-value : l'information, la formation, et l'aide à l'intégration au système économique mondial. La Francophonie devrait également promouvoir différentes formes de coopération : Nord-Sud, Sud-Sud et tripartite.

Dans cet esprit, nous approuvons les projets suivants, dont nous demandons la mise en œuvre lors du biennium 2000-2001 :

- Création d'un dispositif francophone d'information économique destiné notamment à éclairer les acteurs économiques sur les possibilités d'investissement ;
- Constitution d'un réseau d'institutions de formation au commerce international ;
- Etablissement d'un fonds destiné à l'intégration et à la pleine participation des pays les moins avancés au système économique mondial.

4.3. Aide au développement des entreprises

Nous rappelons, par ailleurs, notre appui aux actions que la Francophonie mène pour la création, le développement, le partenariat et le soutien des entreprises, notamment au Sud et dans les économies en transition. Cet appui doit se manifester plus particulièrement par l'encouragement des transferts de technologies, la formation technique et un accès facilité au crédit, notamment grâce à la poursuite des programmes de mobilisation de l'épargne locale.

Nous convenons de renforcer les programmes destinés à favoriser une plus grande implantation de la Francophonie dans les domaines des nouvelles technologies et des industries culturelles.

Nous invitons l'Agence intergouvernementale et les opérateurs à inscrire leur programmation en matière économique dans le cadre défini par la Conférence de Monaco, et à rechercher systématiquement une concertation et une coopération efficaces avec les organisations internationales spécialisées.

4.4. Aide au développement durable

Nous renouvelons notre appui aux actions que mène l'Agence intergouvernementale, par le biais de son Institut de l'énergie et de l'environnement, notamment pour assurer une présence active de la communauté francophone dans les négociations pour les conventions internationales en matière d'environnement.

En matière d'énergie, il s'agit de poursuivre les efforts en vue d'une maîtrise endogène du développement et de la gestion des systèmes énergétiques nationaux.

AXE N° 5. NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

5.1. Fonds francophone des inforoutes

Le Fonds francophone des inforoutes, mis en place à la suite de la Conférence de Montréal et du Sommet de Hanoi, fait la preuve de son efficacité, alliant à la fois souplesse et rigueur de gestion. Sur la base de son succès et de son expérience, nous demandons que ce programme prioritaire se développe avec plus de moyens, notamment par un accroissement du nombre des pays contributeurs et en encourageant les Etats et gouvernements à doter le Fonds francophone des inforoutes en contributions déliées.

En adaptant ses critères, le Fonds francophone des inforoutes devra mettre l'accent sur la production et la diffusion de contenus en langue française dans les secteurs reconnus prioritaires en Francophonie. Une partie du Fonds sera consacrée aux initiatives et aux projets présentés par et pour les jeunes.

5.2. Accès aux nouvelles technologies de la communication et de l'information

L'accès aux nouvelles technologies de la communication et de l'information, et particulièrement l'accès à Internet, devra être facilité. Pour ce faire, la Francophonie s'appuiera sur des structures existantes pour établir des points d'accès à Internet, afin d'augmenter le volume des échanges entre tous les partenaires de la Francophonie.

5.3. Formation et développement des contenus

Un effort significatif devra être consenti par les opérateurs de la Francophonie à la sensibilisation et à la formation des nouveaux utilisateurs des technologies de la communication et de l'information. Les opérateurs de la Francophonie devront aussi appuyer des initiatives de développement des contenus en français largement accessibles aux francophones et non francophones.

II. JEUNESSE

Un dialogue fructueux a eu lieu à Moncton entre les Chefs d'Etat et de gouvernement d'une part et des représentants de la jeunesse francophone d'autre part. Ce dialogue a été nourri par la tenue de plusieurs concertations nationales et multilatérales, entre autres à Bamako, Genève et Shippagan-Ouagadougou.

Parmi les recommandations des jeunes issues de ces rencontres préalables, nous retenons les suivantes : nécessité de démocratiser la Francophonie par une concertation et une participation accrues des jeunes ; soutien à l'insertion sociale et professionnelle ; encouragement à la mobilité ; accès facilité aux nouvelles technologies.

Nous invitons, à ces fins, le Secrétaire général à intensifier la collaboration entre la CONFEJES, l'Agence intergouvernementale et les autres opérateurs, ainsi qu'avec les ONG actives dans le domaine de la jeunesse. Nous considérons la CONFEJES comme lieu de référence et d'avis en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées à la jeunesse.

1. Concertation et participation des jeunes

Nous nous proposons de poursuivre le dialogue de la Francophonie avec la jeunesse tel qu'amorcé. Il pourrait être renforcé par la création d'un réseau virtuel, mais aussi à travers des mécanismes de concertation entre organisations représentatives de jeunes. Nous favoriserons également une meilleure consultation des jeunes, notamment à travers la création d'un site jeunesse incluant une base de données sur les programmes «jeunesse» existant auprès des institutions internationales et des bailleurs de fonds, ainsi qu'au niveau national.

Nous attachons une grande importance à ce que le dialogue entre les jeunes et les institutions de la Francophonie soit respectueux de la représentativité réelle des jeunes. A cette fin, notamment, nous encourageons l'ensemble des pays à se doter de structures représentatives de la jeunesse. Nous voulons que ces instruments de concertation soient souples et proches des populations.

2. Insertion sociale et professionnelle

Afin de soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment par le biais de la formation, nous invitons l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et la CONFEJES à renforcer conjointement le Fonds d'insertion des jeunes. Nous réaffirmons la finalité d'insertion sociale et économique et d'accès à des programmes de création d'emplois de ce fonds, en relation étroite avec les politiques nationales et multilatérales en faveur de la jeunesse. Ce fonds aura entre autres pour vocation de faire partager et de confronter la diversité des expériences francophones d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Parallèlement, nous encourageons les initiatives qui favorisent l'expression des jeunes, tant au niveau collectif qu'au niveau individuel. Nous soutiendrons la production et la diffusion des activités artistiques, culturelles et sportives des jeunes.

3. Mobilité

Nous encourageons la mobilité des jeunes à l'intérieur de l'espace francophone par des programmes d'échanges culturels, scolaires et universitaires, de stagiaires et de professionnels. Cette mobilité permettra aux jeunes de l'espace francophone de mieux connaître la diversité et la richesse, d'être davantage informés des opportunités qu'offre la Francophonie et donc de mieux y participer.

Nous décidons la création d'un Programme de soutien à la mobilité des jeunes francophones, sous les auspices de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et auquel la CONFEJES sera associée. Ce Programme de mobilité valorisera et renforcera les programmes existant dans ce domaine. Sans se superposer aux actions en cours, il permettra d'élargir l'offre francophone en matière de mobilité des jeunes.

4. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Nous encourageons l'accès des jeunes aux nouvelles technologies, sans lesquelles ils ne pourraient faire face aux défis du prochain millénaire. Nous devons faciliter la maîtrise de ces technologies, l'échange d'expertise et leur utilisation dans le plus grand nombre d'applications possibles, au niveau scolaire, mais aussi comme outil de concertation, instrument de travail, d'échanges et de coopération.

A cette fin, nous nous efforcerons de mieux promouvoir le Fonds des inforoutes auprès des jeunes francophones et, par conséquent, de le leur rendre plus accessible. Nous consacrerons une partie du Fonds des inforoutes aux initiatives et aux projets présentés par et pour des jeunes.

III. RÉNOVER LES INSTRUMENTS ET LES MÉTHODES

Nous invitons les instances et les opérateurs de la Francophonie à s'engager résolument dans un processus nécessaire de rénovation de leur mode de fonctionnement, qui donne toute son efficacité au cadre institutionnel approuvé à Hanoi.

Nous saluons ainsi la démarche modernisatrice engagée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, qui constitue la première étape de ce processus.

Nous demandons aux instances et aux opérateurs de la Francophonie de coordonner leurs actions et de rationaliser leurs méthodes de travail en les fondant sur la hiérarchisation de leurs objectifs, la recherche de partenariats, le choix de modes adaptés de coopération et le recours généralisé à l'évaluation des programmes.

1. Hiérarchisation des objectifs

La Francophonie doit concentrer son action sur des secteurs prioritaires, en leur affectant les moyens financiers et humains adéquats provenant de l'ensemble des opérateurs francophones, ainsi que les concours externes qui pourraient être fournis. Ces secteurs sont ceux où la Francophonie dispose d'un avantage comparatif déterminant par rapport aux autres systèmes de coopération et peut mettre en œuvre des programmes atteignant une masse critique suffisante.

A cet égard, nous demandons qu'il soit systématiquement tenu compte des programmes de coopération bi et multilatérale existants dans l'élaboration des actions envisagées.

2. Recherche de partenariats

La capacité d'attraction de la Francophonie, à travers ses programmes, sera renforcée par le resserrement de ses liens avec les coopérations bilatérales, les organisations internationales compétentes, les collectivités territoriales, les ONG, les associations, les syndicats et les entreprises privées.

Nous demandons que chaque opérateur élabore un plan spécifique de recherche de partenariats.

3. Choix des modes de coopération

Nous avons identifié quatre modes de coopération auxquels les instances et les opérateurs francophones devront se référer afin d'adapter leurs actions :

3.1. L'information réciproque et volontaire par laquelle les Etats et gouvernements francophones éclairent les choix qui président à la définition de leurs politiques nationales ; elle justifie la constitution de banques de données susceptibles de fournir des éléments de référence et de comparaison.

3.2. La concertation entre Etats et gouvernements francophones, pour harmoniser les politiques nationales et rechercher des positions communes dans les secteurs où la programmation ne saurait, à elle seule, fournir une réponse adaptée.

Cette concertation, technique ou politique, pourra s'appuyer sur l'organisation de symposiums et de conférences thématiques, comme ce fut le cas à Bamako et à Monaco, ou prendre la forme de rencontres préalables ou d'échanges de vues avant et pendant les grandes négociations internationales, ainsi que l'ont démontré la préparation du Sommet de Rio en 1992 et les discussions autour de la Convention instituant la Cour pénale internationale.

3.3. La mobilisation de ressources financières externes, grâce à laquelle la Francophonie renforcera ses programmes ou appuiera ses membres dans la définition de projets susceptibles de recevoir un financement des grands bailleurs de fonds internationaux.

3.4. La programmation, réservée aux domaines où la Francophonie dispose d'une véritable valeur ajoutée, doit être servie par une maîtrise des coûts et des mécanismes décisionnels transparents et efficaces. Elle doit, également, respecter des critères de régionalisation, de multilatéralité et de synergie.

Le rôle des États et des gouvernements doit être renforcé au sein des instances, particulièrement dans les commissions du Conseil permanent qui devront faire l'objet d'une réflexion approfondie, tout comme les comités de programme. Les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement des opérateurs doivent être poursuivis au profit des dépenses actives de programmation.

La programmation devra recourir, chaque fois que cela est possible, à des instruments comme le Fonds francophone des inforoutes qui démontre son efficacité, tant pour la gestion que pour la mobilisation de ressources financières. Enfin elle doit être inscrite dans un cadre temporel précis.

4. Évaluation des opérateurs et des programmes

Au terme de l'évaluation de l'Agence universitaire de la Francophonie, nous souhaitons que ce processus soit étendu à l'ensemble des opérateurs et des programmes de la Francophonie. Parallèlement, nous demandons qu'à cette fin les ressources nécessaires figurent dans les budgets de chaque nouveau programme et que les opérateurs procèdent à l'examen critique des programmes existants dont ils assurent la gestion.

Nous appuyons le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie dans la mise en œuvre de l'évaluation externe des opérateurs bénéficiant de financements du Fonds multilatéral unique. Nous invitons ces derniers à s'engager résolument dans un processus permanent destiné à renforcer la coopération multilatérale francophone. Les échanges ainsi engagés contribueront à améliorer les performances des opérateurs dans les domaines de leur compétence et, notamment, à préciser l'adéquation entre les objectifs qui leur sont assignés, leurs capacités opérationnelles et les moyens financiers qui leur sont alloués.

d d d d

Ce Plan constitue, pour le prochain biennium, le cadre de la coopération multilatérale francophone. Nous demandons au Secrétaire général, responsable de l'animation de cette coopération, de veiller à l'harmonisation des programmes et actions de la Francophonie.

Textes déposés à la conférence

Avis de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur les demandes d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Présenté par l'Honorable Don Boudria
Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie

La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie pour sa 13^e session à Moncton le mardi 31 août 1999, a procédé à un examen attentif des recommandations formulées par le Conseil permanent de la Francophonie lors de sa 34^e session tenue le 29 août 1999 à Moncton, sur les demandes formulées à ce jour dans la perspective du VIII^e Sommet, selon qu'elles concernent :

- de nouvelles demandes
- des modifications de statut
- des invités spéciaux

A l'issue de ses délibérations à huis clos, la Conférence ministérielle a dégagé les consensus suivants :

A. Concernant les nouvelles demandes d'adhésion en qualité d'observateur

1. Elle a relevé l'intérêt certain de nouveaux pays désireux d'obtenir un statut d'observateur au Sommet. Elle y trouve le témoignage de la crédibilité de la Francophonie et de son attrait croissant.

Elle s'est donc prononcée favorablement sur les demandes présentées respectivement par :

- la Lituanie
 - la Slovénie
 - la République tchèque
2. Elle a souscrit à l'avis du Conseil permanent, qui avait rappelé que le caractère impératif du délai de six mois, fixé pour le dépôt des candidatures préalablement à la tenue d'un Sommet, ne permettait de prendre en compte les demandes tardives que dans la perspective du Sommet suivant.

C'est de ce point de vue que les demandes déposées par la République slovaque d'une part, ainsi que par le Soudan et par l'Ukraine d'autre part, devront être instruites, si elles sont réitérées, pour le IX^e Sommet.

3. Il a été précisé, à la demande de certains intervenants, que deux des pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) auxquels appartiennent également trois membres de la Francophonie (le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et São Tomé et Príncipe), c'est-à-dire l'Angola et le Mozambique, n'avaient formulé aucune demande dans les formes requises.

B. Demandes de modification de statut

Le cas des deux Etats actuellement observateurs, qui souhaitent accéder au statut de membre associé, c'est-à-dire l'Albanie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, a été considéré très attentivement dans l'optique de la double approche dégagée par le Conseil permanent de la Francophonie, selon que l'on se réfère au strict respect des textes, dans un souci de rigueur qui privilégie l'objectif d'approfondissement de la communauté francophone, au regard des engagements antérieurs de la Francophonie ainsi que d'une situation satisfaisante de la pratique du français dans le pays concerné. Ou bien que l'on veuille marquer la primauté de l'analyse politique, en considération de situations particulièrement exceptionnelles, comme celle des Balkans dans la crise qu'ils traversent actuellement.

Au terme d'un large débat, la Conférence ministérielle s'est accordée sur le constat suivant :

La prévalence de l'esprit de rigueur veut étayer la crédibilité de l'organisation, qui demeure une exigence unanimement partagée. Mais cette nécessité de respecter les règles ne doit pas exclure la prise en compte de réalités politiques qui peuvent conduire à adopter des mesures d'exception, en fonction de l'analyse de situations particulières.

C'est à ce titre que les demandes de l'Albanie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine peuvent apparaître comme recevables.

La Conférence ministérielle a tenu, toutefois, à ce que cet avis soit assorti de trois observations :

- l'adhésion en qualité de membres associés des deux Etats considérés ne pourrait induire une modification systématique de leur statut à l'occasion du IX^e Sommet ;
- la Francophonie devrait consentir, sous l'autorité du Secrétaire général, un effort particulier pour leur assurer un meilleur ancrage dans la communauté francophone, notamment aux plans culturel et linguistique ;

- dans l'esprit des recommandations formulées tant par le Conseil permanent que par la Conférence ministérielle de la Francophonie, il est recommandé, conformément aux textes en vigueur, que rapport soit fait régulièrement aux instances de la Francophonie sur la situation de la langue française dans les Etats considérés.

Telles sont donc les recommandations que la Conférence ministérielle a aujourd'hui l'honneur de déposer devant vous, comme le veulent nos règles. Il revient maintenant à votre conférence de se prononcer définitivement sur ces différentes demandes.

Je vous remercie.

Document de travail concernant
le projet de Convention intergouvernementale sur la culture

- 1 -

**Décision de la 33^e session du Conseil permanent de la Francophonie
Paris, les 9 et 10 juillet 1999**

CPF-33/99/D415 : projet de Convention intergouvernementale sur la culture

Le Conseil prend acte du rapport du Président du groupe *ad hoc* chargé de la préparation du projet de Convention intergouvernementale sur la culture. Il décide que l'examen de ce projet sera reporté à la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie, à Moncton.

- 2 -

**Extrait du rapport de la 33^e session
du Conseil permanent de la Francophonie**

4.1. Convention intergouvernementale sur la culture (33/CPF-S/99/n° 18 et 18 bis)

Introduisant le sujet, le Secrétaire général rappelle que le Sommet de Hanoi a donné mandat à la Conférence ministérielle de la Francophonie de poursuivre la réflexion en vue de parachever l'élaboration d'un projet de Convention intergouvernementale sur la culture. En réponse à cette décision du Sommet, le groupe *ad hoc* présidé par M^e Christian Valantin, Représentant personnel du chef de l'Etat du Sénégal, s'est réuni à trois reprises au cours du 1^{er} semestre de 1999 : 5 février, 12 mars, 22 juin. Au cours des mois d'avril et de mai, le Secrétaire général a consulté par lettre tous les ministres des Affaires étrangères et ceux de la Culture des Etats et gouvernements membres à ce sujet. Les réponses parvenues à l'OIF ont été transmises à M^e Valantin.

Prenant à son tour la parole, M^e Valantin expose les résultats des travaux du groupe *ad hoc* (cf. rapport de M^e Valantin en annexe). Il insiste particulièrement sur le large consensus auquel est parvenu le Groupe à l'issue de ses deux premières réunions. Ce consensus repose sur les éléments essentiels suivants :

- La recherche d'une réponse appropriée à un mandat donné par les chefs d'Etat et de gouvernement ;
- La mise à l'écart de sujets susceptibles de ne pas recueillir l'adhésion du plus grand nombre ;
- L'identification d'axes précis de coopération entre les parties signataires de la convention ;
- La consultation la plus large des Etats et gouvernements en vue de recueillir leurs avis d'experts ;
- La prévision de clauses de sauvegarde donnant la faculté aux parties d'émettre des réserves motivées sur telle ou telle disposition.

En dépit de ces résultats auxquels tous les membres du groupe *ad hoc* ont contribué lors des réunions de février et mars, M^e Valantin signale qu'au cours de la réunion de juin, prévue pour finaliser le projet de convention, quelques membres du groupe *ad hoc* ont exprimé des avis concernant le principe même d'une convention. En appui à cette thèse, ils invoquent les prochaines négociations à l'OMC, ainsi que l'inscription de la diversité culturelle à l'ordre du jour du prochain Sommet. En conséquence, ils souhaitent qu'à ce stade les positions de la Francophonie ne soient pas figées dans une convention.

Plusieurs membres du groupe *ad hoc* ont exprimé leur profond étonnement sur cette position nouvelle qu'ils qualifient de retour en arrière. Ils ont rappelé que le mandat

ayant été donné par le Sommet de Hanoi, il appartenait aux instances supérieures de décider de la poursuite ou non du travail engagé au sein du groupe.

En conclusion, M^e Valantin invite le Conseil à prendre position, afin que la CMF de Moncton puisse disposer d'un projet, conformément au mandat qu'il a reçu du Sommet de Hanoi.

Dans leurs interventions, plusieurs représentants expriment leur regret sur une certaine « frilosité », qu'ils perçoivent chaque fois que la Francophonie a l'occasion d'accomplir un acte majeur. Ils rappellent que la question de la diversité culturelle est au fondement même de la Francophonie et qu'il ne s'agit donc pas d'un thème nouveau appelant un débat nouveau. Après avoir indiqué que le projet de convention offre des garanties à tous les membres de formuler des réserves sur tel ou tel point non conforme aux systèmes constitutionnels en vigueur, ils soulignent la nécessité d'assumer, jusqu'à son terme, le mandat reçu du Sommet de Hanoi.

Concluant sur ce point, le Secrétaire général demande que l'examen du projet de convention soit reporté à la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie, à Moncton (cf. CPF-33/99/D415).

– 3 –

ANNEXE

33^e session du Conseil permanent de la Francophonie

**Rapport du groupe *ad hoc* sur la Convention intergouvernementale
sur la culture présenté par M^e Christian Valantin, Président**

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

A Hanoi, en 1997, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de rehausser l'engagement de la Francophonie en vue de promouvoir l'échange culturel sous toutes ses formes au sein de notre espace, de faciliter la circulation des créateurs et leur formation, d'assurer les échanges de leurs œuvres et l'accès aux aides et aux institutions artistiques et culturelles dans tous nos pays. Ils ont donné leur aval au principe d'une Convention intergouvernementale sur la culture entre les Etats et gouvernements et demandé à la Conférence ministérielle de la Francophonie d'en approuver le contenu dans les meilleurs délais (cf. Déclaration de Hanoi, paragraphe 13, et Plan d'action de Hanoi, paragraphe 16).

A Bucarest, en décembre dernier, la Conférence ministérielle de la Francophonie a demandé la reprise des travaux du groupe *ad hoc* en vue d'élaborer un projet à présenter à la Conférence ministérielle de Moncton, en septembre prochain.

Mon intervention sera brève. D'abord parce que vous avez pu, voici quelques semaines, avoir connaissance des résultats des travaux du groupe *ad hoc* et apporter, pour certains parmi vous, des observations et des propositions de modifications au projet qui vous a été communiqué par le Secrétariat en avril dernier. Je rappelle que le projet a été envoyé également aux ministres de la Culture et à ceux des Affaires étrangères pour recueillir leurs avis compétents. Ensuite parce que le groupe *ad hoc* a estimé sage d'écarter les points susceptibles de constituer des obstacles majeurs à l'adhésion de certains Etats ou gouvernements au projet.

En conséquence, je vous ferai part, tout d'abord, du contexte et de l'esprit qui ont prévalu lors des travaux du groupe *ad hoc*, puis j'évoquerai les conclusions auxquelles le groupe *ad hoc* est parvenu à l'issue de ses trois réunions tenues le 5 février, le 12 mars et enfin le 22 juin dernier. Enfin, je vous ferai part des résultats des consultations des Etats et des gouvernements.

1. Contexte et esprit dans lesquels le groupe a mené ses travaux

Lors de sa première séance, en février dernier, le groupe *ad hoc* a examiné les différentes

hypothèses formulées en septembre 1997 par le groupe *ad hoc*, à la suite des contributions du comité d'experts présidé par l'Ambassadeur Bernard Dorin.

Je rappelle à cet effet que, compte tenu des difficultés de l'époque, trois hypothèses avaient été avancées :

- Celle d'une **résolution**, jugée peu engageante au regard des enjeux et de l'évolution de la Francophonie, depuis Niamey ;
- Celle d'une **déclaration** pour laquelle le groupe avait marqué son intérêt, eu égard à son caractère solennel ;
- Enfin, celle d'un projet de **convention** considéré comme une véritable avancée nouvelle de la coopération multilatérale francophone dans le domaine de la culture.

Pour répondre aux termes mêmes de la décision de Hanoi, le groupe *ad hoc* a choisi de travailler dans la perspective de l'hypothèse n° 3, c'est-à-dire celle d'une convention, afin de proposer à la CMF de Moncton un projet consensuel. Dans cette perspective, le groupe a retenu la méthodologie suivante :

- Ecarter toutes notions susceptibles de constituer un blocage, en s'efforçant d'être le plus réaliste, le plus concret et le plus pragmatique possible pour que la convention soit utile et applicable. Aussi, des questions telles que le **visa spécial** ont été écartées.
- Consulter le plus largement possible les Etats et gouvernements sur la nouvelle formule de convention afin de recueillir leurs avis motivés avant le Sommet de Moncton.
- Soumettre au CPF de juillet 1999 un projet incluant les différentes propositions des Etats et des gouvernements.

2. Conclusions des travaux du groupe *ad hoc*

Sur la base de cette méthodologie, et au terme de ses travaux, le groupe a abouti à un projet de convention qui a été envoyé par le Secrétaire général, en avril dernier, aux ministres des Affaires étrangères, aux ministres de la Culture de nos pays membres, ainsi qu'aux représentants personnels pour recueillir leurs avis et suggestions.

A propos du projet qui a été envoyé aux pays en avril dernier, je ferai les observations suivantes :

- D'abord sur le préambule : le préambule a été réaménagé pour tenir compte du Sommet de Hanoi qui constitue indiscutablement le tournant qui a donné

l'impulsion décisive à l'élaboration d'une convention. C'est ce que traduit le paragraphe 4 de la colonne n° 2.

- Ensuite, sur l'objet de la convention, le groupe a estimé nécessaire d'inclure une disposition nouvelle indiquant que la convention ne constitue pas, sur les matières qu'elle régit, une dérogation aux obligations internationales souscrites, par ailleurs, par les parties.
- Sur les notions de **créateur francophone**, celles d'**agent culturel** et de **produits et services culturels**, je ferai les commentaires suivants :

Est considéré comme **créateur** tout auteur, artiste, interprète ou exécutant au sens de la Convention internationale de Rome en 1961 sur la protection des artistes, des interprètes ou des exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. Cette notion inclut donc les auteurs, artistes, interprètes ou exécutants qui contribuent par leur action à la création littéraire, musicale, scénique, plastique, audiovisuelle et multimédia.

Tout ressortissant de l'une des parties à la convention qui crée en langue française, sans égard à sa langue maternelle, est considéré comme créateur **francophone**.

Le groupe *ad hoc* a estimé nécessaire d'introduire dans la convention la notion d'**agent culturel**, destinée à prendre en compte les personnes qui contribuent, par leur action et leurs responsabilités, dans le secteur public comme dans le secteur privé, au soutien et à la promotion des créateurs et des produits culturels. Sont concernés par cette notion, entre autres, les responsables de musées et les responsables de l'administration culturelle.

Les notions de **produits et services culturels** désignent les produits et services qui résultent de diverses activités de création littéraire, de logiciels, d'éditions musicales, de création plastique, de productions multimédias, etc.

Sont considérés comme **francophones** les produits et services culturels qui recourent à la langue française ou l'une des langues partenaires.

- Enfin, sur le **suivi de la convention** : outre le fait que le CPF veille à l'application de la convention, le groupe a estimé utile de préciser que c'est le CPF qui est habilité à connaître des différends éventuels qui naîtraient entre les parties. A cet effet, le CPF désigne une commission technique chargée de lui proposer les mesures appropriées.

3. Contributions des Etats et des gouvernements

Je voudrais à présent vous présenter l'économie des différentes contributions des Etats et des gouvernements.

D'une manière générale, les Etats et gouvernements qui ont bien voulu répondre à la consultation expriment globalement leur accord avec le projet, tel que reformulé par le

groupe *ad hoc*. Les observations faites par certains Etats visent à l'amélioration rédactionnelle du projet. Le groupe en a tenu compte dans la mesure du possible.

Un pays exprime sa préférence pour l'adoption par les ministres d'une recommandation au lieu d'une convention, tandis qu'un gouvernement penche plutôt pour une déclaration, tout en précisant que les articles 17 et 19 ne sont pas applicables en l'état actuel de sa réglementation interne. L'article 17 concerne la place notable à accorder aux programmes francophones sur les chaînes de radiodiffusion et de télévision. L'article 19 porte sur l'aide financière et technique à apporter à la création francophone.

Mais, comme je l'ai souligné, globalement les Etats et les gouvernements ont exprimé leur adhésion au projet de convention. Et je tiens à les remercier de leurs contributions.

En conclusion, je dois dire que le projet qui vous est présenté aujourd'hui, en dépit de l'option qui a été faite de lui conserver un caractère très général pour permettre un consensus large des Etats et des gouvernements, identifie plusieurs axes concrets de coopération à favoriser. Ce sont, entre autres, les échanges d'artistes et de produits culturels, la circulation des personnes et des œuvres, la création littéraire et la production de logiciels, la traduction des œuvres en français et en langues partenaires, la création plastique et la production multimédia, etc.

Pour les Etats et gouvernements qui s'y engageront, il s'agit véritablement là d'une avancée significative dans un des domaines permanents et traditionnels de coopération de la Francophonie qu'est la culture.

Je vous remercie de votre attention.

Projet
de Convention intergouvernementale sur la culture
entre les Etats et gouvernements
des pays ayant le français en partage

- *1^{ère} colonne : projet de septembre 1997*
- *2^e colonne : texte adopté à l'issue des réunions du groupe ad hoc du 3 février et du 12 mars 1999*
- *3^e colonne : projet résultant de la réunion du groupe ad hoc du 22 juin 1999*

Projet de septembre 1997	Projet amendé en février et en mars 1999	Projet résultant de la réunion du 22 juin 1999
<p>Préambule</p> <p>Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage,</p> <p>○ Considérant le rôle primordial que joue la culture comme fondement des sociétés et du développement et sa place dans l'échange et la compréhension mutuelle entre les peuples et les individus ;</p> <p>○ Rappelant les principes contenus dans la Convention et la Charte de Niamey (1970) créant l'ACCT (Agence de la Francophonie), unique organisation intergouvernementale de la Francophonie, chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier leur coopération culturelle et technique ;</p> <p>○ Rappelant la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de Cotonou (1995) qui, par l'adoption de la programmation pour le biennium 1996-1997, a donné mandat à l'Agence de la Francophonie (ACCT) de réunir des experts chargés d'élaborer un projet de convention intergouvernementale sur la culture ;</p>	<p>Préambule</p> <p>Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage,</p> <p>○ Considérant le rôle primordial que joue la culture comme fondement des sociétés et du développement et sa place dans l'échange et la compréhension mutuelle entre les peuples et les individus ;</p> <p>○ Rappelant les principes contenus dans la Convention et la Charte de Niamey (1970) créant l'ACCT (Agence de la Francophonie), unique organisation intergouvernementale de la Francophonie, chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier leur coopération culturelle et technique ;</p> <p>○ Rappelant la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de Hanoi (1997) qui, par l'adoption d'une Déclaration et d'un Plan d'action pour le biennium 1998-1999, a donné son aval au principe d'une Convention intergouvernementale sur la culture entre les Etats et gouvernements de la Francophonie et donné mandat à la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) d'en approuver les contenus dans les meilleurs délais ;</p>	<p>Préambule (sans changement)</p> <p>Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage,</p> <p>○ Considérant le rôle primordial que joue la culture comme fondement des sociétés et du développement et sa place dans l'échange et la compréhension mutuelle entre les peuples et les individus ;</p> <p>(Sans changement)</p> <p>○ Rappelant les principes contenus dans la Convention et la Charte de Niamey (1970) créant l'ACCT (Agence de la Francophonie), unique organisation intergouvernementale de la Francophonie, chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier leur coopération culturelle et technique ;</p> <p>(sans changement)</p> <p>○ Rappelant la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de Hanoi (1997) qui, par l'adoption d'une Déclaration et d'un Plan d'action pour le biennium 1998-1999, a donné son aval au principe d'une Convention intergouvernementale sur la culture entre les Etats et gouvernements de la Francophonie et donné mandat à la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) d'en approuver les contenus dans les meilleurs délais ;</p> <p>(sans changement)</p> <p>○ Considérant que la Francophonie a, notamment pour objectif l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;</p> <p>○ Considérant que le plein épanouissement de l'espace culturel francophone suppose l'attachement des Parties au principe de la liberté de création et d'expression culturelles ;</p>
<p>○ Considérant que la Francophonie a, notamment pour objectif l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;</p> <p>○ Considérant que le plein épanouissement de l'espace culturel francophone suppose son attachement au principe de la liberté de création et d'expression culturelles ;</p>	<p>○ Considérant que la Francophonie a, notamment pour objectif l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;</p> <p>○ Considérant que le plein épanouissement de l'espace culturel francophone suppose son attachement au principe de la liberté de création et d'expression culturelles ;</p>	<p>○ Considérant que la Francophonie a, notamment pour objectif l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;</p> <p>○ Considérant que le plein épanouissement de l'espace culturel francophone suppose l'attachement des Parties au principe de la liberté de création et d'expression culturelles ;</p>

Projet de septembre 1997	Projet amendé en février et en mars 1999	Projet résultant de la réunion du 22 juin 1999
<p>o Convaincus que ce plein épanouissement implique, dans le respect des conventions et accords internationaux relatifs à la libéralisation des échanges, la libre circulation des créateurs ainsi que des produits et services culturels ;</p> <p>Sommes convenus d'adopter les dispositions suivantes :</p> <p>I. Objet de la Convention</p> <p>Article 1 : La présente Convention a pour objet de promouvoir la création et de faciliter la circulation des créateurs, des produits et des services culturels au sein d'un espace francophone conformément aux principes définis dans la Charte de la Francophonie (Marrakech, 1996).</p>	<p>o Convaincus que ce plein épanouissement implique, dans le respect des conventions et accords internationaux relatifs à la libéralisation des échanges, la libre circulation des créateurs ainsi que des produits et services culturels ;</p> <p>Sommes convenus d'adopter les dispositions suivantes :</p> <p>I. Objet de la Convention</p> <p>Article 1 : La présente Convention a pour objet de renforcer la coopération culturelle, de promouvoir la création et de faciliter les échanges des créateurs, des produits et des services culturels au sein de l'espace francophone, conformément aux principes définis dans la Charte de la Francophonie.</p> <p>Article 2 : La présente Convention ne constitue pas, sur les matières qu'elle régit, une dérogation aux obligations internationales souscrites, par ailleurs, par les Parties.</p>	<p>o Convaincus que ce plein épanouissement implique, dans le respect des conventions et accords internationaux relatifs à la libéralisation des échanges, la libre circulation des créateurs ainsi que des produits et services culturels ;</p> <p>Sommes convenus d'adopter les dispositions suivantes :</p> <p>I. Objet de la Convention (sans changement)</p> <p>Article 1 : La présente Convention a pour objet de renforcer la coopération culturelle, de promouvoir la création et de faciliter les échanges des créateurs, des produits et des services culturels au sein de l'espace francophone, conformément aux principes définis dans la Charte de la Francophonie.</p> <p>Article 2 : La présente Convention ne constitue pas, sur les matières qu'elle régit, une dérogation aux obligations internationales souscrites, par ailleurs, par les Parties, [ainsi qu'aux contraintes nationales auxquelles elles sont soumises]</p>
<p>II. Des créateurs</p> <p>Article 2 : Par la présente Convention :</p> <p>a) on entend par créateur, tout auteur, artiste, interprète ou exécutant dans les domaines de la création littéraire, musicale, plastique et audiovisuelle ;</p> <p>b) sont considérés comme artistes interprètes ou exécutants, les acteurs, chanteurs, musiciens, danseurs et autres personnes qui représentent ou exécutent de toute autre manière des oeuvres littéraires ou artistiques ;</p>	<p>II. Des créateurs et agents culturels</p> <p>Article 3 : Par la présente Convention :</p> <p>a) on entend par créateur, tout auteur, artiste, interprète ou exécutant reconnu comme contribuant à la création littéraire, musicale, scénique, plastique, audiovisuelle et multimédia ;</p> <p>b) sont considérés comme artistes interprètes ou exécutants, les acteurs, chanteurs, musiciens, danseurs et autres personnes qui représentent ou exécutent de toute autre manière des oeuvres littéraires ou artistiques ;</p>	<p>II. Des créateurs et agents culturels</p> <p>Article 3 : Aux fins de la présente Convention : (sans changement)</p> <p>a) on entend par créateur, tout auteur, artiste, interprète ou exécutant reconnu comme contribuant à la création littéraire, musicale, scénique, plastique, audiovisuelle et multimédia ;</p> <p>b) sont considérés comme artistes interprètes ou exécutants, les acteurs, chanteurs, musiciens, danseurs et autres personnes qui représentent ou exécutent de toute autre manière des oeuvres littéraires ou artistiques ;</p>

Projet de septembre 1997	Projet amendé en février et en mars 1999	Projet résultant de la réunion du 22 juin 1999
<p>c) Les Parties décident de constituer, en relation avec les associations ou organismes professionnels nationaux de droits d'auteurs, une base de données commune des <i>créateurs</i> ayant les qualités requises par la présente Convention afin de faciliter les procédures prévues à l'article 4.</p> <p>Article 3 : Pour la présente Convention, est considéré comme créateur francophone, tout créateur de produits et services culturels francophones tels que définis aux articles 10 et 11.</p>	<p>c) Les Parties décident de constituer, en relation avec les associations ou organismes professionnels nationaux de droits d'auteurs, une base de données commune des <i>créateurs</i> ayant les qualités requises par la présente Convention.</p> <p>Article 4 : Pour la présente Convention, est considéré comme créateur francophone, tout créateur de produits et services culturels francophones tels que définis aux articles 12 et 13.</p> <p>Article 5 : On entend par <i>agent culturel</i>, toute personne qui contribue, par son action et ses responsabilités dans le secteur public comme dans le secteur privé, au soutien et à la promotion des créateurs, des produits et du patrimoine culturels, œuvrant notamment dans le cadre des échanges, des produits et des services culturels.</p> <p>Article 6 : Dans le respect de leurs engagements internationaux, les Parties s'engagent à faciliter la circulation des créateurs et agents culturels francophones tels que définis par la présente Convention.</p> <p>Article 7 : Les Parties conviennent de faciliter l'accès des créateurs et agents culturels francophones à leurs institutions culturelles et à leurs établissements de formation artistique respectifs.</p> <p>Article 8 : Les Parties favoriseront la création sur leurs territoires respectifs de centres d'accueil et de résidence ouverts aux créateurs francophones au sens de la présente Convention</p>	<p>c) Les Parties décident de constituer, en relation avec les associations ou organismes professionnels nationaux de droits d'auteurs, une base de données commune des <i>créateurs</i> ayant les qualités requises par la présente Convention.</p> <p>Article 4 : Aux fins de la présente Convention, l'expression créateur francophone désigne tout citoyen ressortissant de l'une des Parties qui y exerce une activité de créateur en langue française, sans égard à sa langue maternelle. (nouveau)</p> <p>(sans changement)</p> <p>Article 5 : On entend par <i>agent culturel</i>, toute personne qui contribue, par son action et ses responsabilités dans le secteur public comme dans le secteur privé, au soutien et à la promotion des créateurs, des produits et du patrimoine culturels, œuvrant notamment dans le cadre des échanges, des produits et des services culturels.</p> <p>(sans changement)</p> <p>Article 6 : Dans le respect de leurs engagements internationaux, les Parties s'engagent à faciliter la circulation des créateurs et agents culturels francophones tels que définis par la présente Convention.</p> <p>(sans changement)</p> <p>Article 7 : Les Parties conviennent de faciliter l'accès des créateurs et agents culturels francophones à leurs institutions culturelles et à leurs établissements de formation artistique respectifs.</p> <p>(sans changement)</p> <p>Article 8 : Les Parties favoriseront l'accueil sur leurs territoires respectifs des créateurs et agents culturels francophones au sens de la présente Convention.</p>

Projet de septembre 1997	Projet amendé en février et en mars 1999	Projet résultant de la réunion du 22 juin 1999
<p>Article 7 : Les Parties apporteront leur appui à la création et au développement de réseaux culturels regroupant les créateurs francophones.</p> <p>Article 8 : Les Parties s'engagent à favoriser la promotion des créateurs francophones en développant des actions de formation et des programmes d'échanges ainsi qu'en pratiquant une politique d'attribution de bourses de séjour à leur profit.</p> <p>Article 9 : Les Parties s'engagent à mieux faire connaître les créateurs francophones sur leur territoire respectif.</p>	<p>Article 9 : Les Parties apporteront leur appui à la création et au développement de réseaux culturels regroupant les créateurs francophones.</p> <p>Article 10 : Les Parties s'engagent à favoriser la promotion des <i>créateurs francophones</i> en développant des actions de formation et des programmes d'échanges ainsi qu'en pratiquant une politique d'attribution de bourses de séjour à leur profit.</p> <p>Article 11 : Les Parties s'engagent à mieux faire connaître les créateurs francophones sur leur territoire respectif.</p>	<p>Article 9 : Les Parties apporteront leur appui à la création et au développement de réseaux culturels regroupant les créateurs et les agents culturels francophones.</p> <p>(sans changement) Article 10 : Les Parties s'engagent à favoriser la promotion des <i>créateurs francophones</i> en développant des actions de formation et des programmes d'échanges ainsi qu'en pratiquant une politique d'attribution de bourses de séjour à leur profit.</p> <p>(sans changement) Article 11 : Les Parties s'engagent à mieux faire connaître les créateurs francophones sur leur territoire respectif.</p>
<p>III. Des produits et services culturels</p> <p>Article 10 : Pour la présente Convention, l'expression produits et services culturels désigne notamment les produits et les services qui résultent de l'une ou l'autre des activités suivantes :</p> <p>a) la publication de livres, de revues, de périodiques ou de journaux ;</p> <p>b) la production de logiciels, de films, d'enregistrements sonores et vidéographiques ;</p> <p>c) l'édition de compositions musicales sous toutes ses formes ;</p> <p>d) la transmission et la diffusion par émetteur terrestre, par câble ou par satellite de services de télévision et de radiodiffusion destinés à être reçus par le public en général ;</p>	<p>III. Des produits et services culturels</p> <p>Article 12 : Pour la présente Convention, l'expression produits et services culturels désigne, notamment les produits et les services qui résultent de l'une ou l'autre des activités suivantes :</p> <p>a) la <i>création littéraire</i> et la publication de livres, de revues, de périodiques ou de journaux ;</p> <p>b) la <i>création</i> et la production de logiciels, de films, d'enregistrements sonores vidéographiques et électroniques ;</p> <p>c) la <i>création</i> et l'édition de compositions musicales sous toutes ses formes ;</p> <p>d) la transmission et la diffusion par émetteur terrestre, par câble ou par satellite, de services de télévision et de radiodiffusion destinés à être reçus par le public en général ;</p>	<p>III. Des produits et services culturels</p> <p>Article 12 : Aux fins de la présente Convention, l'expression produits et services culturels désigne, notamment les produits et les services qui résultent de l'une ou l'autre des activités suivantes :</p> <p>a) la <i>création littéraire</i> et la publication de livres, de revues, de périodiques ou de journaux ;</p> <p>b) la <i>création</i> et la production de logiciels, de films, d'enregistrements sonores vidéographiques et électroniques ;</p> <p>c) la <i>création</i> et l'édition de compositions musicales sous toutes ses formes ;</p> <p>d) la transmission et la diffusion par émetteur terrestre, par câble ou par satellite, des programmes de télévision et de radiodiffusion destinés à être reçus par le public en général ;</p>

Projet de septembre 1997	Projet amendé en février et en mars 1999	Projet résultant de la réunion du 22 juin 1999
<p>e) la traduction en langue française ou en langues partenaires ;</p> <p>f) la création plastique telle que la peinture, la sculpture et la gravure ;</p> <p>g) la création, l'exécution et l'adaptation des arts de la scène tels que le théâtre, la musique, l'opéra et la danse ;</p> <p>h) la production " multimédia " et sa diffusion sur les réseaux de télécommunications.</p> <p>Article 11 : Les produits et services culturels francophones au sens de la présente Convention sont, pour les produits et services culturels qui recourent à l'usage de la langue, ceux dont la langue est essentiellement le français ou l'une des langues partenaires. Pour les produits ou services qui ne recourent pas à l'usage de la langue, les produits ou services culturels francophones sont ceux créés ou offerts par des créateurs francophones de l'une des Parties. Sont désignées par l'expression " langues partenaires " notamment les langues nationales et locales des pays membres de la Francophonie, ne disposant pas d'assises ni de moyens de développement importants.</p>	<p>e) la traduction en langue française ou en langues partenaires ;</p> <p>f) la création plastique telle que la peinture, la sculpture et la gravure ;</p> <p>g) la création, l'exécution et l'adaptation des arts de la scène tels que le théâtre, la musique, l'opéra et la danse ;</p> <p>h) la production " multimédia " et sa diffusion sur les réseaux de télécommunications.</p> <p>Article 13 : Les produits et services culturels francophones au sens de la présente Convention sont, pour les produits et services culturels qui recourent à l'usage de la langue, ceux dont la langue est essentiellement le français ou l'une des langues partenaires. Pour les produits ou services qui ne recourent pas à l'usage de la langue, les produits ou services culturels francophones sont ceux créés ou offerts par des créateurs de l'une des Parties. Sont désignées par l'expression " langues partenaires " notamment les langues nationales et locales des pays membres de la Francophonie, ne disposant pas d'assises ni de moyens de développement importants.</p>	<p>e) la traduction en langue française ou en langues partenaires ;</p> <p>f) la création plastique telle que la peinture, la sculpture et la gravure ;</p> <p>g) la création, l'exécution et l'adaptation des arts de la scène tels que le théâtre, la musique, l'opéra et la danse ;</p> <p>h) la production " multimédia " et sa diffusion sur les réseaux de télécommunications.</p> <p>Article 13 : Les produits et services culturels francophones au sens de la présente Convention sont, pour les produits et services culturels qui recourent à l'usage de la langue, ceux dont la langue est essentiellement le français ou l'une des langues partenaires. Pour les produits ou services qui ne recourent pas à l'usage de la langue, les produits ou services culturels francophones sont ceux créés ou offerts par des créateurs de l'une des Parties. Sont désignées par l'expression " langues partenaires " notamment les langues nationales et locales des pays membres de la Francophonie.</p>
<p>Article 12 : Sans préjudice des dispositions prévues par la présente Convention en vue de favoriser la circulation des produits culturels, les Parties s'engagent à prendre toutes mesures en vue d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, y compris subaquatique. Elles s'engagent, le cas échéant, à interdire et à empêcher le transfert de propriété, l'importation et l'exportation illicites de biens culturels conformément aux conventions en vigueur.</p>	<p>Article 14 : Sans préjudice des dispositions prévues par la présente Convention en vue de favoriser la circulation des produits culturels, les Parties s'engagent à prendre toutes mesures en vue d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, y compris subaquatique. Elles s'engagent, le cas échéant, à interdire et à empêcher le transfert de propriété, l'importation et l'exportation illicites de biens culturels, conformément aux conventions en vigueur.</p>	<p>(sans changement)</p> <p>Article 14 : Sans préjudice des dispositions prévues par la présente Convention en vue de favoriser la circulation des produits culturels, les Parties s'engagent à prendre toutes mesures en vue d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, y compris subaquatique. Elles s'engagent, le cas échéant, à interdire et à empêcher le transfert de propriété, l'importation et l'exportation illicites de biens culturels, conformément aux conventions en vigueur.</p>

<p>Projet de septembre 1997</p>	<p>Article 13 : En vue de lever les obstacles tarifaires et non tarifaires à la circulation entre elles des produits et services culturels francophones au sens de la présente Convention, les Parties s'engagent à étudier, dès son entrée en vigueur sur leur territoire, les modalités pratiques permettant d'atteindre cet objectif, dans le respect des accords internationaux auxquels elles ont éventuellement souscrit.</p>	<p>Projet amendé en février et en mars 1999</p> <p>Article 15 : En vue de lever les obstacles tarifaires à la circulation entre elles des produits et services culturels francophones au sens de la présente Convention, les Parties s'engagent à étudier, dès son entrée en vigueur sur leur territoire, les modalités pratiques permettant d'atteindre cet objectif, dans le respect des accords internationaux auxquels elles ont souscrit.</p>	<p>Projet résultant de la réunion du 22 juin 1999 (sans changement)</p> <p>Article 15 : En vue de lever les obstacles tarifaires à la circulation des produits et services culturels francophones au sens de la présente Convention, les Parties s'engagent à étudier, dès son entrée en vigueur sur leur territoire, les modalités pratiques permettant d'atteindre cet objectif, dans le respect des accords internationaux auxquels elles ont souscrit.</p>
<p>Article 14 : Les Parties favoriseront la création d'un dépôt commun de tous les ouvrages en langue française ou en langues partenaires publiés sur leurs territoires et la circulation sur les inforoutes des titres et références desdits ouvrages.</p>	<p>Article 16 : Les Parties favoriseront la création d'un dépôt commun de tous les ouvrages en langue française ou en langues partenaires publiés sur leurs territoires et la circulation sur les inforoutes des titres et références desdits ouvrages.</p>	<p>(sans changement)</p> <p>Article 16 : Les Parties favoriseront la création d'un dépôt commun de tous les ouvrages en langue française ou en langues partenaires publiés sur leurs territoires et la circulation sur les inforoutes des titres et références desdits ouvrages.</p>	
<p>Article 15 : Les Parties s'engagent, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente Convention sur leur territoire, à instituer des pourcentages de programmes francophones sur les chaînes de radiodiffusion et de télévision, dans la mesure où cette disposition est conciliable avec leur ordre juridique interne. Elles s'engagent également à accorder une place notable aux produits culturels originaires des pays francophones du Sud.</p>	<p>Article 17 : Les Parties s'engagent, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente Convention sur leur territoire, à accorder une place notable aux programmes francophones sur les chaînes de radiodiffusion et de télévision, dans la mesure où cette disposition est conciliable avec leur ordre juridique interne. Elles s'engagent également à accorder une place notable aux produits culturels originaires de toutes les régions de la Francophonie.</p>	<p>Article 17 : Les Parties s'engagent, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente Convention sur leur territoire, à accorder une place notable aux programmes francophones sur les chaînes de radiodiffusion et de télévision, dans la mesure où cette disposition est conciliable avec leur ordre juridique interne. Elles s'engagent également à accorder une place notable aux produits culturels originaires de toutes les régions de la Francophonie.</p>	
<p>Article 16 : Les Parties s'engagent à favoriser par tous les moyens à leur disposition la traduction en français des ouvrages en langues partenaires ou autres et des ouvrages de langue française en langues partenaires ou autres.</p>	<p>Article 18 : Les Parties s'engagent à favoriser par tous les moyens à leur disposition la traduction en français des ouvrages en langues partenaires ou autres et des ouvrages de langue française en langues partenaires ou autres.</p>	<p>Article 18 : Les Parties s'engagent à favoriser par tous les moyens à leur disposition la traduction en français des ouvrages en langues partenaires ou autres et des ouvrages de langue française en langues partenaires ou autres.</p>	

Projet de septembre 1997	Projet amendé en février et en mars 1999	Projet résultant de la réunion du 22 juin 1999
<p>IV. De la création</p> <p>Article 17 : L'aide à la création étant essentielle à la capacité de production culturelle, les Parties conviennent d'apporter leur aide financière et technique à la création culturelle francophone et d'instaurer les conditions juridiques et économiques du développement autonome de la création.</p> <p>Article 18 : Les Parties s'engagent, dans le respect de leurs règles internes de compétence, à étendre les critères d'octroi des aides culturelles nationales afin de permettre, à certaines conditions, aux créateurs ou aux produits et services culturels francophones d'en bénéficier.</p> <p>(Article 19 : Les Parties s'engagent à ratifier, le cas échéant, les conventions internationales assurant la protection des droits d'auteur et des droits voisins, notamment la Convention sur la protection des œuvres littéraires et artistiques (Berne, 1886, révisée en 1948 et en 1971), la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Rome, 1961), la Convention universelle sur le droit d'auteur (Genève, 1952, révisée en 1971) et la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes (Genève, 1971).)</p>	<p>IV. De la création</p> <p>Article 19 : L'aide à la création étant essentielle à la capacité de production culturelle, les Parties conviennent d'apporter leur aide financière et technique à la création culturelle francophone et d'instaurer les conditions juridiques et économiques du développement autonome de la création.</p> <p>Article 20 : Les Parties s'engagent, dans le respect de leurs règles internes de compétence, à étendre les critères d'octroi des aides culturelles nationales afin de permettre, à certaines conditions, aux créateurs ou aux produits et services culturels francophones d'en bénéficier.</p> <p>Article 21 : Les Parties s'engagent à ratifier, le cas échéant, les conventions internationales assurant la protection des droits d'auteur et des droits voisins, notamment la Convention sur la protection des œuvres littéraires et artistiques (Berne, 1886, révisée en 1948 et en 1971), la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Rome, 1961), la Convention universelle sur le droit d'auteur (Genève, 1952, révisée en 1971) et la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes (Genève, 1971).</p>	<p>IV. Du soutien à la création (changement du titre)</p> <p>Article 19 : L'aide à la création étant essentielle à la capacité de production culturelle, les Parties conviennent d'apporter leur aide financière et technique à la création culturelle francophone et d'instaurer les conditions juridiques et économiques du développement autonome de la création.</p> <p>Article 20 : Les Parties s'engagent, dans le respect de leurs règles internes de compétence, à étendre les critères d'octroi des aides culturelles nationales afin de permettre, à certaines conditions, aux créateurs ou aux produits et services culturels francophones d'en bénéficier.</p> <p>Article 21 : (a été supprimé)</p>

<p align="center">Projet de septembre 1997</p> <p>Article 20 : Les Parties s'accordent pour promouvoir la gestion collective des droits d'auteur et droits voisins au niveau national, afin de faciliter la diffusion des œuvres francophones dans l'ensemble des pays de l'espace francophone. Elles s'engagent en outre à aider, dans la mesure de leurs possibilités, les pays qui adhéreront à la présente Convention à se doter dans les meilleurs délais d'organismes professionnels de gestion de ces droits.</p> <p>Article 21 : Les Parties s'engagent à échanger leurs expériences et à déployer tous leurs efforts pour lutter contre les pratiques de piraterie en matière culturelle.</p> <p>V. Du comité du suivi</p> <p>Article 22 : Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF), dans le cadre de ses compétences, veillera à l'application de la présente Convention.</p>	<p align="center">Projet amendé en février et en mars 1999</p> <p>Article 22 : Les Parties s'accordent pour promouvoir la gestion collective des droits d'auteur et droits voisins au niveau national, afin de faciliter la diffusion des œuvres francophones dans l'ensemble des pays de l'espace francophone. Elles s'engagent, en outre, à aider, dans la mesure de leurs possibilités, les pays qui adhéreront à la présente Convention à se doter dans les meilleurs délais d'organismes professionnels de gestion de ces droits.</p> <p>Article 23 : Les Parties s'engagent à échanger leurs expériences et à déployer tous leurs efforts pour lutter contre les pratiques de piraterie en matière culturelle.</p> <p>V. Du suivi de la Convention</p> <p>Article 24 : Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF), dans le cadre de ses compétences, veillera à l'application de la présente Convention.</p> <p><i>Si, par l'effet des engagements assurés aux termes de la présente Convention, un différend entre les Parties venait à surgir, ces dernières pourrnt le porter devant le CPF qui décidera des mesures de conciliation appropriées.</i></p> <p><i>Le cas échéant, le président du CPF désigne une commission technique placée sous son égide et chargée, en concertation avec les Parties concernées, de proposer de telles mesures.</i></p>	<p align="center">Projet résultant de la réunion du 22 juin 1999</p> <p>Article 21 : Les Parties s'efforcent de promouvoir la gestion collective des droits d'auteur et droits connexes au niveau national, afin de faciliter la diffusion des œuvres francophones dans l'ensemble des pays de l'espace francophone. Elles s'engagent, en outre, à aider, dans la mesure de leurs possibilités, les pays qui adhéreront à la présente Convention à se doter dans les meilleurs délais d'organismes professionnels de gestion de ces droits.</p> <p>Article 22 : Les Parties s'engagent à échanger leurs expériences et à déployer tous leurs efforts pour lutter contre les pratiques de piraterie en matière culturelle.</p> <p>V. Du suivi de la Convention</p> <p>Article 23 : Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF), dans le cadre de ses compétences, veillera à l'application de la présente Convention.</p> <p>Conformément aux mandats définis dans la Charte, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie est chargée de l'exécution de la présente Convention.</p> <p><i>Si, par l'effet des engagements assurés aux termes de la présente Convention, un différend entre les Parties venait à surgir, ces dernières pourrnt le porter devant le CPF qui décidera des mesures de conciliation appropriées.</i></p> <p><i>Le cas échéant, le président du CPF désigne une commission technique placée sous son égide et chargée, en concertation avec les Parties concernées, de proposer de telles mesures.</i></p>
---	---	--

Projet de septembre 1997	Projet amendé en février et en mars 1999	Projet résultant de la réunion du 22 juin 1999
<p>VI. Dispositions finales</p> <p>Article 23 : La présente Convention sera ouverte à la signature et soumise à la ratification des Etats et gouvernements des pays ayant le français en partage, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives. Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation seront déposés auprès du secrétariat général de la Francophonie.</p> <p>Article 24 : La présente Convention est ouverte à l'adhésion de tout Etat, gouvernement (ou entité régionale francophone non membre de l'Agence de la Francophonie (ACCT)), sur demande approuvée par la Conférence ministérielle de la Francophonie. L'adhésion se fera par le dépôt de l'instrument d'adhésion auprès du Secrétaire général de la Francophonie.</p> <p>Article 25 : La présente Convention entrera en vigueur six mois après la date de dépôt du quinzième instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation, uniquement à l'égard des Etats ou gouvernements qui auront déposé leurs instruments respectifs à cette date ou antérieurement. Elle entrera en vigueur pour chaque Etat, gouvernement ou entité régionale six mois après le dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation.</p> <p>Article 26 : La présente Convention pourra être dénoncée à tout moment avec un préavis de douze mois par notification au secrétaire général.</p>	<p>VI. Dispositions finales</p> <p>Article 25 : La présente Convention sera ouverte à la signature et soumise à la ratification des Etats et gouvernements des pays ayant le français en partage, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives. Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation seront déposés auprès du Secrétaire général de la Francophonie.</p> <p>Article 26 : La présente Convention entrera en vigueur six mois après la date de dépôt du quinzième instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation, uniquement à l'égard des Etats ou gouvernements qui auront déposé leurs instruments respectifs à cette date ou antérieurement. Elle entrera en vigueur pour chaque Etat ou gouvernement six mois après le dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation.</p> <p>Article 27 : La présente Convention pourra être dénoncée à tout moment avec un préavis de douze mois par notification au Secrétaire général de la Francophonie.</p> <p>Article 28 : Les Parties pourront conclure entre elles des accords en vue de renforcer les objectifs de la présente Convention dans leurs rapports réciproques. Les Etats ou gouvernements qui auront conclu de tels accords en transmettront une copie au Secrétaire général de la Francophonie.</p>	<p>VI. Dispositions finales (sans changement)</p> <p>Article 24 : La présente Convention sera ouverte à la signature et soumise à la ratification des Etats et gouvernements des pays ayant le français en partage, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives. Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation seront déposés auprès du Secrétaire général de la Francophonie.</p> <p>Article 25 : La présente Convention entrera en vigueur six mois après la date de dépôt du quinzième instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation, uniquement à l'égard des Etats ou gouvernements qui auront déposé leurs instruments respectifs à cette date ou antérieurement. Elle entrera en vigueur pour chaque Etat ou gouvernement six mois après le dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation.</p> <p>Article 26 : La présente Convention pourra être dénoncée à tout moment avec un préavis de douze mois par notification au Secrétaire général de la Francophonie.</p> <p>Article 27 : Les Parties pourront conclure entre elles des accords en vue de renforcer les objectifs de la présente Convention dans leurs rapports réciproques. Les Etats ou gouvernements qui auront conclu de tels accords en transmettront une copie au Secrétaire général de la Francophonie.</p>

<p>Projet de septembre 1997</p> <p>Article 27 : Les Parties ont la faculté d'émettre, lors de la signature, de la ratification, de l'acceptation ou de l'approbation de la présente Convention, des réserves motivées par leur système constitutionnel de répartition des compétences pour autant que ces réserves préservent l'objet et le but de la présente Convention.</p> <p>Article 28 : La présente Convention ne constitue pas, sur les matières qu'elle régit, une dérogation aux obligations internationales souscrites par ailleurs par les Parties.</p> <p>Article 29 : Les Parties pourront conclure entre elles des accords en vue de renforcer l'application de la présente Convention dans leurs rapports réciproques. Les États ou gouvernements qui auront conclu de tels accords en transmettront une copie au secrétaire général de la Francophonie.</p> <p>Article 30 : Si, par l'effet des engagements assumés par l'une des Parties aux termes de la présente Convention, les importations dans son territoire d'un quelconque des produits ou services visés accusent une augmentation relative telle et s'effectuent dans des conditions telles qu'elles portent ou menacent de porter un préjudice grave aux producteurs ou aux créateurs nationaux, de produits similaires ou directement concurrents, il sera loisible à cette Partie, dans la mesure et pendant le temps qui pourront être nécessaires pour prévenir ou réparer ce préjudice, de suspendre, en totalité ou en partie, les engagements pris par elle en ce qui concerne l'objet en question. Une telle suspension devra être notifiée au secrétaire général de la Francophonie qui en informera alors l'ensemble des Parties à la Convention. La suspension prendra effet trois après réception de la notification.</p>	<p>Projet amendé en février et en mars 1999</p> <p>Article 29 : Les Parties ont la faculté d'émettre, lors de la signature, de la ratification, de l'acceptation ou de l'approbation de la présente Convention, des réserves motivées par leur système constitutionnel de répartition des compétences, pour autant que ces réserves préservent l'objet et le but de la présente Convention.</p>	<p>Projet résultant de la réunion du 22 juin 1999</p> <p>Article 28 : Les Parties peuvent émettre, lors de la signature, de la ratification, de l'acceptation ou de l'approbation de la présente Convention, des réserves motivées par leur système constitutionnel de répartition des compétences, pour autant que ces réserves préservent l'objet et le but de la présente Convention.</p>
--	---	--

Rapports présentés à la conférence

Rapport de la XIII^e session
de la Conférence ministérielle de la Francophonie

Intervention de l'Honorable Don Boudria
*Ministre d'Etat,
Leader de la Chambre des Communes du Canada
Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie*

La 13^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie s'est tenue à Moncton les 31 août et 1^{er} septembre. La conférence avait pour but de faire le bilan de l'action de l'Organisation internationale de la Francophonie depuis le Sommet de Hanoi et ensuite de vous éclairer sur des questions nécessitant une prise de décision de votre part.

Nous avons entendu les communications de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et des conférences ministérielles permanentes, la CONFEMEN et la CONFEJES, qui toutes nous ont donné des pistes intéressantes pour étoffer notre coopération en direction des jeunes.

Nous avons aussi entendu le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Boutros Boutros-Ghali, qui a fait le bilan de ses actions politiques et diplomatiques depuis Hanoi, notamment celles qui ont marqué les huit derniers mois depuis la Conférence ministérielle de Bucarest. Il a reçu des félicitations unanimes, tant pour la visibilité accrue que la Francophonie revêt, grâce à lui, sur la scène internationale que pour la consolidation des relations de la Francophonie avec les organisations internationales et régionales. Je ne veux pas m'étendre plus longuement sur son excellent rapport qu'il vous présentera lui-même.

Sur la question des nouvelles demandes d'adhésion, celles de la Slovénie, de la Lituanie et de la République tchèque au statut d'observateur ont été accueillies favorablement, à l'unanimité. Concernant les demandes de modification de statut introduites par l'Albanie et la Macédoine, une voie semble s'ouvrir afin que, si le statut de membre associé leur est accordé, ce soit à titre exceptionnel. Les Ministres ont convenu que la

double approche développée par le Conseil permanent de la Francophonie vous soit transmise sous forme d'avis :

- d'une part, la nécessité de respecter les règles que nous nous sommes fixées nous-mêmes en accordant la priorité à l'objectif d'approfondissement par rapport au souci d'élargissement ;
- d'autre part, l'acceptation d'éventuelles exceptions motivées par l'analyse d'une situation politique particulière.

Les projets de Déclaration et de Plan d'Action ont été examinés et enrichis par les commentaires et les amendements proposés par les Ministres. La jeunesse, thème de notre Sommet, s'y retrouve en première place. Nous sommes donc fiers de vous présenter deux projets améliorés ayant fait l'objet de discussions approfondies à tous les niveaux de nos instances. Ils ont été adoptés par acclamation au deuxième jour de notre conférence.

Le Secrétaire général a présenté, au nom de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et des opérateurs directs, les orientations de la coopération multilatérale pour le prochain biennium. Les priorités énoncées correspondent aux cinq axes d'intervention déclinés dans le Plan d'action, ainsi qu'au thème de la jeunesse. Un large consensus s'est dégagé pour approuver ces lignes directrices de la coopération francophone, dont la cohérence et la visibilité se sont accrues depuis le Sommet de Hanoi. De plus, les délégations se sont félicitées de l'action entreprise par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et de la réforme qu'elle a mise en place. Il a été également souhaité que la coopération universitaire, pôle essentiel de la coopération francophone, soit maintenue, mais réorientée et restructurée dans le sens d'une plus grande efficacité, suite à l'évaluation externe de l'Agence universitaire de la Francophonie. Une véritable culture de l'évaluation doit en effet être développée par tous les opérateurs tout au long des différentes phases de leur programmation.

Les Ministres ont débattu du projet de Convention intergouvernementale sur la culture, suite à l'exposé présenté par le président du groupe *ad hoc* chargé de travailler sur la question. Ce point ne recueille pas encore de consensus, et nous avons convenu de vous présenter les deux positions dégagées :

- la première consiste à approuver sans tarder le projet présenté par le groupe *ad hoc* ;
- la deuxième consiste à poursuivre la réflexion et à ajuster notre approche à la lumière des nouvelles discussions internationales portant sur la diversité culturelle. Cette réflexion pourrait s'approfondir lors de la prochaine Conférence ministérielle thématique sur la culture, en vue de dégager des éléments d'appréciation plus pertinents pour une décision lors d'un prochain Sommet.

En conclusion, les Ministres ont approuvé les dates de leur prochaine rencontre à Paris, les 20, 21 et 22 novembre 1999.

Rapport de M. Boutros Boutros-Ghali
*Secrétaire général de
l'Organisation internationale de la Francophonie*

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Ainsi qu'il vient d'être dit, c'est le moment pour moi de vous présenter, selon l'article 8 de la Charte de la Francophonie, le rapport d'activité de notre organisation.

Il s'agit là d'une procédure nouvelle, telle que vous l'avez voulue à Hanoi. C'est dire que, dans ce domaine aussi, nous innovons et nous créons un précédent.

Ce précédent, si j'ose dire, vous l'avez devant vous. A travers le rapport d'activité que j'ai voulu, dès le mois d'août, vous faire parvenir.

Et c'est sur ce rapport que j'attends vos réactions, vos appréciations et vos suggestions.

Il n'est pas dans mon intention de vous en résumer le contenu.

Je voudrais seulement, en quelques mots, vous indiquer quelle a été ma ligne de conduite concernant sa rédaction.

J'ai voulu, en premier lieu, qu'il s'agisse d'un rapport d'activité unique, c'est-à-dire englobant l'ensemble des actions de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Non seulement celles que je mène, à titre personnel, et en vertu des compétences qui m'ont été confiées par la Charte, mais aussi celles que conduisent l'Agence intergouvernementale et les opérateurs directs, en fonction de leur mission spécifique.

Cela présente à mes yeux un double avantage.

Le premier avantage est, évidemment, de rendre compte, autant que faire se peut, de l'unité et de la cohérence de notre action, au-delà de la diversité de nos opérateurs. Et j'allais dire au-delà même de la complexité de notre organigramme.

Nous sommes une seule institution. Et ce rapport veut en témoigner.

Je voulais, en second lieu, que les actions respectives de l'Agence intergouvernementale et des autres opérateurs ne soient pas relatées séparément et que chacune d'entre elles soit inscrite dans les grandes lignes du Plan d'action que vous avez adopté à Hanoi.

C'est là, me semble-t-il, une manière de mieux rendre compte du rôle que jouent les Sommets, et de l'impulsion que les chefs d'Etat et de gouvernement donnent à notre action.

C'est la raison pour laquelle le rapport qui est devant vous est divisé en trois parties.

La première partie relate l'action de politique internationale menée par la Francophonie.

La deuxième partie relate la politique de coopération à travers les cinq grandes orientations dégagées par le Plan d'action de Hanoi.

La troisième partie expose la façon dont nous avons, ensemble, préparé le thème qui fait l'objet du Sommet de Moncton, celui de la jeunesse.

* * *

En ce qui concerne la politique internationale, j'ai eu l'occasion de vous dire, ce matin, la façon dont je comptais mener l'action diplomatique que vous m'avez confiée.

Je vous ai dit, aussi, quelles sont les valeurs éthiques auxquelles nous devons tous ensemble porter la plus grande attention.

C'est la raison pour laquelle vous trouverez ici relatées les cinq missions de conciliation que nous avons menées depuis deux ans.

Vous y trouverez, également, le détail des actions que la Francophonie a conduites avec les autres organisations internationales, les organisations régionales, telles que l'Organisation de l'Unité africaine, la Ligue des Etats arabes, la CEDEAO, le Commonwealth, mais aussi l'Organisation des Nations unies.

Je veux parler des accords de coopération que nous avons signés, des missions conjointes d'observation des élections que nous avons menées ou encore de la réflexion que nous sommes en train de conduire sur des sujets d'intérêt commun.

Vous y trouverez également les actions de coopération concernant l'appui relatif à la

paix, à la consolidation de l'Etat de droit et du processus démocratique.

Je suis naturellement prêt à répondre, tout à l'heure, à vos questions.

Mais je voudrais déjà vous dire que la Francophonie politique appelle de ma part trois observations.

Sur le plan institutionnel, j'ai fait part à vos représentants personnels de mon souci d'exercer pleinement mes fonctions politiques en liaison étroite avec tous les Etats et gouvernements membres. De la nécessité de renforcer toujours davantage la circulation de l'information. Et je pense que nous sommes aujourd'hui sur la bonne voie.

Sur le plan opérationnel, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la Conférence des ministres, avant-hier, il est clair que la faiblesse des moyens humains et financiers dont dispose le Secrétaire général pour conduire l'action politique et diplomatique de la Francophonie en limite la portée.

Enfin, sur le plan normatif, je crois que nous devons, à la lumière des valeurs qui sont les nôtres, nous interroger sur la diffusion de la culture démocratique à l'intérieur de nos Etats membres. Il faut également que nous nous livrions à une analyse sans complaisance de l'état d'avancement de la démocratie au sein de l'espace francophone ainsi que des moyens dont nous disposons pour contribuer à prévenir les dérives toujours possibles.

* * *

La deuxième partie de mon rapport, je l'ai dit, concerne la politique de coopération multilatérale.

Vous m'avez doté, dans la Charte, d'un instrument précieux : le Conseil de coopération où je peux réunir, sous ma présidence, l'Agence et les opérateurs directs. J'ajoute que j'y ai convié aussi l'Assemblée parlementaire.

J'ai réuni ce Conseil à quinze reprises depuis mon entrée en fonction. Car j'ai voulu que ce Conseil joue pleinement son rôle. Un rôle d'information mutuelle.

Un rôle de concertation. Mais qu'il soit aussi un cadre où je puisse donner une impulsion réelle à notre politique de coopération afin d'éviter doubles emplois, chevauchements et dispersion.

J'ai eu l'occasion de m'en expliquer plus avant, ces jours derniers, à la Conférence ministérielle.

Là encore, je ne veux pas alourdir cet exposé. Mais je suis naturellement prêt à vous

rendre compte du détail de cette action.

* * *

Enfin, il y a deux ans à Hanoi, vous avez décidé de faire du Sommet de Moncton le Sommet de la jeunesse.

J'ai voulu en tenir le plus grand compte durant ces deux années. Et préparer, dans le cadre des fonctions qui sont les miennes, notre Sommet, notamment en organisant le Grand rassemblement de la jeunesse francophone à Genève, en mars dernier.

* * *

Voilà, Excellences, Mesdames, Messieurs, quelques éléments d'explication concernant le rapport que je livre maintenant à votre appréciation.

Je ne voudrais pas cependant terminer ces propos sans tirer en quelque sorte les leçons de ces deux ans de travail.

Et je me bornerai à trois observations.

La première observation est que la Francophonie politique que vous avez voulue répondait véritablement à une formidable attente informulée.

Dès le premier mois de mon mandat, j'ai pu constater, par les demandes qui m'ont été faites, combien la communauté francophone avait besoin de trouver, en elle-même, les moyens de résoudre ses problèmes politiques. Et combien, dans cette perspective, le Secrétaire général pouvait jouer le rôle de catalyseur ou de médiateur.

C'est ce à quoi j'ai essayé de m'employer.

Ne nous cachons pas, cependant, que cette formidable aspiration, pour ne pas être déçue, doit s'accompagner, de votre part, d'un réel effort humain et financier.

La deuxième observation que je veux faire concerne les opérateurs. Tous, dans leur domaine, ont réalisé un travail considérable qui répond largement aux besoins de leurs destinataires. Encore faut-il que ce travail soit mieux coordonné et mieux encadré.

C'est, là encore, une compétence qui relève du Secrétaire général, puisque la Charte en fait le responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone. C'est la raison pour laquelle je veux continuer à réunir régulièrement l'ensemble des opérateurs de la Francophonie.

Mais c'est la raison, aussi, pour laquelle je veux faire pénétrer, dans notre action de coopération, une véritable culture de l'évaluation et de la transparence. J'y tiens absolument. Et vous savez que j'ai déjà entrepris cette tâche avec l'Agence

universitaire de la Francophonie.

Enfin, soyons bien conscients que la Francophonie est encore trop mal connue dans le monde, et que personne ne peut demander au Secrétaire général seul d'assurer la visibilité et la lisibilité de notre organisation.

J'ai donc besoin de vous, et des moyens dont vous disposez, chacun au plus haut niveau de vos responsabilités, pour m'aider dans cette œuvre commune.

Tous ensemble nous devons, nous pouvons, faire mieux connaître la Francophonie.

Ce qui est une autre manière de vous dire que, sans vous, je ne peux rien !

Je vous remercie de votre attention.

Troisième partie

C  r  monie solennelle d'ouverture

Discours du Très Honorable Jean Chrétien *Premier Ministre du Canada*

Cérémonie solennelle d'ouverture

En 1987, le Canada a eu le privilège d'accueillir le II^e Sommet de la Francophonie dans la ville de Québec et, à mes yeux, il était important que ce VIII^e Sommet se déroule en terre d'Acadie. Car c'est ici que Samuel de Champlain a fondé Port-Royal, la première communauté nord-américaine de langue française, il y a presque quatre cents ans.

Aujourd'hui, je tiens à féliciter et à remercier les descendants de ces Acadiens, ainsi que toute la population de Moncton et du Nouveau-Brunswick, pour leur collaboration à l'organisation de ce VIII^e Sommet.

Peu importe où ils vivent, les francophones du Canada partagent avec toutes les populations représentées à ce Sommet un espoir commun : que la langue que nous partageons devienne un instrument de rassemblement et de développement encore plus puissant. La nouvelle génération de Canadiens et de Canadiennes, en particulier, nous enseigne que la langue ne doit pas être une barrière, mais un pont entre les individus et les communautés ; un pont également entre les cultures.

En évoquant ainsi l'histoire du Canada, je vous ai certainement rappelé que mon pays est bien jeune. C'est vrai. Mais cela en fait aussi un pays aux possibilités apparemment sans limites. Un pays où il est donc encore permis de rêver.

La Francophonie aussi est une jeune organisation. Il n'y avait donc pas de meilleur endroit que le Canada ni de meilleur forum que ce Sommet pour nous pencher sur la jeunesse, sur les possibilités qui s'offrent à elle et sur les rêves qu'elle caresse pour l'avenir.

J'en profite pour féliciter et remercier notre Secrétaire général, qui a déployé une énergie et une efficacité remarquables pour préparer ce Sommet et accueillir des représentants de la jeunesse du monde.

Au nom de tous les participants à ce Sommet, je veux aussi saluer les jeunes qui sont parmi nous aujourd'hui. Car je crois et je souhaite que la participation de la jeunesse à l'évolution de la Francophonie assure à cette organisation le dynamisme et la pertinence nécessaires à son succès.

En cette fin de siècle, nous célébrons les grandes réussites du génie humain et nous saluons l'avenir prometteur qui s'offre aux jeunes. Mais nous devons aussi noter que l'humanité n'a pas encore triomphé de la pauvreté. Une pauvreté qui afflige des populations entières, et qui doit nous inspirer une nouvelle détermination à favoriser l'aide au développement et la coopération économique.

Nous devons aussi poursuivre nos efforts pour soulager le fardeau de la dette qui pèse sur plusieurs de nos pays. Nous applaudissons d'ailleurs l'initiative de Cologne prise par le G-8 en ce sens.

Nous savons que la paix et la sécurité sont indispensables au développement durable et à la coopération. Que la démocratie, le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales, la primauté du droit et la bonne gouvernance forment les fondations sur lesquelles s'érigent les sociétés prospères et pacifiques. Des sociétés que nous léguerons aux jeunes, qui sont au cœur de nos préoccupations à ce Sommet.

Je souhaite que chacun d'entre nous déploie tous ses efforts afin de léguer aux générations futures une Francophonie qui repose solidement sur les valeurs de la démocratie. Une Francophonie composée de pays où la primauté du droit et le respect des droits de la personne sont des principes bien ancrés – ce qui n'est pas toujours le cas actuellement – et où les pratiques internationales universellement reconnues à cet égard sont respectées.

Cette responsabilité devrait constituer le cœur de notre mission politique, ici à Moncton, tout comme à l'avenir, au fur à mesure que notre organisation grandira et gagnera en maturité.

Nos travaux et nos réflexions se dérouleront aussi dans le contexte de la mondialisation des économies. Une mondialisation remplie de promesses, mais qui comporte aussi des risques, dont on parle moins.

Parmi ceux-là, nous devons en particulier nous inquiéter du danger de l'exclusion. L'exclusion d'abord des pays qui ne possèdent ni les ressources ni les outils pour participer aux réseaux qui se tissent entre les continents. L'exclusion aussi de tous ces individus qui n'ont pas accès à la formation élémentaire qui leur permettrait de réaliser tout leur potentiel dans une économie mondiale fondée sur le savoir.

La mondialisation, c'est aussi l'utilisation quasi universelle de l'anglais dans les technologies de communication et la force nouvelle que celles-ci lui confèrent. Cela présente aussi un nouveau défi à la langue française – comme d'ailleurs à des centaines d'autres langues.

A titre de chefs d'Etat et de gouvernement, nous nous devons de veiller à ce que la Francophonie devienne donc encore plus dynamique et plus efficace notamment grâce à la contribution des jeunes, comme je le soulignais plus tôt.

Je suis très heureux, d'ailleurs, de noter que notre famille s'élargit encore avec la participation, à ce Sommet, de la Lituanie, de la République tchèque et de la Slovénie. Au nom de tous les pays participants et observateurs je leur souhaite la plus cordiale bienvenue.

La présence de ces amis, et de tous ceux qui sont venus se joindre à nous depuis treize ans, nous rappelle que la Francophonie est née et continue de grandir dans la diversité culturelle. Dans le grand brassage des identités nationales, nous devons plus que jamais favoriser le dialogue entre les cultures, car la diversité culturelle constitue une des grandes richesses de la Francophonie et de la communauté internationale dans son ensemble.

J'aimerais d'ailleurs exprimer dès maintenant le souhait que nos discussions à ce Sommet nous mènent à consacrer la prochaine réunion ministérielle de la Francophonie à l'étude des questions liées à la diversité culturelle et à développer notre cohésion interne sur cette question.

En terminant, je veux exprimer le vœu que ce dernier Sommet francophone du xx^e siècle – du millénaire pour ceux qui voient loin – puisse donner aux jeunes du monde entier ce dont ils ont le plus besoin : l'espoir.

L'espoir que le développement, la sécurité et la paix envelopperont aussi bientôt la totalité du globe.

Discours de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam

Cérémonie solennelle d'ouverture

Mesdames, Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames, Messieurs les Ministres, les chefs de délégation,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

De prime abord, j'ai l'honneur de transmettre à cette VIII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage les meilleurs vœux de succès du Président de la République socialiste du Vietnam, S.E. M. Tran Duc Luong, Président du VII^e Sommet. Au nom de la délégation du Vietnam, j'ai le plaisir d'adresser nos salutations d'amitié et de solidarité aux chefs d'Etat et de gouvernement, aux Ministres et chefs de délégation des pays membres et observateurs venus assister à ce sommet. Ma délégation saisit la présente occasion pour réitérer nos remerciements à l'ensemble des pays et gouvernements membres pour le soutien et la coopération active dont nous avons bénéficié au cours des deux dernières années dans l'accomplissement de notre mandat de président. Je voudrais également exprimer au gouvernement et au peuple du Canada Nouveau-Brunswick mes vœux de bonheur et de prospérité, mes sincères remerciements pour leur accueil chaleureux et hospitalier.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Depuis le Sommet de Hanoi, la situation politique et économique mondiale a connu des changements constants. Nous faisons face à un enchevêtrement complexe de paix et de conflits, de détente et de tensions. Bien que la tendance générale soit vers la paix, la stabilité et la coopération pour le développement, on assiste par ailleurs à une montée des conflits armés et des guerres civiles parfois d'une grande âpreté – suscitées par des contradictions nationales, ethniques ou religieuses. Les récentes manifestations dans certains endroits de la politique de diktat, de pression et

d'intervention, y compris militaires, constituent une menace sérieuse à l'encontre des normes et principes régissant les relations entre Etats indépendants et souverains, un défi à l'égard du rôle des Nations unies et vont à l'encontre du droit international.

Dans ce tableau de paix et de développement en clair-obscur, nous sommes heureux de constater les efforts déployés par les organisations internationales et régionales et par divers pays en vue de renforcer la solidarité et le partenariat économique et politique pour apporter aux problèmes pressants des nations des solutions conformes à l'attente et à l'intérêt communs.

Nous nous réjouissons de voir redémarrer le processus de paix au Moyen-Orient et espérons que le premier Sommet de notre communauté dans le nouveau millénaire se déroulera dans un Liban pacifique, stable et prospère.

Les élections au Cambodge, reconnues internationalement comme libres et équitables, ont contribué à la mise en place d'un environnement pacifique et stable en Asie du Sud-Est. Du fait de l'admission du Cambodge comme dixième membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est au VI^e Sommet de l'Association à Hanoi, la position de la Francophonie s'est vue rehaussée dans cette région du monde.

Au plan économique, le processus de la mondialisation durant les deux dernières années a placé nos nations devant des défis et des opportunités majeurs. Les pays en voie de développement et les pays sous-développés aux économies encore fragiles courent le risque d'être mis en marge du développement. Le fossé entre pays nantis et pays pauvres, loin de se combler, se creuse chaque jour davantage. Les fluctuations des marchés mondiaux portent préjudice aux pays en voie de développement et aux pays sous-développés.

La crise monétaire et financière en Asie a eu de sérieux effets économiques et sociaux. Nous sommes heureux de constater les signes positifs, prometteurs d'une période de relance et de nouvelle croissance. Cependant, un grand enseignement à tirer de la crise est que chaque nation, tout en s'employant activement à élargir sa coopération internationale, doit veiller davantage encore à mettre en valeur ses ressources internes et en même temps œuvrer conjointement pour un système international économique et financier ainsi qu'un environnement commercial international sans discrimination.

La situation générale du monde requiert donc de notre communauté qu'elle redéfinisse sa position et son rôle dans le but d'assurer sa propre pertinence et sa pérennité au prochain siècle.

Le Sommet de Hanoi a affirmé notre projet commun de bâtir une Francophonie intégrale, dotée d'une stature internationale et reposant sur les trois piliers qui la distinguent, à savoir : diversité, identité, solidarité. Depuis Hanoi nous avons fait de nouvelles avancées dans cette direction.

Grâce à l'achèvement de notre processus de réforme institutionnelle et l'élection du premier Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion du VII^e Sommet, nous

sommes davantage en mesure de promouvoir les activités de notre communauté de manière harmonieuse à la fois sur les trois volets politique, culturel et économique, d'encourager la synergie entre la coopération multilatérale et bilatérale, de dynamiser la participation et la contribution des pays membres et de mieux faire entendre la voix de la Francophonie sur la scène internationale.

Dans l'intervalle de près de deux ans, notre communauté a mené des activités fructueuses sur de nombreux plans, dont une implication active en diplomatie préventive, dans la recherche d'une solution politique à la situation de la région des Grands Lacs, la préparation soignée et l'organisation réussie de la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances à Monaco et toute une série d'activités relatives au thème du VIII^e Sommet, la jeunesse. Les programmes de coopération culturelle et en matière d'éducation et de formation continuent d'affirmer leur utilité.

En tant que Président du VII^e Sommet, le Vietnam se félicite vivement des efforts considérables déployés par notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de concert avec l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, M. Roger Dehaybe, dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Hanoi. Nous les remercions tous deux d'avoir été en contact régulier avec nous et d'avoir tenu avec nous des échanges de vues utiles sur les grandes actions de la Francophonie.

Mû par la volonté soutenue de bâtir une Organisation internationale de la Francophonie à la fois dotée d'une vision large et originale, et sachant agir utilement avec réalisme, le dernier Sommet de la Francophonie du siècle devra tracer les grandes orientations et les axes prioritaires appropriés pour les actions de notre communauté dans la période à venir.

Pour la majorité des membres de notre organisation, la paix, la stabilité et le développement sont toujours des exigences brûlantes pour lesquelles nous devons de renforcer notre solidarité, de contribuer activement à la mise en œuvre des accords de paix déjà obtenus, en impulsant notre coopération et notre assistance mutuelles pour le développement économique, culturel, scientifique et technique aux fins d'améliorer le niveau et les conditions de vie de nos peuples à l'orée du nouveau millénaire.

La Conférence de Monaco a fait ressortir davantage la signification et la nécessité de la coopération au sein de la communauté, coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Notre communauté devra investir des ressources humaines et matérielles adéquates pour mettre en application les orientations et les recommandations de cette conférence. Il convient également de reconnaître que les pays membres en voie de développement ont tous besoin d'être épaulés à l'égard de toute une série de questions pressantes telles que l'intégration régionale et mondiale, la participation au nouveau cycle de négociations de l'OMC, les négociations pour un nouvel Accord de Lomé, les problèmes de la réforme du système financier international, la question de la réduction et de l'abolition de la dette extérieure – autant de questions qui appellent une attention particulière de notre communauté.

Dans le cadre du programme spécial de la FAO pour la sécurité alimentaire, le Vietnam, le Sénégal, le Bénin et Madagascar ont entrepris entre eux une coopération au sein de l'espace francophone. Nous espérons que ce type de coopération continuera de s'étendre.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Dans peu de temps nous entrerons dans le XXI^e siècle. Le choix de la jeunesse comme thème du présent Sommet a été une décision clairvoyante et d'une grande opportunité.

Qui d'autre, en effet, décidera de l'avenir de nos nations, de celui de la Francophonie et de l'ensemble du monde, si ce n'est justement la jeunesse d'aujourd'hui ?

Nous pensons que les jeunes du Vietnam, tout comme ceux des autres pays, aspirent à pouvoir étudier, jouir d'opportunités pour développer leurs talents et leurs facultés intellectuelles, s'imprégner d'une culture avancée riche d'identité nationale. Ils veulent un emploi pour vivre et réaliser leurs ambitions et leurs projets. Nous sommes tous conscients que, pour ce faire, il faut un environnement de paix, de stabilité, de démocratie, d'égalité, il faut veiller à investir dans l'éducation et la formation professionnelle afin de doter notre jeunesse de la force de personnalités et des compétences propres à lui permettre d'assumer son importante mission. Dans ce but, il convient de promouvoir les échanges entre les jeunes au sein de notre communauté.

Investir dans la jeunesse c'est en fait jeter les fondements solides pour la pertinence et la pérennité du projet francophone dans le nouveau millénaire.

Nous sommes persuadés que ce Sommet sera fructueux, qu'il contribuera à renforcer davantage encore nos relations de coopération et de solidarité mutuelles et qu'en sortiront plusieurs initiatives faisant appel aux ressources intellectuelles et à l'énergie de la jeunesse dans chacun de nos pays pour un avenir meilleur et bienheureux.

Je vous remercie.

Discours des jeunes représentants des régions du Canada

Cérémonie solennelle d'ouverture

Chers distingués invités,
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie,
Mes chers amis,

Marie-Claire

- Environ dix mille ans avant Jésus-Christ, les autochtones, en suivant des troupeaux d'animaux, sont venus ici sur ces terres que l'on appelle aujourd'hui Canada. Chers distingués invités, Mesdames, Messieurs et chers amis, bienvenue à Moncton.

Claude

- 1604 – Implantation de la première colonie française en Amérique du Nord, en ce lieu nommé la première Acadie. Cette petite graine, devenue grand arbre aux profondes racines, grandit toujours. Ici, on vous accueille à bras ouverts.
- 1738 – La Vérendrye atteint le site actuel de Saint-Boniface. Des traiteurs et des voyageurs canadiens français venant du bas Canada utilisent ce même parcours pour se rendre dans l'Ouest canadien avec leurs conjointes amérindiennes. Ensemble, ils deviennent métis.
- 1837 – Le rapport Durham et les patriotes. Peuple sans histoire et sans littérature ? Peuple de bâtisseurs avec des mots pour le dire. Canadiens, Canadiens français et Québécois.
- 1983 – Une jeune famille avec un enfant quitte Haïti pour le Canada. En Ontario français, plus exactement à Ottawa, ils se sont adaptés et se sont intégrés. Cet enfant devenu jeune adulte, c'est moi.

Entre deux océans, le jeune public et les jeunes de cœur nous regardent. Sous ce regard, j'ai envie de dire : la Francophonie me fait vibrer. Se dire francophone, c'est une façon d'être. C'est dans cet espace que je voudrais que mon expression s'épanouisse.

Eric

Le VIII^e Sommet de la Francophonie se déroule en terre canadienne. Il est formidable de remarquer l'évolution d'un peuple qui fut errant, conséquence du grand dérangement de 1755. Aujourd'hui, vous nous faites le don de la reconnaissance et de l'honneur. Cette fierté que nous ressentons est palpable. Cette fierté est sans égale.

Marie-Claire

Je suis francophone, au pluriel. Ce Sommet m'a renvoyée à mes origines micmac, à cette richesse, à ces défis. De plus, je me suis remise à demander des services en français ici à Moncton, ce qui m'a étonnée, ce qui m'a émue. Je suis francophone. Je suis autochtone. Je suis plurielle, c'est comme ça.

Josée

Pour moi, le Québec, la Francophonie et la langue française c'est une grande marche... vers le monde.

Tu es mon amour
Ma clameur, mon bragement
Tu es mon amour
Ma ceinture fléchée d'univers
Ma danse carrée des quatre coins d'horizon
Le rouet des écheveaux de mon espoir

Gaston Miron

Roxane

En plus des idéaux, il y a le travail. Trois gouvernements membres de la Francophonie, trois consultations. Le Canada, le Nouveau-Brunswick et le Québec ont voulu souligner chacun à leur manière la grande importance de nous informer, de nous construire et de nous faire participer. Notre présence est le premier aboutissement des volontés conjointes des jeunes et de nos gouvernements : avancer.

Nous ne voulons pas être la «relève». Nous sommes les auteurs du présent. Chaque jour, nous développons des idées, nous initions des projets. Nous symbolisons l'élargissement de nos horizons culturels comme le miroir projecteur de nos propres cultures. Nos collectivités sont complexes. Elles doivent être reconnues et respectées ainsi.

Voilà pourquoi il nous faut des rencontres physiques et virtuelles rassemblant des jeunes francophones du monde entier. Et toutes dans un esprit de partage, de réciprocité et de respect des différences. Ainsi, il nous faut une mobilité permettant aux jeunes de vivre la Francophonie. Par exemple, des échanges étudiants, sportifs et culturels, des stages et des postes professionnels à l'étranger.

Josée

Nous voulons continuer à obtenir et conserver le respect des droits humains fondamentaux. L'éducation primordiale doit être un véritable complément à la vie professionnelle et collective. L'emploi reste aussi au cœur des préoccupations des jeunes. Mais le développement économique s'appelle aujourd'hui développement durable et environnement. Ainsi, nous n'acceptons ni l'exclusion ni la pauvreté. Quant aux nouvelles technologies, elles peuvent s'avérer un excellent moyen pour faciliter les rapprochements et la communication. Mais nous ne voulons pas qu'elles creusent un écart encore plus grand avec le Sud ou entre les classes sociales.

Nous voulons nous rapprocher aussi entre générations : faire de la responsabilité inter-générationnelle une tradition, puisque la jeunesse est permanente et transitoire à la fois.

Bref, nous sommes là, dans notre intégrité de francophones multiples. Nous voulons nous concerter, nous respecter, vivre la réciprocité et, surtout, voir une continuité dans les actions. A notre sens, pour faire suite à la présente concertation, l'exemple du Sommet du Québec et de la jeunesse, qui aura lieu en février 2000, est à suivre.

Eric

A la veille du nouveau millénaire, nous sommes conscients que nous possédons chacune et chacun une riche histoire. La vitalité des peuples et des communautés francophones de l'Amérique du Nord est entière. Notre langue et nos cultures doivent être respectées et soulignées aussi férocelement que nous, les jeunes, les défendons. Nous ne voulons pas seulement participer à la Francophonie à temps partiel. Nous croyons fermement que si les jeunes ont une place active au sein de la Francophonie, cet espace sera énergisé et plus accessible. L'ouverture faite à la jeunesse, en ce VIII^e Sommet de la Francophonie, est historique et félicitée. Nous ferons tout notre possible pour que notre intégration aux instances de la Francophonie continue et porte ses fruits.

Aujourd'hui, la voix de la jeunesse est forte et multiple. Pendant ces quelques jours, nous jeunes, et vous chefs d'Etat et de gouvernement, allons respirer le même air... l'air de nos ambitions convergentes et le grand air de la côte acadienne.

Discours de l'Honorable Bernard Lord
Premier Ministre du Canada Nouveau-Brunswick

Cérémonie solennelle inaugurale

Bienvenue au Nouveau-Brunswick
Welcome to New Brunswick!

Il nous fait grandement plaisir de vous accueillir ici chez nous. Nous sommes heureux de votre réponse enthousiaste à notre invitation.

Je suis convaincu qu'ici nous tisserons plus serrée la toile de la Francophonie. Le travail que nous allons accomplir en ces quelques jours trouvera son inspiration dans les accents, les couleurs et les saveurs de Moncton, de l'Acadie et du Nouveau-Brunswick.

Pendant les prochains jours, la jeunesse francophone du monde entier aura les yeux tournés vers nous. Elle se demandera si nous allons répondre à son appel. De plus, cette jeunesse sera avec nous. Nous l'avons invitée à notre table de discussion car elle a tant à dire. Notre tâche est de l'écouter, la comprendre et d'agir.

Oui, je veux marquer ici mon accord enthousiaste au renouvellement de l'engagement de notre communauté à l'endroit de la jeunesse de nos pays.

En préparation de notre Sommet, un travail gigantesque, fait d'analyses, de consultations et de propositions, a été réalisé. Notre conférence marque l'aboutissement de ce travail conduit par la Francophonie en Afrique, à Bamako et Ouagadougou, en Europe, à Genève, et en Amérique, ici même au Nouveau-Brunswick, dans la ville de Shippagan. Nous devons maintenant reconnaître ces travaux, les consolider et les enrichir.

Le cahier des espérances de la jeunesse francophone nous est connu. Son message, heureusement relayé par les jeunes eux-mêmes au début de nos travaux, doit recevoir de notre part une réponse franche, concrète, à la hauteur des espérances évoquées.

Nous parlons ici du renouvellement de nos sociétés. Nous parlons ici de l'avenir de notre communauté. Disons-le sans détours, nous avons besoin de l'adhésion réelle et active des nouvelles générations pour assurer l'avenir de la Francophonie dans le prochain siècle.

Voilà pourquoi je plaide devant vous pour que ce Sommet scelle une alliance durable de la Francophonie avec sa jeunesse, avec ses enfants, appelés avec et après nous à animer nos sociétés et le monde.

Cette alliance doit être faite des matériaux dont nous avons tous besoin pour assurer notre avenir : d'abord, une recherche commune des conditions socio-économiques susceptibles de créer un environnement propice au développement personnel et social de notre jeunesse. Il sera ainsi possible de la soutenir dans son projet de travail et de vie afin qu'elle occupe la place qui lui revient au sein de nos sociétés.

De plus, nous devons intégrer une offre éducative assurant la scolarisation universelle de tous nos enfants. Nos jeunes seront de ce fait mieux préparés à faire face aux exigences de la nouvelle économie qui structurera notre monde dans le nouveau millénaire.

La scolarisation universelle de tous les enfants de nos pays constitue à n'en pas douter la pierre angulaire du développement de notre jeunesse et, par le fait même, de notre monde.

Cette alliance doit être le lieu d'une synthèse inédite conjuguant : l'analyse critique de notre monde et de nos sociétés par les plus jeunes générations ; des perspectives renouvelées de notre coopération éclairée par les propositions des jeunes eux-mêmes, et une conception de l'organisation inter-culturelle au sein de la Francophonie qui réponde aux attentes des jeunes générations.

A la veille d'un nouveau millénaire, nous nous devons aussi de fournir à notre jeunesse d'autres bases essentielles d'un monde meilleur :

1. Tolérance
2. Liberté d'expression
3. Démocratie

Ces bases leur permettront de s'épanouir, d'exprimer leur imagination, leur créativité et d'atteindre leur plein potentiel.

Malgré nos différences, nos défis sont semblables relativement à l'engagement de notre communauté à l'endroit de la jeunesse de nos pays.

Je suis confiant : répondant à l'appel de nos jeunes, notre communauté prendra les décisions qui leur seront favorables.

Enfin, comme Moncton, l'Acadie et le Nouveau-Brunswick qui vous ouvrent aujourd'hui tout grand leurs bras, je vous invite à ouvrir les vôtres à la jeunesse de toute la Francophonie, j'oserais même dire à la jeunesse du monde entier.

Je vous remercie.

Discours de S.E. M. Alpha Oumar Konaré
Président de la République du Mali

Cérémonie solennelle d'ouverture

Excellence Monsieur le Gouverneur général,
Monsieur le Premier Ministre du Canada,
Excellences Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de l'ONU,
Monsieur le Secrétaire général de l'OIF,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,
Jeunes francophones,

Comme vous le savez, à l'issue des assises de la Conférence de la jeunesse et des sports (CONFEJES), tenues à Bamako, les jeunes francophones m'ont fait l'insigne honneur d'être leur porte-parole auprès de votre auguste assemblée.

Aux réformes de fond qui ont été décidées à Maurice, à Cotonou et à Hanoi, s'est ajoutée à Bamako la grande ambition nourrie par la jeunesse. A cet égard, Moncton devient un haut lieu où s'exprimera dans toute sa force notre volonté commune d'installer la jeunesse – qui seule fera demain – au cœur de nos préoccupations et de créer les conditions de son épanouissement véritable.

Les jeunes francophones sont de tous les continents, de toutes les conditions, de tous les tons, de toutes les expressions !

Il nous faudra donc mobiliser nos énergies pour réaliser, au-delà des contraintes liées à la diversité, du reste fécondante, à l'histoire et à la géographie, l'émergence et le rayonnement des valeurs qui imposent l'espace francophone comme celui du dialogue, du partage et de la solidarité.

A ces valeurs s'abreuve généralement la jeunesse, source intarissable de vitalité et de créativité.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

En ces moments où les valeurs humaines s'érodent, où les passions s'expriment avec une brutalité inouïe, la jeunesse paie un lourd tribut, victime innocente du rêve insensé et de la soif inaltérable de ceux-là mêmes dont l'une des vocations essentielles est de lui indiquer le chemin de l'équilibre, de la raison, de la paix si nécessaire à son épanouissement.

Malheureusement, c'est en son sein que sont recrutés ces enfants soldats que l'on s'efforce de rendre insensibles à l'appel de la vie, que l'on entraîne cyniquement à donner la mort tout en la recevant. Ce mélange démoniaque de lait et de sang révolte toutes les consciences.

C'est aussi parmi elle que se comptent à travers le monde les nombreuses victimes des mines antipersonnel.

Quel spectacle affligeant que celui de ces mutilations sans nom, de ces espoirs assassinés.

C'est elle encore qui est la principale victime des petites armes qui tuent chaque jour et tous les jours plus que toutes les bombes.

Enfin, c'est en son sein qu'apparaissent des forçats dont la candeur ploie et s'écroule sous le poids des pires conditions de travail et d'utilisation.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Nous devons arrêter ce massacre des innocents.

Nous devons arrêter ceux-là qui volent aux jeunes leur jeunesse. Nous devons assumer la responsabilité historique d'éveiller la jeunesse à la beauté de la vie, de susciter les énergies qui dorment en elle pour qu'elle se construise et bâtisse le monde d'aujourd'hui et de demain. Pour ce faire, des voies royales s'ouvrent devant nous et nous invitent à nous y engager.

De Bamako à Genève, Ouagadougou et Shippagan, elles ont pour nom : l'accès à l'éducation avec le droit à la langue, en faisant plus de place au sport et au jeu, l'accès aux soins de santé, à la formation, l'exercice responsable d'un métier, l'insertion socioprofessionnelle, la mobilité, le droit à une famille.

Telle est la rançon de la sécurité individuelle et collective, de la stabilité sociale, du développement de la démocratie et de la paix.

La détresse que notre jeunesse exprime aujourd'hui sourd des déséquilibres politiques, économiques, culturels qui la privent de responsabilité, de la capacité de poser des

actes de libération et de transformation du monde ; c'est là son plus grand handicap face au futur, handicap qui menace aussi l'avenir de l'humanité entière, car comment le passage de témoin pourrait-il s'opérer si la jeunesse ne réussit pas la conquête du savoir, du savoir-faire, la maîtrise de son environnement naturel et culturel, la maîtrise des technologies pour répondre de façon pertinente aux exigences sans cesse renouvelées du monde moderne ?

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je sais bien que l'entreprise est complexe, et le défi de taille. Défi dans les pays développés, pour conduire une politique soutenue d'implication des jeunes dans le processus de formation et d'insertion sociale, défi immense dans les pays en voie de développement pour que seulement un enfant sur deux, à l'orée du nouveau millénaire, ait une chance d'aller à l'école. Nos jeunes, surtout ceux du Sud, ceux d'Afrique, vont-ils, peuvent-ils, manquent-ils cette chance extraordinaire que constitue la révolution informatique, la révolution des nouvelles technologies de l'information ?

Cela n'est pas juste. Cela est plein de risques pour l'équilibre et l'harmonie du monde. Cela n'est pas une fatalité !

Ne laissons pas le marché, ce nouveau dogme, cette nouvelle pensée unique, dominer le monde. Si l'amélioration des cadres macroéconomiques conditionne toute relance, nous devons veiller de plus en plus à celle des données microéconomiques pour créer les conditions d'un réel développement durable.

Les pays pauvres, notamment beaucoup de pays africains, doivent trouver une capacité autonome de production de biens, des devises pour financer leur développement par l'accroissement de l'aide publique au développement, la rémunération correcte de leurs productions, cela au-delà de l'annulation complète de la dette devenue aujourd'hui nécessaire.

Si l'on continue à favoriser l'endettement pour le seul financement ou le financement prioritaire des secteurs qui ne dégagent pas de recettes, si on ne règle pas le financement du développement, soyons honnêtes, on ne cessera pas de régulariser des annulations de dette.

Les fonds destinés à la promotion des emplois des jeunes s'avéreront aléatoires ou apparaîtront comme du saupoudrage si les pays des jeunes ne sont pas soutenus dans leurs efforts de financement de leur développement.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Ne laissons pas les jeunes en marge du chemin au moment où, plus que jamais, ils ont besoin d'être accompagnés.

Ne laissons pas les jeunes s'empêtrer dans une culture de jouissance pure, de violence, de haine, de destruction.

Faisons en sorte que les mutations sociales, présentées comme un épouvantail, deviennent pour eux un enjeu de société sur lequel ils auront prise. Donnons-leur les moyens intellectuels, spirituels et éthiques de transformer la mondialisation en un système où la croissance économique entraîne le progrès social, où le progrès social est le fondement de la croissance économique.

Prêtons une oreille attentive au message de la jeunesse. Faisons-lui confiance pour qu'elle ait confiance en elle-même. Elle veut la vérité. Soyons attentifs aux signaux qu'elle émet.

Aidons-la, qu'elle soit une jeunesse rebelle ! Oui, rebelle à l'injustice, rebelle à la négation du droit et des libertés, rebelle au silence des dictatures et des répressions, rebelle à la fainéantise et au travail mal fait, rebelle au manque d'humilité.

Faisons en sorte que la magie du verbe se soumette à la discipline de l'acte. Nous en avons les moyens.

L'engagement politique et diplomatique récent de notre organisation sur la scène mondiale, et notamment là où les peuples sont déchirés ou désespérés, nous conforte dans l'idée que nous construisons ensemble une nouvelle conception du monde où la culture de la paix est tout simplement aux fondements de la culture.

Aussi notre conviction est grande qu'il nous faut cheminer vers une véritable sécurité humaine qui refonde le sens de l'être humain, pour que l'Homme demeure un remède pour l'Homme, pour que nous puissions assumer la charge et l'honneur d'être Homme.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour toutes ces raisons et aussi parce que, quand les morts ne peuvent plus se taire, qu'ont donc les vivants à garder le silence, que nous ne devons jamais accepter comme une fatalité ce qui n'est peut-être que fruits d'une pauvreté d'aujourd'hui, de notre mal gouvernance et de mauvaises politiques de coopération.

La mort d'un Tounkara et de cet autre Keïta, morts entre les trains d'atterrissage d'un avion, et des autres Traoré, Fofana, Koffi, Diallo, Arbi, N'guyen, Suarez, Kowalski, Ben, morts par noyade, électrocutés, asphyxiés, quelle part de rêve brisée.

On est francophone pour proposer un pacte d'espoir, un pacte de vie, pour nouer les chitines de générations, pour préparer des coureurs de relais de leur temps, pour que les passeurs de témoins soient toujours prêts et en mouvement régulier.

On est francophone, on doit s'assumer francophone ; chaque jour doit voir cette Francophonie confortée, évaluée.

On peut cesser d'être francophone si les valeurs qui lient ne comptent plus. Ces valeurs, c'est une quête constante d'un monde libéré, d'un monde moins hypocrite où l'on cessera de garder le silence quand les droits de la personne humaine sont violés, d'un monde ouvert, accessible à tous sans discrimination, d'un monde de solidarité, d'échanges, de partage.

Ces valeurs, c'est une quête de fraternité francophone qui fera de nous « des cousins », des « citoyens du monde ».

La Francophonie sera ainsi ou ne sera pas. Elle sera la Francophonie, toujours prometteuse, la Francophonie toujours jeune !

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie.

Discours de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française

Cérémonie solennelle d'ouverture

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de remercier le Premier Ministre du Canada, cher Jean Chrétien, le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, M^{me} la Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam, qui a passé aujourd'hui le flambeau qu'elle a porté pendant deux ans avec beaucoup d'élégance, de compétence et de talent. Je voudrais aussi saluer et remercier les chefs d'Etat et de gouvernement présents, le Secrétaire général des Nations unies, le Secrétaire général de la Francophonie, et vous toutes et vous tous, jeunes, moins jeunes.

Et permettez-moi aussi de remercier particulièrement nos amis Acadiens et aussi nos amis de tout le Canada, pour leur hospitalité.

Quelle joie pour nous tous, francophones, d'être ici, au cœur du pays acadien, pour un Sommet dédié à la jeunesse !

Dans une région du monde où notre langue a retrouvé toute sa place, après s'être maintenue au prix d'un combat acharné, d'une résistance quotidienne à l'assimilation, année après année, génération après génération, famille après famille.

Dans une région qui est aussi à la pointe de ces nouvelles technologies de l'information dont la maîtrise est désormais une condition pour réussir et affirmer sa culture.

Quel symbole d'être ici, dans ce Canada qui recherche et invente les règles d'un savoir-vivre ensemble pacifique et tolérant ! Ce Canada, terre des premières nations, des francophones, des anglophones, qui offre aujourd'hui l'exemple de la diversité culturelle et linguistique assumée et valorisée.

Nous voulons une Francophonie fraternelle, qui participe activement à l'enracinement dans le monde de la paix, de la démocratie, du respect des droits de l'Homme en même

temps qu'elle contribue à bâtir un développement économique, social, culturel, qui soit à la fois fort et juste.

Une Francophonie épanouie, qui affirme ses valeurs sur la scène internationale à l'heure où s'élaborent de nouvelles règles du jeu universelles. Une Francophonie déterminée, qui se donne les moyens de se faire entendre.

A Cotonou puis à Hanoi, pour donner toutes ses dimensions à notre mouvement, nous avons adopté de grandes réformes. Et je remercie chaleureusement notre Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, qui déploie son talent, son énergie, sa compétence, pour mobiliser le formidable potentiel francophone : une cinquantaine d'Etats souverains, présents sur tous les continents, des centaines de millions de femmes et d'hommes, un poids économique équivalent à celui du Commonwealth. Oui, rassemblés, organisés, nous pourrions mieux faire entendre notre voix originale dans les affaires du monde, une voix qui ne cessera de clamer l'égalité dignité des hommes et le refus de l'exclusion.

Oui, nous avons un rôle à jouer ensemble, pour que l'irréversible mondialisation des activités humaines respecte nos identités et donne la place qui lui revient à notre langue commune, comme à toutes les langues, des plus modestes aux plus prestigieuses, par le nombre de celles et de ceux qui les parlent, ces langues qui, chacune, expriment une part du génie de l'humanité.

Dans toutes les institutions internationales, nous devons multiplier les concertations entre francophones, à l'image de ce que nous avons fait à la veille du Sommet de Rio en 1992 ou lors de la négociation sur la Cour pénale internationale. Nous devons, dans chaque organisation, imposer solidairement le respect du français, placer des cadres de qualité, encourager l'apprentissage de notre langue par les fonctionnaires internationaux. Et je sais que nous pouvons compter sur la compréhension, la sympathie et le soutien de notre ami M. Kofi Annan, que je salue avec plaisir et que je remercie chaleureusement de sa présence parmi nous.

En novembre, va s'ouvrir à Seattle le nouveau cycle de négociations sur les règles du commerce international. Les enjeux sont considérables. Pour l'accès des pays en développement aux principaux marchés. Pour la promotion des normes sociales. Pour la protection de l'environnement. Pour la sécurité des consommateurs. Pour l'avenir de la diversité culturelle dans le monde.

Afin de promouvoir nos intérêts, de défendre fermement l'exception culturelle, la diversité culturelle, conduisons ensemble cette grande affaire ! Que nos experts se rencontrent pour la préparer ! Que nos ministres se consultent régulièrement sur tous les problèmes qu'elle pose.

Nous devons prendre l'habitude de travailler ensemble sur toutes les autres questions où la coopération et la solidarité peuvent faire bouger les choses. Je pense à la Conférence mondiale contre le racisme en 2001, à la lutte contre la drogue ou le crime organisé, à la lutte pour l'environnement, à celle, permanente et nécessaire, pour le

respect des droits de l'Homme. Sur tous ces sujets et sur bien d'autres, nous pouvons, en nous mettant d'accord, casser les logiques étroitement régionales, les confrontations stériles entre le Nord et le Sud, progresser vers des positions équilibrées, respectueuses de chacun et de chacune de nos identités. Oui, la Francophonie peut incarner une dimension essentielle et originale du monde multipolaire de demain.

Mais, pour l'incarner, elle doit être un combattant exemplaire, un combattant efficace au service de la paix, au service de la démocratie, des libertés, des droits de l'Homme, du développement et de la bonne gouvernance.

Ces deux dernières années ont marqué d'importants progrès. Sous votre impulsion, cher Boutros Boutros-Ghali, avec les représentants personnels qui vous entourent et vos collaborateurs, dont je salue le dévouement, la Francophonie a participé à des initiatives en vue du règlement de plusieurs conflits. Je pense notamment à l'Afrique Centrale, qui souffre de façon incompréhensible et absurde, où, aux côtés des Nations unies et de l'Organisation de l'Unité africaine, nous devons tout faire pour que cessent des conflits d'un autre âge et pour que revienne enfin la paix.

La Francophonie a également contribué au bon déroulement d'opérations électorales. A la mise au point d'importants accords de réconciliation nationale comme elle l'a fait tout récemment au Togo. Dans plusieurs pays, elle met en œuvre d'utiles programmes de perfectionnement des institutions et de renforcement de l'Etat de droit.

L'Organisation internationale de la Francophonie est devenue un acteur important qui collabore efficacement avec les Nations unies, avec l'OUA, avec la Ligue arabe, avec le Commonwealth, avec les grandes organisations du monde d'aujourd'hui.

Mais nous avons encore bien du chemin devant nous : trop de tensions régionales, de conflits internes, de coups de force inacceptables, de processus démocratiques inachevés témoignent de ce chemin à parcourir. Pour progresser, nous devons aller plus loin dans trois directions.

D'abord, renforcer le dialogue entre le Secrétaire général et les membres de notre organisation. Il en ressent, je le sais, le besoin et je pense qu'il a raison. Pour cela, nous devons trouver des formules souples et pragmatiques, à partir des instruments à notre disposition.

Ensuite, développer notre action au service de la démocratie et des droits de l'Homme. Nos ministres ont recommandé, lors de leur réunion de Bucarest, l'organisation prochaine d'une conférence à ce sujet. C'est une nécessité. Je pense aussi que le moment est venu de mettre effectivement en place l'Observatoire de la démocratie, sous l'autorité du Secrétaire général. Nous aurions ainsi un instrument efficace pour progresser.

Enfin, nous devons donner à notre Secrétaire général les moyens budgétaires et humains nécessaires à ces missions.

Cette nouvelle dimension politique de la Francophonie est une priorité. Mais elle ne doit pas nous détourner de nos coopérations multilatérales traditionnelles. La France, pour ce qui la concerne, maintiendra, au cours des deux prochaines années, le montant des contributions.

Outre les actions de consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, quatre domaines de coopération doivent, me semble-t-il, être retenus. Nos programmes doivent d'abord être conçus en fonction des besoins et des ambitions des jeunes générations.

La première priorité doit revenir à l'éducation de base et à la formation tout au long de la vie. Notre première richesse, évidemment, c'est l'Homme. Notre première préoccupation, ce sont nos enfants. Notre première responsabilité c'est de leur assurer un avenir, par l'apprentissage des connaissances qui leur donneront accès aux instruments modernes du savoir.

A l'heure de la société de l'information, l'avenir appartiendra à ceux qui sauront en maîtriser les outils et s'adapter aux évolutions techniques et scientifiques. Ensemble, nous devons y réfléchir et demander à nos opérateurs de bâtir des programmes efficaces avec les bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

J'appelle l'Organisation internationale de la Francophonie à s'associer avec la Banque mondiale et l'UNESCO pour élaborer, en partenariat avec les pays qui le souhaiteraient, un plan ambitieux de rénovation des systèmes d'enseignement et de formation. C'est la priorité des priorités. Et tout le reste en dépend. Pour compléter ce plan, la Francophonie devrait prendre l'initiative d'un vaste programme de jumelage d'établissements d'enseignement, expression concrète de notre solidarité, à l'image, par exemple, de ce qu'ont fait les lycées de Hanoi et de Sceaux.

La deuxième priorité, ce sont nos langues, et d'abord le français. Le plurilinguisme n'offre pas seulement une chance de dialogue et donc d'enrichissement. Il est aussi un précieux atout, une nécessité pour réussir dans un monde où triomphent les échanges de personnes, de biens, d'idées. Où s'effacent les frontières traditionnelles. Où les notions d'espace et de temps sont bouleversées. Où savoir communiquer dans l'une des grandes langues mondiales devient une condition du succès. Tout doit être fait pour que, demain, chaque enfant acquière les bases, solides, soit avec un manuel, soit avec les formes nouvelles de l'enseignement à distance.

C'est pourquoi notre troisième priorité, ce sont tout naturellement les nouvelles technologies. 80 % des sites présents sur la Toile sont actuellement en anglais, alors que seulement un habitant sur dix de la planète s'exprime dans cette langue. Il est impératif d'investir massivement les réseaux mondiaux d'information. Notamment pour faciliter le dialogue de nos jeunes, le jumelage de nos universités et de nos écoles.

Nous devons intensifier notre effort dans le cadre du Fonds des inforoutes qui a prouvé son efficacité. Nous devons, Monsieur le Secrétaire général, développer une coopération opérationnelle avec les Etats ou les organisations qui incarnent les autres

grandes langues de communication mondiale. Offrons à nos jeunes, sur ces nouveaux réseaux, la riche palette de la diversité linguistique et culturelle de notre village planétaire. C'est possible. C'est une question de volonté, d'imagination, d'organisation, beaucoup plus qu'une question d'argent.

La quatrième priorité, c'est la culture, ou plutôt nos cultures, des cultures dont chacun de nos pays est à juste titre si fier. Elles expriment notre créativité, nos sensibilités, nos différences, nos identités. Elles doivent être davantage soutenues, encouragées. Et le meilleur service que nous puissions rendre à nos créateurs, c'est de faciliter, de façon dynamique et moderne, leur accès aux marchés mondiaux, pour qu'ils soient vus, lus, entendus. Pour qu'ils accèdent à une diffusion universelle.

Pour mettre en œuvre ces priorités, nous devons conduire résolument l'adaptation permanente de nos modes d'action et la rénovation de nos opérateurs.

Notre Agence, sous l'autorité de son Administrateur général, a engagé la réforme de sa structure. Elle doit maintenant procéder à l'examen critique de ses programmes et de ses méthodes, afin de s'assurer qu'elle intervient à bon escient au moindre coût et là où personne d'autre ne peut mieux faire. Elle doit rechercher des ressources complémentaires auprès de bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale, l'Union européenne, les collectivités locales, mais aussi les entreprises et le secteur associatif. Nous devons soutenir l'Agence dans cet effort. J'ai, pour ma part, eu l'occasion de m'en entretenir avec les présidents de la Banque mondiale et de la Commission européenne.

Cette logique d'évaluation s'impose à tous ! L'évaluation qui a été conduite à l'AUPELF-UREF, à la demande de notre Secrétaire général, a permis un examen approfondi et objectif de la situation. Elle a relevé des faiblesses qu'il faut maintenant corriger. Le Secrétaire général nous fera rapidement des propositions et nos ministres prendront, avant la fin de l'année, les mesures qui feront de notre opérateur, à l'orée du prochain siècle, un fleuron de nos coopérations multilatérales. Et j'appelle l'AUPELF-UREF et toutes les universités francophones à collaborer pleinement à cette indispensable refondation. C'est dans cet esprit que la France maintiendra ses efforts financiers et humains.

TV 5 nous offre l'exemple réussi d'une démarche résolument réformatrice. Aujourd'hui, TV 5 doit transformer l'essai en adoptant une nouvelle approche sur le continent américain et en développant les programmes nouveaux qu'appelle une chaîne de télévision moderne et mondiale.

Quant à l'Association des maires francophones, dont j'ai eu le bonheur de fêter hier à Québec le XX^e anniversaire, elle a su nouer, entre grandes métropoles francophones, avec un budget modeste, une coopération d'une grande efficacité, au service direct et concret des populations de nos grandes villes.

Au-delà de cette association, je voudrais saluer le rôle indispensable et sans cesse croissant de la coopération décentralisée et de toutes les associations qui nous offrent le visage de la générosité et de la fraternité.

Oui, il y a une générosité et une fraternité francophones. Nous partageons entre nous plus qu'une amitié, nous partageons une même vision de la civilisation, de la paix, de la liberté, du développement.

Nous avons voulu, ici, à Moncton, engager notre grand dialogue avec la jeunesse. Et je salue les jeunes qui se sont exprimés avec cœur, conviction et intelligence tout à l'heure, et avec beaucoup de talent aussi. Être jeune, en effet, c'est chercher le sens des choses. C'est questionner l'avenir.

C'est faire les grands choix de l'existence. Les jeunes ont l'âge des engagements, au service des autres, au service d'un idéal. Eh bien, cette générosité et cette fraternité francophones doivent les convaincre que la Francophonie peut répondre à leurs aspirations et leur apporter les outils de la modernité dont ils ont besoin.

Je salue les jeunes, venus en grand nombre à Moncton, des quatre coins du monde et porteurs de volonté, d'engagement, de générosité et d'espérance. Je salue très amicalement toutes celles et tous ceux qui sont parmi nous. Nous les avons entendus à Bamako, à Genève, à Paris aussi, où je les recevais le 22 mars dernier. Nous avons écouté leurs porte-parole et nous les retrouverons pour la séance de travail à laquelle nous devons attacher une importance toute particulière.

Il nous reviendra de traduire en actions de coopération leurs propositions les plus intéressantes. Pour que notre mouvement soit davantage le leur. Pour qu'ils en assument la relève. Pour qu'ils y aient toute leur place. Pour faciliter leur apprentissage de la citoyenneté. Pour leur permettre de réaliser leurs projets. Pour les aider à être les meilleurs à l'orée du xx^e siècle. Les jeunes attendent de nous une réponse à la mesure de leurs élans, des élans qui sont ceux du cœur et de l'enthousiasme. Ne les décevons pas !

La jeunesse, c'est plus de la moitié de la population de nos pays. Nous lui devons un avenir. Nous devons créer les conditions de son épanouissement. Et la Francophonie, c'est aussi cette solidarité qui nous fait agir ensemble pour que recule l'exclusion. Pour que chacun mange à sa faim, accède aux soins, reçoive l'éducation et la formation, vive dans la liberté et dans la dignité. Pour que chaque jeune ait confiance en l'avenir.

La France ne cesse, dans toutes les enceintes, de l'Union européenne au G-7, et très souvent aux côtés du Canada, de plaider en faveur du maintien de l'indispensable aide publique au développement et de la solidarité entre les nations. En juin, à Cologne, le Sommet du G-7 a pris une initiative forte pour alléger la dette des pays les plus pauvres et leur permettre de se consacrer à leur développement. En tant que membre du G-7, j'entends personnellement veiller, avec mes collègues, à ce qu'elle soit rapidement mise en œuvre, afin que les trois quarts des pays éligibles aient pu en bénéficier avant la fin de l'année prochaine. Et la France se bat en ce moment pour obtenir un renouvellement satisfaisant des Accords de Lomé entre l'Union européenne et les pays ACP.

Notre dialogue sur ces questions doit être plus interne, plus nourri, à l'image de la réunion de Monaco entre nos ministres de l'Economie. Nous devons encourager le Forum francophone des affaires. Nous devons aussi rassembler nos forces sur la scène internationale et, chaque fois que possible, défendre ensemble nos dossiers auprès du FMI, de la Banque mondiale, des Banques de développement.

Mes chers amis,

Quand je regarde en arrière, quand je mesure le chemin parcouru en trente ans, depuis la création de l'ACCT à Niamey, j'éprouve un sentiment de fierté et de confiance. Nos grands anciens avaient fondé la Francophonie sur la promotion de notre langue et la coopération technique.

Nous avons su la doter des institutions dont elle avait besoin pour s'affirmer comme un pôle d'influence et de solidarité crédible dans le monde multipolaire de demain. Nous avons su lui donner ses dimensions politique, sociale, économique, culturelle. Nous avons l'ambition de la projeter sur tous les réseaux de la société de l'information et de préserver, avec d'autres, la diversité culturelle du monde. Le combat pour la langue française n'est pas un combat défensif, c'est un combat offensif et moderne pour la richesse et l'épanouissement de l'ensemble des pays qui forment le monde de demain.

Notre message est un message de paix, de tolérance. Notre combat est un combat pour l'Homme, sa liberté, sa dignité, son épanouissement. Notre ambition est celle d'une société internationale juste, ouverte et solidaire.

Voilà le message, le combat, l'ambition, les valeurs qu'avec notre langue nous voulons promouvoir, pour notre jeunesse, dans le siècle qui s'avance.

Mes chers amis, je vous remercie.

Discours de M. Kofi Annan
Secrétaire général des Nations unies

Cérémonie solennelle d'ouverture

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Canada et le Nouveau-Brunswick pour la chaleur de leur accueil. Fiers de leur diversité - notamment linguistique - mais tout aussi jaloux de leurs spécificités, nos hôtes incarnent parfaitement l'esprit de la Francophonie.

Je suis particulièrement sensible à cet esprit. Parce qu'il est aussi l'essence de l'organisation que je dirige. Et parce qu'il me permet de me sentir pleinement associé à votre grande famille francophone.

En l'année 1999, cette famille a voulu se mettre à l'écoute de ses jeunes membres, ceux qui construiront le siècle prochain. Elle les a encouragés à se rencontrer, à se concerter, à confronter leurs idées - en direct ou sur Internet. Ce faisant, elle les a incités à créer, au-delà d'une communauté de langue, une véritable communauté d'esprit et de cœur soudée par un ensemble de valeurs et d'idéaux partagés.

La Francophonie invite ses jeunes à fonder leur identité de francophones non pas sur un repli frileux et défensif, non pas sur le chauvinisme ou le protectionnisme, mais sur une réelle volonté de dialoguer tout en préservant la richesse linguistique, culturelle et humaine de notre monde. Cette invitation est une invitation à la paix telle que nous la concevons à l'ONU. Et elle touche de très près le thème que je voudrais aborder avec vous aujourd'hui : celui du dialogue entre les civilisations.

On dit beaucoup aujourd'hui que si la mondialisation nous rapproche, elle risque aussi de réduire notre univers à un espace tristement uniforme. Par ailleurs, on sait qu'elle promet une prospérité accrue, mais on reconnaît qu'elle continue de creuser les écarts. Ces tendances paradoxales suscitent un désarroi compréhensible. La conclusion la plus répandue est que la mondialisation porte en elle de formidables promesses, mais que certains de ses aspects exigent une gestion attentive.

Je crois que si l'Assemblée générale des Nations unies a fait de l'année 2001 l'Année du dialogue entre les civilisations, c'est pour contribuer à cette gestion en aidant la

communauté internationale à redéfinir certains de ses repères à l'orée du III^e millénaire.

Les prémisses de cette réflexion sont claires. L'intégration gagne du terrain et les problèmes exigeant des solutions mondiales se multiplient, qu'il s'agisse de la dégradation de l'environnement, de l'épidémie de sida ou de la criminalité transnationale. Il est de plus en plus manifeste que tous les peuples de la terre sont voués à former une communauté unique relativement unie. Or, tout groupe humain a besoin, pour assurer sa cohésion, d'un minimum de règles et de normes acceptées. Le moment est donc venu de réfléchir ensemble aux valeurs sur lesquelles nous voulons fonder notre indispensable coexistence.

Pour avoir une véritable force cohésive, ces valeurs doivent bien sûr avoir l'adhésion de tous. Il faut donc que toutes les parties – qu'on les appelle sociétés, cultures ou civilisations – engagent un dialogue ouvert fondé sur le respect des différents points de vue. Fondé aussi sur la ferme conviction que la diversité n'est pas une menace mais une source de richesse et de vitalité.

De toute évidence, le dialogue que nous recherchons ne part pas de rien. La Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'Homme délimitent un terrain d'entente fondé sur un principe reconnu de tous : celui de la dignité et de l'égalité de tous les êtres humains. Ces instruments, nous les léguons aux jeunes d'aujourd'hui avec la certitude qu'ils resteront demain aussi valables qu'il y a un demi-siècle, quand ils furent adoptés.

Toutefois, l'indignité de la misère qui perdure, l'abomination du nettoyage ethnique, l'horreur du génocide et l'odieuse persécution des civils en temps de guerre donnent la triste mesure du chemin qui reste à parcourir pour que notre communauté mondiale mérite les qualificatifs de « civilisée » et d'« humaine ».

Comme l'ONU, c'est vers ce but que tend la Francophonie. Par ses missions de conciliation ou d'observation des élections, son soutien à la presse, ou encore ses activités dans le domaine de l'éducation, elle contribue à instaurer une culture de la paix, des droits de l'Homme et de la démocratie.

Les francophones ont des origines, des traditions, des convictions très diverses. Ils représentent un large éventail de sociétés et de peuples. Pourtant, ils sont capables de dialoguer et de coopérer. Certes, l'amour de la belle langue française les unit. Mais ce serait trop peu, nous le savons, s'ils n'avaient en commun le langage universel de la paix, de la justice, de la liberté et de la solidarité.

Aux jeunes du monde entier à qui ce Sommet est dédié, voici donc le message que je voudrais transmettre : apprenez, pratiquez et cultivez ce langage universel. Chérissez votre individualité, respectez celle d'autrui et, toujours, recherchez les points de rencontre plutôt que les lignes de fracture. Le dialogue des civilisations, c'est à chacun d'entre vous qu'il appartient de le nourrir.

Discours de M. Boutros Boutros-Ghali
*Secrétaire général de
l'Organisation internationale de la Francophonie*

Cérémonie solennelle d'ouverture

Monsieur le Premier Ministre du Canada,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers amis,

Au moment où s'ouvre, ici, à Moncton, le VIII^e Sommet de la Francophonie, je voudrais, avant tout, vous faire part d'un sentiment de fierté.

Fierté, tout d'abord, d'avoir été choisi par vous, pour mettre en mouvement la Francophonie nouvelle, telle que vous l'avez dessinée à Hanoi.

Mais fierté, aussi, d'être au service d'une Francophonie rénovée, sûre d'elle-même, confiante, qui entrevoit, sans doute mieux que dans le passé, son avenir et son destin.

Car la Francophonie est aujourd'hui, me semble-t-il, en passe de remporter un formidable pari : celui de rester fidèle à ses racines, tout en s'ouvrant à la diversité du monde.

Fidèle à ses racines, car il me semble essentiel, quelles que soient les transformations de notre institution, que nous conservions, en nous ce que j'aimerais appeler « l'esprit de Niamey », qui a lancé, il y a maintenant trente ans, l'institution dont nous sommes, en quelque sorte, les héritiers.

Cet esprit fonde la communauté francophone sur la fraternité et la solidarité.

Une fraternité et une solidarité qui se nourrissent du plus puissant lien qui soit : celui de la langue que nous avons en partage et qui nous donne notre identité réelle.

C'est en gardant cette idée à l'esprit que j'ai voulu développer cette Francophonie politique dont vous m'avez confié la charge.

C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à ce que les grandes valeurs de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, constituent le fondement de notre action.

Dans ce domaine, nous avons, en deux ans, fait beaucoup avancer les choses. Par l'assistance électorale, par les missions de bons offices, par des actions de médiation, par le soutien aux institutions judiciaires et à la presse écrite et audiovisuelle.

Mais ne nous le cachons pas ! beaucoup reste à faire.

Et l'opinion publique ne comprendrait pas que la Francophonie ne soit pas plus exigeante dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme.

Notre Organisation est là pour aider chaque membre de notre communauté ! Notre Organisation est là pour encourager chaque progrès dans ce domaine ! Notre Organisation est là, aussi, pour être à l'écoute de ceux qui luttent pour aider à faire progresser ces valeurs.

Car l'avènement de la démocratie et la promotion des droits de l'Homme sont les impératifs catégoriques de la Francophonie !

Ces impératifs ne peuvent s'incarner dans le réel que s'ils s'appuient sur une politique de coopération cohérente et efficace.

Car nous savons tous combien le développement économique et social est la condition indispensable d'une paix et d'une démocratie durables.

C'est la raison pour laquelle j'ai voulu que l'Agence intergouvernementale et les autres opérateurs de la Francophonie recentrent leurs actions, de manière à apporter une véritable valeur ajoutée à la coopération multilatérale !

Je veux le dire clairement ! En matière de coopération, la Francophonie n'est pas là pour faire ce que d'autres ont déjà fait. Et souvent mieux. Et avec des moyens plus importants.

En d'autres termes, la Francophonie est d'abord là pour faire ce que d'autres ne feront jamais à sa place !

La Francophonie est donc là pour faire entendre la voix de ses membres au sein des plus hautes instances internationales. Elle est là pour défendre leurs intérêts. Elle est là pour promouvoir le respect de la diversité culturelle et linguistique.

Elle est là pour œuvrer en faveur de la paix au sein de l'espace francophone.

Elle est là pour développer l'éducation et la formation de la jeunesse francophone.

Elle est là pour stimuler la coopération économique et favoriser la participation de tous ses membres au commerce mondial.

Elle est là pour démocratiser l'accès aux nouvelles technologies, notamment dans les pays francophones du Sud, et susciter la multiplication des contenus en français sur les inforoutes.

Elle est là pour assurer la mobilité des jeunes et faciliter leur emploi.

Elle est là, enfin, pour favoriser la concertation et la circulation de l'information entre ses Etats et gouvernements membres.

La valeur ajoutée de la Francophonie, c'est tout cela et beaucoup d'autres choses encore.

Ce n'est qu'à ce prix qu'elle pourra rester fidèle à ses idéaux, tout en relevant le premier de tous ses défis, celui de la modernité.

Mais, dans le même temps, la Francophonie doit s'ouvrir à la diversité du monde.

J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises : ne vivons jamais la Francophonie comme une citadelle assiégée, ne vivons jamais la Francophonie comme un repliement sur nous-mêmes.

La Francophonie n'est elle-même que lorsqu'elle s'ouvre au monde.

Car, j'en suis convaincu depuis longtemps, la Francophonie est une autre manière de vivre l'universel.

C'est la raison pour laquelle j'ai voulu, dès les premiers mois de mon mandat, aller à la rencontre des autres organisations régionales, aller à la rencontre des autres aires linguistiques, aller à la rencontre de l'Organisation des Nations unies.

Et j'ai, dans cette démarche, reçu un accueil au-delà de mes attentes et de mes espoirs.

En deux ans, nous avons pu avec d'autres organisations internationales et avec l'Organisation mondiale mener des actions électorales, conduire des actions de médiation, initier des projets de coopération, lancer la réflexion sur des sujets d'intérêt commun.

Tout un chantier s'est ouvert aujourd'hui à nous qui fait désormais de la Francophonie un acteur à part entière de la vie internationale.

Et je veux me réjouir avec vous de ce que le Secrétaire général des Nations unies et les responsables d'autres organisations internationales soient là, avec nous, pour témoigner de l'importance et de l'intérêt qu'ils attachent à notre existence et à notre action.

Dans le même temps, j'ai voulu ouvrir la Francophonie sur les organisations non gouvernementales, sur le monde de l'entreprise, le monde économique, le monde financier, de manière à donner à la Francophonie un ancrage de plus en plus solide dans la réalité du monde.

Là encore, mon espoir n'a pas été déçu. Beaucoup reste à faire, mais beaucoup de projets sont esquissés. Et je suis, je l'avoue, encouragé par l'intérêt réel que suscite la Francophonie dans les milieux traditionnellement bien loin de nos préoccupations francophones.

C'est donc, Excellences, Mesdames, Messieurs, ce message et ces impressions que je voulais vous livrer aujourd'hui.

Les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis il y a deux ans à Hanoi, ont fait preuve d'une puissante intuition.

Ils ont fait le pari du changement et de la modernité. Ils ont fait confiance à la Francophonie, à sa capacité de se transformer, à sa capacité de sortir du registre confidentiel dans lequel certains veulent parfois l'enfermer.

Oui ! le temps est venu d'une Francophonie sans complexes, d'une Francophonie libérée, qui ose dire à la face du monde ce qu'elle est, ce qu'elle fait, et ce qu'elle entend faire !

Et je veux voir, aujourd'hui, dans l'histoire de cette terre d'Acadie chargée de symboles, le destin même de la Francophonie.

Une histoire à jamais associée à ces femmes et à ces hommes qui ont lutté pour sauver leur mémoire, pour préserver leur langue, leur culture, leur identité, en un mot leur âme. Et qui ont su tout en restant fidèles à leurs racines, se hisser à la pointe de la technologie.

Quelle belle leçon de courage, de détermination et d'audace !

C'est ce courage, cette détermination et cette audace qui doivent, plus que jamais, nous animer pour porter haut les couleurs de la Francophonie dans un univers en mouvement.

Ce courage, cette détermination, cette audace sont déjà ancrés dans le cœur de tous les jeunes de l'espace francophone.

Vous les avez entendus.

Ils sont prêts ! Ils comptent sur la Francophonie ! Et la Francophonie se doit, désormais, de compter avec eux !

C'est pourquoi je forme le vœu, en terminant, que la Francophonie sorte de ce VIII^e Sommet – parce qu'il est le Sommet de la jeunesse – plus innovante que jamais, plus militante que jamais, en un mot plus que jamais rayonnante.

Vive Moncton !

Vive le Nouveau-Brunswick !

Vive le Canada !

Et que Vive la Francophonie !

**Cérémonie d'ouverture
des travaux de la conférence**

Allocution de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam

Allocution à l'ouverture des travaux

Excellences, Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat, de gouvernement et chefs de délégation,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Depuis la VII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage tenue à Hanoi, en novembre 1997, le Vietnam a l'honneur d'assurer la présidence de notre mouvement.

Conformément au projet d'ordre du jour de la conférence, au terme du mandat que vous avez bien voulu conférer à mon pays, le Vietnam, en le choisissant pour accueillir le VII^e Sommet de la Francophonie, il me revient maintenant de procéder à l'ouverture solennelle de nos travaux.

Avant de transmettre, comme le veut l'usage, la présidence au Très Honorable Jean Chrétien, Premier Ministre du Canada, pays qui nous reçoit aujourd'hui, je veux vous exprimer mes sincères remerciements pour le soutien effectif et la coopération cordiale que vous avez tous réservés au Vietnam dans l'exercice de son mandat de président du Sommet et de président de la CME. Je souhaite plein succès à ce VIII^e Sommet de notre organisation, le dernier Sommet de la Francophonie de ce siècle.

Je saisis cette heureuse occasion pour renouveler, en notre nom à tous, nos plus vives félicitations à nos hôtes, le Premier Ministre du Canada et le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, l'Honorable Bernard Lord, et les assurer de notre confiance et de notre total appui non seulement tout au long de nos délibérations qui s'ouvrent maintenant, mais aussi de leur mandat.

**Allocutions prononcées
à l'occasion des adhésions à la
Conférence des chefs d'Etat et de
gouvernement des pays ayant
le français en partage**

Allocution de S.E. M. Rexhep Meidani
Président de la République d'Albanie

Monsieur le Premier Ministre du Canada,
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord remercier les autorités et le peuple canadiens pour l'accueil chaleureux et le très grand soin que nos hôtes ont apporté à la préparation de ce Sommet.

Pour nous, Albanais, l'essor de la Francophonie, par l'esprit d'universalité qui en émane, contribue à promouvoir la diversité linguistique et culturelle, le pluriculturalisme, qui vient enrichir l'humanisme et lui confère sa dignité.

L'Organisation internationale de la Francophonie est en train de prendre progressivement sa place dans le monde politique et diplomatique grâce au rôle actif du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. La coopération avec l'Assemblée générale des Nations unies et ses organes subsidiaires, la présence de l'Organisation à toutes les conférences mondiales importantes, les efforts pour l'institutionnalisation des relations avec les organisations internationales et régionales, les missions de conciliation, les missions d'observation des élections sous l'égide de l'ONU, l'engagement ferme à la Convention d'Ottawa, etc., montrent clairement la vaste gamme des engagements de l'Organisation.

Nous constatons avec plaisir que le renforcement de la dimension politique de l'Organisation internationale de la Francophonie depuis le Sommet de Hanoi est associé à la hausse de la solidarité active et nous l'avons vu durant la crise au Kosovo.

Depuis quelques années et surtout ce printemps, notre région était plongée dans une crise très grave. Presque la moitié de notre nation a été déportée par violence de ses

terres, des exactions atroces ont été commises contre elle avec des méthodes barbares rarement vues dans l'histoire.

Et si les Albanais de la région de Kosovo ont survécu, c'est par le mérite de la communauté internationale, des familles albanaises en Albanie et aussi de la famille francophone qui a joué un rôle très important au travers d'une participation active à toutes les actions politiques, diplomatiques, économiques, militaires et humanitaires.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, et en particulier la France pour son apport politique, militaire et humanitaire ; remercions la Suisse, la Belgique, le Canada, l'Égypte, la Tunisie et la Pologne pour les aides humanitaires, sans oublier les pays voisins qui ont partagé avec nous les soucis et les sacrifices.

Les valeurs culturelles et politiques de la Francophonie, depuis longtemps inscrites dans la tradition et la conscience albanaises, n'ont fait que s'affirmer toujours plus dans l'évolution récente de notre pays. Le mouvement de renouveau politique et culturel qui y est né au milieu du siècle passé, et que nous appelons notre Renaissance nationale, fut profondément imprégné de la culture et de la langue françaises, l'une et l'autre y constituant l'apport extérieur essentiel.

Notre pays embrasse toujours davantage les valeurs de la Francophonie et, dans ce contexte, le taux des élèves et étudiants qui y étudient le français, actuellement de 30 % de leur totalité, est en constante et nette progression. En outre, le nombre de gens de tout âge qui, dans le cadre de leur formation permanente, suivent les cours de l'Alliance française, particulièrement active en Albanie, ne cesse d'augmenter.

Le choix du français comme première langue étrangère dans les écoles et les lycées progresse et l'intérêt pour les écoles bilingues se manifeste surtout dans les grandes villes. L'Université de Tirana, l'Université d'Elbasan, etc., forment des enseignants de la langue française.

Depuis un an fonctionne à Tirana la formation post-universitaire pour la formation et la gestion des entreprises, étant le fruit de la coopération entre l'Université polytechnique de Tirana et la Fondation nationale pour l'enseignement et la gestion des entreprises de la France.

Le progrès des moyens de télécommunication a permis l'intégration dans nos programmes de télévision de deux chaînes qui contribuent à la propagation de la langue et de la culture françaises. Tout à la fois, un important Centre culturel français institué récemment à Tirana sera très prochainement opérationnel.

Depuis le Sommet de Hanoi où mon pays a eu l'heureuse occasion d'être admis dans la famille des pays francophones à titre d'observateur, le gouvernement albanais a adopté de multiples mesures pour institutionnaliser la Francophonie dans le pays, faciliter et promouvoir la coopération culturelle et scientifique, politique et économique avec tous les pays où le français est largement pratiqué.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent, entre autres, des décisions comme la création de la Commission nationale de la Francophonie, l'affiliation aux institutions francophones des universités de Tirana, de la ville de Tirana, d'un groupe de parlementaires et du comité albanais du Forum francophone des affaires.

Je suis convaincu que ce Sommet va marquer une étape importante dans l'évolution de la Francophonie en élargissant le cercle de la coopération et de la participation, l'espace démocratique des pays ayant le français en partage en donnant à la Francophonie sa pleine taille politique, en faisant d'elle une institution internationale très effective et importante pour la promotion des droits de l'Homme, pour la consolidation de l'Etat de droit, du processus démocratique, du développement culturel et économique, de l'action dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, des inforoutes et des technologies de l'information, en matière d'enseignement, etc.

Je vous remercie.

Allocution de S.E. M. Ljubco Georgievski
*Président du gouvernement de la Macédoine
(ancienne République yougoslave)*

Honorable Premier Ministre du Canada,
Honorables Excellences,
Mesdames et Messieurs chefs d'Etat et de gouvernement,
Honorables Mesdames et Messieurs,

P ermettez-moi tout d'abord de remercier le gouvernement du Canada de l'accueil chaleureux, de l'excellente organisation ainsi que des excellentes conditions de travail à ce Sommet.

La présence de la République de Macédoine aujourd'hui ici à Moncton, au VIII^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, est d'une signification particulière pour nous parce qu'il s'agit d'une première présentation de la République de Macédoine à un rassemblement si important après le Sommet de Hanoi.

Notre joie est encore plus grande du fait que vous avez montré pleine confiance et avez accepté que, à partir d'aujourd'hui, la République de Macédoine, au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, obtienne le statut de membre associé.

J'arrive de la ville mondiale de la poésie, Strouga, qui se trouve dans la République de Macédoine, où, en présence d'une centaine de poètes de plusieurs pays, j'ai eu le plaisir de saluer le lauréat du Grand Prix, le poète français M. Yves Bonnefoy.

Pendant ces deux années, en accord avec son statut, la République de Macédoine a pris part aux autres activités de la Francophonie. Sur le plan national, nous avons entrepris plusieurs actions pour que notre présence soit encore plus active dans les institutions francophones où ont lieu des échanges dans divers domaines entre les pays membres. De toute façon, notre détermination et notre volonté, c'est que la République de Macédoine devienne membre de la Francophonie à part entière. Cette détermination est en accord avec notre volonté de coopérer avec les peuples de tous les continents et

de toutes les cultures. La République de Macédoine veut coopérer tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral avec tous les pays du monde. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour demander à tous les pays diplomatiques de procéder à cela le plus tôt possible, avec l'objectif de créer des conditions nécessaires et de commencer avec une coopération utile.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Malheureusement, nous vivons toujours dans un monde qui non seulement n'est pas parfait, mais fait face à des turbulences de toutes sortes. Pour ces raisons, je pense que nous devons nous engager dans le renforcement des institutions qui sont d'un intérêt commun, parmi lesquelles se trouve l'Organisation internationale de la Francophonie, qui feront surgir à la surface de nouvelles valeurs et diminuer les tensions par lesquelles sont touchées de nombreuses régions dans le monde.

La République de Macédoine au cours de ces derniers mois a traversé une période très grave, je dirais même la plus difficile depuis son indépendance. La récente guerre en RF de Yougoslavie, qui a eu pour résultat la crise des réfugiés, d'ailleurs vous la connaissez tous, a frappé sérieusement mon pays. Une vague énorme de réfugiés a quitté Kosovo pour les pays voisins et environ 360 000 personnes ont été accueillies et ont trouvé un abri dans la République de Macédoine. Ce chiffre représente 18 % de la population de mon pays.

Je saisis cette occasion, au nom du gouvernement et du peuple de la République de Macédoine, pour exprimer ma gratitude au Secrétaire général de la Francophonie, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'aide qui nous a été accordée pendant la crise des réfugiés. En même temps, je voudrais remercier chaleureusement la France, le Canada, la Pologne, la Belgique, la Suisse, la Bulgarie, la Roumanie et les autres pays en Europe qui ont apporté une aide humanitaire aux réfugiés en République de Macédoine et qui ont accueilli chez eux un certain nombre de réfugiés. La guerre en Yougoslavie a causé des dégâts énormes sur l'économie macédonienne. C'est pourquoi la République de Macédoine aura besoin d'une aide de la communauté internationale dans la période à venir.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La détermination de la Francophonie à consacrer l'année 1999 à la jeunesse est particulièrement importante. A la Journée mondiale de la Francophonie, qui a lieu le 20 mars à Genève, se sont réunis les jeunes des quatre coins du monde. L'actuel VIII^e Sommet de la Francophonie sera consacré entièrement aux jeunes et à leurs problèmes.

Le jeune en République de Macédoine, comme d'ailleurs tous ses concitoyens, fait face aux problèmes que les nouveaux temps nous apportent. Sans doute les places dominantes dans la vie des jeunes occupent les questions de leur éducation, de l'emploi et, par conséquent, leur statut social.

Le taux de chômage dans la République de Macédoine est très élevé. Une grande partie des personnes sans emploi incombe à ceux qui attendent leur premier emploi. Le problème du chômage dans mon pays est un problème très complexe, qui préoccupe non seulement le gouvernement dont je suis à la tête, mais aussi les autres organes compétents en matière d'emploi et de règlement des problèmes sociaux. En ce moment, nous travaillons sur la préparation du programme pour la réalisation de la politique des jeunes dans la République de Macédoine.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La République de Macédoine accepte les résolutions de l'Organisation internationale de la Francophonie de Bamako, adoptées le 29 mai 1998, concernant la formation professionnelle et technique des jeunes, et elle estime que dans celle-ci sont donnés les éléments politiques de la politique future et commune dans le domaine de la formation professionnelle et technique des jeunes cadres, en visant une nouvelle dynamique et l'intégration optimale des jeunes dans la vie active.

Je suis convaincu que, dans la période future, avec une participation active dans les cadres de l'Organisation internationale de la Francophonie, nous allons réussir à trouver de nouvelles solutions qualitatives dans tous les domaines, ne sous-estimant pas les problèmes des jeunes qui doivent continuer notre travail afin que l'Organisation internationale de la Francophonie puisse évoluer dans la direction désirée par nos peuples et par nos États.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de S.E. M. Vygaudas Usackas
*Vice-Ministre des Affaires étrangères
de la République de Lituanie*

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous dire combien je suis honoré et heureux de pouvoir prendre la parole devant vous aujourd'hui au nom de la Lituanie admise en tant qu'observateur au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie. Permettez-moi, au nom du Président de la République de Lituanie, de saluer cordialement Monsieur le Secrétaire général et tous les délégués ici réunis.

D'une certaine façon, notre présence parmi vous aujourd'hui marque le début de nos relations avec l'Organisation internationale de la Francophonie, mais il convient de rappeler qu'historiquement la Lituanie a toujours été parmi les pays les plus francophones de notre région.

Bien que la Lituanie se situe géographiquement à l'écart de la plupart des pays membres de la Francophonie, elle partage les principes universels de la démocratie et du pluralisme culturel qui ont inspiré les pères fondateurs de l'Organisation et qui demeurent son objectif ultime. Il ne fait pas de doute que la formidable ouverture mondiale que représente l'espace francophone offre à la Lituanie de nouvelles possibilités d'élargir son champ d'action en faveur de la coopération Nord-Sud, et contribue à enrichir d'apports venus du monde entier les valeurs qui fondent la société lituanienne en créant un terrain fécond pour l'élargissement des échanges culturels et scientifiques.

La Lituanie adhère aux priorités définies lors du Sommet de Hanoi, à savoir la jeunesse et la coopération économique. Mon pays est désireux de développer ses liens économiques avec les Etats faisant partie du monde francophone. La Lituanie manifeste toute sa sympathie et son intérêt attentif à l'égard des actions menées par les

instances francophones dans le domaine de la jeunesse. Je voudrais souligner que le Conseil lituanien des jeunes a pour vocation prioritaire le développement des échanges interculturels non seulement avec les pays voisins, mais aussi avec les jeunes du monde entier.

Enfin, je voudrais souligner que la Lituanie porte un grand intérêt à la coopération étroite de la Francophonie avec les autres Organisations internationales, en particulier avec les Nations unies, l'UNESCO et l'Union européenne. Celle-ci constitue, de notre point de vue, un excellent «laboratoire» en vue de l'approfondissement de la coopération dans le cadre de la Francophonie, offrant par là même un éventail de possibilités multiples.

Nous serons désormais encore plus activement à l'écoute d'éventuelles sollicitations de la Francophonie, sur la base de projets définis par les Etats membres et les instances directrices de l'organisation.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que les jeunes lituaniens seront de plus en plus nombreux à avoir le français en partage tout en appelant de tous mes vœux l'enrichissement et la consolidation de la communauté francophone, grâce à de nouvelles initiatives mais surtout grâce à une détermination sans faille de la part de pays portés par une volonté exemplaire de coopérer malgré leurs différences, ou au contraire en raison de celles-ci.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de S.E. M. Jasa L. Zlobec
*Ambassadeur,
Sous-secrétaire d'Etat de la République de Slovénie*

Messieurs les Présidents,
Messieurs les Premiers Ministres,
Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et Messieurs,

A cette occasion solennelle où la Slovénie vient d'obtenir le statut d'observateur, je voudrais vous exprimer mes profonds remerciements ; je tiens à souligner que je suis très heureux d'être parmi vous en tant que chef de la délégation slovène.

Mon pays, la Slovénie, a décidé de suivre de plus près les activités de la Francophonie pour laquelle elle a eu toujours beaucoup d'admiration. La Slovénie a parfaitement connaissance de l'importance de la langue française au sein de la communauté internationale. La Slovénie se rapproche des principales lignes conductrices de la Francophonie, non seulement par son orientation en politique extérieure et par son activité au sein des organisations internationales, ainsi que dans le cadre des préparatifs à l'entrée dans l'Union européenne et dans l'OTAN, mais aussi par son activité en politique intérieure au sein des organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux.

La Slovénie a prouvé qu'elle a conscience de l'importance du processus de globalisation. Dans le cadre de ce processus, il est nécessaire d'éviter toute uniformisation réductrice ainsi que la marginalisation des moins développés. C'est pourquoi il faut renforcer la coopération économique et les efforts pour la paix, le respect des droits de l'Homme, la consolidation de l'Etat de droit et des processus de démocratisation.

La Slovénie est convaincue qu'elle peut, en tant que pays observateur, porter une contribution au bon fonctionnement de la Francophonie par sa coopération avec ses membres dans les domaines public, économique, culturel et éducatif au niveau tant bilatéral que multilatéral.

Je vous remercie.

Allocution de S.E. M. Martin Palous
*Vice-Ministre des Affaires étrangères
de la République tchèque*

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Président Vaclav Havel et du gouvernement de la République tchèque, permettez-moi d'exprimer de vifs remerciements ainsi qu'une profonde satisfaction d'avoir accédé au statut d'observateur de la Francophonie.

Un danger qui nous guette à l'époque de la mondialisation et de la globalisation, me semble-t-il, est celui de nous limiter à l'utilisation d'une seule langue, non seulement pour communiquer, mais aussi pour décrire et penser le monde. A mon avis, le multiculturalisme représente une grande richesse pour l'humanité qu'il faut à tout prix garder.

En particulier, la vue du monde façonnée par la pensée, la culture et l'esprit français ajoute une dimension indispensable et un éclairage précieux, sans lesquels notre perception des problèmes actuels serait diminuée et aplatie. Notre capacité de les résoudre en serait amoindrie. Le conseil pour notre jeune génération est clair : celui qui sait penser et s'exprimer en plusieurs langues est mieux armé pour comprendre la situation du monde de la fin du xx^e siècle, afin de prendre de bonnes décisions au moment opportun.

Pour cette raison, et aussi parce que mon pays est maintenant libre de rejoindre une communauté culturelle, dont il faisait naturellement partie jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, je suis particulièrement heureux d'entendre la décision de cette assemblée.

Merci, Monsieur le Président.

Exposés liminaires

Volet politique

Exposé liminaire de S.E. M^{me} Ruth Dreifuss
Présidente de la Confédération Suisse

Volet politique : Appui à la paix et appui à la sécurité des populations civiles

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer, à vous Monsieur le Président, et aux autorités canadiennes du Nouveau-Brunswick, ma gratitude et celle de ma délégation pour votre hospitalité et l'organisation de ce Sommet. La délégation suisse est particulièrement touchée de l'accueil que nous réserve le peuple de l'Acadie qui témoigne de tant de sympathie à notre égard.

Paix et sécurité. Est-il nécessaire de rappeler au préalable toutes les espérances, mais aussi toutes les fragilités que sous-entendent ces deux termes et les difficultés que l'humanité a eues pour promouvoir la paix et pour sauvegarder la sécurité des populations ? Nous en sommes tous conscients, la paix et la sécurité ne sont pas données. Elles sont pourtant toutes deux essentielles à l'épanouissement de l'être humain, en particulier à celui de la jeunesse et au développement durable de nos sociétés.

Lors du dernier Sommet à Hanoi, nous avons doté la Francophonie de structures nouvelles. En nommant alors notre Secrétaire général, nous avons confirmé notre volonté de donner à la Francophonie une dimension politique accrue. Parmi les mandats que nous lui avons confiés figurait le développement d'initiatives politiques susceptibles de contribuer au règlement pacifique des conflits en cours. Je tiens à féliciter M. Boutros Boutros-Ghali pour son action durant ces deux dernières années. Je souhaite ici lui renouveler l'expression de la confiance que lui témoigne la Suisse. Mon pays souscrit aux projets de la Déclaration et de Plan d'action de Moncton, par lesquels nous voulons réaffirmer l'importance de l'appui aux projets contribuant à la paix et à la sécurité des populations civiles.

Dans ce contexte, il me paraît indispensable d'aborder quelques lignes directrices pour les actions de la Francophonie qui concernent l'appui à la paix. J'aborderai dans un deuxième temps les questions relatives à la sécurité des populations civiles.

Toute collectivité se doit de rechercher la paix. Celle-ci se construit par des actions diverses. J'en identifierai trois qu'il me tient à cœur de mentionner ici : tout d'abord, les initiatives contribuant à faire cesser les conflits ; deuxièmement, la nécessité d'instaurer un dialogue entre les parties ; et, enfin, la création d'un cadre juridique et d'un espace de libertés. Ces trois éléments sont les prémices permettant à toutes les parties d'emprunter le chemin de la réconciliation.

Parmi les initiatives visant à faire cesser les hostilités, la priorité doit être donnée à toute action visant à protéger les jeunes, qui sont trop souvent les premiers engagés dans les conflits, mais sur qui reposent aussi tous les espoirs. En ce sens, nous devons nous rappeler que les enfants sont malheureusement devenus les victimes principales de la guerre. Les Nations unies estiment à au moins 300 000 le nombre des jeunes de moins de 18 ans qui combattent aujourd'hui volontairement ou de force dans les troupes gouvernementales et les mouvements rebelles. Et la tendance est à la hausse. J'en appelle à la Francophonie pour qu'elle fasse sienne la lutte contre la participation des personnes de moins de 18 ans aux hostilités et leur enrôlement par des forces armées régulières ou non gouvernementales.

Dans ce contexte, la Suisse participe activement à la négociation d'un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant qui interdirait le recrutement et la participation aux hostilités des jeunes, en particulier de ceux âgés de moins de 18 ans. Je demande aux Etats membres de notre communauté d'œuvrer en vue de l'élaboration de cet instrument. Il nous appartient à tous de soutenir aussi les activités du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants dans les conflits armés et de favoriser les actions visant à promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats dans la société.

Deuxièmement, la nécessité d'instaurer et de poursuivre le dialogue entre les parties est essentielle aux actions de maintien de la paix. Je félicite le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie pour les missions de conciliation qu'il a menées durant ces deux dernières années dans différentes régions de l'espace francophone et l'invite à poursuivre son action. La Suisse entend soutenir à l'avenir l'engagement du Secrétaire général dans ce contexte par des mesures précises. Nous sommes convaincus que des missions devront être poursuivies en synergie avec d'autres organisations, parmi lesquelles l'Organisation de l'Unité africaine, déjà impliquées dans le règlement de plusieurs conflits.

Enfin, comme vous le savez, la paix ne saurait s'installer durablement sans l'exercice d'une justice adéquate. Nous sommes convaincus de la nécessité d'appuyer les actions visant à permettre au pouvoir judiciaire d'accomplir sa tâche. Celui-ci est étroitement lié au processus de démocratisation, au respect des droits de l'Homme et à l'appui à l'Etat de droit. Dans ce contexte, la Suisse se félicite de l'élection de la nouvelle procureur en chef du Tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie et le Rwanda,

M^{me} Carla Del Ponte, mandatée pour instruire les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides commis dans l'ancienne Yougoslavie et au Rwanda. Elle succède à Mme Louise Arbour qui a accompli un travail remarquable en ce sens. Ces régions touchent de près ou sont au cœur de l'espace francophone. Je considère cette nomination à la fois comme une reconnaissance et un nouveau défi pour les efforts déployés par la Suisse afin que les crimes commis dans ces régions soient déférés devant la justice. Dans le domaine de la justice également, un progrès majeur a été accompli avec l'adoption en 1998 du statut de la Cour pénale internationale. Je voudrais inviter tous les Etats de notre organisation à devenir partie à ce statut et à contribuer ainsi à l'instauration d'une justice pénale sur le plan universel.

J'en viens maintenant au deuxième volet de mes propos, à savoir l'appui à la sécurité des populations civiles.

Nous venons de célébrer le mois dernier le 50^e anniversaire des Conventions de Genève. Ces traités procèdent tous du respect de la personne humaine et de sa dignité. Ils consacrent le droit international humanitaire à appliquer pendant les conflits, afin de protéger les blessés, les prisonniers de guerre et les personnes civiles. Cinquante ans après leur adoption, la quasi-totalité des Etats a adhéré aux Conventions de Genève. Cependant, les actes de barbarie, les crimes de guerre et ceux contre l'humanité n'ont pas pour autant disparu. Trop souvent encore, les valeurs sur lesquelles se basent les Conventions de Genève sont contestées, voire explicitement niées. Pourtant nous croyons que le respect de la personne et de sa dignité est une valeur dont les racines se trouvent au plus profond de chacune de nos traditions et cultures. Le nombre croissant de ces violations a démontré la nécessité de renforcer la protection des victimes de conflits armés internes et nous incite à placer la sécurité de l'individu au-dessus même de toutes les revendications des Etats concernant leur souveraineté nationale. Aussi, j'invite les Etats membres de la Francophonie à participer activement à la 27^e Conférence internationale de la Croix-Rouge qui se tiendra à Genève cet automne. Comme tous les quatre ans, les 188 Etats parties aux Conventions de Genève, le Comité international de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge et leur fédération se réuniront à nouveau pour définir leurs objectifs. Sachons, en notre sein aussi, accorder au droit et à l'action humanitaire la priorité qui lui revient.

L'appui à la sécurité des populations civiles est résumé dans la notion de sécurité humaine. Le terme est encore relativement peu usité, même si de nombreuses actions qui tendent à renforcer l'importance de cette notion ont, elles, déjà été reconnues et approuvées par plusieurs pays de l'espace francophone.

A Hanoi, nous avons appuyé le processus de ratification du Traité d'Ottawa sur l'élimination des mines antipersonnel. En juin de cette année, quarante Etats de la Francophonie avaient signé ce traité, soit 30 % des pays signataires et dix-neuf l'avaient déjà ratifié. Par ailleurs, quatre Etats de notre Organisation ont modifié leur législation nationale et quatre Etats ont achevé la destruction complète de leurs stocks. Nous pouvons nous réjouir de cet avancement, tout en rappelant que le chemin à parcourir pour parvenir au déminage et à la destruction totale des mines antipersonnel est encore long.

Mais ce sont les armes légères qui ont acquis le statut peu enviable de principal vecteur de la violence. Ce sont elles qui contribuent aujourd'hui principalement à mettre gravement en danger la sécurité des populations civiles. Ces armes, peu coûteuses et faciles à manipuler, sont non seulement utilisées par des combattants de plus en plus jeunes en situation de guerres civiles mais contribuent également au développement de la criminalité internationale sous toutes ses formes. Leur prolifération favorise la déstabilisation sociale et exacerbe les conflits. La Suisse œuvre à la mise au point de techniques de marquage des armes qui soient simples, efficaces et universellement applicables. De telles techniques tendent à promouvoir la responsabilité des gouvernements en matière de commerce d'armes et à faciliter la lutte contre le trafic illégal des armes. Nous nous devons de continuer de sensibiliser nos populations aux effets nuisibles de la diffusion incontrôlée des armes légères. En ce sens, il est essentiel d'appuyer la décision de l'ONU de convoquer en 2001 une Conférence internationale sur tous les aspects du commerce illicite d'armes. Je veux rappeler ici que la Suisse est prête à accueillir à Genève cette conférence et souhaite que cette thématique soit couverte de façon la plus large possible.

Prévenir les conflits, éduquer au respect de la dignité humaine en toutes circonstances et être présent lors des phases de reconstruction et de pacification, voilà bien des priorités de l'action francophone qui devront se développer ces prochaines années.

En conclusion, j'aimerais demander au Secrétaire général M. Boutros Boutros-Ghali, porte-parole de la Francophonie, de continuer de rappeler la fragilité de cette paix tant recherchée et la nécessité de respecter les actions visant à contribuer à une meilleure sécurité humaine en utilisant les moyens de communication soutenus par notre Organisation. Grâce à TV5, aux radios rurales, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ou encore aux centres culturels que nous appelons les CLAC (Centre de lecture et d'animation culturelle), il nous est possible de sensibiliser les membres de l'espace francophone, et même bien au-delà, sur ces questions qui, si nous choisissons de leur accorder toute l'importance qui leur est due, seront déterminantes pour l'avenir des populations et de nos sociétés.

Je vous remercie de votre attention.

Exposé liminaire de S.E. M. Emile Lahoud
Président de la République du Liban

Volet politique : Appui à la paix et appui à la sécurité des populations civiles

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,

Je voudrais tout d'abord remercier vivement le Premier Ministre du Canada, M. Jean Chrétien, ainsi que le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, M. Bernard Lord, pour l'accueil de ce Sommet de la Francophonie. Cet accueil est en tout point conforme à la tradition d'un peuple aussi hospitalier et généreux que le peuple du Canada.

Mesdames et Messieurs,

Etabli au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale pour maintenir la paix et la sécurité du monde, le système international encore en vigueur aujourd'hui est fondé sur les principes de la souveraineté des Etats, l'inviolabilité des frontières, la non-ingérence dans leurs affaires internes, et le règlement pacifique des conflits dans le cadre régulateur des Nations unies.

Mais c'est moins sur le respect de ces principes que sur l'équilibre global des forces, dont la dissuasion nucléaire fut l'expression, que ce système a, pendant un demi-siècle, reposé.

S'il a réussi à prévenir une déflagration mondiale, il s'est néanmoins accompagné de conflits régionaux qui ont, ici et là, ensanglanté le monde. Aussi, une tendance est-elle progressivement apparue en vue de faire évoluer ce système.

La première manifestation de cette tendance a consisté, dans les années 70, à favoriser au sein des Nations unies l'émergence d'un nouvel ordre économique international dans le cadre du dialogue Nord-Sud. Car, de même que, sur le plan interne, la sécurité des Etats ne peut être assurée par le seul respect des droits civils et politiques, mais

requiert la reconnaissance des droits économiques et sociaux des plus défavorisés, de même la paix internationale ne peut être instaurée sans une répartition des richesses et des ressources entre les nations.

C'est à un nouveau réaménagement du système international que nous assistons aujourd'hui. A la faveur du contexte mondial résultant de la fin de la confrontation entre les blocs occidental et soviétique, l'action internationale visant à maintenir la paix et la sécurité semble désormais s'articuler autour de notions nouvelles telles que la souveraineté relative, la mondialisation, le devoir d'ingérence, la prééminence des droits de l'Homme par rapport à la souveraineté des Etats. On assiste même à une tendance au contournement des Nations unies et notamment du Conseil de sécurité.

La communauté internationale, en particulier les pays ayant le français en partage, est interpellée par cette évolution.

Quant à nous, il nous semble prématuré, voire dangereux, de proclamer la fin du système international de 1945 et l'instauration d'un ordre nouveau. C'est la réforme de l'Organisation des Nations unies, conformément au programme établi par le Secrétaire général Kofi Annan en 1997, et non sa marginalisation qui reste le meilleur moyen de prévenir les conflits et de préserver la paix et la sécurité du monde.

Mais cette réforme ne saurait dispenser de l'application effective des résolutions déjà prises par les Nations unies.

Prenons l'exemple du Liban. Voilà plus de vingt et un ans que le Conseil de sécurité a exigé le retrait total et inconditionnel des forces israéliennes de tout le territoire libanais, conformément à la résolution 425 du Conseil de sécurité.

Cette résolution, adoptée le 19 mars 1978, est malheureusement restée sans exécution. La Force intérimaire des Nations unies pour le Sud-Liban, créée par le Conseil aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, n'a toujours pas réussi à s'acquitter de l'essence de son mandat.

Au cours de ces années, les forces israéliennes ont multiplié leurs attaques contre le Liban et leurs exactions contre la population civile en général et les jeunes en particulier : détention arbitraire, torture, déportation.

Tout dernièrement, faisant fi de l'accord d'avril 1996 et du droit international, Israël a lancé, en juin dernier, des raids aériens meurtriers contre des cibles civiles au Liban, tuant et blessant des dizaines de victimes innocentes, et causant de très importants dégâts matériels.

Vous comprendrez, Mesdames, Messieurs, que face à cet état de fait, et en attendant l'application définitive de la résolution 425 du Conseil de sécurité, le peuple libanais se

soit mobilisé pour résister à l'occupation israélienne du Sud-Liban et de la Beka-Ouest et libérer son territoire.

Mais pour nécessaire qu'il soit, le retrait inconditionnel et total des forces israéliennes du Liban ne sera pas suffisant pour que s'instaure une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. La réalisation de cet objectif postule :

- la reprise concomitante des divers volets des négociations de paix, au point où elles se sont arrêtées en 1996, sur la base des principes agréés à la Conférence de Madrid.
- le retrait d'Israël de la totalité du Golan occupé jusqu'aux frontières définies le 4 juin 1967.
- la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la constitution de son Etat.

Rappelons que le Liban accueille provisoirement sur son sol plus de 400 000 réfugiés palestiniens dont le statut définitif, l'avenir et le bien-être restent une responsabilité internationale.

Je voudrais à cet égard saisir l'occasion de ma présence parmi vous pour lancer un avertissement contre les dangers inhérents à tout projet d'implantation des réfugiés palestiniens au Liban. Une telle implantation, non désirée par les Palestiniens et unanimement rejetée par le peuple libanais, toutes communautés religieuses confondues, est un obstacle majeur à la conclusion d'une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Toute démarche consistant par ailleurs à envisager le problème des réfugiés palestiniens au Liban sous son seul aspect humanitaire, en ignorant sa dimension politique, serait dangereuse et illusoire. Car, s'il est souhaitable d'instaurer la paix, il l'est plus encore de la maintenir.

Plus grave pour la communauté internationale, l'implantation des réfugiés palestiniens au Liban constituera une bombe à retardement qui mettra sans conteste en péril la paix et la sécurité régionales. C'est dire qu'il est impératif d'appliquer au Liban les principes et les critères internationalement reconnus en matière de règlement des problèmes des réfugiés, tout en confirmant le droit au retour.

Mesdames, Messieurs,

Le maintien de la paix et de la sécurité devrait trouver son support le plus sûr en la consolidation, sur le plan mondial, d'une vraie culture de paix, notamment au niveau de la jeunesse qui fournit le thème de notre présent Sommet.

La communauté francophone qui se distingue par son esprit de solidarité n'a jamais manqué d'appuyer le Liban dans son droit. Je lui exprime la reconnaissance de mon pays.

J'exprime en particulier notre gratitude à la France et à son Président, M. Jacques Chirac, pour son appui constant et sa solidarité agissante auprès du Liban, et je réitère au Premier Ministre du Canada, M. Jean Chrétien, ainsi qu'au Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, M. Bernard Lord, toute notre appréciation pour l'excellent accueil qu'ils nous ont réservé.

Je vous remercie.

Exposé liminaire de S.E. M. Guy Verhofstadt
Premier Ministre du Royaume de Belgique

Volet politique : Appui à la paix et appui à la sécurité des populations civiles

Messieurs les Présidents,
Monsieur le Secrétaire général,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la communauté internationale est consciente de ce que les risques pour la stabilité et la sécurité sont essentiellement causés par des tensions régionales ou même locales. C'est ainsi que l'Europe est encore aujourd'hui directement confrontée aux conséquences de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie.

De son côté, l'Afrique est le théâtre d'une crise grave dont les populations civiles sont les premières victimes et, parmi elles, en premier lieu, les jeunes et les enfants.

Bien évidemment, la prévention des conflits reste le domaine d'excellence des Nations unies. Cette organisation conserve un rôle central, qui va des missions de bons offices aux opérations de maintien de la paix, en passant par la fixation d'un cadre politique dans lequel toutes ces initiatives s'exercent.

Mais il ne s'agit pas d'un rôle exclusif pour les Nations unies. L'expérience l'a démontré : la prévention des conflits est également une matière qui fait de plus en plus l'objet d'une grande attention au niveau régional. D'emblée, les chefs d'Etat et de gouvernement francophones se sont montrés intéressés par cette tendance et se sont félicités de ces initiatives. À de nombreuses reprises, ils se sont engagés à soutenir ces efforts. Nous réitérons une fois encore cet engagement dans la Déclaration de Moncton. Je pense que c'est une bonne chose.

Dans ce contexte, une attention croissante a été réservée aux moyens de développer les capacités des pays, africains notamment, à organiser et à participer à des opérations de maintien de la paix. Les initiatives prises en ce sens méritent d'être encouragées et soutenues, en particulier celles de l'OUA qui s'est dotée de son propre mécanisme de

prévention, de gestion et de résolution des conflits. La Belgique est déterminée à poursuivre dans cette voie et contribue chaque année au mécanisme de prévention des conflits mis en place par l'OUA.

Mais ne soyons pas naïfs, la diplomatie préventive a ses limites. Les risques de crises sont grands quand les causes d'instabilité sont grandes. Le projet de Déclaration que l'on soumet à notre approbation ici à Moncton, ainsi que le projet de Plan d'action qui l'accompagne, me paraissent de bons outils de travail pour attaquer ces causes d'instabilité.

En effet, tous ces moyens d'action de la diplomatie préventive resteront inopérants aussi longtemps que les parties elles-mêmes refusent de recourir au dialogue et à la négociation.

Cependant, c'est le sort fait à la jeunesse dans les zones de conflits qui me paraît le plus préoccupant. C'est pourquoi la Belgique appuie sans réserve les efforts déployés dans le cadre des Nations unies à Genève pour l'élaboration d'une Convention pour la lutte contre la participation des enfants dans les conflits armés.

Et c'est encore le même souci qui guide la Belgique lorsqu'elle souhaite l'approbation d'un protocole à la Convention sur les droits des enfants, qui va fêter ses dix ans. Un tel protocole devra aborder les questions liées à la vente des enfants, à la prostitution et aux abus sexuels dont les enfants sont victimes.

Il est toutefois un autre domaine où la communauté internationale et notre Organisation doivent prouver leur détermination : c'est la lutte contre la prolifération des armes. La Belgique à cet égard participe activement à de nombreuses initiatives. Ainsi, le 1^{er} mars de cette année, est entrée en vigueur la Convention pour l'interdiction de l'usage, de la production, de l'entreposage et du transfert des mines antipersonnel. Inutile en effet de rappeler les ravages et les drames humains que provoquent ces mines dans le monde entier, en particulier auprès des jeunes et des enfants.

Une quarantaine d'Etats membres de la Francophonie ont déjà signé cette Convention d'Ottawa, dix-neuf d'entre eux l'ont ratifiée. Veillons ensemble à ce que la Francophonie exprime avec vigueur et de façon unanime son soutien à l'universalisation de cette convention et que tous les pays membres adoptent sans réserve cette nouvelle norme internationale.

La restauration de la paix, j'en suis convaincu, passe avant tout par une reconstruction des esprits. Il faut œuvrer au développement d'une culture centrée sur la tolérance, sur l'acceptation de la différence culturelle, ethnique et religieuse.

Ce message doit en priorité toucher les jeunes qui grandissent dans les zones de conflits. Ces jeunes seront les premiers vecteurs de cette volonté de tolérance et de pluralisme.

C'est dans cet état d'esprit que nous nous félicitons de l'accord de Lusaka, avancée essentielle en direction d'une paix juste et globale dans la région des Grands Lacs. Nous appelons toutes les parties et tous les signataires à en respecter de bonne foi l'ensemble des dispositions. Nous en appuierons l'application et appelons la communauté internationale à faciliter cette œuvre de réconciliation, notamment par la mise en œuvre des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies.

En ce qui concerne le Niger et la Guinée-Bissau, nous appelons au respect des calendriers électoraux afin de rétablir les processus constitutionnels dans ces pays.

Je terminerai mon intervention en saluant les efforts déployés par le Secrétaire général de la Francophonie en vue de la restauration de la paix, en particulier en Afrique centrale. Je souhaite que ces efforts soient couronnés de succès. Ils seront la plus belle démonstration que la Francophonie, en pleine coopération avec les autres organisations internationales concernées, occupe une place à part entière dans la difficile problématique de la restauration de la paix.

Je vous remercie de votre attention.

Exposé liminaire de S.E. M. Emil Constantinescu
Président de la République de Roumanie

Volet politique : Processus démocratique, droits de l'Homme et Etat de droit

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

En tout premier lieu, je souhaite remercier nos hôtes, le gouvernement fédéral du Canada et celui du Nouveau-Brunswick pour leur chaleureux accueil et pour leur hospitalité, ainsi que pour l'excellente organisation de ce Sommet. Je voudrais également rendre le plus sincère hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son excellent rapport.

Je suis heureux de rencontrer, deux ans après le Sommet de Hanoi, des chefs d'Etat et de gouvernement des cinq continents de notre planète, séparés de la Roumanie par des milliers de kilomètres, mais unis par notre héritage francophone commun. Notre participation à cet exercice démocratique prouve aussi le fait que ce que nous abordons ici ne représente pas de simples exercices diplomatiques, au contraire ils se concrétisent et nous conduisent à la consolidation de la démocratie qui nous tient très à cœur.

Mesdames, Messieurs,

On peut se demander si la Francophonie européenne aurait jamais existé sans l'immense tradition démocratique inaugurée, au seuil du XIX^e siècle, par la marche triomphale des grands thèmes de la Révolution française, avec son corollaire dans ce printemps des peuples et des nations que furent les révolutions libérales de 1848 et les évolutions qui s'ensuivirent, portant jusqu'aux confins de notre continent les institutions et les pensées généreuses qui sont la source de toute réflexion moderne concernant les droits de l'Homme et du citoyen. Au seuil d'un siècle nouveau, il est du devoir de cet ensemble des nations se revendiquant du patrimoine de la Francophonie,

en tant qu'expression d'un même mode de penser et d'agir, de montrer la voie d'un épanouissement nouveau de ces racines profondes.

Les démocraties restaurées après la douloureuse éclipse que présentèrent les dictatures communistes ont rejoint le mouvement francophone, d'abord en tant qu'expression de cette allégeance séculaire envers les grandes valeurs de la démocratie et de la liberté de chaque personne à affirmer son identité. S'il y a un terrain de choix où la Francophonie peut et doit manifester sa vocation universelle, c'est celui de cette grande tradition démocratique qu'il nous faut repenser ensemble pour le siècle à venir. L'énergie que peut apporter à cette contribution l'Europe centrale et orientale est directement liée au fait que, pour nous, il s'agit d'un choix ; d'une option pour les valeurs de pensée libre et d'action démocratique que le français a depuis si longtemps incarnées pour nos pays et pour nos cultures.

Etant un choix, la Francophonie est par excellence pour nous un moyen aussi d'affirmer l'unité des valeurs démocratiques dans un monde pluriel. De concert avec d'autres mouvements dont celui francophone est complémentaire, tel celui suscité par le Conseil de l'Europe ou l'ONU, la Francophonie doit œuvrer à harmoniser les diversités culturelles et identitaires avec le fonds commun de la liberté et des droits de l'Homme. Ces valeurs sont universelles, bien que leur respect ne soit pas assuré partout dans le monde. L'expérience des pays de l'Europe centrale et orientale prouve, au demeurant, que toute société peut trouver la force de se reconstruire en tant que société démocratique surtout si elle comprend que le monde dans lequel nous nous préparons à vivre ne connaît d'alternative à ces valeurs que l'affrontement et la destruction de toute valeur humaine.

Ce qui plus est, nos sociétés ont même acquis une sensibilité particulière à cet égard, car leur effort de reconstruction est en grande partie un effort de prise de conscience ; il leur faut découvrir et combler toutes les lacunes dans le tissu de leurs institutions, de leurs lois, de leurs pratiques sociales, afin de rattraper les retards qui leur ont été infligés par l'Histoire. Les exigences du monde démocratique que nous voulons rejoindre nous aident et nous pressent dans ce progrès que nous devons enregistrer le plus vite possible, et sur tous les plans à la fois, de l'économie à l'éducation, du commerce à l'audiovisuel, des autoroutes à la liberté de confession. Des lois et des pratiques sociales que les pays de l'Occident ont mis des décennies à mûrir et à accepter doivent, si nous voulons reconstruire et guérir nos sociétés, devenir nôtres en quelques instants. Je me demande parfois si la difficulté de ce travail immense est appréciée à sa juste dimension par ceux qui ont eu la chance de pouvoir développer leur acquis à un rythme constant. Leur soutien nous est indispensable, mais surtout leur confiance et leur respect. Car le monde contemporain n'est pas divisé entre des pays méritoires ayant pour vocation naturelle la démocratie et des pays voués à rater cette vocation. Il se divise, hélas, encore, selon des failles que l'Histoire nous a fait subir, mais il peut aussi se réunir selon la volonté de chaque peuple à devenir d'une victime de sa propre histoire un acteur de son devenir.

C'est autour de ce grand projet politique, celui d'un épanouissement nouveau et compréhensif d'un système démocratique ouvert à tous et respectueux de toute

identité, à la seule condition qu'elle respecte à son tour toutes les autres, que la Francophonie doit, je crois, bâtir son effort, en harmonie avec les autres organismes internationaux à vocation similaire. De cet effort, les pays de l'Europe centrale et orientale peuvent être à la fois acteurs et bénéficiaires : nous sommes prêts à disséminer notre expérience dans la reconstruction d'une démocratie moderne, et nous sommes aussi heureux de partager les expériences des autres, pour une meilleure compréhension mutuelle dans un siècle qui sera, je n'en doute pas, celui du dialogue fructueux des peuples et des cultures.

Volet économique

Exposé liminaire de S.A. S. le Prince héréditaire Albert de Monaco

Volet économique : Commerce et investissement

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord saluer nos hôtes canadiens et leur dire combien je suis sensible, ainsi que toute la délégation monégasque, à la chaleur de leur accueil en cette terre d'Acadie riche d'une longue tradition de culture francophone, mais réputée aussi, et à juste titre, pour la généreuse hospitalité de ses habitants.

Nous savons tous ici que la Francophonie a, dès l'origine, soutenu l'idée toujours vivace et indispensable d'un développement durable et solidaire ; elle a engagé dans cette perspective des actions qui font partie intégrante, et je dirais même qui constituent l'essentiel des programmes auxquels participent les Etats.

Cependant, les mécanismes de l'économie internationale se modifient sous nos yeux de manière continue. Nous savons qu'ils se caractérisent désormais par une tendance à la mondialisation accrue des échanges et de la vie des entreprises, ce que le développement des technologies de l'information tend encore à accentuer. Ce phénomène incontournable provoque, en retour, des efforts d'intégration régionale ainsi qu'une revendication plus forte d'identité culturelle. Toutes ces tendances remettent en question la primauté, naguère incontestable, du rôle des Etats dans le fonctionnement des économies. L'Etat, omniprésent, noyau dur de tous les échanges, cède la place à un Etat recentré sur des fonctions de régulation des échanges marchands, mais dont l'intervention directe dans les circuits économiques est de plus en plus mesurée.

Une actualisation de nos réflexions était donc devenue nécessaire. La diversité de notre communauté constitue d'ailleurs un atout pour l'analyse de ces problèmes et notre très grande «représentativité économique», liée à nos diversités et au poids que nous représentons, donne de la pertinence aux propositions que nous pouvons faire.

A Hanoi, à l'initiative des autorités vietnamiennes que je tiens à remercier particulièrement, nous avons donc décidé de réunir une Conférence ministérielle dédiée aux questions économiques afin de faire entendre plus fort la voix de notre organisation dans un domaine qui n'avait pas constitué, jusque-là, le cœur de ses préoccupations.

La conférence qui s'est tenue à Monaco en avril de cette année sur le thème « Commerce et investissement » a fourni le cadre de cette nécessaire actualisation.

C'est dans la perspective d'une acceptation raisonnée et raisonnable du processus de mondialisation en cours que nos ministres ont organisé leurs réflexions et formulé des propositions qui, toutes, tendent au même but : permettre au plus grand nombre possible de nos pays de participer pleinement au système du commerce mondial.

En ce sens, la formation des acteurs économiques, publics et privés, dans le domaine des technologies nouvelles et du commerce international revêt une importance capitale.

De même, les évolutions en cours dans le monde de l'économie font ressentir la nécessité, pour tous nos pays, de partager l'information et d'organiser fortement une concertation qui nous soit propre avant chacune des grandes échéances mondiales. Le prochain cycle du millénaire que l'Organisation mondiale du commerce ouvrira à la fin de cette année offre une occasion de mettre en pratique, en marge d'une négociation internationale de grande importance, cette volonté de concertation.

C'est dans cet esprit que la Principauté entend participer à la mise en place à Monaco d'un dispositif d'information économique, dont l'objectif est de favoriser l'émergence et la visibilité internationale de l'espace francophone de coopération économique. Je suis heureux que la création de ce centre ait été approuvée par la Conférence ministérielle et figure dans le Plan d'action de Moncton. Je puis vous assurer que Monaco fera tout le nécessaire pour que son installation et sa mise en œuvre aient lieu dans les délais les plus rapides. Afin de mieux réunir les volontés et les énergies nécessaires à sa pleine efficacité, ce centre s'appuiera par ailleurs sur toutes les sources d'informations économiques francophones existantes, dont naturellement le Forum francophone des affaires. Je saisis cette occasion pour inviter tous les Etats et gouvernements qui le souhaitent à nous apporter leur aide en vue de la mise en place de ce nouvel instrument de coopération.

En outre, pour contribuer à une meilleure prise en compte et à une connaissance mutuelle des réalités économiques des différents pays francophones, Monaco réitère également sa disponibilité pour organiser, sur son territoire, toutes conférences ou rencontres d'ordre général ou spécialisé dans certains secteurs, comme le tourisme ou les nouvelles technologies. Ces manifestations pourraient réunir des acteurs économiques privés ou publics, des universitaires, des experts et des décideurs politiques, selon l'idée qui a été développée à Monaco et ici même par M. Boutros

Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il s'agit en effet de faire en sorte que la société civile participe plus pleinement à notre réflexion et aux orientations de notre action.

Ces propositions reflètent un souci constant de conduire des actions concrètes où apparaisse une plus-value offerte par le savoir-faire de nos opérateurs économiques.

Mais, comme je le laissais entendre à l'instant, la Francophonie marque aussi son attachement à l'idée, essentielle, d'une maîtrise des effets de la mondialisation, afin que le développement qu'elle induit profite aux populations de tous nos pays et ne soit pas une source d'aggravation des inégalités.

Car notre communauté doit aussi s'attacher à infléchir les évolutions susceptibles de peser sur la situation des pays les plus faibles, et, partout, de menacer les conditions d'existence de populations dont nous constatons trop souvent la très grande vulnérabilité.

Ainsi, nous devons réaffirmer que la lutte contre la grande pauvreté, le maintien de l'aide publique au développement et un traitement généreux de la dette sont indispensables pour que de grandes difficultés sociales ne viennent pas annuler les bénéfices que la mondialisation procure à nos économies, prises dans leur globalité, mais toujours en premier lieu à leurs secteurs les plus dynamiques.

Des administrations publiques efficaces sont donc, dans ce cadre nouveau que nous voyons naître et prendre corps sous nos yeux, plus que jamais indispensables. Leur mission fondamentale sera d'œuvrer au maintien et à l'amélioration des services sociaux essentiels, à l'édification des infrastructures qui accompagnent le développement ainsi qu'à la création d'un environnement propice à la croissance des entreprises.

Enfin, nous devons sans doute considérer que la libéralisation des échanges, pour favorable qu'elle soit à l'économie mondiale, ne sera acceptée par les peuples que si ces derniers peuvent préserver ce qu'ils considèrent comme leur identité. C'est tout le sens de l'indispensable combat pour la diversité culturelle. De même, les processus volontaires d'intégration régionale, quelle que soit la forme qu'ils revêtent, peuvent constituer un chemin plus aisé vers l'internationalisation des économies.

Mon pays continuera de participer aux réflexions et aux programmes de la Francophonie, dans l'esprit des considérations que je viens d'exposer. J'ajouterai simplement que je suis particulièrement sensible à la thématique de la jeunesse que le Sommet de Moncton a retenue. Notre rencontre ne sera une réussite que si les jeunes d'aujourd'hui s'intéressent à la Francophonie, s'ils la considèrent comme un enjeu important pour l'avenir. Il nous appartient d'adresser à tous les jeunes de la Francophonie un message les appelant à partager nos valeurs de solidarité et de justice, comme nos projets dans le domaine du développement durable et équitable.

Je tiens enfin, en conclusion, à rendre hommage à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de notre Organisation, pour son enthousiasme et le rôle éminent qu'il joue dans l'accomplissement des missions de la Francophonie et sa reconnaissance internationale.

Je vous remercie de votre attention.

Exposé liminaire de M. Luc Ayang
*Président du Conseil économique et social
de la République du Cameroun*

Volet économique : Commerce et investissement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, Messieurs,

Le Sommet de Hanoi en 1997 a marqué un tournant important, avec la décision des chefs d'Etat et de gouvernement de dynamiser le volet économique de notre Organisation, par la création d'un « espace francophone économique ».

Cette option me semble à tout le moins bienvenue et justifiée, au regard des défis, des opportunités, mais aussi des risques que comporte la mondialisation de l'économie, notamment pour les pays en développement.

Cette mondialisation, nous le savons, se traduit par une expansion planétaire sans précédent des échanges et des investissements, liée elle-même à des facteurs de nature politique, économique et technologique, notamment :

- l'adhésion partagée aux valeurs de la démocratie et aux vertus de l'économie de marché ;
- l'émergence de nouveaux acteurs économiques importants ;
- les progrès fulgurants des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Si, pour des pays développés, la mondialisation laisse espérer une dynamique de croissance, pour les pays en développement, tributaires de l'exportation des produits de base, les perspectives de réussite sur les marchés mondiaux paraissent relativement limitées.

De nombreux obstacles existent en effet, tel que le manque de compétitivité, qui freinent encore l'expansion de leurs échanges. Aussi, face aux nouvelles règles du jeu de l'économie mondiale où la compétitivité semble de plus en plus primer, les pays en développement sont-ils menacés de marginalisation. Celle-ci se manifeste déjà par :

- une baisse des flux financiers en provenance des pays développés ;
- une réduction considérable de l'aide publique au développement, aide assortie par ailleurs de conditionnalités socio-politiques et économiques ;
- une dette dont le fardeau ne cesse de s'alourdir, en dépit des efforts consentis par la communauté internationale à travers certaines initiatives de réduction du stock de la dette, comme celle du dernier Sommet du G-7 à Cologne ;
- un accès de plus en plus difficile de leurs produits dans les marchés internationaux ;
- une tendance réelle au désinvestissement au détriment de ces pays.

S'il ne fait aucun doute aujourd'hui que la responsabilité du développement économique et social incombe d'abord à chaque Etat, force est de reconnaître cependant que les coûts sociaux et financiers énormes, supportés par les pays en développement dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, méritent un soutien accru de la communauté internationale, pour leur donner les chances d'un essor durable.

A cet égard, nous pensons que le soutien de la communauté internationale pourrait se traduire à la fois par l'intensification de la coopération entre les entreprises et par un afflux de fonds d'investissements.

Ceux-là, en effet, parce qu'ils mobilisent des capitaux privés et les canalisent, sur la base de partenariats, vers les entreprises privées considérées aujourd'hui comme les leviers du progrès économique, constituent indéniablement un puissant outil au développement. Ils contribuent en outre à la croissance économique, à la création des emplois et à l'augmentation du niveau de vie des populations.

Le soutien attendu de la communauté internationale pourrait également se manifester par une réduction substantielle du stock de la dette des pays en développement et par le renforcement du système financier international.

Est-il encore besoin de relever ici les conséquences néfastes de la dette sur nos ressources budgétaires ou sur les efforts de redressement et de relance de nos économies ? Nous en sommes tous conscients et nous savons que la dette représente aujourd'hui une des causes majeures du cycle infernal de la pauvreté que connaissent la plupart des pays en développement.

C'est pour cela qu'en demandant sans cesse et avec insistance une réduction plus significative de cette dette, voire son annulation, nous avons accueilli avec beaucoup d'intérêt la décision prise il n'y a pas si longtemps à Cologne par le G-7 de l'alléger substantiellement. Nous souhaitons bien évidemment que d'autres efforts soient faits dans ce sens.

D'une manière générale, nous sommes persuadés que la Francophonie peut jouer un rôle majeur en faveur de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

Pour cela, il faudrait qu'elle développe en son sein un véritable espace de solidarité et de coopération basé sur les principes d'égalité et de complémentarité qu'elle prône.

Il faudrait également, face aux exigences de la mondialisation, qu'elle se fasse l'interprète des causes, des préoccupations et des contraintes des pays les plus démunis.

A cet égard, nous le savons, bientôt auront lieu les négociations au sein de l'OMC pour fixer les nouvelles normes du commerce international et les pourparlers pour le renouvellement de la Convention ACP-Union européenne.

Il s'agit là de deux grandes échéances dont les enjeux sont d'une importance capitale. Nous pensons que la Francophonie devrait se préparer à les aborder solidairement et à y plaider le maintien d'un traitement spécial et différencié, même temporaire, en faveur des pays en développement.

Au demeurant, face aux drames dont la pauvreté est le principal facteur à travers le monde et au seuil du III^e millénaire la lutte contre ce fléau doit être considérée à la fois comme un enjeu moral et économique. Elle doit de ce fait donner lieu à une mobilisation de moyens spécifiques au profit des pays en développement en vue de :

- favoriser davantage l'accès aux biens et services de base, notamment l'eau, l'alimentation, la santé, l'éducation, l'énergie, la communication ;
- promouvoir la production locale à grande échelle des biens et services par le biais des technologies agricoles et industrielles adaptées aux conditions particulières de chaque pays ;
- susciter et stimuler les synergies entre filières agricoles et industrielles où la sous-traitance permettrait une ouverture sur les marchés régionaux, voire internationaux ;
- renforcer les capacités des pays en développement afin qu'ils puissent tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'aide au développement et les investissements directs.

En définitive, il s'agit de rééquilibrer les relations économiques internationales, afin de réduire, autant que faire se peut, l'écart qui continue de se creuser entre les pays riches et les pays pauvres.

Les besoins sont certes immenses, les objectifs ambitieux, les défis nombreux, mais ils sont à notre portée. Et il ne fait aucun doute qu'en conjuguant nos efforts, avec une volonté politique plus affirmée, dans l'espace francophone de coopération économique que nous voulons plus solidaire nous pourrions atteindre les résultats escomptés.

Je vous remercie de votre attention.

Volet coopération

Exposé liminaire de S.E. M. Abdou Diouf
Président de la République du Sénégal

Volet coopération : Coopération multilatérale francophone

J'ai accepté d'ouvrir le volet « coopération », en vous entretenant du problème de la coopération multilatérale francophone, car je pense qu'il est temps de lui trouver une solution. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que cette question est abordée devant notre Conférence. Déjà, à l'ouverture du Sommet de Chaillot en 1991, je disais qu'il fallait « inventer une nouvelle coopération où le multilatéral deviendra la règle en Francophonie, le bilatéral gardant, par ailleurs, toutes ses vertus ».

La coopération multilatérale est au cœur de la Francophonie, elle a été instituée pour incarner dans la réalité les valeurs fondamentales de justice, de solidarité, d'égalité, de complémentarité, de liberté.

Dans un monde qui se globalise et qui s'unifie, on peut se poser la question de savoir ce que la Francophonie propose, face aux attentes des peuples, des jeunes auxquels le Sommet de Moncton est consacré, face aux contraintes de la mondialisation. Il faut une approche francophone de la mondialisation.

La coopération multilatérale, c'est celle qui associe tous les partenaires, celle qui délègue dans le FMU la majeure partie des allocations, celle qui responsabilise les instances politiques. Force est de constater qu'il reste beaucoup à faire en Francophonie pour en arriver là. La confrontation entre le bilatéral et le multilatéral subsiste toujours et la conversion de celui-ci vers celui-là a tendance à se renforcer. C'est un problème majeur.

Non moins importante est la question lancinante du financement de la Francophonie. Insuffisant, déséquilibré, dispersé, compliqué. Il faut imaginer de nouvelles solutions. L'avenir de la Francophonie en dépend.

Une approche francophone de la mondialisation

La mondialisation est incontournable. Nous en acceptons les disciplines pour autant qu'elles redressent nos économies, les rendent plus compétitives, assainissent nos

finances publiques, assurent la stabilité monétaire. Mais nous devons en corriger les dérives. La coopération francophone peut y contribuer en réalisant ses programmes qui sont autant de richesses immatérielles créatrices de travail et d'emplois, la priorité des jeunes.

Sans vouloir passer en revue l'ensemble de la programmation, permettez-moi de réfléchir avec vous sur trois "chantiers" qui impriment déjà à la mondialisation en cours la marque francophone. La consolidation de l'Etat de droit et du processus démocratique, la communication moderne et ses nouvelles technologies, l'Université virtuelle francophone ont particulièrement retenu mon attention. Par leur ampleur, leur modernité et leur pertinence, ces chantiers permettent à la Francophonie de faire signe au monde. Ajoutons qu'ils sont susceptibles de passionner notre jeunesse francophone.

Francophonie, Etat de droit et démocratie

C'est au Sommet de Dakar, en cette année de 1989, où dans le monde, l'ordre établi à la fin de la Deuxième Guerre mondiale s'effondrait, que fut ouvert en Francophonie un nouveau champ de coopération multilatérale, celui de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme. Depuis, au fil des Sommets, nous avons pris des résolutions qui ont fait avancer les libertés. Mais, en ces domaines, rien n'est jamais achevé et il convient de faire naître dans les esprits une véritable culture démocratique. C'est ce que fait, sous l'autorité du Secrétaire général de la Francophonie, l'Agence de la Francophonie, au sein de laquelle se trouve la délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie.

Accompagner les processus électoraux, en observant les élections, en offrant une assistance électorale aux gouvernements qui le demandent, est devenu un élément déterminant de la stratégie francophone. Mais une élection n'est pas toute la démocratie. Il faut l'appréhender en amont et en aval de l'élection proprement dite. Le processus électoral, dans nos pays du Sud, doit être simplifié et affiné. Il faut aussi régler les difficiles questions des listes électorales, de l'état civil et de la généralisation de la carte d'identité.

En aval de l'élection, nous saluons les actions menées par la Francophonie sur le plan de nos assemblées parlementaires et communales, au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de l'Association internationale des maires francophones. Mais il faut qu'elles prennent aussi en compte la nouvelle décentralisation de l'Etat qui se développe et qui donne à la démocratie un aspect nouveau qui n'est pas sans intérêt.

Ce renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit ira de pair avec le développement d'une culture démocratique profondément ancrée dans les mentalités. Il convient de s'adresser aux jeunes, sans craindre de les prendre dès le primaire. C'est par là que doit commencer l'éducation à la citoyenneté qui n'est pas l'instruction civique au sens où on la comprenait autrefois. Nos jeunes ont besoin qu'on leur explique le cadre institutionnel dans lequel ils vivent, qu'on communique avec eux, en faisant appel à

leur sens des responsabilités. Nombre de nos pays ont déjà créé des parlements pour jeunes, et les écoliers qui en font partie se révèlent de véritables orateurs, connaissant parfaitement leurs dossiers, et de redoutables débatteurs. C'est bien la preuve qu'on peut les intéresser à la politique comprise dans son sens le plus élevé.

C'est aussi le moment de faire le bilan de dix ans de démocratie en Afrique francophone. Il y a progrès. On ne peut le nier. Certes, tout n'est pas parfait. Mais peut-on parler de perfection en démocratie ? Elle est une création continue, jamais achevée. Toujours à parfaire. Combien de temps ont-ils mis, les pays à démocratie avancée, comme on dit, pour en arriver au point où ils en sont ? Que de dérives observe-t-on encore partout dans le monde. Sans solliciter l'indulgence, soyons réaliste et juste. Il y a progrès.

L'Organisation internationale de la Francophonie est reconnue par les grandes instances mondiales et régionales comme une organisation performante dont les réseaux sont efficaces, les informations fiables et l'expérience du terrain inestimable.

Communication et Francophonie

Voilà un autre enjeu mondial pour la Francophonie. Les programmes de la Francophonie sont les nouvelles richesses, au sens économique du terme. Nous sommes les témoins actifs ou passifs d'une révolution copernicienne que nous devons à la formidable avancée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). On ne peut se passer d'elles dans tous les compartiments de la programmation francophone. C'est ce qu'ont compris nos ministres, lors de la Conférence de Montréal, en créant le Fonds francophone des inforoutes. Les programmes de la Francophonie ont tous une dimension jeunesse, tous une dimension formation, tous une dimension information, tous une dimension culture. Et ils dessinent, par ces technologies de pointe, les contours d'un espace de coopération économique francophone cohérent.

Par la fibre optique et le multimédia, la langue française, vivant en milieu multilingue et multiculturel, devient ainsi un continent non seulement logique mais global. TV5, le numéro un des télévisions satellitaires de langue française dans le monde, atteint aujourd'hui plus de cent millions de foyers, soit un demi-milliard de téléspectateurs, le nombre de consommateurs en Francophonie. Quel marché !

Le nombre d'ordinateurs connectés à Internet dans les pays membres de la Francophonie a doublé en deux ans (de 1997 à 1999). Mais notre langue ne représente que 4 % des langues utilisées sur Internet. Il faut faire un effort pour que le français atteigne une masse critique sur le réseau des réseaux. L'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF), organe subsidiaire de l'Agence, les points SYFED et le réseau REFER de l'Agence universitaire (AUF) s'y emploient. Le Fonds francophone des inforoutes a sélectionné soixante-trois projets dans les domaines les plus divers, dont cinq projets « jeunes ». Un réseau africain de téléservices dans le domaine de la santé est en train de se constituer. Il faut que la Francophonie participe à son développement. Dans le cadre de la préparation du

Sommet de Moncton, l'Agence a mis en place un forum virtuel qui deviendra un lieu permanent d'information, de rencontres et d'échanges à l'intention des jeunes. Alliant le particulier au global, voilà que, grâce aux NTIC, les parties dispersées de la Francophonie peuvent désormais s'épanouir dans leurs cultures, leurs spécificités, leurs particularités pour mieux accepter la cohérence culturelle de l'ensemble. La diversité culturelle est ainsi sauvegardée en Francophonie. Il faut la défendre lors des négociations qui vont s'ouvrir bientôt dans le cadre de l'OMC. Notre cohésion francophone doit se manifester à cette occasion.

De l'AUF à l'Université virtuelle francophone

C'est en 1986, au premier Sommet de la Francophonie, que j'ai émis l'idée de regrouper les ressources éducatives de la Francophonie. Au sommet de Québec, en 1987, l'UREF prenait naissance et, depuis, avec le soutien constant des chefs d'Etat et de gouvernement, l'Université sans murs s'est développée et, d'année en année, nous avons approuvé ses programmes et consenti à les financer.

Forte de ses vingt-cinq centres SYFED dont quinze en Afrique et à Madagascar, l'AUF sert plus de 40 000 scientifiques en mettant à leur disposition un accès télématique aux grandes banques de données et un accès à Internet. C'est ainsi qu'est né REFER, le réseau électronique de la Francophonie. L'Université virtuelle francophone (UVF) était dès lors prête à être lancée sur orbite. Elle réunit les divers éléments des expériences déjà menées en un concept à image unique représentatif de tous les objectifs et de toutes les actions de la Francophonie. Et nous nous trouvons en milieu « jeune », qu'il s'agisse des étudiants, futurs cadres de nos nations, des chercheurs et des professeurs dont bon nombre peuvent être encore considérés comme jeunes.

Progressivement, depuis onze ans, se formait donc sous nos yeux attentifs un espace scientifique francophone. Il existe aujourd'hui. Avec l'UVF, la coopération universitaire va se renforcer, cette coopération entreprise et engagée avec les 350 universités membres de l'AUF et leurs universitaires. Il faut poursuivre dans cette voie, tout en s'adaptant. C'est la souplesse de fonctionnement de l'AUF qui a permis ce dynamisme. Certes, elle ne manque pas d'originalité, notre AUF. Elle déroute même. Mais il ne faut pas l'accabler. Toute œuvre humaine est perfectible. L'essentiel est d'inventer, d'innover. C'est ce qu'elle a fait tout au long de ces dix dernières années.

Egalité, complémentarité, solidarité

C'est la devise de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. C'est aussi celle de la coopération multilatérale. Le multilatéral, en Francophonie, c'est une structure (l'AIF et l'AUF), c'est une technique (théoriquement le FMU), c'est surtout un esprit.

La coopération multilatérale est l'âme de la Francophonie. Huit ans après Chaillot, le multilatéral n'est pourtant pas devenu la règle en Francophonie. A Chaillot, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient recommandé « au Conseil permanent de la Francophonie de créer les conditions favorables pour atteindre dès le V^e Sommet l'objectif fixant à 70 % les contributions non liées ». Ce pourcentage n'a jamais été

atteint, loin s'en faut. Aujourd'hui, les fonds liés l'emportent largement sur les fonds déliés.

Ces dernières années, la question du financement de la coopération multilatérale était devenue si sérieuse que le dernier Secrétaire général de l'ACCT, avant de quitter ses fonctions, avait fait prendre au CPF une décision, créant un comité *ad hoc* pour l'étudier. Ce comité ne s'est réuni qu'une seule fois, les 3 et 4 septembre 1997, juste avant le Sommet de Hanoi. Depuis, il n'a jamais plus été convoqué, bien que la demande en ait été plusieurs fois renouvelée.

Le moment est venu de mettre à plat la coopération multilatérale francophone. C'est le rôle du Secrétaire général de la Francophonie de proposer, à la lumière de l'expérience, une redéfinition des modalités et des procédures de gestion du FMU. C'est une question politiquement importante, notamment pour les Africains. Même si leurs contributions volontaires sont faibles, ils cotisent statutairement à l'AIF et le volume de ces cotisations est déterminant dans le multilatéral francophone. Principaux bénéficiaires de la coopération francophone, on n'a pas le droit de les écarter de la concertation. Ce n'est pas l'esprit du multilatéral.

Ce qui s'est récemment passé au sujet de la Convention intergouvernementale sur la culture est également édifiant. Le Sommet de Hanoi avait confié à la CMF le soin d'approuver un projet revu et corrigé par le comité *ad hoc* qui avait été créé par le CPF des 9, 10 et 11 juillet 1997. Tout semblait réglé, lorsqu'à la dernière réunion du comité, au mois de juin dernier, quatre pays et non des moindres se sont opposés au projet, à la surprise générale. Ce n'est pas l'esprit du multilatéral de procéder ainsi.

La CONFEMER n'a pu se réunir avant le Sommet comme c'est la coutume, alors que tous les ministres compétents, en tout cas ceux d'Afrique et du Vietnam, étaient prêts à s'y rendre à la fin du mois d'août.

Il faut mettre nos actes en accord avec les principes qui fondent le multilatéral en Francophonie. Autrement dit, que l'on fasse des propositions pour que le financement du FMU soit multilatéral, équilibré, suffisant et alimenté régulièrement.

D'abord, il faut qu'il soit simplifié. C'est un fonds alimenté par « diverses contributions ». De ces « contributions déliées, liées et spécifiques », ne pourrait-on faire masse du tout dans un FMU, devenu véritablement multilatéral et unique ? Cette masse serait répartie entre tous les pays membres du Sommet, sans exception, selon la clé de répartition qui sert au calcul des cotisations de l'AIF. On ne pourra respecter le principe d'égalité qu'à ce prix. Certes, l'apport des pays du Sud à la Francophonie n'est pas négligeable en termes de politique, de contribution intellectuelle, voire de dépenses non comptabilisées. Mais il est indispensable qu'ils contribuent aux ressources du FMU (tous opérateurs confondus, y compris TV5 Afrique dont le financement doit être stabilisé), comme ils le font en contrepartie des financements qu'ils reçoivent de la communauté financière internationale.

Ensuite, face à des ressources toujours insuffisantes au regard des attentes, le FMU doit de plus en plus servir de levier pour trouver des fonds extérieurs. A cet égard, pour faire valoir l'expertise francophone, nos opérateurs auraient intérêt à développer et à renforcer leurs relations avec les institutions régionales d'intégration africaine, comme l'UEMOA, la CEMAC, l'OHADA qui entretiennent avec les grands bailleurs de fonds internationaux d'étroites relations.

Enfin, il est indispensable d'organiser la concertation entre les pays membres, de façon à n'exclure personne. Le Conseil permanent de la Francophonie doit demeurer l'instance de concertation par excellence et un comité de gestion du FMU rénové devrait être mis en place.

En conclusion, je reviendrai sur la jeunesse qui est l'espoir de la Francophonie. Trois concertations ont rassemblé les jeunes pendant cette année. La première à Bamako, en février 1999, sous l'égide de la CONFESJES, la deuxième à Genève, en mars, à l'initiative du Secrétaire général, la troisième, à celle de l'Agence, en mai, simultanément à Ouagadougou et à Shippagan. On ne peut que se féliciter de ces rencontres et en féliciter les initiateurs.

Le programme d'insertion professionnelle des jeunes a contribué à la création de cinq cents micro-entreprises au bénéfice de mille quatre cents jeunes dans vingt-trois pays. Il faut poursuivre dans cette voie en donnant aux programmes de la Francophonie leur pleine dimension économique. Ils seront ainsi générateurs d'activités rémunératrices et d'emplois.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour saluer l'initiative de coopération Sud-Sud lancée par la FAO en appui au Programme alimentaire mondial, initiative à laquelle l'Organisation internationale de la Francophonie devrait s'intéresser. Je voudrais remercier le gouvernement vietnamien pour sa solidarité à notre égard et sa disponibilité à apporter son soutien à d'autres pays francophones.

La Francophonie est à un tournant de son histoire, une histoire qui remonte loin dans le temps. Il y a quarante ans déjà, le Président Léopold Sedar Senghor creusait les fondations de l'édifice, entraînant derrière lui nombre d'hommes de culture, d'hommes d'Etat, de militants de la cause francophone. L'AUFELF et la CONFEMEN prenaient naissance au début des années 60. A la fin de cette décennie, l'ACCT voyait le jour en terre africaine à Niamey. En 1986, se réunissait le premier Sommet de la Francophonie. A Paris, au cœur de la France, de cette France sans laquelle on ne peut faire la Francophonie. Avec elle et tous nos pays qui ont le français en partage, poursuivons ensemble cette œuvre en l'adaptant aux temps nouveaux, sans perdre notre âme et en apportant au monde le génie et les valeurs de la langue française et de la Francophonie. Elle nous apprend à vivre ensemble et c'est un bel idéal. Faisons-lui donc confiance, à la Francophonie.

Exposé liminaire de S.E. M. Pierre Célestin Rwigema
Premier Ministre de la République du Rwanda

Volet coopération : Coopération juridique et judiciaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Distingués membres de délégations,

Qu'il me soit permis d'exprimer, en mon nom personnel et au nom de la délégation qui m'accompagne, mes sincères remerciements aux gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick pour l'accueil chaleureux dont nous avons été l'objet depuis notre arrivée.

Nous tenons également à adresser nos sincères félicitations aux organisateurs pour la minutie et la qualité qui caractérisent les préparatifs de ce VIII^e Sommet de la Francophonie. Je félicite également Monsieur le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali pour son rapport.

Mesdames et Messieurs,

Mon pays, le Rwanda, réaffirme son adhésion aux idéaux fondamentaux de la Francophonie. En effet, malgré toutes les difficultés suite à la guerre et au génocide de 1994, nous n'avons jamais manqué aucun rendez-vous de la grande famille francophone.

Le Rwanda s'est proposé de faire une présentation à propos de la coopération juridique et judiciaire parce qu'il estime avoir une expérience édifiante et encourageante à partager avec cette auguste assemblée.

Nous rappelons à votre souvenir que le gouvernement d'union nationale a été mis en place le 19 juillet 1999. A ce moment-là, le Rwanda venait de sortir de la guerre, du génocide et des massacres qui ont causé la mort de plus d'un million de citoyens innocents, d'autres trouvant refuge à l'extérieur du pays. Le Rwanda est resté ainsi dépourvu de tout, habité par un grand nombre de personnes blessées et traumatisées

par la perte de leurs, par la pauvreté issue du pillage et par la destruction des biens appartenant aux familles et au pays.

Le lendemain du génocide de 1994, le Rwanda s'est retrouvé avec un système judiciaire complètement détruit et un pays rempli de criminels. Par ailleurs, la plupart des planificateurs et auteurs de génocide s'étaient enfuis hors du Rwanda les rendant ainsi hors de portée du système judiciaire national.

J'ajouterai que l'une des réussites de ceux qui ont planifié le génocide est d'avoir su y impliquer une grande partie du peuple rwandais, rendant ainsi quasi impossible la répression de ce crime odieux. Et pourtant la stabilisation de la société rwandaise, la reconstruction de l'unité du peuple rwandais et sa réconciliation passent par la justice et l'éradication de la culture de l'impunité qui, si longtemps, a caractérisé notre pays.

Nous intervenons ici pour rendre hommage à la contribution de la communauté internationale, en particulier certains membres de la Francophonie, à la reconstruction de notre système judiciaire national et à la mise en place d'un mécanisme judiciaire international permettant de réprimer ce crime contre l'humanité qu'est le génocide.

Il nous a fallu procéder très vite à la formation de magistrats pour ouvrir à nouveau nos parquets et tribunaux. Nous saluons en particulier la contribution des pays comme la Belgique, le Canada et la Suisse pour la réalisation de cette formation.

Il nous a fallu réhabiliter, reconstruire ou construire des bâtiments de parquets, des tribunaux et des prisons. Cela n'a été possible que grâce à l'assistance de nombreux pays dont les pays membres de la Francophonie comme la France.

Sur la base des idées émises lors de la Conférence internationale sur le génocide organisée à Kigali en 1995 avec la participation d'hommes de loi francophones, le Parlement rwandais a voté une loi organique organisant la poursuite des suspects du génocide et autres crimes contre l'humanité commis au Rwanda, comprenant des idées novatrices comme:

- la classification des suspects en différentes catégories selon la gravité des responsabilités dans le crime ;
- la procédure d'aveu avec réduction de peine.

Dans les procès du génocide qui se déroulent au Rwanda depuis près de trois ans, nous saluons la présence de nombreux avocats des pays membres de la Francophonie pour défendre les suspects du génocide. Nous nous réjouissons de la présence de ces avocats des pays membres de la Francophonie d'autant plus que le barreau rwandais n'avait pas la capacité de le faire.

Nous saluons la contribution des membres de la Francophonie pour la mise en place par l'ONU du Tribunal pénal international pour le Rwanda et leur appui à son fonctionnement.

Qu'il me soit permis de rendre un hommage particulier aux frères francophones du Cameroun, du Mali, de la Suisse, et du Burkina Faso pour avoir arrêté et extradé certains des criminels recherchés par le TPIR. La Suisse mérite une considération particulière pour avoir pris l'initiative d'enquêter, d'arrêter et de juger un des criminels, M. Niyonteze Fulgence, ancien bourgmestre au centre du pays, se retrouvant sur son sol sans qu'il soit recherché par le TPIR. Il est à rappeler ici que le TPIR ne recherche que les grands commanditaires du génocide.

Nous avons été heureux d'apprendre que la Belgique va bientôt emboîter le pas de la Suisse et commencer à juger les nombreux génocidaires rwandais se trouvant sur son sol.

Nous lançons un appel aux pays de la Francophonie pour qu'ils continuent leur coopération avec le TPIR en lui rendant les commanditaires du génocide. Nous leur demandons aussi, soit de suivre l'exemple de la Suisse et de juger les suspects du génocide qui se trouvent sur leur territoire, soit de les extraditer au Rwanda.

Au moment où nous saluons cette coopération de la plupart des pays membres de la Francophonie avec le TPIR, nous ne manquons pas de déplorer que des pays, comme la République démocratique du Congo, collaborent avec des criminels recherchés par le TPIR.

Nous citerons ici le cas du général de brigade Augustin Bizimungu, chef d'état-major de l'armée rwandaise pendant le génocide, qui fait partie de l'état-major de l'armée de Kabila et commande les forces de la RDC dans la région de Kamina.

Monsieur le représentant de la République démocratique du Congo a demandé lors de la Conférence ministérielle pourquoi nous n'intervenons pas en France alors qu'il s'y trouve des suspects du génocide, à l'instar du père Wincelwas Munyeshyaka.

Nous voulons lui dire que nous avons la conviction que la France, cette mère des arts, des armes et des lois, prendra toutes les dispositions judiciaires pour amener devant les tribunaux les responsables du génocide se trouvant sur son sol.

Nous voulons finalement rapporter ici que cette coopération juridique et judiciaire dont le Rwanda a bénéficié ne s'arrête pas seulement à la répression des crimes du génocide. Elle va nous permettre d'acquérir un système judiciaire solide. Elle nous a permis de mettre en place une Cour suprême et un Conseil supérieur de la magistrature garants de l'indépendance du système judiciaire. Elle nous a permis de procéder à une formation massive de magistrats. L'Université nationale du Rwanda vient de sortir cette année une promotion de 250 licenciés en droit, ce qui dépasse le nombre de lauréats sortis de cette faculté de droit pendant les vingt dernières années. Cela n'a été possible que grâce à la coopération avec les Universités du Burundi, du Canada, de la Belgique et du Cameroun qui nous ont envoyé des professeurs.

Je ne terminerai pas sans dire que juger les suspects du génocide tout en stabilisant la société rwandaise et en réconciliant le peuple rwandais est une tâche herculéenne. Nous sommes déterminés à l'accomplir parce que nous sommes convaincus que la

survie de notre nation en dépend. C'est pourquoi nous ne cessons d'innover en matière de justice. La loi organique que l'on utilise aujourd'hui pour juger avait innové, dans le sens qu'elle introduisait une catégorisation de suspects, une façon de leur trouver des circonstances atténuantes sans qu'ils les demandent, et leur permettait de plaider coupable et en recevoir une réduction de peine.

Nous voulons rappeler ici que nous innovons encore en introduisant une justice participative des populations inspirée de notre culture de résolution de conflits dans la société, en dessous de l'arbre à palabres. Ces nouvelles juridictions permettront d'accélérer les procès et de connaître mieux la vérité sur le génocide.

Nous remercions la communauté internationale, en particulier la communauté francophone, de nous avoir accompagnés dans ce domaine judiciaire. Nous vous invitons à continuer à nous tendre cette main fraternelle, et à penser à d'autres membres de la Francophonie qui ont connu ou connaissent des périodes de violations massives des droits de l'Homme.

Qu'il me soit permis, alors que j'ai encore la parole, d'évoquer une situation injuste que mon pays a vécu de la part d'une institution de la Francophonie. En effet, comme vient de le rappeler Monsieur le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'Assemblée nationale de transition du Rwanda a été exclue de cette institution sous le prétexte qu'elle est de transition et non élue.

Nous trouvons cette décision malheureuse et injuste car elle n'a pas tenu en considération les circonstances particulières de notre pays et la contribution de notre Parlement de transition au travail de démocratisation en cours dans notre pays. En effet, c'est l'effort conjoint de notre Parlement et du gouvernement d'unité nationale qui a permis :

- la mise en place d'élections locales visant à donner plus de participation de la population dans la gestion de leurs affaires et une voix aux jeunes et aux femmes dans cette gestion ;
- la mise en place d'une commission nationale des droits de l'Homme chargée non seulement de surveiller l'état des droits de l'Homme et de provoquer la répression de ceux qui les violent, mais aussi d'éduquer le peuple rwandais au respect des droits de l'Homme ;
- la mise en place d'une Commission constitutionnelle et juridique qui va préparer une Constitution devant régir le pays après la transition ;
- la mise en place d'une Commission pour l'unité et la réconciliation nationale ; etc.

Comment ne pas prendre en considération tout ce travail de démocratisation et le fait que notre Parlement est constitué de représentants de toutes les forces politiques du pays avant de prendre la décision de l'exclure. Aussi demanderai-je à cette auguste assemblée que cette décision soit revue.

Je vous remercie.

Exposé liminaire de S.E. M. Hervé Hasquin
*Ministre-Président du gouvernement
de la Communauté française de Belgique*

Volet coopération : Diversité culturelle

P our être efficace et visible, la Francophonie ne doit pas intervenir dans tout. Non seulement la Francophonie n'a rien à gagner d'une quelconque forme de concurrence stérile avec d'autres organisations ou d'autres espaces de coopération ; elle doit aussi éviter de disperser ses énergies dans des domaines qui ne participent pas de sa spécificité.

En revanche, je me réjouis que ce Sommet soit – outre son thème principal – également placé sous le signe de la concentration des programmes d'une part, sur les instruments et méthodes d'autre part. Voilà l'occasion de mettre clairement en évidence les secteurs dans lesquels notre expression commune est nécessaire et notre action porteuse d'une réelle valeur ajoutée.

Ainsi la question de la mondialisation et de la diversité culturelle appelle une prise de position forte de la Francophonie, conformément aux fondations culturelles et linguistiques sur lesquelles repose notre organisation :

- sur le plan politique d'abord,
- mais en termes de programmes de coopération également.

Il est essentiel que les documents que nous allons adopter portent la trace de notre détermination francophone dans ce débat mondial.

Rappel des principes

1. Il appartient aux Etats, gouvernements et organisations multilatérales de veiller à la promotion des identités culturelles à l'échelon régional, national et international en s'assurant des conditions nécessaires à leur émergence. Ainsi, en complément au droit des Etats et gouvernements de définir librement leur politique culturelle, la Francophonie est investie d'une responsabilité particulière dans la protection, mais aussi la promotion, des productions culturelles nationales

et régionales. A cet égard, il me revient d'attirer l'attention sur l'importance de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales.

2. En œuvrant pour le développement équilibré des identités nationales, régionales et culturelles, la coopération internationale - francophone en particulier - contribue au pluralisme, à la diversité culturelle et à la « démocratie des relations internationales ». Il ne s'agit pas que d'une « démocratie de délibération », mais aussi d'une « démocratie de libération ».
3. Au même titre que l'éducation, le développement culturel et les industries qu'il génère contribuent à l'épanouissement des peuples, à la diversité des opinions et, partant, à la démocratie. Par voie de conséquence, les produits culturels ne sont en aucune façon réductibles ni leur seule dimension économique ou marchande.
4. Les échanges et la coopération sont sources de créativité et d'innovation, à condition que soit respecté le principe de réciprocité. Il postule le maintien et le développement au sein de toute collectivité d'une base viable de production des œuvres culturelles. A défaut, la mondialisation emportera les identités des peuples au lieu de les féconder. L'uniformité supplantera l'expression identitaire positive.

Je crois que nous sommes tous d'accord, à ce stade, pour souligner que la culture et donc les produits et services culturels ne sont pas des marchandises et n'ont pas à y être assimilés. En d'autres termes, la culture n'a pas à être inféodée à l'OMC.

De l'opportunité d'une nouvelle prise de position de la Francophonie sur la question de la diversité culturelle.

La question que l'on qualifie souvent « d'exception » culturelle (ou plus exactement les exemptions culturelles) se posera à nouveau à court terme. Depuis les exemptions acquises en 1993, le déséquilibre mondial qui caractérise le secteur de production audiovisuelle ne s'est guère atténué - néanmoins, les exemptions auront permis l'émergence d'une vitalité nouvelle, au sein de la Francophonie notamment. Mais le monde change et les technologies progressent : nous sommes dans l'ère du multimédia et toutes les évolutions ne sont pas encore prévisibles.

Il importe dès lors que les acquis de l'accord sur le commerce des services (ACS-GATS) de 1993 puissent être maintenus tout en s'appliquant de facto aux nouveaux modes de transmission.

A défaut, ces nouveaux modes de transmission auraient pour effet d'annihiler toutes les initiatives naissantes et d'accroître les déséquilibres actuels, alors que ces modes de transmission constituent un facteur de développement potentiel.

Les Etats et gouvernements, en particulier ceux qui sont membres de la Francophonie, ont donc le droit de définir librement leur politique culturelle et, tout particulièrement, de maintenir des politiques d'aides structurelles et de soutien à la création

audiovisuelle et télévisuelle chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire à la poursuite de leurs objectifs et obligations.

Une question d'approche méthodologique se pose : pouvons-nous espérer qu'une convention internationale spécifique à la culture règle à elle seule la question et puisse être contraignante pour les textes de l'OMC ?

C'est pourquoi, au nom de la diversité culturelle, la Francophonie internationale et chacun de ses membres devraient à la fois :

- faire confirmer définitivement que l'OMC n'est pas compétente pour les biens et services culturels ;
- situer dans un autre cadre intergouvernemental la promotion de cette diversité et la question de la circulation de ces biens et services, donc régler ailleurs les questions qui touchent à la fois à la diversité culturelle et au commerce.

Ne l'oublions pas, le développement inégal des pays membres de la Francophonie place les plus faibles d'entre eux dans une situation particulièrement fragile quant à la viabilité des vecteurs de leur identité culturelle, au sein de l'espace concurrentiel mondial. Tous les pays francophones doivent pouvoir bénéficier des effets favorables d'un accroissement des échanges.

Pour cette raison, nous invitons notre Agence intergouvernementale à étudier la faisabilité d'un fonds d'investissement pour les industries culturelles.

En conclusion, la Francophonie a un rôle à jouer, en termes de concertation, à quatre niveaux :

- faire émerger nos positions communes chaque fois que nécessaire, en particulier dans le cadre des débats à l'OMC ;
- relayer la voix des pays francophones au plan mondial ;
- engager le dialogue à ce sujet avec les autres grandes aires linguistiques et culturelles qui partagent nos préoccupations ;
- intégrer dans ses préoccupations les réflexions de l'Association internationale pour la défense des langues et cultures menacées (AIDLCM).

Le projet de Déclaration de Moncton et le projet de Plan d'action sont largement imprégnés de ces préoccupations, je m'en réjouis.

Exposé liminaire de l'Honorable Bernard Lord
Premier Ministre du Canada Nouveau-Brunswick
lu par l'Honorable Paul Robichaud
Ministre des Pêches et de l'Aquaculture,
Ministre délégué à la Francophonie du
Canada-Nouveau-Brunswick

Volet coopération : Diversité linguistique et culturelle

Monsieur le Président,

Avec votre permission, comme vous occupez le siège de la présidence, vous me permettez d'intervenir en votre nom.

D'emblée, j'aimerais d'abord remercier tous les chefs de délégation pour les bonnes paroles tenues à notre égard en ce qui a trait à l'accueil qui vous a été réservé depuis votre arrivée au Nouveau-Brunswick. Je souhaite que chacun et chacune d'entre vous ait un séjour des plus agréables parmi nous.

Monsieur le Président, les traits qui caractérisent les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises sont le résultat d'un lent, mais progressif apprentissage de cohabitation entre les trois cultures : française, anglaise et autochtone. Les relations entre les trois groupes évoluent positivement vers une plus grande compréhension et tolérance. Aussi, Monsieur le Président, les citoyens du Nouveau-Brunswick sont fiers du travail accompli. Toutefois, il nous reste un certain bout de chemin à parcourir.

Ce qui m'amène, vous l'aurez certainement compris, à parler de diversité culturelle.

Monsieur le Président Chirac le soulignait hier dans son allocution à la cérémonie d'ouverture du Sommet, l'histoire des Acadiens et Acadiennes nous fournit un exemple éloquent de détermination et de courage. La lutte des Acadiens et Acadiennes pour sauvegarder leur langue et leur identité culturelle et pour s'affirmer dans toutes les sphères d'activités économiques et sociales peut représenter une source d'inspiration. La tenue de ce VIII^e Sommet de la Francophonie ici, à Moncton, est une preuve irréfutable que nous sommes sur la bonne voie.

Cependant, cela ne signifie pas qu'il faille relâcher toute vigilance. Le danger de l'assimilation est et demeure une préoccupation importante, particulièrement pour nos enfants.

La situation des autochtones est quelque peu différente. Bien que nous ayons fait des efforts spéciaux ces dernières années pour nous rapprocher des communautés micmacs et malécites de cette province, nous devons avouer que beaucoup reste à faire pour mieux apprécier les richesses de la culture autochtone.

Monsieur le Président, l'ouverture aux autres et l'acceptation de leurs différences constituent des processus à la fois personnel et social. Il faut en effet que deux dialogues s'établissent : un dialogue entre les personnes porteuses de culture et un dialogue intérieur qui met en lumière les croyances personnelles, les représentations et l'identification des préjugés. Le dialogue des cultures est donc un processus dialectique permanent entre l'action et la réflexion. En outre, Monsieur le Président, la plus belle définition du dialogue des cultures réside dans sa capacité de devenir un instrument au service de la culture de paix.

Paradoxalement, le phénomène de la mondialisation tend à menacer le dialogue des cultures en créant des fossés plus grands encore entre riches et pauvres. Les nouvelles technologies, de même que les nouvelles règles économiques ont permis de relier les sociétés comme jamais auparavant. En pareille situation, il est indispensable que nous resserrions les mécanismes qui nous permettent d'exercer une certaine vigilance.

Nous devons identifier des moyens innovateurs qui prennent en compte la disponibilité de nos ressources pour poursuivre nos efforts dans la production de matériel représentatif de notre réalité.

En clair, la solution se trouve dans la déconcentration culturelle, ce qui n'équivaut pas à se détacher de son centre, mais plutôt à s'engager dans un processus d'affirmation de son identité culturelle tout en s'ouvrant à d'autres perspectives. Il faut voir sa culture non pas comme un centre universel, mais plutôt un centre parmi les autres.

Il est de la responsabilité de nos gouvernements de mettre en place des instruments, des mécanismes en appui à nos citoyens et citoyennes. Comme décideurs, il nous appartient de donner à chaque individu les outils sociaux et culturels pour se responsabiliser à l'endroit de sa communauté locale, nationale et internationale.

Voilà en quelques mots, Monsieur le Président, notre vision de la diversité culturelle.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Exposé liminaire de S.E. M. Mathieu Kérékou
Président de la République du Bénin

Volet coopération : Education et formation

Excellence, Monsieur le Président en exercice de la Conférence,
Excellences, Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Distingués délégués,
Mesdames, Messieurs,

Mes premiers mots seront pour exprimer, au nom du peuple béninois et de son gouvernement, au peuple ami du Canada et à son gouvernement mes sentiments de sincère et profonde gratitude pour l'accueil chaleureux, la grande hospitalité et les nombreuses marques de délicate attention dont ma délégation et moi-même bénéficions depuis notre arrivée dans cette belle ville de Moncton au Nouveau-Brunswick.

C'est aussi pour moi le moment et le lieu d'adresser mes sincères remerciements aux organisateurs de ce VIII^e Sommet de la Francophonie qui ont retenu mon pays, le Bénin, pour introduire notre débat par un exposé liminaire sur le thème « Education et formation », un thème combien passionnant et toujours d'actualité et qui, depuis notre VI^e Sommet tenu à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995, est devenu l'un des sujets majeurs de nos réflexions et actions individuelles et collectives, en raison de sa sensibilité et de son importance stratégique dans le processus de développement de tous les pays ayant le français en partage et, pourquoi pas, de tous les pays du monde entier.

En effet, comme vous le savez, chaque époque secrète et propose à sa jeunesse des objectifs et des valeurs, définit à son intention des systèmes et programmes d'éducation et de formation devant lui permettre de se réaliser pleinement dans la vie active.

C'est ainsi que notre époque est caractérisée par une implosion quasi permanente de découvertes scientifiques et d'innovations technologiques dans tous les domaines, autant dans le monde de l'infiniment petit que celui de l'immensité du cosmos.

Constamment bouleversée, remise à jour pour être aussitôt remise en cause, la connaissance des hommes est tout à la fois riche et relative, puissante et précaire, parce qu'elle obéit à la loi du temps et de l'évolution de l'humanité tout entière en marche vers la modernité.

Dans ces conditions, l'on mesure l'ampleur de la difficulté de nos pays à concevoir des programmes adéquats d'éducation et de formation pour notre jeunesse.

C'est dire qu'hier, aujourd'hui et demain, l'enjeu pour tout Etat et tout gouvernement digne de ce nom, c'est d'assurer une formation continue à sa jeunesse, source intarissable de l'émergence du citoyen de type nouveau, un citoyen éclairé, conscient de ses droits et de ses devoirs, responsable, physiquement, intellectuellement et moralement équilibré, capable d'initiatives créditrices de sacrifices et d'héroïsme qui lui permettent de se prendre en charge et d'affronter victorieusement tout le long de sa vie toute épreuve qui ne sera jamais au-dessus de ses forces, un citoyen respectueux de la personne humaine, de la vérité et de la démocratie, animé d'un esprit de méthode, de coopération, de solidarité et du goût de l'innovation et du succès, un citoyen gestionnaire de lui-même, de son environnement de jour en jour pollué par l'action pernicieuse de l'homme, qui ne se reconnaît pas dans un monde qui ne lui appartient plus.

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames, Messieurs,

Face aux profondes et qualitatives mutations qui s'opèrent constamment à l'échelle mondiale dans tous les domaines et sur tous les plans de l'évolution de la société humaine, de la technologie, de l'organisation du commerce et de la gestion des relations internationales, un réexamen de la mission de l'éducation et de la formation des hommes et des femmes s'impose à nous comme l'une des tâches prioritaires absolues des objectifs de nos gouvernements.

En tout cas, les modes de transmission des nouvelles technologies de l'information et de la communication connaissent de nos jours un développement spectaculaire qui révolutionne les systèmes d'éducation et de formation, multiplie et rénove les possibilités d'acquisition du savoir et du savoir-faire.

Pendant ce temps, la plupart de nos Etats s'accrochent à nos modèles traditionnels d'enseignement relégués dans l'archaïsme par les nombreuses mutations savamment entretenues par la dynamique irrésistible de la modernité, alors qu'ils n'apportent plus les compétences nécessaires aux besoins du marché de l'emploi en perpétuel changement.

C'est au regard de cette réalité tangible qu'au VII^e Sommet de la Francophonie, tenu du 14 au 17 novembre 1997 à Hanoi, la question de l'adéquation de la formation dispensée dans les divers ordres d'enseignement aux besoins réels de nos sociétés a été au centre de nos préoccupations et réflexions collectives.

La qualification professionnelle, définie comme l'aboutissement d'un processus de formation, comprend l'acquisition de compétences spécifiques et de compétences transversales, ainsi que le développement d'une capacité à s'intégrer dans un milieu de travail.

Dès lors, l'éducation entrepreneuriale des jeunes doit désormais être une composante essentielle de toute formation professionnelle et technique, en vue de favoriser l'émergence d'une classe de jeunes entrepreneurs dynamiques, innovateurs, efficaces et combatifs, tous chevilles ouvrières pour la promotion du secteur privé doté d'opérateurs économiques viables et disponibles dans les pays du Sud.

C'est dire que la nécessité de s'adapter et d'être compétitif dans un environnement qui évolue quotidiennement, constitue pour les pays en voie de développement l'un des principaux défis de l'économie mondialisée. Mais si nous voulons être compétitifs au XXI^e siècle, il faut que nos Etats s'attellent fermement à former une jeunesse qui allie productivité, flexibilité et pragmatisme.

Nul n'ignore en effet que dans le secteur économique formel l'Afrique souffre cruellement d'un manque de personnels ayant des compétences techniques mues par une conscience technologique, l'esprit de créativité propre aux chercheurs, aux inventeurs et aux entrepreneurs. Ces déficits constituent un véritable défi à relever par nos pays dans le domaine de l'éducation et de la formation des jeunes au cours des années à venir.

Dans ce cadre, il nous faut avoir une vision claire et une approche entièrement rénovées, basées sur des programmes scientifiques d'éducation et de formation des hommes et des femmes. En ce qui concerne les pays africains, ces programmes scientifiques consistent en une conception nouvelle de l'éducation pour tous tout au long de la vie, et qui nécessite la formation technique et professionnelle en tant qu'instrument et moyen d'épanouissement de l'homme et du développement durable et harmonieux de nos sociétés.

Cette nouvelle vision, pour être féconde, doit reposer sur notre volonté inflexible de réformer, quoi qu'il en coûte, nos programmes d'études, de prendre en compte les jeunes aussi bien scolarisés que déscolarisés pour une formation professionnelle et technique, judicieusement conçue sur la base des réalités sociales, culturelles et économiques de chacun de nos pays.

Il s'agira pour nos gouvernements d'encourager l'émergence et l'insertion des jeunes créateurs d'entreprises dans la vie active et sur le marché de l'emploi en assurant leur formation et autoformation continues.

Dans cette voie, il est incontestable que l'éducation et la formation professionnelle et technique requièrent un soutien financier conséquent de la part de la communauté internationale, et la grande famille francophone trouvera, par la même occasion, un champ d'application fertile de sa vocation de solidarité et de partage.

Dans ce cadre, il convient que les hauts dirigeants des institutions financières internationales reconnaissent l'importance de la contribution de l'éducation et de la formation des jeunes à la promotion d'une culture universelle de paix, de solidarité, de partage et à la prévention des dysfonctionnements sociaux à travers le monde. Car il ne fait aucun doute que l'éducation et la formation de la jeunesse constituent le fondement de tous les enjeux politiques, économiques et socioculturels qu'aucun Etat ne peut ignorer. C'est pourquoi la plupart de nos pays consacrent à ce secteur sensible une part substantielle de leurs ressources budgétaires, bien que limitées.

Quoi qu'il en soit, tout système d'éducation et de formation des jeunes doit accorder une attention particulière aux femmes et aux filles dans la mesure où l'éducation et la formation des femmes et des filles contribuent nécessairement à leur émergence et à leur participation consciente et responsable aux postes de responsabilité et de décision politiques, économiques et socioculturelles dans nos pays. Une telle politique salubre ne peut que créer un environnement favorable pour la préservation de la paix, de la stabilité et du progrès social sur notre planète, tant il est vrai que ce sont les femmes qui portent et véhiculent la vie et, par conséquent, en connaissent mieux que quiconque le prix.

Dans le même élan de solidarité et de justice sociale, les questions relatives au respect des droits de l'Homme pour les jeunes, qu'ils soient handicapés ou marginalisés, et qui constituent les couches les plus vulnérables de nos sociétés, doivent également retenir la bienveillante attention de notre présent Sommet, en vue de leur apporter des réponses satisfaisantes. En d'autres termes, les problèmes relatifs à l'accès et à l'équité pour tous doivent être une préoccupation permanente des différentes instances de la Francophonie.

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

Ce sont là mes réflexions et ma modeste contribution sur le thème «Education et formation». Je vous invite donc à apporter vos précieuses remarques individuelles et collectives en vue des décisions réalistes à prendre pour l'action de la Francophonie en matière d'éducation et de formation des jeunes au cours du prochain biennium.

Dans cette perspective, il nous revient d'apprécier en toute responsabilité et en toute connaissance de cause les recommandations issues du séminaire transnational de la formation professionnelle et technique, tenue en mars 1999 à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, sous l'égide de la CONFEMEN.

Enfin, je suggère que nous puissions examiner dans la plus grande sérénité les orientations contenues dans la Déclaration de Moncton qui propose une redéfinition de l'important rôle de l'université et de la place qui lui revient dans toute société. A cet égard, il conviendrait que le débat institutionnel au sujet de l'Agence universitaire de la

Francophonie puisse trouver une solution juste au cours de notre présent Sommet, qui doit engager résolument les opérateurs directs et reconnus sur la voie de la rationalisation de leurs différentes activités professionnelles.

Je vous remercie pour votre attention soutenue.

Allocution de S.E. M. Denis Sassou-Nguesso
Président de la République du Congo

Volet coopération : Education et formation

Monsieur le Président,

Même si tout a déjà été dit, et bien dit, sur ce chapitre, je voudrais vous remercier de votre accueil et de toutes les attentions dont ma délégation et moi-même avons été l'objet depuis notre arrivée. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir tenu à nous recevoir au cœur de votre pays, là où se sentent le mieux les battements du pouls de votre peuple.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Amis, jeunes délégués de toutes les Francophonies,

Comment parler de l'éducation et de la formation sans aussitôt rappeler des vérités premières qui, à force d'être énoncées, peuvent être ressenties par l'observateur critique, surtout lorsqu'il s'agit d'un jeune légitimement inquiet de son avenir, comme des lieux communs, voire des incantations sans effet sur une réalité dont il fait les frais ?

Le Congo, pourtant béni des dieux en ce qui concerne les ressources du sol et du sous-sol, sait que la source de son développement réside dans les hommes et les femmes de son pays, surtout sa jeunesse, garante de son futur. Mais cette jeunesse a besoin, pour transformer l'environnement économique, social et culturel actuel, d'un capital de départ. Et le meilleur héritage que nous puissions lui léguer c'est l'éducation, car «un trésor est caché dedans», comme l'indique le beau titre du rapport de la Commission internationale de l'éducation mise en place par l'UNESCO.

Sans doute le savions-nous déjà puisque, comme beaucoup de pays en développement, nous avons, dès les premiers jours de l'indépendance, veillé à développer ce domaine en y investissant bien au-delà des normes mondiales.

En effet, selon les statistiques de l'UNESCO, un grand nombre de pays africains dépensent par tête d'habitant plus que les pays développés pour l'éducation de sa jeunesse.

Et il me plaît de souligner dans cette enceinte que cet investissement est, dans notre cas, un investissement en Francophonie, puisque ce n'est pas dans nos langues nationales, mais bien dans la langue française que nous apprenons à nos enfants à lire, écrire, calculer, raisonner et rêver.

Cela dit, nous sommes conscients que la qualité de nos systèmes d'éducation et de formation laisse encore à désirer et n'est pas assez adaptée aux besoins du monde moderne.

Ainsi, depuis plusieurs années, le monde connaît un courant novateur tendant à accorder une attention plus grande à l'enseignement technique et professionnel.

A Hanoi, en 1997, à Bamako, en 1998, à Nairobi et à Séoul, en 1999, l'Organisation internationale de la Francophonie, la CONFEMEN et l'UNESCO se sont tour à tour et ensemble investies dans la canalisation et la promotion des volontés nationales dans le sens de cette nouvelle approche.

Mais le diagnostic contenu dans la Proposition de cadre de programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie pour les années 2000-2001 éclaire cruellement la réalité :

«La formation professionnelle et technique est longtemps demeurée un secteur marginalisé par les politiques éducatives de certains pays du Sud et, lorsqu'elle est prise en compte, ce n'est jamais dans une logique d'intégration au système éducatif global pour lequel elle constitue plutôt un appendice.»

Tel fut effectivement le lot du Congo.

Nous nous félicitons que la Francophonie ait été sensible à cette situation.

Il convient dorénavant, pour traduire nos engagements en actes, de nous doter de moyens financiers à la hauteur de nos ambitions. Car il s'agit d'enseignements dont les coûts de formation par élève sont de loin supérieurs à ceux de l'enseignement général.

Nous sommes un pays dont plus de 60 % de la population a moins de 18 ans. La situation d'incertitude et de désarroi dans laquelle se trouve la jeunesse congolaise s'est compliquée et dégradée en raison des guerres civiles que nous avons dû subir. Toute l'infrastructure scolaire a été détruite et les équipements des établissements professionnels et techniques ont été saccagés. Tout est à rebâtir, tout est de nouveau à équiper.

Aujourd'hui donc, en plus de l'impérieux devoir de transmettre un savoir-faire à des jeunes sans emploi, il convient de redonner espoir aux laissés-pour-compte de

l'enseignement. Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'assurer la réinsertion de milliers d'adolescents dans la vie sociale, en substituant à la culture de guerre qui les a animés une culture de paix, et en leur donnant les moyens de retrouver confiance en la vie civile.

Nous sommes à cet égard déterminés à prodiguer tous les moyens dont nous sommes capables. Mais nous savons aussi que notre détermination et nos ressources ne suffiront pas. Dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet, nous espérons pouvoir compter sur l'appui et l'aide de la communauté internationale, francophone en particulier. Ce faisant, elle remplira un engagement qui figure dans le projet de Déclaration de Moncton que nous venons d'adopter.

D'ailleurs, qu'on ne s'y trompe pas ; les problèmes d'insertion des jeunes dans le monde du travail, des jeunes ayant reçu tant une formation technique que professionnelle, touchent tous les pays. On le voit ici et là, le recours à la violence armée n'est pas l'apanage des seuls pays en développement. Il est aussi en germe dans certains pays industrialisés, comme l'illustrent les explosions qui éclatent dans les banlieues des grandes métropoles occidentales.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Les problèmes de la jeunesse et de l'emploi ont jeté aujourd'hui toutes les sociétés dans le même bateau. N'est-il donc pas temps de réfléchir ensemble, de chercher des solutions ensemble et de nous soutenir dans l'action pour bâtir notre commun destin ?

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, des jeunes diplômés hautement qualifiés se voient réduits au chômage tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. Aurons-nous une réponse à leur fournir quand ils nous demanderont pourquoi ?

Il y a seulement quelques décennies, un jeune Africain ou une jeune Africaine était sûr, à l'issue d'une formation sérieuse, de trouver un emploi et de bénéficier d'une promotion sociale par rapport à la situation de ses parents. J'appartiens à une génération dont les parents, pour l'immense majorité d'entre nous, étaient illettrés, ce qui ne veut pas dire sans culture. Fils de paysans, d'ouvriers et d'auxiliaires de l'administration nous sommes pourtant devenus, en une seule génération, grâce à l'école, des médecins, des avocats, des ingénieurs, des officiers et des professeurs, répondant si bien aux besoins du monde moderne que certains d'entre nous participent aujourd'hui en Europe et en Amérique à des programmes prestigieux. N'est-ce pas un Africain, qui, au sein de la NASA, a été récemment l'un des principaux acteurs de la mission Pathfinder vers Mars ?

Pour certains, la mondialisation constituerait la réponse à l'impasse actuelle. Il s'agirait alors de former des individus en mesure d'être employés non seulement dans leur village d'origine mais dans le « village global » dont parlait le Canadien Mac Luhan.

Or, dans le même temps, nous observons que le rouleau compresseur de la mondialisation réduit les pouvoirs des États au détriment des préoccupations de la société civile.

De plus en plus les véritables maîtres du jeu du marché de l'emploi sont les multinationales. Ce sont elles qui apprécient la qualification des jeunes qui frappent aux portes du marché du travail ce sont elles qui les sélectionnent.

Mais les rares élus qui franchissent les portes étroites de ces entreprises, soit pour constituer leur main-d'œuvre, soit pour former leurs états-majors, ne sont pas pour autant parvenus au bout de leurs peines. La plupart demeurent dans des situations précaires. Il suffit de suivre l'actualité économique et financière du monde pour constater que les OPA et autres OPE, qui constituent les régulateurs de notre vie « globalisée », s'accompagnent de la suppression de milliers d'emplois. Et, chaque fois qu'il en est ainsi, les actions des entreprises qui licencient montent à la Bourse.

Quelle autorité, quelle voix pourra, dans un tel contexte, convaincre la jeunesse de son pays qu'une planète offrant des perspectives aussi peu réjouissantes forge le bonheur des générations futures et engendre des sociétés heureuses ?

Je ne prétends pas posséder la solution à ces questions de grande complexité, mais je sais que nous ne pouvons pas, que nous n'avons pas le droit de les ignorer.

Il est réconfortant que l'Organisation internationale de la Francophonie ait créé les conditions d'une réflexion globale et commune sur cette question dont l'importance est vitale pour le devenir de nos sociétés.

Les Assises de la formation professionnelle et technique, conjointement organisées par la CONFEMEN et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie en 1998, à Bamako, constituent sans doute une percée intéressante et un point de départ dans la bonne direction.

Peut-être conviendrait-il maintenant de donner à cette réflexion le caractère d'un processus évolutif et continu. De telles rencontres, annuelles ou bisannuelles, seraient à la fois des lieux de réflexion et de débat, et des occasions de procéder à l'évaluation de la situation, à l'établissement des bilans des entreprises en cours.

Le Congo aimerait pour sa part participer en partenaire actif à de telles entreprises. La contribution des associations et ONG devrait aussi être envisagée.

La création d'un fonds d'insertion professionnelle en relation avec les partenaires publics et privés, la création de caisses d'épargne et de crédit en faveur des jeunes entrant dans la vie active constituent également des solutions concrètes vers lesquelles nous pourrions tendre les années à venir.

Nous serions pour notre part vivement intéressés à nous enrichir des expériences des autres pays francophones et à leur faire part de nos avancées, de nos difficultés et de nos questionnements.

Monsieur le Président,

Après m'être montré si critique à l'égard de la mondialisation (ou plus exactement de certains avatars de la mondialisation), je m'en voudrais de terminer cet exposé sans faire mention d'un domaine dont la famille francophone devrait tirer profit. C'est aux nouvelles technologies de l'information et de la communication que je pense. Et je remercie le Secrétaire général M. Boutros Boutros-Ghali d'avoir souligné l'importance de ces enjeux dans son rapport.

Grâce à elles, le jeune Africain isolé dans un village reculé pourrait, par le biais d'Internet, sans avoir recours à un voyage coûteux à l'étranger, découvrir les richesses du Louvre, du musée des Arts premiers de Paris, du Musée royal de Tervuren en Belgique, consulter les richesses des grandes bibliothèques canadiennes, avoir accès à des ouvrages et des revues scientifiques, dialoguer avec des jeunes francophones vivant aux antipodes de son pays. Le jeune Africain pourrait... mais bien souvent il ne le peut pas encore. Car l'ordinateur, élément banal dans l'univers domestique des pays du Nord, lui demeure inaccessible. Une manière efficace de lutter contre la menace de la pensée unique convoyée par le Web ne serait-elle pas précisément de développer un programme d'accès total des jeunes francophones au monde d'Internet ?

Ce geste de solidarité constituerait, j'en suis sûr, une action concrète pour donner à l'interdépendance la dimension éthique qui lui fait défaut.

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,
Monsieur le Secrétaire général,

Ne m'en veuillez pas si, au pays de Mac Luhan, je termine mon propos en taquinant ce dernier. Car, à nos yeux, le monde n'est pas encore ce «village planétaire» (croyez l'enfant d'un village africain que je suis), le monde ne deviendra un village planétaire que le jour où chacun de ses habitants aura souci du sort des autres citoyens du village et se sentira sans cesse en devoir de solidarité à leur égard.

Comme la liberté de Paul Eluard, nous pourrons écrire la solidarité, «sur nos cahiers d'écoliers, sur les livres et les arbres», sur le fronton de notre Organisation.

Monsieur le Président,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Jeunes amis,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Comprenez que ce souhait, ou ce rêve, puisse être mon dernier mot.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de S.E. M. Henri Konan Bédié
Président de la République de Côte d'Ivoire

Volet coopération : Coopération économique

Monsieur le Premier Ministre du Canada,
Monsieur le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick,
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat, chefs de gouvernement et chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de m'acquitter à mon tour d'un agréable devoir, celui d'exprimer ma sincère gratitude aux gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick et au peuple acadien-canadien pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé, ainsi qu'à mon épouse et à la délégation qui m'accompagnent.

La Francophonie est une réalité en mouvement depuis 1970, année de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique devenue l'Agence de la Francophonie, opérateur intergouvernemental de l'Organisation internationale de la Francophonie.

J'ai choisi de traiter de la coopération économique au sein de la Francophonie pour faire écho aux brillants orateurs qui m'ont précédé, notamment le Président de la République du Sénégal.

Depuis bientôt trente ans, l'Agence de la Francophonie conduit chaque année des actions concrètes de coopération multilatérale, de plus en plus nombreuses et de plus en plus diversifiées, en faveur des Etats membres dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture, de l'information, de la communication ; elle s'est aussi penchée sur les problèmes de dimension planétaire que sont la maîtrise de l'énergie et la protection de l'environnement.

Elle se penche sur les problèmes des droits de l'Homme et de la démocratie.

Dans tous ces domaines, la Francophonie obtient, grâce à une volonté politique sans faille de nos Etats et grâce à leur solidarité agissante, des résultats bénéfiques pour le développement économique et social des pays les plus faibles, les plus démunis.

L'impulsion initiale donnée par les pays francophones pour constituer entre eux un espace de solidarité, de complémentarité et de coopération a été entretenue au fil des ans et s'est amplifiée pour faire maintenant de la Francophonie un acteur majeur du système des relations internationales.

Mais, en même temps que la Francophonie prenait son envol et devenait un moyen de co-développement de nos pays et, aussi, un facteur d'équilibre et de paix pour toute la communauté internationale, l'environnement planétaire s'est profondément modifié avec la fin de la guerre froide entre les blocs de l'Est et de l'Ouest et avec la libéralisation de l'économie et la mondialisation des échanges.

Les questions commerciales, économiques et financières ont pris en l'espace d'une décennie une importance considérable dans les relations internationales.

Notre organisation francophone, bien entendu, est et vit traversée par ces profondes évolutions et s'emploie à les infléchir vers un nouvel équilibre dynamique.

Déjà, à Hanoi, nous avons décidé, entre autres, de promouvoir un modèle de développement qui ne dissocie par l'économique et le social et, par conséquent :

- de sensibiliser les institutions économiques et financières et les autres bailleurs de fonds à la nécessité de prendre en compte la dimension sociale du développement;
- de mettre en œuvre un espace de coopération économique francophone et de la tenue d'une Conférence des Ministres francophones de l'Economie et des Finances qui doit jeter les bases d'une coopération organisée dans tous les secteurs entre les pays membres ;
- de mettre l'accent sur les échanges et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

C'est dans cet esprit que la première Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances francophones s'est tenue en avril dernier à Monaco, où un consensus s'est facilement dégagé pour renforcer la coopération économique dans les pays de l'espace francophone et définir la position de la Francophonie sur les grandes questions internationales de l'heure, à savoir :

- les négociations commerciales, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Francophonie à ce sujet s'engagent pour que le monde en développement participe pleinement au bénéfice de l'ouverture, aux échanges et à l'investissement,
- l'allègement rapide du fardeau de la dette des pays les plus pauvres, même si nous nous félicitons de la remise de dette décidée par le G-8 à Cologne en l'an 2000. Au sein de ce groupe, deux pays francophones du Nord, la France et le Canada, ont défendu la cause des pays en développement surendettés. Remercions-les de tout cœur, en particulier le Président Chirac, pour les prier de persévérer à nous faire confiance,

- la réforme du système financier et monétaire international pour une meilleure prise en charge des problèmes spécifiques des pays en développement et notamment une plus grande stabilité des financements externes.

Dans ce grand marchandage mondial, il est clair que la Francophonie n'exercera une influence significative que si son économie fait preuve de compétitivité et de dynamisme et si les pays qui la composent connaissent la paix indispensable au développement et au progrès.

A l'avenir, les performances économiques constitueront la condition essentielle pour que la Francophonie accomplisse ses missions fondamentales traditionnelles.

En termes statistiques et comptables, l'espace francophone représente environ 11 % de la population mondiale, 10 % de la valeur de la production planétaire et réalise environ 15 % des échanges de marchandises, 16 % des dépenses et recettes publiques, entre 20 et 25 % des flux touristiques mondiaux ; plus de 13 % du total de la dette des pays en développement avec quinze pays affichant une dette totale supérieure à leur PNB annuel et plus d'une vingtaine de pays pour lesquels le poids du service de la dette excède 10 % de leurs recettes d'exportation.

La moitié de l'aide publique des pays francophones du Nord va aux pays francophones du Sud, ce qui confirme la solidarité de cet ensemble.

En attendant la création d'un dispositif permanent, les Sommets francophones doivent être l'occasion pour les services d'études et de statistiques d'affiner et de publier ces données en mettant en relief les flux de capitaux privés, d'investissements directs et de portefeuilles au sein de l'espace francophone par les pays francophones du Nord vers ceux du Sud.

Compte tenu de sa configuration géographique et de ses paramètres historiques, l'espace francophone, par l'intermédiaire de nos quarante-neuf États et gouvernements, est en mesure d'exercer une influence bien plus grande sur la marche des affaires du monde que ne le suggèrent les chiffres que j'ai mentionnés, car ces États sont présents dans la quasi-totalité des organismes, associations, groupements régionaux, continentaux, intercontinentaux agissant dans les domaines des relations internationales : politique, culturel, social, économique et financier.

La Francophonie doit relever les nouveaux défis de l'économie internationale, mais elle doit être aussi une force de proposition pour provoquer les changements que les peuples attendent. Pour cela, son économie doit être forte ; il en découle que la coopération économique au sein même de l'espace francophone doit devenir une priorité absolue.

Pour dynamiser les relations économiques au sein de l'espace francophone, il est indispensable que les forces productives dans chacun de nos pays participent pleinement à ce projet.

Il faut que la Francophonie, ses possibilités, ses avantages, ses enjeux à court, moyen et long terme, soient perçus clairement par tous les citoyens et, en particulier, par les acteurs de la vie économique, les coopérateurs, les mutualistes, les entrepreneurs, les travailleurs salariés et indépendants, les consommateurs, les épargnants, etc.

Pour imprimer un nouvel élan à l'espace économique francophone, les Etats qui sont à la base de la construction de notre Organisation doivent s'employer à favoriser l'émergence de réflexes francophones au sein de toutes les instances de la société civile. Je suggère, et nous nous y employons dès à présent en Côte d'Ivoire, que des « guichets », des « antennes » de la Francophonie soient ouverts progressivement chez tous les partenaires d'une coopération décentralisée dans tous les domaines de la vie sociale.

Dans les chambres consulaires, dans les organisations professionnelles, dans les syndicats, dans le secteur mutualiste, dans le secteur de la coopération, dans les associations de jeunesse, de consommateurs, etc., dans les collectivités territoriales, communes, cantons, arrondissements, départements, régions, dans les universités, les grandes écoles et dans le secteur de la formation en général.

L'interconnexion de tous ces guichets, antennes, dans tous nos pays va inéluctablement conduire à un espace économique francophone plus dense, plus solidaire et plus dynamique, et traduire la participation des citoyens à ce projet de production de richesses nouvelles et d'amélioration des conditions de vie des populations, à commencer par les plus démunies.

La connexion de toutes ces antennes et guichets de la Francophonie au cœur de la société civile de nos pays pourrait multiplier les possibilités de coopération en matière d'échanges de produits et de services, en matière d'investissements directs et de portefeuilles ; en matière de création d'entreprises et de réalisation de projets de développement.

Ce maillage serré de l'espace économique francophone pourrait être conduit, en tout ou partie, sous l'égide du Forum francophone des affaires (FFA), avec le concours de l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF), car ce dernier projet doit permettre à la jeunesse francophone d'entrer de plain-pied dans l'ère technologique, celle de l'informatisation et de la troisième révolution industrielle.

La création de ces réseaux qui plongeront au cœur même des forces vives de nos économies multipliera les possibilités de coopération économique à l'intérieur de l'espace francophone, et par là même permettra à la Francophonie de tenir et d'améliorer son rang dans le contexte de la mondialisation.

Le succès de la Francophonie va dépendre de plus en plus de sa capacité à constituer un espace économique solidaire, performant et dynamique.

En conjuguant la coopération intergouvernementale et la coopération décentralisée d'une part, et en associant l'engagement de nos Etats avec les initiatives des citoyens d'autre part, la construction de l'espace économique francophone doit devenir la nouvelle frontière des jeunes de tous nos pays.

Mobilisons tous nos moyens, sans réserve, pour accompagner la jeunesse dans ce projet de développement solidaire qui n'a d'autre finalité que de contribuer à la stabilité et à la paix sur la terre et à la réalisation des projets de tous ceux qui aspirent au progrès et au bonheur partagés.

Nous sommes prêts à partager, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et pourquoi pas Sud-Nord, l'expérience que nous avons engagée en Côte d'Ivoire depuis plusieurs années sous l'égide d'un ministère délégué chargé des Jeunes Exploitants agricoles avec, pour moteur de ses actions, divers programmes qui ont permis l'installation de jeunes exploitants agricoles, la création de coopératives de jeunes travailleurs dans la foresterie et la création d'exploitations familiales agricoles modernes clefs en main. Ainsi, ce sont plus de sept mille jeunes agriculteurs qui ont été installés et plus de huit mille emplois permanents qui ont été créés depuis 1994.

Nous sommes aussi prêts à apporter notre modeste concours à tout mécanisme qui, au sein de notre Organisation, contribuerait à améliorer l'avenir de notre jeunesse qui mérite, je le souligne, tous les sacrifices pourvu qu'elle s'en montre digne.

Mesdames et Messieurs,

La réalisation de nos idéaux de partage et de solidarité pour une véritable coopération équilibrée, dynamique, pour une Francophonie riche de sa diversité et exemple d'un espace d'accomplissement d'une jeunesse libre et responsable. Voici ce que recommandent les documents que nous examinons – la Déclaration et le Plan d'action de Moncton – proposition venant après la Déclaration et le Plan d'action de Hanoi et celle de la Conférence de nos ministres des Finances réunis à Monaco en avril 1999.

Ces déclarations recommandent en particulier :

- la solidarité des pays francophones par l'intensification des échanges économiques, les coopérations et l'aide au développement,
- la concertation dans la perspective des conférences internationales, notamment le nouveau cycle de négociations à l'OMC,
- l'intégration du plus grand nombre de nos pays au système économique mondial, grâce à un fonds d'intégration,
- le traitement de la question de la dette des pays pauvres,
- le développement du processus d'intégration régionale par l'harmonisation des règles juridiques et des politiques économiques,

- l'aide au développement des nouvelles technologies de l'information et des industries culturelles,
- l'insertion économique et sociale des jeunes par les efforts de formation professionnelle et technique,
- l'aide au développement durable en assurant une meilleure maîtrise des systèmes énergétiques nationaux et de l'environnement.

De ces déclarations et de ces plans d'action, nous devons tirer le meilleur parti. Mais il faut aussi nous donner le temps de les mettre en œuvre, nous employer désormais à en établir les bilans tous les deux ans lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. Ainsi nous irons à l'essentiel et au concret sans lequel tout n'est que littérature.

Allocution de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam

Volet coopération : Coopération économique

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

1. La Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances de Monaco a été un réel succès. Un succès attendu depuis Maurice et voulu à Hanoi pour l'affirmation de la dimension économique qui revient à une Francophonie qui se veut intégrale.
2. La portée de cette conférence pour l'avenir de la coopération économique dans l'espace francophone est manifeste. Par l'analyse approfondie des enjeux de la mondialisation auxquels sont confrontées différemment les économies francophones selon leur niveau de développement, elle a ouvert de grandes possibilités de coopération sous le signe de la solidarité et de la complémentarité.
3. Selon la Déclaration de Monaco, la coopération francophone en matière économique et pour le développement s'est enrichie par l'engagement de notre communauté à agir à trois niveaux : entre les Etats et gouvernements, entre les entreprises et dans le domaine des ressources humaines. Les actions de la coopération multilatérale y relatives dans les domaines privilégiés de la Francophonie que sont l'information, la concertation et la formation pourraient désormais s'axer sur les impératifs de développement des pays membres du Sud, en particulier les moins favorisés.
4. Cela dit, je voudrais partager avec vous quelques réflexions qui tiennent à cœur au Vietnam au sujet de la coopération économique au sein de notre communauté.

D'abord, les activités de coopération technique pour le développement poursuivies jusqu'ici, et d'ailleurs bien appréciées, auront à s'intégrer dans le cadre des orientations et priorités définies par la Conférence de Monaco avec plus de synergie et d'efficacité.

5. Les tractations sur les questions les plus brûlantes de l'économie mondiale et des relations économiques internationales concernant les relations Nord-Sud devront être conduites, je l'espère, dans l'esprit de la solidarité francophone agissante. Qu'il s'agisse du problème de la dette, de l'aide au développement, des négociations d'un nouveau Lomé, des négociations à venir dans l'OMC ou de la réforme du système financier international, le Vietnam se félicite de toute initiative dans ce sens, comme celle énoncée par le Canada dans le débat sur le volet économique concernant un mécanisme de discussions permanentes entre pays développés, pays émergents et pays en voie de développement sur cette question cruciale du système financier international. Les modalités et finalités d'un tel mécanisme devront être naturellement élaborées d'un commun accord. Nous invitons les pays membres du Nord à se distinguer des autres par leur approche francophone des relations de partenariat Nord-Sud dans ces négociations et par une préférence francophone dans les relations intra-communautaires.
6. En effet, à la Conférence de Monaco, les pays membres du Nord ont déjà fait savoir les contours de cette approche dans la question de la mise en œuvre de l'initiative portant sur la dette des pays pauvres très endettés.

D'autre part, étant donné que beaucoup de pays francophones font partie du groupe ACP, la Francophonie constitue l'espace privilégié de concertation et d'harmonisation des points de vue dans les négociations sur un nouveau Lomé qui puisse répondre aux attentes des pays en développement. Il appartient à la Francophonie de définir les modalités de cette concertation et de cette harmonisation.

7. Les prochaines négociations de l'OMC constituent un enjeu formidable pour tous les pays en développement. Il est nécessaire que la Francophonie se mobilise et accompagne les pays membres du Sud tout au long de ce processus de négociations. En ce qui concerne le Vietnam, qui négocie actuellement son adhésion à cette organisation mondiale et qui, dans une certaine mesure, se sent partie prenante de ces négociations, nous souhaitons être associés à toutes les concertations francophones à cet effet et réitérons notre appel au soutien des pays francophones à notre adhésion.
8. En ce qui concerne la coopération Sud-Est, il existe à nos yeux de larges possibilités dans le domaine des transferts de technologie appropriée et des échanges des compétences. Le Vietnam a vécu une coopération Sud-Sud tripartite réussie avec quelques pays francophones d'Afrique. Je réitère mon adhésion à la coopération entre le Sénégal et le Vietnam avec l'appui de la FAO dans le cadre du Programme spécial de la FAO sur la sécurité alimentaire. Cette modalité de coopération vient de s'élargir associant le Vietnam, d'une part, et le Bénin, d'autre part. D'ailleurs, à la Conférence de Monaco, le Directeur général de la FAO a présenté les possibilités potentielles de coopération francophone à ce sujet.
9. Ce qui est possible dans cette modalité de coopération technique pourrait être valable au sein de notre communauté : entre deux pays du Sud avec la

participation d'un pays du Nord ou avec l'appui d'un acteur francophone. Par exemple, la lutte contre la pauvreté envisagée sous l'angle du développement et de l'utilisation efficace de l'aide pourrait être un domaine qui requiert cette modalité de coopération et ce, dans l'esprit du partenariat solidaire.

Avec cette note d'espoir, je conclus mon intervention et vous remercie de votre bienveillante attention.

Exposé liminaire de S.E. M. Lucien Bouchard
Premier Ministre du Canada-Québec

Volet coopération : Nouvelles technologies de l'information

Monsieur le Président,

La préoccupation de la Francophonie pour les nouvelles technologies de l'information est apparue pour la première fois à l'occasion du Sommet de Cotonou par l'adoption d'une résolution spécifique sur la société de l'information. Les chefs d'Etat et de gouvernement entendaient, notamment, et je cite, « favoriser sur les réseaux électroniques la place qui revient à une Francophonie vivante dans le respect du pluralisme culturel et le souci de coopération avec les autres espaces. »

Les paramètres fondamentaux étaient déjà posés : la présence accrue de la langue française, la nécessité d'un accès plus ouvert, le développement des contenus, la complémentarité des efforts nationaux, bilatéraux et multilatéraux. Le Sommet de Cotonou décidait alors la tenue d'une Conférence des Ministres compétents à ce sujet.

Cette Conférence inter-Sommets de nos Ministres responsables des inforoutes s'est déroulée à Montréal en mai 1997, à l'invitation conjointe du Québec et du Canada.

La Déclaration et le Plan d'action ont été avalisés par le Sommet de Hanoi, il y a deux ans. Les axes étaient clairs et je veux en rappeler quelques balises spécifiques :

- démocratiser l'accès aux inforoutes ;
- développer l'aire de création, de formation et de recherche ;
- renforcer l'aire de création et de circulation des contenus ;
- promouvoir une aire de développement économique.

Et notre dernier Sommet créait un Fonds de développement des inforoutes au sein du Fonds multilatéral unique.

Il y a deux ans, dans la présentation du rapport de nos délibérations, nous avons affirmé que nous serions satisfaits à Moncton si notre présence sur les inforoutes

connaissait une accélération, si ce Plan d'action connaissait un début de réalisation. Disons-le clairement : il est encourageant de constater le progrès effectué depuis ce temps.

Le Fonds des inforoutes démontre de plus en plus son utilité et son efficacité. Lorsque ses 67 projets retenus auront été réalisés, les inforoutes en français auront été enrichies de contenus dans de multiples domaines.

La mise en place, à Bordeaux, de l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation va clairement développer les partenariats, en particulier la formation à distance.

Les actions de l'Agence en faveur de l'accès aux inforoutes dans 27 pays du Sud, en faveur de la formation des compétences, de même que les actions pour développer la veille technologique nous inscrivent dans la bonne voie.

Les actions de l'Agence universitaire qui permettent l'extension des réseaux d'accès aux banques de données et à la documentation scientifique, la numérisation et la publication électronique de thèses, sont des gestes positifs dans ce sens.

La réponse de la Francophonie se met donc en place. Il m'apparaît important que le Sommet de Moncton donne des indications claires. Car nous parlons, depuis quelques temps, de « culture de l'évaluation » au sein de nos programmes. Il est nécessaire que nous disions à nos opérateurs ce que nous attendons dans ce domaine avant de les évaluer.

Les jeunes nous ont dit hier que les nouvelles technologies ne devraient pas creuser un écart plus grand entre le Nord et le Sud. Ils nous ont rappelé que cet accès aux nouvelles technologies se faisait sans effort pour certains et avec beaucoup d'efforts pour d'autres.

Nous devons rappeler à nos opérateurs que c'est par une entrée massive dans les nouvelles technologies que la Francophonie doit préparer le prochain siècle et cela sans aucune tergiversation. Mais, là encore, rappelons-nous les propos du Secrétaire général : « on ne peut pas tout faire, choisissons ce qui nous est spécifique ».

Il me semble qu'il y a deux angles :

- d'abord, permettre l'accès aux nouvelles technologies et leur appropriation au plus grand nombre grâce à la formation ;
- ensuite, en multipliant les contenus en français, mais, là aussi, il faut refuser toute dispersion. On ne pourra pas tout faire. Choisissons des causes précises, celles que nous sommes les seuls à pouvoir faire progresser. Des contenus scientifiques, il y en aura toujours sur Internet, mais il y en aura en français si la Francophonie le

veut. Il y aura des radios rurales en français, il y aura une radio numérique en français, il y aura une T.V. francophone si nous y croyons nous-mêmes.

- Enfin, dans ce domaine des nouvelles technologies, précisons notre cible privilégiée : les jeunes.

Ils nous l'ont rappelé ce matin.

Il faut consacrer un pourcentage significatif du Fonds francophone des inforoutes à des projets réalisés par des jeunes.

Il faut multiplier les points d'accès à Internet, que ce soit dans les centres d'animation culturelle de l'Agence, dans les points d'accès, dans nos universités ou dans des cyber cafés.

Mesdames et Messieurs,

Les nouvelles technologies ne sont pas une fin en soi. Il s'agit des nouvelles technologies pour le développement, pour la modernité, pour décliner la Francophonie au futur.

Hier, notre collègue de Suisse a souligné que les moyens techniques : radios rurales, les Centres locaux d'animation culturelle ou TV5 pouvaient être au service du développement, de la culture, de la démocratie. Le Québec est totalement d'accord sur cette approche. Je veux cependant emprunter son expression pour rappeler que ces nouvelles technologies doivent être utilisées comme un véhicule de notre diversité culturelle. Et permettez-moi ici de souligner d'une façon spéciale le rôle de TV5.

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt le développement de notre chaîne francophone : il faut avoir dans le monde une offre d'émissions francophones à la hauteur de nos ambitions. TV5 diffuse à travers toute la planète et dans le monde francophone.

- Là encore, ce sont des contenus francophones qu'il faut développer ensemble.
- Il faut des contenus pour rejoindre d'autres aires linguistiques, de l'Asie à l'Amérique centrale.
- Pour le Québec, territoire oblige, l'Amérique dont nous sommes, nous entraîne vers l'Amérique latine et vers ce marché américain si difficile à pénétrer.
- La Francophonie, dès son origine, a soutenu que l'on voulait faire ensemble ce qu'on ne peut faire seul.

Par TV5, par les radios, par Internet, il faut appuyer les francophones et rejoindre les francophiles.

Vous me permettrez en terminant, pour ne pas avoir à intervenir une autre fois sur le sujet, de vous confirmer l'appui du Québec à la proposition, évoquée d'abord par le Secrétaire général, reprise par les jeunes et formalisée ce matin par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de constituer un Parlement des jeunes. Depuis de nombreuses années, au Québec, c'est un exercice démocratique que les jeunes tiennent régulièrement. Nous sommes prêts à contribuer à la mise en place d'un tel événement et ouvrir nos portes pour les accueillir.

Exposé liminaire de S.E. El Hadj Omar Bongo
Président de la République gabonaise

Volet coopération : Nouvelles technologies de l'information

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir pour moi de m'exprimer devant vous, au nom de la République gabonaise, sur le thème des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à ce stade du déroulement du VIII^e Sommet de la Francophonie.

Je voudrais cependant, avant toute chose, m'acquitter du devoir de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de ce Sommet ainsi que les autres membres du Bureau.

Je voudrais aussi féliciter les organisateurs de cette rencontre pour le talent qu'ils ont investi dans la réalisation de leur tâche. Je me dois de leur rendre un hommage mérité auquel j'associe, tout naturellement, le Secrétaire général de la Francophonie. Dans le même esprit, je tiens à remercier les autorités canadiennes pour la qualité de leur accueil.

En ce moment même, les autres parties du monde ont le regard tourné vers Moncton, aidées en cela par les multiples facilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information. Elles vivent en direct les moments solennels du Sommet, au même titre que les pays que nous représentons et la frange de nos populations particulièrement concernée par nos travaux : la Jeunesse.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, comme vous le savez, sont le produit d'un mariage entre le téléphone, la télévision et l'informatique. Elles représentent pour l'avenir de nos sociétés, un facteur de développement et

d'acquisition du savoir. Elles offrent un espace de dialogue permanent entre les jeunes des pays ayant le français en partage.

L'engouement que ces technologies exercent sur les jeunes du monde entier interpelle donc les responsables politiques de nos pays, qu'ils soient du Nord ou du Sud, à faire preuve de vigilance afin d'en contenir les aspects négatifs.

Pour ma part, je n'ai pas de complexe devant les progrès réalisés par la Science et les Techniques. Plutôt que de les remettre en cause, ces acquis doivent être valorisés, et bénéficier du capital de soutien indispensable pour leur amélioration. C'est dans cet esprit que, s'agissant des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la République gabonaise a souscrit immédiatement à la mise en place du Fonds francophone des inforoutes, décidée par notre dernier Sommet à Hanoi. Nous assumons avec confiance notre engagement de doter ce Fonds de moyens substantiels et significatifs pour le rendre opérationnel.

Producteurs de nouvelles technologies en tous genres, les pays du Nord cherchent à entraîner ceux du Sud dans la voie de la modernisation globale, selon une logique qui prétend réduire les limites de l'espace et du temps. Ce nouveau cadre conceptuel d'intervention pour l'action humaine préfigure le support des relations que vont tisser, demain, les jeunes d'aujourd'hui une fois parvenus à la maturité. Ces jeunes, devenus adultes, auront à leur disposition, pour travailler, les matériaux et les moyens de leur temps. Notre responsabilité à cet égard est d'en fixer les bases pour une saine utilisation.

D'une façon générale, puisque la Francophonie s'est engagée à faire émerger, à partir d'elle-même, les conditions d'ouverture de nos sociétés au progrès, il nous appartient de lui assigner les fondements éthiques nécessaires, qui lui permettent d'inscrire dans le réel et dans la durée les promesses de ses capacités inventives.

Les avantages du téléphone, de la télé médecine ou du multimédia, générés par la révolution informatique, font désormais partie intégrante de notre patrimoine. La science informatique nous a fait accéder à une culture de l'information, dont l'exploitation dévoile au quotidien les performances de la rapidité. Nous savons les apprécier au regard des nombreux domaines d'application de l'outil informatique: qu'il s'agisse de la recherche fondamentale ou de la recherche opérationnelle ajustée à l'économie, au commerce et au tourisme.

Nous saurions les apprécier encore davantage. Car, en dépit de la disparité des conditions de développement de nos pays, ces mêmes performances sont susceptibles de faire fonctionner en synergie nos différents systèmes éducatifs à partir d'une plateforme de formation commune.

Une telle vocation des nouvelles technologies de l'information et de la communication constitue un facteur d'égalité de chances entre les jeunes de nos pays. Cette vocation

fait écho à l'idée géniale d'un baccalauréat francophone que nous pourrions remettre au goût du jour. J'y vois le support approprié pour une libre circulation des connaissances, des intelligences et des compétences au sein de notre espace francophone.

Dans tous les cas, pour servir les intérêts et l'avenir de notre jeunesse, notre expérience ainsi que notre sens des responsabilités devant l'Histoire nous obligent à accompagner le mouvement d'ensemble d'une culture de l'information.

S'agissant de cet outil, je retiens que la Francophonie a ouvert deux grands chantiers : celui de l'Université virtuelle francophone, piloté par l'Agence universitaire de la Francophonie, et celui de l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation, lancé par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Je souhaite que ces programmes puissent se réaliser afin de répondre effectivement aux attentes de la jeunesse de nos pays.

L'Histoire retiendra que les applications des inventions technologiques antérieures auront permis au monde de se révéler à lui-même comme dans les pages d'un livre ouvert. De leur science gravées, ces pages ont déjà instruit et continueront d'instruire l'humanité, évoluant à travers ses cycles de jeunesse et de maturité.

L'objet de mon propos est donc que la culture de l'information ne nous fasse pas perdre le sens des réalités, celles-là mêmes qui traduisent la diversité essentielle et mobilisatrice de la Francophonie.

Je plaide en faveur d'une culture de l'information qui ne soit pas source d'exclusion dans nos pays, et qui n'accentue pas davantage la pauvreté chez les plus défavorisés à cause des difficultés d'accès à une information pertinente.

Je plaide en faveur d'une culture de l'information qui préserve la liberté pour chacun de nos pays d'intégrer, à son rythme, pour son développement et son épanouissement, l'esprit des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Enfin, je plaide pour une culture de l'information qui favorise le partage, incite à la solidarité et fonde l'espoir en un monde meilleur.

Je vous remercie.

Rénovation des méthodes et des instruments

Intervention de S.E. M. Charles Josselin
*Ministre délégué à la Francophonie et à la Coopération
de la République française*

Rénovation des méthodes et des instruments

Au Sommet de Hanoi, une Charte rénovée a été adoptée dont l'objectif était de doter la Francophonie d'institutions susceptibles d'accroître sa visibilité internationale et de renforcer sa cohésion, mais aussi la procédure de décision collégiale à laquelle nous sommes tous attachés.

Le bilan présenté par le Secrétaire général a montré que sur deux points au moins les décisions prises ont été rapidement suivies d'effet : ce qu'on appelle désormais de façon commune la Francophonie politique n'aurait pu se développer sans un édifice institutionnel actualisé qui donne au Secrétaire général les moyens d'agir, des moyens qu'il nous faudra d'ailleurs renforcer.

Mais la Charte donne explicitement compétence au Secrétaire général pour coordonner les opérateurs de la Francophonie afin que notre coopération gagne en efficacité, en crédibilité. De ce point de vue, le bilan présenté par le Secrétaire général est encourageant : l'Agence intergouvernementale, sous l'autorité de son Administrateur général, a achevé de rationaliser ses procédures, dans les délais que s'était fixé Roger Dehaybe, et l'AUPELF-UREF a été évaluée.

A mes yeux, trois grands principes méritent d'être promus :

1^{er} principe : l'adaptation des méthodes des opérateurs aux objectifs

Dans un souci de réalisme et d'efficacité, l'adaptation des méthodes des opérateurs aux objectifs que nous poursuivons constitue notre priorité. Cette approche permettrait de sortir du cadre strict de la programmation qui a montré ses limites et de développer d'autres modes d'action.

Trois niveaux d'intervention méritent d'être distingués.

- Premier niveau d'intervention : l'information réciproque et la concertation entre Etats et gouvernements francophones. Nous l'avons dit, pour augmenter son influence, la Francophonie doit s'employer à élaborer des majorités d'idées.

L'organisation de conférences thématiques, comme les assises de Bamako sur la formation professionnelle et technique ou la conférence de Monaco sur le commerce et l'investissement, participe de cette démarche. La proposition française d'un grand symposium de bilan sur les pratiques démocratiques en Francophonie, entre aussi dans cette problématique. L'économie, le rôle des femmes, l'environnement pourraient également fournir des thèmes d'application privilégiés. Cela suppose, comme pour la préparation du Sommet de Rio en 1992 ou pour l'adoption de la convention de Rome sur la Cour pénale internationale en 1998, l'organisation de rencontres préalables et d'échanges de vues entre francophones avant les grandes échéances des négociations internationales. L'émergence de positions communes sur des questions d'intérêt général, par exemple sur la diversité culturelle au sein de l'OMC, constitue à cet égard un axe à privilégier ;

- Deuxième niveau d'intervention : la mobilisation de ressources financières externes. L'action de la Francophonie ne doit pas se contenter de prendre en compte les ressources propres de ses opérateurs ; elle doit s'efforcer d'attirer les concours externes que peuvent lui apporter les grands bailleurs de fonds internationaux : la Banque Mondiale, l'Union européenne, l'UNESCO ;
- Troisième niveau d'intervention : la programmation. Il convient de la réserver en priorité aux domaines dans lesquels les actions de la Francophonie offrent une véritable valeur ajoutée. Comme en Europe, le principe de subsidiarité invite à rechercher la complémentarité entre les programmes francophones et les coopérations nationales et multilatérales. Mais une coopération performante passe aussi par une action plus ciblée, mieux hiérarchisée et exécutée dans une vraie logique de projet, c'est-à-dire avec des objectifs et des délais. Cet effort commence à être visible, il faut le poursuivre.

2^e principe : le développement des partenariats

Je me réjouis de l'effort entrepris par le Secrétaire général pour rapprocher l'OIF des autres grandes organisations internationales et régionales car nous souhaitons tous, j'en suis sûr, une Francophonie plus ouverte et plus partenariale. Cela suppose en priorité le renforcement des liens internes de la Francophonie entre ses instances, ses opérateurs et ses acteurs. Mais cela vaut également pour les partenaires de la Francophonie avec lesquels des relations plus étroites doivent être établies, qu'il s'agisse des coopérations bilatérales, des organisations internationales compétentes ou bien encore des collectivités territoriales et des représentants de la société civile tels que les ONG, les associations, les syndicats et les entreprises privées.

3^e principe : le recours à l'évaluation

Une organisation comme la nôtre doit savoir actualiser ses objectifs et redéployer ses programmes. Seul un recours plus systématique à l'évaluation dont la Charte pose le principe peut répondre à cette nécessité. C'est la raison pour laquelle, au terme de l'évaluation de l'Agence universitaire de la Francophonie, le Secrétaire général est

convenu d'étendre ce processus à l'ensemble des opérateurs et des programmes de la Francophonie. La Francophonie n'est pas encore aussi familière que d'autres organisations internationales ou certains pays avec cette culture de l'évaluation. Elle doit s'efforcer de la faire sienne si elle veut entrer en dialogue avec eux.

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement, voilà les suggestions que nous pensons essentielles. Beaucoup de rigueur et un peu d'audace nous permettront d'inventer les méthodes et les instruments propres à accroître l'efficacité de nos opérateurs et à rendre notre action plus visible et plus crédible. La France pour sa part y est prête !

Je vous remercie.

**Interventions suite au rapport du
Secrétaire général de l'Organisation
internationale de la Francophonie**

Intervention de S.E. M. Didier Ratsiraka
Président de la République de Madagascar

**Interventions suite au rapport du Secrétaire général de
l'Organisation internationale de la Francophonie**

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, vous avez évoqué la nécessité d'une meilleure lisibilité de la Francophonie. Je voudrais savoir si la Francophonie est en partenariat avec la Commission de l'océan Indien (COI). Sinon, est-ce un oubli ou une lacune et est-ce que ce partenariat peut être envisagé à l'avenir ?

Intervention de S.E. M^{me} Erna Hennicot-Schoepges
*Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche, chargé de la Francophonie,
du Grand-Duché de Luxembourg*

**Interventions suite au rapport du Secrétaire général de
l'Organisation internationale de la Francophonie**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur l'Administrateur général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Comme les orateurs qui m'ont précédée, je tiens à remercier vivement les autorités du Nouveau-Brunswick de l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé.

Je voudrais tout d'abord excuser notre Premier Ministre Jean-Claude Juncker, qui n'a pu se rendre à Moncton en raison d'impérieuses contraintes de son calendrier et qui m'y a déléguée en tant que ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de la Francophonie. Il me tient à cœur également, au nom du gouvernement luxembourgeois, de féliciter S.E. M. Boutros Boutros-Ghali du bilan exceptionnel dont il peut se prévaloir depuis sa brillante élection, au Sommet de Hanoi, comme Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie. Par sa personnalité hors pair, il a su incarner la Francophonie, lui donner une voix et un visage.

Nos remerciements vont aussi à l'Administrateur général, M. Roger Dehaybe, qui a entamé une réforme en profondeur de l'Agence en renforçant la coopération entre les différents opérateurs et la convergence des programmes dans l'optique d'une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles.

Grâce à leur action commune, notre Organisation a fait des progrès très sensibles et paraît désormais bien armée pour relever les défis imposés par les grandes mutations qui se dessinent à l'horizon du nouveau millénaire.

Face à ces mutations, et tout particulièrement au phénomène de la mondialisation, la Francophonie doit affirmer sa nouvelle présence politique.

Elle doit poursuivre ses efforts en vue de créer un véritable espace de coopération économique et culturel francophone. Un espace ouvert aux acteurs privés, aux chefs d'entreprise et tout particulièrement aux jeunes entrepreneurs, susceptibles d'exploiter à fond les extraordinaires virtualités des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Un espace où devront se construire, au bénéfice de tous les partenaires, de nouveaux axes de solidarité francophone.

Dans ce contexte, je voudrais souligner tout particulièrement la mission historique qui incombe à la Francophonie de par ses liens privilégiés avec le continent africain.

D'une manière plus générale, il faut attacher, dans l'espace francophone, une attention toute particulière à la dimension culturelle du développement. En tant que ministre de la Culture, j'y suis particulièrement sensible. Je partage entièrement la nouvelle vision culturelle de la Francophonie que notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a esquissée dans ses nombreuses communications à ce sujet, et notamment dans certaines de ses interventions, au cours de sa visite au Luxembourg, le 28 octobre de l'année passée. Une vision qui, dépassant l'attachement à la seule langue française, s'élargit à un combat pour la diversité culturelle et linguistique. Un combat contre l'uniformisation des langues et des modes de pensée, donc contre l'appauvrissement culturel de l'humanité.

Ce combat est indispensable pour opposer à une mondialisation purement économique une mondialisation à visage humain, fondée sur la tolérance, la démocratie, les droits de la personne et le droit des générations futures.

Cela m'amène tout droit au thème central du Sommet : la jeunesse. Pour le dernier Sommet de ce siècle, il aurait été difficile de faire un meilleur choix.

Contrairement à d'autres organisations internationales, on ne saurait reprocher à la nôtre d'avoir oublié la jeunesse. En analysant les nombreux documents préparatoires au Sommet, j'ai été frappée par l'ampleur et la diversité des actions menées en faveur des jeunes. Non seulement dans le cadre de la CONFEJES mais aussi dans les programmes de l'Agence, dont beaucoup sont directement destinés aux jeunes. La jeunesse se retrouve également au premier plan de la programmation du futur biennium et en exergue du Plan d'action proposé aux chefs d'État et de gouvernement réunis à Moncton.

Aussi le Sommet de Moncton constitue-t-il une chance unique pour élaborer une stratégie globale et cohérente autour de quelques axes majeurs comme la formation, l'insertion économique et sociale des jeunes, la mobilité des jeunes dans l'espace francophone, les perspectives d'avenir mais aussi les problèmes spécifiques des jeunes, comme le chômage, la délinquance et la drogue.

Mais le plus important, c'est de savoir être à l'écoute de la jeunesse et de lui donner une chance réelle de participer à la vie de notre Organisation, qui n'aura pas d'avenir sans eux. Dans cette optique, je suggère de leur créer une plate-forme institutionnelle, par

exemple un parlement des jeunes qui se réunirait à intervalles réguliers, selon des modalités à définir.

Pour terminer, permettez-moi de dire un mot sur le rôle que mon pays entend jouer dorénavant dans la famille francophone.

Ainsi le Luxembourg accueillera, en octobre de cette année, la prochaine biennale de l'AFIDES et, le 4 et 5 février de l'an 2000, la Conférence des femmes francophones, intitulée « Femmes, pouvoir et développement ».

Les préparatifs de cette importante manifestation, dont l'organisation matérielle est assurée par notre pays, vont bon train. La conférence devra permettre aux femmes francophones de se concerter avant celle des Nations unies, prévue à New York la même année. Elle procédera à un bilan des actions menées cinq ans après Beijing, et adoptera un plan d'action à mener par la Francophonie et ses différents opérateurs. Notre ministère de la Promotion féminine a participé à l'élaboration d'un questionnaire qui a été envoyé aux Etats en vue de recueillir les informations nécessaires à la rédaction d'un projet d'action. Un avant-projet de texte devrait être envoyé pour examen aux pays dans la première moitié du mois de novembre. Une réunion d'experts est prévue au début du mois de décembre ; elle aura lieu en principe dans un pays africain. Une dernière réunion d'experts, à la veille de la conférence, permettra de finaliser les textes à soumettre aux délégations.

Après le Sommet de Moncton, consacré à la jeunesse, la Conférence de Luxembourg contribuera, je l'espère, à faire de la condition féminine un thème prioritaire de la Francophonie et de le traiter éventuellement comme un des sujets au Sommet au Liban.

Intervention de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française

**Interventions suite au rapport du Secrétaire général de
l'Organisation internationale de la Francophonie**

La France s'associe à la proposition de Madagascar et souhaite que des liens s'établissent entre l'OIF et la COI.

Exerçant la présidence de la COI, elle se tient à la disposition de l'OIF pour engager ce dialogue.

Intervention de S.E. M. Ismail Omar Guelleh
Président de la République de Djibouti

**Interventions suite au rapport du Secrétaire général de
l'Organisation internationale de la Francophonie**

Monsieur le Président,
Excellences Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Honorables délégués,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'adresser, au nom de la République de Djibouti, de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, nos sincères remerciements au peuple de la province du Nouveau-Brunswick et au peuple canadien ainsi qu'à leurs gouvernements, pour nous avoir donné l'occasion de nous rencontrer dans cette belle cité de Moncton.

Notre rencontre ici en terre canadienne et acadienne réveille assurément en nous, Djiboutiens, une légitime émotion qui résulte de notre désir de célébrer l'amitié qui lie nos nations.

Votre accueil chaleureux, la générosité de votre hospitalité, et les gestes d'amitié que vous avez à notre égard depuis notre arrivée portent la marque de cette belle tradition d'ouverture que l'on connaît à votre peuple.

Soyez-en vivement remerciés.

Permettez-moi également, Mesdames et Messieurs, de féliciter notre ami et frère, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son dévouement et pour tous les efforts qu'il n'a cessé de ménager afin de promouvoir et porter la parole de notre communauté des pays ayant le français en partage.

Qu'il me soit surtout permis de féliciter l'ensemble des membres du comité conjoint d'organisation composé de représentants du Canada, du Nouveau-Brunswick et du

Québec, pour la qualité de leur travail et pour avoir su rendre possible ce VIII^e Sommet de la Francophonie.

En désignant la jeunesse comme thématique du VIII^e Sommet de la Francophonie, à l'occasion de la 12^e Conférence ministérielle de la Francophonie qui s'est tenue à Bucarest le 5 décembre 1998, nous nous sommes donné pour objectif de réfléchir sur l'avenir de nos enfants et le monde que nous leur léguons au cours du siècle prochain.

Assurer à nos enfants un avenir certain fait de paix et de santé, mettre en leurs mains la maîtrise des nouvelles technologies pour leur permettre une meilleure insertion économique et sociale, joindre nos énergies aux leurs pour leur bâtir une terre d'espoir, exige de notre part une réflexion sur le modèle actuel de développement de nos sociétés.

Les pays en développement sont divers. Certains, telle la République de Djibouti, sont en train de s'ancrer à l'économie mondiale en faisant preuve de courage et de sacrifice. Car, comme tant d'autres peuples, le peuple djiboutien rencontre des difficultés dans sa marche vers le développement tout en mettant en œuvre des réformes économiques exigeantes dont les résultats restent fragiles.

A l'ère de la mondialisation et de la marchandisation de tout et de tous, caractérisée par l'aggravation de la pauvreté, l'affaiblissement des États nationaux et des conditions matérielles de leur souveraineté, la subordination du social à l'économique dans une vision de la croissance pour la croissance et la réduction de la chose politique à des objectifs tels que la libéralisation, la privatisation et la déréglementation, je doute fort que l'humanité puisse trouver rapidement un début de solution à la violence et à la pauvreté dont la jeunesse reste la première et la principale victime.

En cette fin de millénaire, force est de constater que le phylum de la vie lui-même s'en trouve menacé. Non pas seulement à cause de l'industrie des armes sophistiquées, mais surtout par la convergence des tendances négatives : la destruction écologique ascendante, l'accumulation mondiale ascendante de la pauvreté, l'ascendance de l'égoïsme de la minorité de gens les plus riches du monde.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, l'interrogation qui s'impose à nous tous et qui suggère de notre part des réflexions de fond est tout simplement le devenir de ce monde dans lequel nous appelons la jeunesse à vivre.

A la lumière de cette situation, le modèle de développement tel qu'on le chante sous tous les toits des pays du Nord mérite d'être visité à nouveau dans la mesure où nous assistons à la fin des certitudes et à l'épuisement des paradigmes qui ont dominé la vie politique, économique et intellectuelle au cours des dernières décennies.

Mais, pour sortir des sentiers battus, la réflexion qui s'impose doit être animée par «la recherche de ce qu'il y a de meilleur dans l'homme et dans la société».

Dans ce sens, à partir de cette interrogation qui est « que devons-nous faire, que nous est-il permis d'espérer ? », la question du développement ne constitue plus seulement un défi à notre intelligence mais relève plus profondément d'un ordre éthique porteur d'espoir pour tous les peuples.

Mesdames et Messieurs,

La vision du monde en cette fin de millénaire qui se dégage des analyses contemporaines, quel que soit le secteur d'activité concerné, est imprégnée d'une profonde complexité des mécanismes qui y participent, de leur interdépendance et de leur inscription dans un tout indissociable.

Si malheureusement la raison ne peut l'emporter sur l'économie pure, il nous faudra tout au moins rééquilibrer les valeurs sur lesquelles elle se base et tenter de mettre en place un projet ambitieux, capable de nous faire évoluer vers une société civile mondiale, au sens humaniste du terme, et de réintégrer l'économie parmi les autres sphères d'activités humaines.

Face à de telles interrogations, l'émergence de la coopération multilatérale francophone, concrétisée par la signature à Niamey le 20 mars 1970 de la convention donnant naissance à l'ACCT, est-elle un simple état d'esprit spontané, le résultat d'un processus lié à l'analyse de la situation mondiale ou résulte-t-elle d'un choix de société et donc d'un choix politique individuel et collectif, délibérément réfléchi et partagé ?

Il me semble, pour ma part, qu'à travers la Francophonie ces différentes situations coexistent. Néanmoins, la Francophonie recouvre tout son sens que lorsqu'elle inclut une démarche politique pour l'amélioration de nos sociétés qui réalise la notion de solidarité.

Depuis bientôt trente ans, la Francophonie nous permet, à nous autres peuples ayant le français en partage, de dresser l'indispensable pont entre la prise de conscience de l'interdépendance et la solidarité.

La Francophonie nous permet de distinguer une interdépendance de fait et une interdépendance de choix.

Si la première peut engendrer le repli sur soi, l'ultra-nationalisme et la violence qu'il porte en son sein, la seconde nécessite de poser un regard sur ce qui fait l'humanité dans sa diversité et ses richesses.

Se situant résolument dans la perspective d'une interdépendance de choix, la Francophonie nous permet de nous informer, de nous communiquer de la complexité du développement, de nous éduquer de l'interdépendance de nos sociétés, d'exprimer la diversité et la créativité de nos peuples du Sud, de valoriser la notion pivot de partenariat et d'exprimer une façon d'être ensemble et solidaires.

Mesdames et Messieurs,

En tenant en cette fin de siècle, en terre acadienne, notre dernier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage et en mettant au centre de nos débats la jeunesse, nous prenons le parti de contribuer à l'affirmation de ces valeurs d'une solidarité active et qui se nomment citoyenneté, respect des droits humains, connaissance et respect de l'autre dans le respect de sa culture, réciprocité, développement économique et social équitablement partagé, démocratie et accès à la décision pour tous.

Je vous remercie.

Intervention de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam

**Interventions suite au rapport du Secrétaire général de
l'Organisation internationale de la Francophonie**

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

1. J'ai le plaisir de m'associer à tous ceux qui ont félicité le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali pour son excellent rapport, qui ne fait qu'ajouter au palmarès de ses contributions au rayonnement de la Francophonie depuis le Sommet de Hanoi.

Par sa qualité, ce rapport rehausse la visibilité de la Francophonie et lui donne substance par la crédibilité des actions de notre organisation internationale.

2. Nous voulons une Francophonie agissante, cohérente et efficace, utile et novatrice. Le rapport nous permet d'approfondir nos réflexions selon cette orientation.

En faisant le rapport factuel de nos activités durant les dix-huit mois écoulés depuis Hanoi, y compris celles liées au thème de la jeunesse du VIII^e Sommet, le Secrétaire général a su présenter la dynamique de nos actions sous la lumière de notre réforme institutionnelle et envisager les possibilités de conduire au mieux nos actions futures selon la Déclaration et le Plan d'action de Moncton.

3. Un des mérites du rapport est son contenu consacré à la préparation du thème du VIII^e Sommet. Dorénavant, le thème d'un Sommet pourrait avoir l'effet mobilisateur qu'il mérite avec la participation active de toute notre communauté.
4. Ce qui fait la différence de la Francophonie, c'est la solidarité francophone et son unité dans la diversité qui transcendent les relations multilatérales et bilatérales et qui donnent la force à ses activités de concertation et d'opération. Dans cette optique, l'analyse des succès et des faiblesses dans les activités de l'Organisation internationale de la Francophonie pourrait gagner à être approfondie.

Je vous remercie.

Intervention de S.E. M. Petru Lucinschi
Président de la République de Moldavie

**Interventions suite au rapport du Secrétaire général de
l'Organisation internationale de la Francophonie**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous exprimer ma plus vive gratitude pour la possibilité de participer aux travaux du Sommet de la Francophonie. J'adresse mes remerciements sincères à l'hôte de notre réunion pour la chaleureuse hospitalité et les conditions excellentes.

Il n'y a pas longtemps que la République de Moldavie a adhéré à la Francophonie. Cet événement a été vivement salué par les intellectuels du pays, et en particulier par la jeune génération. Ce n'est pas un événement occasionnel. Dans la République de Moldavie, plus de 70% des étudiants et des élèves étudient la langue française. L'Alliance française contribue beaucoup au lancement de nos jeunes dans des activités culturelles et spirituelles de la Francophonie.

Nous avons créé une Commission pour la jeunesse, le sport et le tourisme dans le cadre du Parlement de la République de Moldavie. La loi relative à la jeunesse a été adoptée. Le parlement des jeunes a été institué en Moldavie. Je me réjouis du désir des jeunes d'obtenir de bonnes connaissances. On explique ce désir par le fait que, ces dix dernières années, le nombre des étudiants de la République de Moldavie a considérablement augmenté.

C'est le dernier sommet du xx^e siècle. Il est naturel qu'au début du millénaire l'humanité ait plus d'espoir dans l'audace des jeunes d'avoir des opinions propres sur l'avenir du monde.

Pour soutenir les jeunes qui connaissent et étudient la langue française, je voudrais vous proposer de réfléchir sur l'utilisation des actions suivantes :

- la création d'un mécanisme qui permettrait l'accès des jeunes francophones à l'information, y compris par Internet, tout en tenant compte des moyens financiers nécessaires ;

- l'organisation d'un Centre de la jeunesse francophone, qui pourrait convoquer les réunions entre les organisations qui s'occupent de la solution des problèmes des jeunes ;
- la réalisation d'un programme intitulé « L'avenir de la Francophonie appartient à la jeunesse » qui pourrait avancer le rapprochement culturel entre les jeunes ;
- l'organisation d'écoles d'été internationales pour les jeunes francophones ;
- il faudrait se prononcer sur l'idée de cotisations spéciales pour soutenir l'activité des jeunes dans l'espace francophone.

En conclusion, je voudrais réitérer le fait que la République de Moldavie fournira des efforts considérables pour une collaboration étroite et avantageuse avec tous les Etats membres de la Francophonie, attirant une très grande attention à cette activité.

Je vous remercie.

Intervention de S.E. M. Théodoro Obiang Nguéma Mbasogo
Président de la République de Guinée équatoriale

**Interventions suite au rapport du Secrétaire général de
l'Organisation internationale de la Francophonie**

Très Honorable Jean Chrétien, Premier Ministre du Canada,
Excellences, Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Excellences, Messieurs les chefs de délégation,
Distinguées autorités,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, adresser mes affectueuses salutations à S.E. M. le Premier Ministre du Canada, à son gouvernement et aux habitants de Moncton, auxquels nous exprimons nos remerciements pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui nous ont été réservés depuis notre arrivée dans cette belle ville, ainsi que pour l'excellente organisation de ce Sommet historique, et pour le climat de paix absolue, de tranquillité ainsi que le favorable environnement qui constituent des garanties sûres pour le plein succès de nos travaux.

Le Canada, avec sa structure culturelle, raciale et linguistique hétérogène, constitue un modèle d'intégration humaine, où les populations cohabitent harmonieusement, aussi bien à l'intérieur du pays que dans leurs rapports avec d'autres nations du monde, en contribuant au renforcement des relations d'amitié et de coopération, sur un pied d'égalité, de sécurité, de démocratie et de pluralité.

C'est pourquoi la tenue du VIII^e Sommet de la Francophonie à Moncton (Canada-Nouveau-Brunswick), un pays voué à la promotion et à l'essor de l'esprit de cette Organisation, constitue un héritage de l'avenir de la Francophonie.

Monsieur le Président,

Nous apportons à ce Sommet le message de paix, d'amitié et de solidarité du peuple de Guinée équatoriale au monde de la Francophonie et la réaffirmation de son attachement aux principes et idéaux universels de cette Organisation et aux valeurs qui permettent de rassembler les Etats pour la consolidation de la paix, la démocratie et

l'Etat de droit, pour la promotion de la diversité linguistique et culturelle, l'éducation et la formation de nos populations, ainsi que la stimulation de la coopération économique, technique et scientifique.

Nous assistons au Sommet de Moncton, dernière rencontre du xx^e siècle, pleins d'optimisme et avec l'espoir de donner un nouvel élan à l'action de la Francophonie vis-à-vis du III^e millénaire, en vue d'atteindre un monde plus intégré, plus développé et plus équitable pour tous.

C'est pourquoi nous nous félicitons du fait que ce Sommet ait pris la décision de consacrer ses efforts en faveur de la jeunesse, non seulement parce que la perpétuité du projet de la Francophonie dépend d'elle, mais encore parce que les jeunes constituent l'espoir, l'héritage et l'avenir de l'humanité tout entière.

Dans cet ordre d'idée, les jeunes des pays en développement, dont les sociétés font face aux défis de créer des structures démocratiques, de jeter les bases d'un développement économique soutenable, de créer une société nationale qui intègre les différents groupes antagonistes, ainsi que d'imposer le respect des droits de l'Homme et la bonne gouvernance, méritent une attention spéciale de la Francophonie, en vue de permettre l'intégration de leurs nations dans le nouveau dessein de société à laquelle nous aspirons pour le III^e millénaire.

Depuis son accession à l'indépendance en 1968, mon pays a bénéficié de l'aide gratuite sous forme de bourses offertes par des pays amis pour la formation de ses cadres, vu le manque de centres d'enseignement appropriés.

Au cours des dix dernières années, en dépit de la limitation des ressources disponibles, le gouvernement de Guinée équatoriale a pris la décision de créer des écoles techniques pour la formation des cadres dans les domaines de l'enseignement, la santé, la fonction publique, l'agriculture et l'emploi professionnel, ce qui a permis au gouvernement de fonder l'Université nationale de Guinée équatoriale, il y a trois ans.

C'est dans ces circonstances que le gouvernement entreprend, d'une manière limitée, la tâche de formation, d'instruction et d'encadrement des jeunes en les associant aux tâches de l'administration.

La Guinée équatoriale, compte tenu de sa particularité géographique, historique et culturelle au sein du continent africain, et étant convaincue de l'objectivité de l'esprit de la Francophonie, a toujours déployé des efforts inlassables pour s'intégrer au monde de la Francophonie, ayant obtenu le statut de membre à part entière en 1989.

Il est donc nécessaire que le pays reçoive un soutien particulier pour renforcer la structure des jeunes institutions intégrantes de la Guinée équatoriale à la Francophonie, dont la jeunesse reçoit encore une formation insuffisante dans les centres d'enseignement primaire et secondaire, après la promulgation du français comme langue officielle de la Guinée équatoriale en 1996.

Le pays a en effet besoin d'un soutien direct en matériel et ressources humaines pour les centres d'enseignement officiels et privés existants et à créer ; la concession de bourses d'études techniques et supérieures, dont le résultat serait l'intégration des bénéficiaires au sein des organisations de la société civile, dans l'administration publique et dans les institutions internationales, régionales et sous-régionales ; renforcer les moyens de communication pour la diffusion de l'information aux populations.

Monsieur le Président,
Distingués chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs,

La Guinée équatoriale connaît aujourd'hui une évolution positive et progressive dans tous les domaines, dont le résultat est l'actuelle situation de paix, de tranquillité et d'équilibre, ce qui peut supposer un point de renfort à l'action conjointe de la Francophonie.

Mais si nous avons évoqué la nécessité d'une solidarité pour une action conjointe, la Guinée équatoriale, en tant que pays émergent, requiert ce soutien des pays amis pour consolider sa démocratie, son développement socio-économique et garantir la gouvernance de l'Etat. Pour ce faire, nous avons besoin de la fonction de l'Etat.

L'actuel paysage du continent africain est désolant, surtout la situation des personnes déplacées à cause des conflits internes et inter-Etats, les situations d'occupation et les violations des droits de l'Homme et de la démocratie.

Dans ces circonstances, les jeunes sont les plus lésés, du fait de leur situation comme la classe la plus vulnérable de nos sociétés, des mesures concrètes en faveur de la jeunesse des pays africains.

Ma délégation voudrait, enfin, féliciter le Secrétariat général de la Francophonie et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie pour les efforts entrepris depuis les Sommets de Cotonou et Hanoi, en vue d'introduire les réformes nécessaires qui permettent à la Francophonie de jouer un rôle primordial dans l'avenir de l'humanité. La Guinée équatoriale s'engage à apporter sa contribution aux efforts dans cette entreprise commune.

Je vous remercie.

**Echanges
entre les représentants de
la jeunesse et les chefs d'Etat,
de gouvernement et de délégation**

Recommandation finale des représentants des jeunes de la Francophonie

INTRODUCTION

Depuis le mois de février 1999, des centaines de jeunes se sont concertés pour préparer le VIII^e Sommet de la Francophonie.

Les jeunes se sont d'abord réunis lors de concertations nationales. A la suite des consultations de Bamako, Genève, Shippagan et Ouagadougou, nous, jeunes des cinq continents, avons déterminé nos priorités et affirmé notre attachement à développer de nouveaux liens.

En effet, nous désirons promouvoir des échanges culturels, économiques, politiques et scientifiques basés sur la solidarité et la réciprocité.

Nous voulons un développement économique au service du développement humain durable.

Nous rejetons toute forme de ségrégation (accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi), toute forme de disparité (hommes-femmes, entre générations).

Nous sommes préoccupés par la famine, la guerre et ses conséquences sur les populations civiles.

Nous exigeons de participer pleinement à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions qui affectent notre vie d'aujourd'hui et de demain tant au niveau national qu'international.

Raison d'être de ce document.

Les recommandations figurant dans ce document ont été retenues et discutées par les jeunes internationaux présents au VIII^e Sommet de la Francophonie à Moncton.

Elles sont issues des recommandations formulées lors des concertations. Cette sélection n'a pas échappé à une subjectivité inévitable. Toutefois, nous sommes confiants que notre sélection reflète fidèlement les préoccupations des jeunes exprimées lors des concertations.

**Liste des jeunes internationaux présents au
VIII^e Sommet de la Francophonie à Moncton**

Isabelle CHIASSON (Nouveau-Brunswick)
Abdoulaye DIALLO (Sénégal)
Nikolas DUCHARME (Québec)
Amélie GNEP SMOEUN (France/Cambodge)
Filip GRABOWSKI (Pologne)
Benoît HUBERT (Canada)
Anne-Marie KABONGO (République démocratique du Congo)
Joyce LIYAN (Liban)
Abdoulaye MAIGA (Mali)
Thanh Binh NGUYEN THI (Vietnam)
Ange-Claude NKOCHE (Gabon)
Benoît PILET (France)
Mistoura SALOU (Bénin)
Agnès SIKIVIE (Communauté française de Belgique)
Raoul Rodrigue ZUCHUON (Cameroun)

Les thématiques

Les priorités exprimées dans ce document sont puisées des thématiques reprises dans le document de synthèse distribué aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, intitulé «La Francophonie à l'écoute de sa jeunesse». Les thématiques correspondent à celles proposées par les différents organisateurs des concertations, à savoir :

- La CONFEJES, pour la concertation internationale des jeunes francophones de Bamako.
- L'OIF, pour le grand rassemblement de la jeunesse francophone à Genève.
- L'AIF, pour le Forum international de la jeunesse francophone de Shippagan et Ouagadougou.
- Les thématiques seront présentées dans l'ordre suivant :
 - Education, formation et insertion ;
 - Intégration, développement et solidarité ;
 - Communication et nouvelles technologies ;
 - Vie politique, démocratie et droits de la personne ;
 - Conflits armés.

Education, formation et insertion

Préambule

L'éducation est le moteur du développement de la personne, du progrès social, économique et politique. Apprendre à savoir, à être, à faire et à vivre ensemble sont autant d'étapes essentielles pour s'intégrer harmonieusement à son propre environnement. La jeunesse francophone désire accéder au savoir dans une perspective de participation au développement durable.

Etat de la situation

Les jeunes font un constat amer en matière d'éducation, de formation et d'insertion socio-économique et professionnelle des jeunes francophones :

- inégalités en termes d'accès au savoir en fonction du sexe, de l'origine sociale ou de l'état de santé ;
- les contenus des programmes de formation universitaire, professionnelle et technique sont mal adaptés aux nécessités du marché du travail ;
- manque de passerelles entre l'école et le monde du travail ;
- manque d'accompagnement à l'insertion dans le milieu professionnel ;
- dans certains pays francophones, il n'existe pas d'université ;
- insuffisance des infrastructures scolaires ;
- manque d'enseignants qualifiés.

Recommandations

- *Que les Etats financent l'éducation primaire et secondaire pour qu'elle soit de qualité et gratuite ; et que les Etats légifèrent pour qu'elle soit obligatoire pour toutes et tous dans les pays de l'espace francophone.*
- *La mise en place d'un système d'équivalence des diplômes et de reconnaissance des acquis au sein de l'espace francophone.*

Intégration, développement et solidarité

Préambule

«La crise du chômage prive la jeunesse de l'opportunité d'avoir un logement de qualité, de fonder une famille et de participer pleinement à la vie en société, si des solutions efficaces ne sont pas trouvées, le coût social sera très élevé à long terme. Le chômage a de graves conséquences pour les jeunes et conduit souvent à la perte de qualification, de confiance, à la marginalisation et la pauvreté.»

(Traduction libre de l'article 34 du *Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà* adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 1995.)

Etat de la situation

Dans tous les pays qui composent l'espace francophone, il existe de sérieux problèmes de chômage et d'exclusion qui touchent une partie de la population, et en particulier les jeunes.

Lors des consultations des jeunes à Bamako, Genève, Ouagadougou et Shippagan, les délégués ont exprimé leur volonté d'être intégrés au marché du travail. De plus, ils ont souligné qu'ils peuvent contribuer, grâce à leur dynamisme et à leur créativité, au développement économique et social de leur région.

Un des moyens d'insertion et de création d'emplois qui a été retenu par l'ensemble des concertations est l'entreprenariat jeunesse.

Trois obstacles peuvent empêcher les jeunes de créer leur entreprise et s'intégrer sur le marché du travail :

- la méconnaissance des emplois et des ressources disponibles ainsi que des besoins économiques de leur région;
- le manque de personnes-ressources pour conseiller et assister les jeunes dans le démarrage de leur entreprise et les opportunités d'emploi;
- la difficulté d'accès à des crédits pour démarrer leur entreprise.

Recommandation

- ***Nous recommandons que les Etats et gouvernements élargissent l'accès, renforcent et diversifient les activités du Fonds d'insertion des jeunes (FIJ).***

Communication et nouvelles technologies

Préambule

Nous considérons que les nouveaux médias et les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont une priorité absolue en vue de favoriser la communication et les échanges entre les diverses cultures.

Etat de la situation

Nous avons constaté l'existence d'un important fossé entre les pays du Sud et ceux du Nord.

Exemples :

- une grande inégalité de densité des réseaux de télécommunication ;
- 520 lignes pour 1 000 habitants dans les pays les plus développés ;
- 2 lignes pour 1 000 habitants sur le continent africain¹.

Nous souhaitons une plus grande démocratisation de l'accès aux NTIC. Cependant, l'accès aux NTIC ne peut se faire sans assurer l'équipement de base (lignes téléphoniques, électricité, etc.).

Les moyens de communication traditionnels tels que la télévision, la radio et le courrier restent des supports prioritaires.

De plus, une meilleure distribution du matériel passe par l'ouverture des barrières douanières.

Recommandation

- ***Nous recommandons le renforcement et le développement des structures jeunes (CLAC, établissements scolaires, maisons de jeunes...) pour leur donner accès aux NTIC (entre autres grâce au projet PAJE).***

1. Statistiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Vie politique, démocratie et droits de la personne

Préambule

Les jeunes entendent prendre part à la vie politique à deux niveaux différents. Nous tenons à prendre place dans les instances de décisions. De plus, nous avons des positions à défendre sur les grands enjeux politiques de l'heure.

«*Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifique*» (article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme).

Etat de la situation

a) *Participation*

La démocratie passe par la participation de l'ensemble des citoyens à la vie politique. Nous constatons que nous sommes peu ou pas consultés.

Certains conseils de jeunesse sont plutôt des extensions du pouvoir en place que de réelles représentations de la jeunesse.

b) *Liberté d'expression*

De nombreux pays francophones ne respectent pas la liberté de la presse.

Exemples :

- depuis le Sommet de Hanoi, 120 journalistes ont été incarcérés dans 20 pays participant au Sommet ;
- dans de nombreux pays, des hommes et des femmes sont emprisonnés ou tués pour leurs opinions politiques.

c) *Liberté d'association*

Les associations de certains pays ne peuvent pas traiter de questions politiques.

Recommandations

- ***La légalisation du droit d'association qui reconnaît la liberté de rassemblement, de réunion, de parole, de pensée.***
- ***La reconnaissance et la mise en place de plates-formes nationales/conseils de la jeunesse dans chaque Etat francophone.***

Conflits armés

Préambule

«*Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne*» (article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme).

Etat de la situation

A l'aube du XXI^e siècle, nous assistons encore dans un certain nombre de pays francophones à des conflits armés dont les principales victimes sont des jeunes : enfants soldats, déplacés, réfugiés, victimes des mines antipersonnel.

Les guerres sont coûteuses en vies humaines et désastreuses pour le développement économique et social, plus particulièrement les mines antipersonnel, l'arme des pays pauvres par excellence.

Elles accentuent la pauvreté, en maintenant les populations dans une situation de précarité et de dépendance. (Le coût d'une mine antipersonnel est de 3 à 10 dollars US à l'achat et entre 300 et 1 000 dollars US pour le déminage¹.)

Quasiment éternelles, les mines antipersonnel attendent patiemment leurs victimes. Elles tuent, mutilent hommes, femmes et enfants, en les privant ainsi de leurs droits les plus élémentaires en temps de guerre comme en temps de paix.

Aujourd'hui, trente-six Etats membres de la Francophonie ont signé la Convention d'Ottawa. Dix-neuf d'entre eux l'ont ratifiée. Les pays membres de la Francophonie ont donc adhéré aux principes de la Convention, à l'exception de neuf d'entre eux.

Recommandations

- *Les organisations internationales doivent être appuyées dans leur mission de prévention et de résolution des conflits.*
- *Nous recommandons aux pays signataires de la Convention d'Ottawa (laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999) sur « l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction » de faire pression sur les pays non signataires pour qu'ils signent, ratifient et respectent la Convention.*

1. Source : Handicap international.

Remarques

- La sélection de ces recommandations passe sous silence certaines thématiques qui nous tiennent particulièrement à cœur, telles que l'environnement, la redistribution de la richesse, les enfants soldats.
- La mobilité des jeunes est une priorité concrète. Permettre aux jeunes de se déplacer d'un pays à l'autre pour y étudier, y travailler ou coopérer, répond à la plupart de nos recommandations.
- Enfin, nous espérons que la consultation des jeunes ne sera pas éphémère et dépassera ce Sommet. Le prochain Sommet à Beyrouth constitue une échéance acceptable pour un premier bilan des projets à destination de la jeunesse. Entre-temps, la mise en place d'un système de consultation des jeunes tant au niveau national qu'international est souhaitable. Une forme possible de consultation pourrait être la mise en place d'un parlement jeunesse.
- S'il y a une chose qui nous rassemble et nous permet de communiquer, c'est bien la connaissance de la langue française. Nous suggérons à chaque pays membre, aux observateurs et aux membres associés de la Francophonie de veiller à faciliter l'apprentissage du français dans leur pays respectif.

Remerciements

Les jeunes sont conscients que c'est la première fois, dans l'histoire de la Francophonie, qu'un groupe est convié à exprimer ses attentes et ses aspirations.

Somme toute, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements aux chefs d'Etat et de gouvernement pour avoir fait de 1999 l'année de la jeunesse en Francophonie et de l'avoir confirmé en nous conviant au Sommet autour de leur table pour débattre des questions qui nous animent.

Nous voulons, par la même occasion, apprécier à sa juste valeur les efforts menés par l'OIF par la voix de son Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son implication dans la mise en application de ce processus.

Par sa participation et son implication, nous tenons tout particulièrement à remercier M. Roger Dehaybe, Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

De même, nos remerciements vont à l'endroit de M. Jean Chrétien, Premier Ministre du Canada, ainsi que de M. Bernard Lord, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, pour nous avoir invités au Sommet de Moncton.

Ces nombreux efforts ont été bien perceptibles à travers les différentes concertations auxquelles nous avons participé ainsi qu'au cours de ce Sommet.

Soyons sûrs que ce Sommet marquera, de façon significative, la jeunesse francophone.

Merci.

Intervention de S.E. M^{me} Ruth Dreifuss
Présidente de la Confédération suisse

**Echanges entre les représentants de la jeunesse
et les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation**

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis tout particulièrement de la présence ici à Moncton des représentants des jeunes de la Francophonie. Vous êtes là pour rendre compte des trois concertations qui ont eu lieu cette année entre les jeunes francophones, et je vous remercie pour vos propos.

Bamako en février, Genève, lors du grand rassemblement de la jeunesse francophone, la rencontre simultanée de Ouagadougou et de Shippagan (Canada Nouveau-Brunswick) en mai dernier : toutes ces villes ayant le français en partage vous ont accueillis pour vos réflexions. Vous avez cherché à concevoir ensemble un avenir fondé sur des valeurs communes, en vous penchant sur des thèmes qui vous concernent tous de près ou de loin, tels que la jeunesse et les conflits armés, l'éducation et la formation, l'intégration des jeunes dans la société, les nouvelles technologies de l'information ou encore les droits de la personne et la vie politique.

Je vous ai écoutés à Genève : certains de vos propos m'ont touchée, d'autres interrogations m'ont interpellée mais j'ai surtout été séduite par la force de votre engagement. Ces rencontres avaient pour but de vous permettre de définir ensemble des objectifs et des priorités pour l'avenir de la jeunesse francophone. Vous venez de les partager avec nous et d'exprimer vos attentes. Le moment est venu de nous engager dans une discussion que d'emblée je souhaite sincère et animée.

Ce moment est d'autant plus important qu'il doit nous permettre de donner une place particulière à la liberté d'expression. En offrant un podium aux jeunes, nous, chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Moncton, voulons témoigner de la place que nous accordons aux droits de la personne et aux libertés fondamentales de tout citoyen, au premier rang desquelles figurent les libertés de pensée, de conscience et de religion, de

réunion ou d'association, d'opinion et d'expression. Ces libertés doivent être non seulement reconnues mais effectivement garanties par nos États. Elles ont besoin d'être exprimées et vécues, raison pour laquelle je lance un appel pour que notre réunion soit imprégnée du respect de la liberté d'expression qui est l'essence de la démocratie, qui permet le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture. Je me souviens de la cérémonie de clôture du grand rassemblement de la jeunesse francophone à Genève, lors de laquelle un jeune a déclaré que certaines personnes avaient pris des risques, en disant ouvertement ce dont elles sont victimes chez elles. Je veux croire qu'aucun de vous ici présent n'aura à limiter ses propos en raison de telles craintes.

Permettez-moi de vous adresser encore quelques mots sur l'importance qu'il y a lieu de donner, à mon avis à la jeunesse, non pas juste pour cette heure de dialogue, non pas juste dans un cadre international qui semble parfois éloigné des réalités quotidiennes locales, mais continuellement. Nous, chefs d'État et de gouvernement, devons maintenir une écoute des jeunes et orienter nos politiques de sorte que ceux-ci soient encouragés dans une action qui se doit d'être bénéfique pour tous.

Le maître mot est l'intégration des jeunes dans la société et non pas leur marginalisation. Je suis convaincue qu'une bonne politique en faveur de la jeunesse se doit donc de mettre avant tout l'accent sur l'intégration.

La marginalisation des jeunes est un phénomène qui a pris des proportions de plus en plus inquiétantes ces dernières années. Un nombre croissant de jeunes gens et de jeunes filles ne parviennent plus à s'intégrer et à trouver une place dans nos sociétés. Ils n'ont pas accès aux mécanismes décisionnels et restent en dehors des structures institutionnelles. Le manque de formation adéquate et surtout la pénurie de places d'apprentissage et de postes de travail les excluent souvent du marché de l'emploi.

Un des meilleurs moyens d'intégrer les jeunes dans la société est de les associer véritablement aux décisions qui les concernent. Les jeunes doivent donc avoir voix au chapitre dans tous les domaines qui déterminent leur quotidien. C'est en particulier dans les domaines de l'école et de la formation professionnelle, qui prépare la voie d'entrée sur le marché de l'emploi, qu'il faut associer les jeunes aux mécanismes décisionnels.

Moncton est un premier pas en direction d'un dialogue constructif que je vous invite tous à cultiver. La participation des jeunes au niveau politique est un processus de longue haleine pour qu'elle s'impose dans le quotidien des jeunes et de la société dans son ensemble. Nous devons considérer les jeunes comme une chance pour notre société et non pas comme un problème.

En tenant compte de nos réflexions communes, nous nous efforcerons ensuite de les traduire dans les faits, à savoir dans de nouvelles actions de coopération francophone. Certaines actions ne pourront être réalisées que par des conditions-cadres qui devront être mises en place par l'expression de la volonté politique dans chacun de nos pays. D'autres en revanche ne verront le jour que grâce aux initiatives et à l'engagement des jeunes de notre communauté francophone.

Pour animer le débat, permettez-moi encore d'adresser à tous, chefs d'Etat et de gouvernement et à vous les jeunes, cinq questions que je vous prierai de garder à l'esprit et auxquelles je vous demanderai de répondre dans notre discussion.

Questions pour animer le débat

1. A Bamako, Genève et Ouagadougou-Shippagan, vous avez débattu de thèmes très divers (la jeunesse et les conflits armés, l'éducation et la formation, l'intégration des jeunes dans la société, les nouvelles technologies de l'information ou encore les droits de la personne et la vie politique). A-t-il été possible d'identifier un dénominateur commun à tous ces domaines que nous puissions tous garder à l'esprit et placer, à l'avenir, comme moteur de notre coopération francophone ?
2. Quelles sont les priorités à mettre en œuvre avant tout au niveau national ? Quelles sont les actions à développer pour une politique nationale crédible en faveur de la jeunesse ?
3. Quelles sont les initiatives que les jeunes eux-mêmes doivent prendre pour que toute la jeunesse des pays de l'espace francophone puisse faire entendre sa voix ?
4. Si les concertations qui ont eu lieu à Bamako, Genève et Ouagadougou se sont révélées fructueuses, quelle forme devrait prendre à l'avenir ce dialogue et en existe-t-il une particulière qu'il y aurait lieu de privilégier ? Sur ce point permettez-moi d'ajouter que la Suisse attache une grande importance à ce que le dialogue futur entre les jeunes et les institutions de la Francophonie soit respectueux de la représentativité réelle des jeunes.
5. Enfin, si les jeunes ici présents nous auront fait part de leurs attentes, certains chefs de délégation voudront-ils également exprimer brièvement leurs attentes à l'égard de notre jeunesse ?

Intervention de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française

**Echanges entre les représentants de la jeunesse
et les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation**

Il faut institutionnaliser le dialogue entre les jeunes et la Francophonie. Non pas de façon formelle et lourde, mais de façon à donner à la Francophonie un lien permanent avec les jeunes, qui représentent la modernité, l'oxygène de notre mouvement, l'accès aux idées nouvelles. Je voudrais aussi dire à Anne-Marie que je partage entièrement ce qu'elle a dit, sans langue de bois, à propos des mines antipersonnel.

Intervention de S.E. M. Didier Ratsiraka
Président de la République de Madagascar

**Echanges entre les représentants de la jeunesse
et les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation**

Le Président de Madagascar s'est enquis de ce que pensent les jeunes du travail des enfants de 7 à 14 ans. Selon lui, le travail des enfants est préférable à la prostitution infantile. Le travail donne une formation professionnelle alors que la prostitution mène à la délinquance.

Il a également rappelé l'importance de l'amélioration des mœurs (temple intérieur) et de la préservation des valeurs traditionnelles comme la famille.

Ce fut, aussi pour lui, l'occasion de prendre pour exemple la dégradation des mœurs des jeunes d'aujourd'hui illustrée par les grèves estudiantines qui, comparées aux grèves de cinq minutes qui se faisaient de son temps, n'apportent rien au développement des pays.

Intervention de S.E. M^{me} Erna Hennicot-Schoepges
*Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche, chargé de la Francophonie
du Grand-Duché de Luxembourg*

**Echanges entre les représentants de la jeunesse
et les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation**

Le Luxembourg recommande :

- a) la création d'un parlement des jeunes, structure permanente de dialogue,
- b) à chaque pays de dresser à chaque Sommet un bilan des actions en faveur de la jeunesse,
- c) l'adjonction d'un représentant de la jeunesse dans les délégations des Sommets de la Francophonie.

Intervention de S.E. M^{me} Marie-France Roussety
*Ambassadeur,
Représentant personnel du Premier Ministre de
la République de Maurice auprès du CPF*

**Echanges entre les représentants de la jeunesse
et les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation**

Monsieur le Président,

Je voudrais vous remercier pour ce dialogue avec les jeunes. Je voudrais joindre ma voix à ceux qui m'ont précédée pour dire à quel point nous apprécions le rôle des jeunes dans nos travaux. Je voudrais aussi demander aux jeunes de nos pays de nous aider à les aider.

Ce n'est pas seulement un dialogue l'un vers l'autre, mais ensemble, main dans la main, que nous voulons travailler pour aider nos pays.

Je viens d'un pays qui s'implique aussi beaucoup au développement de la jeunesse. Chez nous, à Maurice, l'éducation est gratuite au primaire et au secondaire. Mais, d'autre part, il faut aussi savoir les contraintes que nous avons dans nos pays du Sud. Il ne faudrait pas que les jeunes pensent que faire des études supérieures signifie forcément obtenir des emplois de bureau. Dans nos pays, nous avons besoin de travailleurs agricoles, de ceux qui ont des métiers pour développer le pays du travail manuel. La solution de nos jeunes n'est pas toujours de chercher à s'installer dans les grandes capitales, les grandes métropoles car nous avons besoin d'eux dans nos pays. Aidez-nous à revaloriser, parmi les jeunes, les métiers en redisant à tous qu'il n'y a pas de sots métiers et que nos pays ont besoin d'eux.

D'autre part, je voudrais aussi demander aux jeunes d'ici d'être notre porte-parole envers les jeunes qu'ils représentent pour que, volontairement, ils créent aussi une coopération concrète Nord-Sud ou Sud-Sud. Je demande aux jeunes de s'impliquer, de nous aider à aider les jeunes qui sont, comme eux, plus défavorisés. Je leur demande de donner six mois ou une année de leur vie après leurs études pour faire volontairement un séjour au milieu de leurs amis jeunes afin de partager avec eux les connaissances et la formation qu'ils ont du mal à obtenir. Nos jeunes du Sud venant des régions plus favorisées pourraient aussi faire de même et créer aussi un vrai partenariat Sud-Sud jeunes. Je fais un appel aux jeunes pour qu'ils s'engagent. Notre

Organisation internationale de la Francophonie pourra proposer et financer des programmes qui pourront se charger d'organiser ce volontariat des jeunes. Voilà les propositions concrètes que je veux dire aux jeunes. Aidez-nous à ce que, main dans la main, jeunes et moins jeunes, nous construisions ensemble notre espace francophone.

Je vous remercie.

Communication à la Conférence

Communication
de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
présentée par M. Nicolas Amougou Noma
Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun,
Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Communication à la Conférence

Monsieur le Premier Ministre du Canada,
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick pour l'hospitalité dont ils font preuve en nous recevant ici à Moncton, au cœur de cette Acadie chargée de tant de symbole.

Cependant, je dois dire d'emblée que vos parlementaires sont déçus, car les conditions dans lesquelles nous nous trouvons limités dans notre participation à vos réunions, ici, à Moncton, contrairement à la possibilité qui nous avait été donnée à Hanoi d'assister à la totalité des travaux du Sommet, ne correspondent pas à l'idée que nous nous faisons de ce que doit être une Assemblée consultative.

C'est néanmoins un grand honneur pour moi de m'exprimer aujourd'hui devant vous.

Tout d'abord, au nom de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à la présidence de laquelle j'ai été porté par mes collègues parlementaires de près de soixante pays francophones au mois de juillet dernier, lors de notre session ordinaire qui s'est déroulée à Ottawa.

Ensuite, et vous me permettez de le dire ici, j'éprouve une particulière fierté au nom de mon pays, le Cameroun, qui détient par mon intermédiaire, pour la première fois, cette haute responsabilité que de présider à la destinée, pour deux ans, du Parlement de la Francophonie.

Je vois, dans le choix de mes collègues de confier cette présidence à un parlementaire camerounais, le couronnement des efforts de mon pays et de son Président, S.E. M. Paul Biya, de faire en sorte que notre pays mette en œuvre une véritable démocratie parlementaire.

Mon intervention, ici aujourd'hui devant vous, se place dans le cadre des procédures mises en place par la Charte de la Francophonie adoptée à Hanoi. Comme vous le savez, c'est depuis le Sommet de Maurice en 1993, et depuis celui de Cotonou en 1995, que la décision a été prise de reconnaître notre organisation, dont le nom était alors AIPLF, comme la seule Organisation interparlementaire de la Francophonie et de nous consacrer comme l'Assemblée consultative de la Francophonie.

Derrière ces mots, nous avons vu la volonté de nos chefs d'Etat et de gouvernement de reconnaître officiellement des pays que vous représentez vous-mêmes ici.

De même que dans chacun de nos pays existe un Parlement, une Assemblée nationale, voire une Assemblée nationale et un Sénat, notre Assemblée, l'APF, regroupe en une seule et même organisation l'ensemble des parlementaires de la Francophonie.

Cependant, je me permets ici d'attirer votre attention sur le problème du financement de l'APF qui ne bénéficie, pour remplir le mandat qui est maintenant le sien, d'aucune subvention au titre de son fonctionnement de la part de l'Organisation internationale de la Francophonie. A ce sujet, nous apparaissions comme une exception, car la plupart des autres structures interparlementaires existant actuellement (Assemblée parlementaire de l'OSCE, etc.) disposent d'une telle subvention de la part de l'organisation dont elles sont l'Assemblée consultative.

Excellences,
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

La Charte de la Francophonie fait de nous un acteur à part entière de la scène francophone. Elle fait de nous un Parlement consultatif, certes sans pouvoir législatif, mais dont l'une des missions est de rendre des avis sur les principaux dossiers dont se saisissent les instances de la Francophonie. Pour ce faire, nous travaillons en étroite collaboration avec le Secrétaire général de la Francophonie avec lequel nos relations sont particulièrement constructives et confiantes.

Je tiens à souligner ici que vos parlementaires ont toujours trouvé auprès de M. Boutros Boutros-Ghali un interlocuteur attentif, en permanence prêt à travailler avec nous et proche de nos propres préoccupations, notamment en matière de défense de l'Etat de droit et de la démocratie. Nous avons d'ailleurs été particulièrement honorés qu'il ait accepté d'assister à notre dernière session ordinaire à Ottawa, au cours de laquelle il a répondu aux nombreuses questions que lui ont posé nos collègues.

Cette collaboration s'est notamment traduite par une participation de notre Assemblée, au cours des deux années, à toutes les missions d'observation des élections de l'Organisation internationale de la Francophonie, que ce soit lors d'élections législatives ou présidentielles. Ces missions sont à nos yeux importantes car elles sont l'un des aspects qui conditionnent la crédibilité internationale de notre organisation commune. Elles mériteraient là certainement de bénéficier de crédits plus importants afin que nous puissions rivaliser avec celles qu'envoient l'ONU ou le Commonwealth,

plus nombreuses, et qui restent plus longtemps, faisant un travail réellement en profondeur.

Si j'ai abordé d'emblée cet aspect de notre travail en commun avec l'Organisation internationale de la Francophonie, c'est que l'appui à la démocratie est pour nous un aspect essentiel de notre mandat, et même de notre raison d'être.

En 1967, quand nos grands anciens ont créé l'AIPLE, première des actuelles institutions de la Francophonie à voir le jour, plusieurs années avant la Conférence de Niamey et la création de l'Agence, notre mission, outre la volonté de fédérer les parlementaires s'exprimant dans notre langue commune, était principalement de contribuer au rayonnement de la langue française. Elle a considérablement évolué depuis cette époque.

En effet, nous sommes attachés, depuis de nombreuses années maintenant, à défendre dans l'ensemble de l'espace francophone les valeurs que nous croyons être les valeurs communes de notre organisation, en particulier la démocratie parlementaire et l'Etat de droit. Rassemblant des Parlements élus, nous avons fondé notre combat en faveur de la démocratie sur le respect de quelques principes simples et que nous croyons universels: je citerai au premier rang les élections libres et transparentes comme seul mode d'accession au pouvoir, et donc le refus de la transmission du pouvoir par les armes, le respect du choix des électeurs, le respect des droits de l'opposition, qui a aussi des devoirs, ainsi que le respect des libertés fondamentales.

Dans cette logique, nous avons fermement condamné les prises de pouvoir par la force des armes qui se sont produites au cours des deux dernières années et plus récemment, en 1999, au Niger, aux Comores et en Guinée-Bissau.

Suivant cette même logique, nous avons décidé de suspendre ceux de nos membres qui n'avaient plus de parlement régulièrement élu, soit à la suite d'une dissolution consécutive à un coup d'Etat, soit quand était mis en place un organe désigné, non élu, sous forme d'un Parlement de transition.

Nous ne comptons donc plus aujourd'hui parmi nos membres un certain nombre de pays que nous avons suspendus provisoirement, car ils ne correspondent plus aux critères que nous avons établis.

C'est ainsi que nous avons constaté l'impossibilité d'appartenir à notre Assemblée de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Congo-Brazzaville. Malheureusement, cette liste s'est allongée avec le Niger, les Comores, qui ne disposent plus aujourd'hui d'institutions parlementaires représentatives, et dont nous avons également constaté la suspension. Nous souhaitons vivement que dans ces pays des élections libres et transparentes, observées par l'Organisation internationale de la Francophonie, puissent être organisées dans les meilleurs délais.

Je dirai tout d'abord que le thème de ce Sommet interpelle, et nous en particulier, les responsables africains, qui connaissons bien les problèmes de ces jeunes confrontés à un avenir incertain, à la pauvreté et qui connaissent parfois le découragement.

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

Comment ne pas avoir été bouleversé par la mort de ces deux enfants guinéens, morts de froid dans le train d'atterrissage de l'avion qui représentait pour eux l'espoir d'une nouvelle vie, d'une vie meilleure ?

Comment n'avoir pas été encore plus bouleversé à la lecture de leur message et en comprenant qu'ils avaient mesuré les risques mortels qu'ils encouraient ?

Leur dernier message, leurs dernières paroles nous interpellent tous. Elles nous interpellent à travers ce Sommet que vous avez souhaité consacrer à la jeunesse. Elles démontrent l'urgence d'agir en faveur de nos jeunes, de leur éducation scolaire, universitaire et technique, en faveur du développement économique, de la création d'entreprises, à travers des mesures concrètes dont l'impact sera immédiat.

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement, vous devez savoir que, en Afrique en particulier, un Sommet des chefs d'Etat de la Francophonie, auquel se rendent tous nos dirigeants, a un important retentissement. Nos concitoyens nous observent et ils se demandent quel sera le résultat concret de vos discussions. En décidant de consacrer ce Sommet à la jeunesse, vous pouvez être certains que toute la jeunesse d'Afrique nous écoute et attend de vous des décisions concrètes, dont l'impact serait tangible sur leur vie quotidienne.

Pour l'avenir de la Francophonie, il est important de ne pas les décevoir et de leur envoyer un signe.

Je vous remercie.

**Interventions
suite aux exposés liminaires**

Intervention de S.E. le D^r Moufid Shehab
*Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique de la République arabe d'Egypte*

Intervention sur le volet politique

Monsieur le Président,

J e vais être très bref, pour ne pas abuser du temps du Sommet et des chefs d'Etat. Et si j'ai demandé la parole, Monsieur le Président, c'est simplement pour déclarer notre adhésion aux pensées judicieuses présentées dans les quatre exposés, et l'appui sans limite de mon pays à l'excellente intervention du Président Lahoud, Président de la République libanaise. En effet, l'Egypte salue la vision claire de son discours, sa logique et son objectivité.

Mais l'Egypte saisit l'occasion également pour réaffirmer de nouveau que la réalisation d'une paix durable au Proche-Orient est le seul moyen pour rétablir la sécurité et la stabilité au profit de tous les peuples de la région, y compris certainement le peuple israélien.

C'est la raison pour laquelle l'Egypte demande aux parties du conflit de respecter une mise en œuvre fidèle et précise de toutes les décisions du Conseil de sécurité n^{os} 242, 338 et 425, concernant le conflit ainsi que les accords conclus entre les parties concernées.

Enfin, je voudrais, Monsieur le Président, formuler le vœu que le VIII^e Sommet de la Francophonie confirme son attachement à l'intégrité territoriale du Liban et le retrait total et inconditionnel des forces israéliennes de son territoire, tout en assurant le peuple libanais de la solidarité des Etats francophones qui reconnaît le rôle très important du Liban dans la promotion des valeurs francophones au sein du monde arabe, et l'apport des Libanais au développement des échanges culturels, scientifiques et économiques dans l'aire francophone, raison pour laquelle nous avons tous approuvé avec enthousiasme que le IX^e Sommet se réunisse en 2001 au Liban.

Merci, Monsieur le Président.

Intervention de S.E. M. Frédéric Bamvuginyumvira
Premier Vice-Président de la République du Burundi

Intervention sur le volet politique

Excellence Monsieur le Président,
Excellences Mesdames, Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Distingués délégués,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la délégation burundaise et en mon nom propre, j'aimerais d'abord saluer les autorités et le peuple canadiens, et plus particulièrement ceux du Canada-Nouveau-Brunswick, qui nous ont réservé un accueil très chaleureux dans ce pays splendide.

Je voudrais aussi adresser mes félicitations au Président de la République du Vietnam et au Secrétaire général de la Francophonie qui, pendant deux ans, ont réalisé un travail très appréciable.

Je m'en voudrais si je n'exprimais pas ici mes meilleurs vœux de plein succès au Premier Ministre du Canada, Président entrant de notre illustre organisation, dans l'exercice de son mandat qu'il assumera avec beaucoup de compétence, de clairvoyance et de sagesse.

Excellences,
Distingués délégués,
Mesdames, Messieurs,

Au cours de ce biennium, le Burundi a été associé aux réunions importantes convoquées par les plus hautes autorités de la Francophonie.

Nos experts ont participé régulièrement aux côtés de nos partenaires à des séminaires ou des fora organisés par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

L'information a bien circulé, grâce notamment à l'emploi généralisé des technologies d'information et de communication de pointe.

La mise en place de nouvelles structures et le recrutement d'un personnel de direction ont ralenti quelque peu l'exécution des programmes adoptés, surtout dans la deuxième partie du biennium. Aujourd'hui, le nouvel organigramme est mis en place. Nous nous attendons à une reprise vigoureuse des programmes de coopération.

Les pays du Sud ont besoin de cet élan de solidarité de leurs partenaires du Nord, tant il est vrai que nos populations ne disposent pas d'outils performants pour amorcer une croissance socio-économique rapide et continue. La marginalisation et la paupérisation d'une partie importante de nos populations risquent de perdurer si des stratégies pour endiguer ces fléaux ne sont pas mises en place à temps.

La crédibilité de l'Organisation internationale de la Francophonie dépendra de sa capacité de réaction efficace face aux nombreuses sollicitations d'un grand nombre de partenaires et aux solutions appropriées proposées.

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie et les autres opérateurs réalisent certes beaucoup d'actions, mais la multiplicité de petits projets diminue la visibilité du but recherché. C'est pourquoi nous estimons qu'à défaut de fonds plus importants, la sagesse recommanderait de supprimer les programmes à faible impact sur les populations bénéficiaires.

En avril dernier à Monaco, les ministres francophones de l'Économie et des Finances ont déclaré qu'il fallait instaurer un cadre de coopération privilégiant l'économie et la solidarité des pays pauvres, enclavés ou peu étendus. Les pays riches pourraient annuler ou au moins alléger les dettes des pays pauvres de manière à permettre à ceux-ci de sortir définitivement du cycle de l'endettement et de réduire l'écart entre le Nord et le Sud.

Excellences,
Distingués délégués,
Mesdames,
Messieurs,

Abordant d'une manière spécifique les préoccupations de notre jeunesse, nous sommes quelque peu désarmés devant l'ampleur et l'urgence de la tâche. Les causes profondes des violences que les enfants subissent à travers le monde en général, en particulier dans les pays du Sud, sont bien connues. Je citerai notamment les conflits armés, la pauvreté, le sida, les problèmes d'éducation et de l'emploi, certaines pratiques traditionnelles anachroniques, les mauvais comportements des parents ou les traitements inhumains que ceux-ci infligent malheureusement aux enfants. A cela s'ajoute le triste phénomène du tourisme sexuel dont sont victimes des millions d'enfants. Toutes ces causes poussent les jeunes qui en sont les cibles à fuir le milieu familial, qui constitue pourtant le cadre naturel idéal pour l'épanouissement harmonieux et intégral de l'enfant, pour se livrer à l'errance.

Après Hanoi, il revient à nos États d'évaluer le chemin parcouru et d'envisager de nouvelles perspectives qui permettront à notre jeunesse d'entrer dans le XXI^e siècle avec le plus de possibilités d'épanouissement. Il est vrai que de nombreuses actions en faveur de la jeunesse ont été initiées dans les programmations antérieures. Il s'agira maintenant de les renforcer et de les regrouper par domaines prioritaires.

Que pouvons-nous envisager pour relever ce défi ? Il faut conjuguer nos efforts dans l'esprit de la coopération internationale. Que ceux qui maîtrisent davantage la technologie partagent leurs connaissances avec les jeunes du Sud. La solidarité doit revêtir toute sa signification, bien que chaque État membre de notre grandiose Organisation doive assumer ses propres responsabilités.

Je voudrais saisir l'opportunité pour exprimer, au nom du gouvernement et du peuple burundais, ma profonde gratitude à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie pour le soutien qu'elle n'a cessé d'apporter à mon pays tout au long de la crise qu'il traverse actuellement, particulièrement pour la levée de l'embargo, ainsi que pour l'ouverture à Bujumbura, en novembre 1998, d'une Direction régionale de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Les Assises francophones de la formation professionnelle et technique tenues à Bamako en 1998 ont permis aux participants d'analyser tous les éléments susceptibles d'améliorer la formation des jeunes.

Une politique nationale claire répondant aux aspirations de la jeunesse doit être mise en place par les États membres de l'Organisation. Les secteurs publics et privés demeurent les acteurs incontournables.

Au Burundi, nous avons déjà engagé des réformes profondes pour améliorer le système éducatif quantitativement et qualitativement. Nous encourageons particulièrement le soutien de l'action du gouvernement par l'ouverture des écoles privées, depuis le niveau primaire jusqu'à l'enseignement supérieur et universitaire. Les collectivités locales se regroupent en associations et initient des actions importantes, de plus en plus appréciées par le gouvernement et la population, qui en est le bénéficiaire direct.

Le gouvernement du Burundi est pleinement conscient de la nécessité de consentir tout l'effort nécessaire en faveur de la jeunesse pour entrer au III^e millénaire avec plus d'espoir.

Au niveau international, on concevra l'action à mener comme un appui aux efforts entrepris au niveau national et régional.

Tous les opérateurs de la Francophonie, en particulier la CONFEMEN et la CONFEJES, ont le devoir de rester à l'écoute des jeunes, d'informer les gouvernements et de proposer toute action pouvant améliorer le sort de la jeunesse.

Excellences,
Distingués délégués,
Mesdames,
Messieurs,

Les nombreux conflits recensés en Afrique désorganisent les économies fragiles de nos pays.

En Afrique des Grands Lacs, la paix est perturbée par des guerres civiles ou d'autres conflits armés entre voisins. Le Burundi a choisi le chemin de la paix. Bien que les affrontements entre les bandes armées et l'armée régulière continuent de causer des dégâts et des pertes en vies humaines dans certaines parties du pays, nous avons opté pour un processus de paix comprenant deux volets complémentaires, à savoir le débat intérieur et les négociations inter-burundaises qui se déroulent depuis plus d'une année à Arusha, en République unie de Tanzanie. Bientôt, nous aboutirons à un accord politique qui consacrera la réforme de nos institutions. Les Burundais attendent impatiemment ce grand événement qu'ils veulent être la base de la réconciliation nationale totale et d'une paix durable.

Nous espérons que la signature d'un accord global de paix entre les différents protagonistes politiques de notre pays viendra marquer pour notre jeunesse, comme un grand signal, le début d'une nouvelle ère de paix, de concorde nationale et de prospérité.

Le gouvernement du Burundi ne ménagera aucun effort pour protéger la jeunesse contre les diverses sollicitations dont elle fait l'objet à des fins de violence. Il encourage par ailleurs les actions des associations burundaises engagées dans la promotion et la protection des jeunes déshérités pour qu'elles soient couronnées de succès.

Nous nous réjouissons que deux d'entre elles viennent d'être hissées au rang des modèles mondiaux parmi les organisations du genre, puisqu'elles obtiendront prochainement à New York et des mains du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies les Prix parmi d'autres candidats venus des quatre coins du monde.

Nous saisissons cette occasion pour annoncer que notre pays procédera avant la fin de cette année à la ratification de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Excellences,
Distingués délégués,
Mesdames,
Messieurs,

En terminant, je souhaiterais proposer que des actions concrètes en faveur de la jeunesse de tous nos Etats membres de la Francophonie soient retenues à la clôture de ce Sommet et programmées dès le biennium 2000-2001. Ce vœu, tout à fait réalisable, est à la hauteur des moyens de notre Organisation.

Je vous remercie.

Intervention de S.E. le Colonel Azali Assoumani
Président de la République fédérale islamique des Comores

Intervention sur le volet politique

Monsieur le Président,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier les autorités canadiennes pour l'accueil amical qui nous a été réservé dans ce beau pays, où la chaleur humaine de son peuple nous rend plus réceptifs aux différentes allocutions prononcées, à l'occasion de cette importante rencontre.

Je voudrais ensuite saisir cette agréable opportunité pour adresser mes remerciements particuliers aux organisateurs de ce VIII^e Sommet de la Francophonie, non seulement pour la disponibilité dont ils ont fait preuve et les efforts consentis pour assurer une réussite à ces travaux, mais surtout pour avoir ciblé, dans le cadre des réflexions à mener et des domaines à intervenir, des volets cruciaux tels que l'économie, la jeunesse, la maîtrise des outils de la modernité, le développement, la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme, etc.

Parlant de la jeunesse, je me réjouis de constater qu'une place privilégiée lui a été réservée, parmi les préoccupations majeures de notre Organisation.

Comme on l'a si bien dit, je cite : « Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne », nous avons à gagner ces millions d'hommes que représentent les enfants du monde, en mettant à leur disposition toutes les conditions favorables à une meilleure vie future.

Les programmes adoptés par notre Organisation en faveur de la jeunesse dénotent la réelle prise de conscience du capital qu'elle représente. Cette politique trouve un écho très favorable dans mon pays où l'actuel gouvernement que je dirige, conscient des dangers auxquels celle-ci se trouve exposée, en a fait une de ses principales préoccupations.

C'est pourquoi nous souscrivons entièrement à toutes les mesures envisagées par l'Organisation internationale de la Francophonie en matière d'intégration à la vie active, à l'insertion sociale et économique des jeunes.

L'engagement de notre institution à mettre l'accent sur ces divers thèmes traduit son souci de contribuer à relever le défi majeur du prochain millénaire, avec tout ce que cela suppose comme obstacles à lever et problèmes à résoudre.

Et je voudrais dire ici toute mon appréciation quant au choix des volets ciblés devant retenir notre attention.

Monsieur le président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous ne pourrions parler de tout ce qui fait l'essentiel de la politique de cette Organisation sans dire un mot sur ses importantes avancées.

Ainsi, sur le plan économique, l'institutionnalisation de la Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de la Francophonie, tenue pour la première fois à Monaco en avril dernier, retient toute mon attention; et je voudrais saluer une telle initiative qui permettra, j'en suis certain, de prendre en compte les problèmes économiques qui nous sont communs, tout en ayant à l'esprit les spécificités qui caractérisent chacun de nos cas respectifs.

Monsieur le Président,

Il ne fait pas de doute aujourd'hui que se réalise notre souhait, émis il y a deux ans à Hanoi, de voir notre Organisation devenir politique.

En effet, nous suivons avec un grand intérêt les multiples activités du Secrétaire général de notre Organisation, agissant au nom de celle-ci et conformément aux décisions communément prises lors du précédent Sommet.

Les nombreux conflits qui embrasent aujourd'hui nos continents interpellent notre conscience et à tous les niveaux, car ce qui est en jeu est considérable. La contribution de notre Organisation dans la gestion de ces crises, qui secouent diverses régions de notre planète, mérite notre appréciation.

C'est pourquoi nous notons positivement les quatre missions de bons offices effectuées respectivement au Togo, en République démocratique du Congo, au Burundi et en République centrafricaine, ainsi que celle récemment effectuée aux Comores.

La solidarité francophone tant prônée ne saurait être effective si l'on ne prend pas en compte les aspects susceptibles de compromettre tout effort en faveur d'un développement harmonieux.

Nous espérons que les résultats obtenus pourront contribuer à instaurer un réel climat de sécurité profitable à tous, en particulier aux populations les plus vulnérables.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais clore ce chapitre relatif aux conflits sans bien entendu vous dire un mot sur la crise qui secoue mon pays, la République fédérale islamique des Comores, depuis le mois de juillet 1997. Depuis bientôt trois ans, la République fédérale islamique des Comores connaît une crise sécessionniste de l'île d'Anjouan, laquelle crise menace son unité, son intégrité territoriale et surtout la paix, la sérénité et la tolérance qui ont de tout temps caractérisé les rapports entre les habitants des quatre îles de l'archipel des Comores.

Est-il besoin de rappeler, Mesdames et Messieurs, qu'il est très douloureux d'assister à la dispersion d'un peuple dont l'unité a jusque-là été une réalité incontestable, fondée sur des données ethno-géographiques, linguistiques, religieuses et économiques, malgré le caractère insulaire du pays?

Ni la sécession ni l'indépendance réclamées par l'île d'Anjouan ne sauraient être acceptées par mon gouvernement qui y voit une menace de dislocation de la République fédérale islamique des Comores dont l'unité et la cohésion sociale sont les seules garanties pour l'émergence d'un développement socio-économique harmonieux.

Les initiatives de la communauté internationale et plus particulièrement de l'Organisation de l'Unité africaine et de la Ligue des Etats arabes ont permis d'organiser trois conférences inter-îles dont la dernière s'est tenue au mois d'avril dernier à Antananarivo, en vue d'un règlement rapide de cette crise. De cette conférence tenue à Madagascar, il a été établi un accord dont la finalité est la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel répondant aux aspirations des Comoriens, à savoir une large autonomie de chacune des îles.

Mais tous ces efforts se sont heurtés à l'intransigeance, au manque de volonté politique et de coopération de la délégation de l'île d'Anjouan. Ainsi, les représentants de cette île à ladite conférence n'ont pas apposé à ce jour leur signature à ce document final, ce qui a été très mal pris par les autres composantes de la population, particulièrement en Grande Comore où des émeutes anti-anjouanaises ont éclaté.

Je confirme du haut de cette tribune que les autorités actuelles gèrent une transition dont les objectifs et le délai sont fixés par l'accord d'Antananarivo. Au terme de cette transition, mon pays retrouvera la normalité constitutionnelle par la mise en place de nouvelles institutions démocratiques répondant aux aspirations des Comoriens de nos différentes îles.

Un calendrier de mise en place du nouveau cadre institutionnel a été publié le 21 mai 1999, accompagné de la mise en place des commissions techniques. Les différentes élections, référendum constitutionnel, élections législatives, régionales et nationales, élections des exécutifs régionaux ainsi que la présidentielle y sont programmées.

Je voudrais d'ailleurs saisir cette occasion pour dire combien le peuple, le gouvernement comorien et moi-même sommes particulièrement sensibles à la contribution de l'Organisation internationale de la Francophonie pour la recherche d'une solution à cette crise.

De Hanoi à Bucarest, et récemment à Paris, les résolutions pertinentes adoptées par cette institution en faveur de mon pays constituent un soutien indéfectible à cette cause.

L'envoi à Moroni d'une mission d'information et d'assistance juridique que j'ai eu le plaisir de recevoir a été et reste pour nous une manifestation évidente de la préoccupation qui anime notre Organisation quant à ce problème.

La mission de la Francophonie a travaillé aux Comores en toute sécurité et a bénéficié, chaque fois que le besoin se faisait sentir, de notre appui total.

Elle m'a laissé plutôt une bonne impression et je ne peux que m'en réjouir.

Dans cette perspective, la délégation comorienne souhaite que le VIII^e Sommet de la Francophonie se saisisse de ce problème en vue d'adopter une résolution appuyant le dialogue et les efforts en cours, en vue d'une solution rapide à la crise comorienne, dans le respect de l'intégrité territoriale.

Excellences, honorables délégués,

Aujourd'hui plus que jamais, dans cet élan de solidarité internationale, je voudrais lancer un appel amical et fraternel à tous les Etats membres de cette Organisation afin qu'ils soutiennent nos efforts en vue d'un règlement rapide et négocié de la crise anjouanaise, ainsi que les initiatives de l'Organisation de l'Unité africaine et de la Ligue des Etats arabes dans ce sens.

Monsieur le Président,

Notre Organisation s'est fixé de nobles objectifs, axes prioritaires autour desquels son action devra être menée.

Aussi, en matière de développement, nous souscrivons au principe selon lequel l'on ne pourrait concevoir de meilleure formule de soutien au développement au sein de notre famille francophone qu'en soumettant, d'une part, nos pays à une gestion saine et rigoureuse de nos économies, à une solidarité efficace par l'aide au développement, un appui à la coopération et à l'intégration régionales, un développement des entreprises et des ressources humaines.

C'est pourquoi, en tant que pays en développement partageant les mêmes préoccupations que beaucoup d'autres dans les domaines vitaux ciblés, nous exprimons notre souhait de voir notre Organisation parvenir à réaliser cet objectif important qu'elle a visé, à savoir une Francophonie solidaire.

D'autre part, la République fédérale islamique des Comores voudrait réaffirmer son ferme engagement à œuvrer en vue de répondre au défi majeur que la Francophonie doit relever, en dépit des contraintes de tout ordre auxquelles elle se trouve confrontée.

C'est ainsi que mon gouvernement s'est fixé deux grandes priorités devant accompagner le processus de développement durant la transition, à savoir la bonne gouvernance et la mise en application de l'accord d'Antananarivo.

Des dispositions sont prises, en vue de répondre à ces priorités, et nul doute que leur respect permettra aux Comores du prochain millénaire de repartir sur des bases solides, plus transparentes et porteuses d'espoir pour un avenir serein.

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Avant de conclure, je me dois de saisir cette opportunité pour rendre un hommage mérité au Secrétaire général de notre Organisation, S.E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour la disponibilité constante et le dévouement sans égal dont il ne cesse de faire preuve au service de notre Organisation.

Enfin, je reste confiant que notre Organisation saura faire face aux exigences d'une époque en perpétuelle mutation, et parvenir à créer les conditions nécessaires pour une famille francophone plus solidaire, plus unie, et plus équitable.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

Intervention de S.E. M. Abdoulaye Ndombasi Yerodia
*Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale
de la République démocratique du Congo*

Intervention sur le volet politique

La République démocratique du Congo demande au Sommet de Moncton d'adopter cette motion pour contribuer au règlement pacifique de la guerre d'agression qui sévit dans la région des Grands Lacs.

Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Nul n'ignore ou ne peut encore ignorer les souffrances immenses occasionnées, depuis plus d'un an, par l'agression que subit le peuple congolais du fait des armées régulières ougandaise, rwandaise et burundaise.

Mon gouvernement n'a cessé d'alerter la communauté internationale, preuves à l'appui, sur la nature du conflit en République démocratique du Congo. L'agression était caractérisée dès le début, mais le silence des instances internationales et des Etats défenseurs du droit international et des droits de l'Homme a conforté les régimes ougandais, rwandais et burundais dans leur action belliqueuse, occasionnant des massacres et des déportations de populations, des destructions des infrastructures, des pillages de richesses du sol et du sous-sol et aboutissant à l'occupation pure et simple de territoires dans six provinces congolaises, en violation de toutes les règles internationales, des Chartes de l'ONU et de l'OUA.

Aujourd'hui, après que les armées ougandaise et rwandaise se sont révélées au grand jour en s'affrontant à l'arme lourde pour le contrôle de la ville congolaise de Kisangani, après l'annexion à peine voilée de la province du Sud-Kivu par le Rwanda et une partie de la province orientale par l'Ouganda, qui peut encore nier que le conflit en République démocratique du Congo est une agression que subit le peuple congolais ?

Qui peut encore rester sourd aux cris de détresse lancés par des millions d'hommes, de femmes et d'enfants pris au piège d'un conflit planifié pour leur ravir leur souveraineté ?

Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,

La Charte des Nations unies, qui régit les relations entre les peuples et protège la paix, a eu des ancêtres, dont la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Ecrite en français, cette déclaration traduit tout le substrat humaniste du combat pour l'homme mené depuis longtemps par Rousseau, Voltaire, Diderot, Montesquieu, André Malraux, Albert Camus, Aimé Césaire, Kateb Yacine, Amadou Hampaté Ba, Léopold Sédar Senghor et bien d'autres qui sont les éminents architectes de notre maison commune dite La Francophonie. Voilà pourquoi nous, francophones, sommes les interprètes attirés de la Charte des Nations unies, produit de cette Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, à portée universelle.

On le voit, la Francophonie ne se limite pas au seul partage de la langue, elle est également un espace de communion à des valeurs partagées, principalement celle d'une communauté de droit, mais aussi le lieu le plus approprié pour la défense solidaire d'intérêts communs. Dans sa diversité, le monde actuel se présente comme une constellation de regroupements et de familles dont la force dépend en grande partie de leur cohésion et de leur solidarité internes.

Dans ce contexte, l'intérêt du peuple congolais est de pouvoir compter sur la solidarité agissante de sa famille naturelle afin de voir ses droits reconnus et respectés.

Eu égard à tout cela, nous venons, au nom d'un des plus grands pays francophones victimes d'une agression injuste, soumettre à votre appréciation la motion suivante :

Nous, chefs d'Etat et délégués des pays membres de la Francophonie,

Partant de l'idée qu'il faut que, de l'école à l'entreprise, en passant par les loisirs et la culture, la Francophonie, espace de coopération et de solidarité, marque sa particularité sur ce qui fait sa spécificité : l'excellence, alliée à un art de vivre et à des valeurs partagées du respect des droits de l'Homme, de la solidarité et de l'humanisme ;

Etant donné que la Francophonie est désireuse d'affirmer, dorénavant, sa dimension politique, et par ce fait de promouvoir, à travers la défense de la langue française, le principe de la coexistence pacifique des peuples et des nations ;

Persuadés qu'il s'est établi, au sein de la famille francophone, un consensus sur le fait que le processus de démocratisation à l'intérieur des Etats membres est une garantie pour l'essor de l'économie et le maintien de la paix ;

Animés	par la volonté de consolider l'action diplomatique pour rapprocher les points de vue, en privilégiant le règlement pacifique de différends à l'intérieur de l'espace francophone, et ce dans le respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun ;
Soucieux	du respect des règles devant régir les bonnes relations entre pays membres de la Francophonie et entre ces derniers et les autres nations du monde ;
Constatant	que, depuis plus d'un an, les armées du Rwanda et du Burundi, pays membres, ainsi que celle de l'Ouganda, pays de la région des Grands Lacs, occupent, en République démocratique du Congo, des territoires dépassant les limites de la simple protection de leurs frontières en violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté d'un Etat membre de la Francophonie ;
Informés	que des actes de massacres et de violations des droits de l'Homme sèment la désolation parmi la population civile ;
Condamnons	tout acte violant la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat membre ;
Condamnons	l'agression contre la République démocratique du Congo ;
Pressons	les gouvernements rwandais, burundais et ougandais à retirer, dans les plus brefs délais, toutes leurs troupes engagées sur le territoire de la République démocratique du Congo ;
Invitons	les pays de la région des Grands Lacs à privilégier le dialogue et la résolution pacifique des conflits et litiges existants ou pouvant surgir entre eux ;
Invitons	les pays membres à soutenir toute initiative favorisant le règlement pacifique des conflits dans la région des Grands Lacs.

Intervention de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam

Intervention sur le volet politique

Monsieur le Président,

S'agissant de la sécurité des populations civiles, je voudrais faire l'observation suivante. C'est qu'au-delà de notre préoccupation de principe à cet égard, il nous faut dans la pratique faire preuve d'intérêt vis-à-vis de toutes les situations qui le méritent, éviter d'être inconséquents ou sélectifs. Manifestement, un grand nombre de situations où la sécurité des populations civiles est sérieusement en cause appellent notre attention : celles des Balkans et de la région des Grands Lacs évidemment, mais aussi, il ne faut pas l'oublier, le sort de la population civile afghane dont les vicissitudes continuent depuis des décennies, celui des populations palestiniennes soumises à diverses mesures comme la destruction de leurs habitations, l'interdiction de passage vers leurs lieux de travail et d'autres mesures qui violent leurs droits fondamentaux et les mettent en état d'insécurité économique et psychologique permanente. Et comment oublier le sort de la population irakienne, dont les enfants souffrent de malnutrition grave et meurent de l'absence de médicaments et de moyens médicaux à un rythme alarmant dénoncé par l'UNICEF dans son rapport récent, cela depuis une décennie sans que l'on sache quand la vie de ces êtres innocents et vulnérables entre tous pourra retrouver le minimum de sécurité dont toutes les populations civiles sont censées bénéficier.

Même si les médias n'accordent aux sinistres conséquences des sanctions indéfiniment prolongées qu'une attention superficielle et sporadique, n'est-il pas de notre devoir politique et moral de gouvernants de tous nous préoccuper de cet état de choses et d'y trouver une solution ? Dans ces conditions, nous devons nous demander quel rôle effectif doivent jouer la communauté des nations et, plus particulièrement, les organisations internationales compétentes.

Voilà, Monsieur le Président, une réflexion, une interrogation que je voulais partager avec les autres chefs de délégation.

Intervention de S.E. M. Ibrahim Assane Mayaki
Premier Ministre de la République du Niger

Intervention sur le volet politique

Monsieur le Président,

Le Niger, dont la capitale est Niamey, est un pays dont la contribution à ce que constitue la Francophonie aujourd'hui a été essentielle, car, comme le rappelait notre Secrétaire général ce matin, c'est à Niamey qu'est née la vision fondatrice de notre Organisation, le 20 mars 1970.

Monsieur le Président,

Le Niger, qui hier a aidé la Francophonie à naître, se trouve aujourd'hui dans la position où il demande à la Francophonie de l'aider à renaître, en sortant d'un passé douloureux et en entrant de plain-pied dans une vie constitutionnelle normale, de façon durable ; durable devant être compris ici comme synonyme d'irréversible.

Ce processus de retour à une vie constitutionnelle normale est déjà très avancé dans la mesure où un référendum constitutionnel a eu lieu en juillet dernier et dans la mesure où une élection présidentielle aura lieu dès le 17 octobre prochain, c'est-à-dire dans un mois.

Monsieur le Président,

Le gouvernement que je dirige a par ailleurs mis l'accent sur deux priorités :

- la réconciliation nationale, traduite par un gouvernement représentant toutes les sensibilités politiques ;
- la réforme de notre système judiciaire, en faisant de la justice un pouvoir véritablement indépendant.

Intervention de l'Honorable Don Boudria
*Ministre d'Etat,
Leader du gouvernement à la Chambre des Communes
du Canada*

Intervention sur le volet politique

Monsieur le Président,
Chers collègues,

La Francophonie fait face au défi de la modernité et de la pertinence, les jeunes nous l'ont rappelé ce matin avec éloquence lors des cérémonies d'ouverture.

La Francophonie sera-t-elle une organisation internationale dans laquelle ils se reconnaîtront, ou vers laquelle ils se tourneront dans le prochain millénaire pour réaliser leurs aspirations?

Les espoirs et les attentes qu'ils ont exprimés avec tant de clarté révèlent une convergence d'idées et d'intérêts qui va bien au-delà de ce qui nous réunit aujourd'hui à Moncton. Ils révèlent une convergence des valeurs et des choix politiques que nous aurions tort d'ignorer.

Cette jeunesse, reconnaissons-le, est un pur produit de cette modernité, et elle possède sans doute un sens plus aigu des potentialités et des possibilités qui s'offrent à nous. Entre autres, elle nous a dit qu'elle voyait l'Etat de droit et le respect des droits de la personne comme des valeurs universelles. Elles nous a également interpellés sur la sécurité humaine, la protection des civils en période de conflits, mais aussi les droits des civils en temps de paix.

Ces préoccupations de la jeunesse sont aussi partagées par notre société civile qui s'est réunie à Moncton dans un Sommet parallèle. J'ai d'ailleurs rencontré les organisateurs de ce Sommet pour recevoir leur déclaration. Je vous invite aujourd'hui à en prendre connaissance.

Le partage de la langue et de la culture françaises a d'abord réuni nos Etats et gouvernements au sein de la Francophonie internationale.

C'est le partage des valeurs et un sens commun des buts et des objectifs qui en assurera l'avenir. Plus qu'une communauté de langue et de culture, elle doit devenir une véritable communauté politique. Une communauté politique où le partage des valeurs démocratiques et l'Etat de droit règnent sans partage, sans exception.

Monsieur le Président, la Francophonie est jeune, mais elle se doit d'être pertinente.

Intervention de S.E. M. Francisco José Fadul
Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau

Intervention sur le volet politique

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Nos félicitations à la République socialiste du Vietnam pour son brillant exercice à la précédente présidence de l'OIE. Nos félicitations aussi au Canada pour son élection à la présidence de l'OIE. A lui, nos vœux d'un exercice excellent et nos remerciements les plus distingués à S.E. le Premier Ministre du Canada et à S.E. le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick pour l'accueil merveilleux dont ils nous ont entourés.

La Guinée-Bissau félicite la conférence pour l'adoption à son ordre du jour de ce point 14, concernant l'adoption du Plan d'action de Moncton. A ce sujet, nous voudrions relever les difficultés de la Guinée-Bissau dans son processus de normalisation politico-institutionnelle malgré la compréhension de la communauté internationale, tout récemment manifestée par les appels du Conseil de sécurité des Nations unies et de la Commission de l'Union européenne (le 26 juillet), dans le sens de la matérialisation des offres déclarées envers la Guinée Bissau notamment à la table ronde de Genève, le 5 mai dernier. Malgré toute cette haute compréhension, la Guinée-Bissau reste sans appui pour ses deux dizaines de programmes envisageant la reconstruction nationale, sauf celui respectant l'organisation des élections législatives et présidentielle prévues à l'accord de paix d'Abuja, du 1^{er} novembre 1998.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'organisation d'élections, tout court, ne satisfera pas tous les besoins de la normalisation politico-institutionnelle ; de la consolidation de la paix par l'axe de l'égalité d'opportunités et de la sauvegarde de la protection des plus faibles ; de la réactivation de l'administration publique ; de la consolidation de l'Etat de droit

démocratique pluraliste. Ces tâches géantes nous demandent des mesures d'accompagnement des élections, telles que :

- a) l'équipement de la communication sociale pour qu'elle couvre les besoins du pluralisme social, politique et « partidaire », y compris la réactivation des émissions locales de la RFI et de la CFI ;
- b) l'équipement et la formation civique des polices et des agents des gouvernements civils régionaux et sectoriels ;
- c) le déminage ;
- d) la démobilisation des excédents des forces armées et leur réinsertion sociale ;
- e) l'appui humanitaire aux forces armées, qui ont correctement rendu le pouvoir aux civils le jour même de sa prise et qui doivent être tranquilisées à l'approche des élections, car mon gouvernement n'a pas encore pu leur donner jusqu'ici même des lits, des matelas et des couvertures, sans parler d'une alimentation, sinon correcte, au moins régulière et quantitativement suffisante ;
- f) l'appui au ministère de la Santé, de l'Education, de la Jeunesse, de la Culture et du Sport ;
- g) l'appui au ministère de la Justice, au bureau du procureur général de la République et à la police judiciaire, pour respecter la stabilité et à la sécurité interne ;
- h) l'envoi en Guinée-Bissau d'une mission d'évaluation des besoins de ce pays dans cette très difficile période de son parcours historique, essayant fermement de s'acheminer vers la démocratie, la justice, la paix, contre l'exclusion, et la famine, le retard, l'abus d'autorité.

Nous tenons à informer cette auguste conférence que, dans la nouvelle Guinée-Bissau, le recensement électoral a commencé le 22 août malgré le sérieux manque d'aide extérieure promise.

Merci bien à tous nos frères de la Francophonie, particulièrement à la France, au Canada et au Sénégal, pour tous leurs efforts nous aidant à vaincre nos plus grandes difficultés.

Pour terminer, nous vous congratulons avec l'excellent rapport et recommandation du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Boutros Boutros-Ghali, à qui nous témoignons tout notre respect et celui de notre pays.

Intervention de S.E. M^{me} Marie-France Roussety
*Ambassadeur,
Représentant personnel du Premier Ministre
de la République de Maurice auprès du CPF*

Intervention sur le volet économique

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'occasion du VIII^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie.

Monsieur le Président, nous n'avons aucun doute quant au succès de ce Sommet sous votre présidence éclairée.

Permettez-moi aussi de féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le nouveau souffle et le nouvel élan qu'il a su donner, par son charisme et son dynamisme, à l'Organisation internationale de la Francophonie afin que celle-ci soit perçue comme une organisation politique et de coopération culturelle sur la scène internationale. La Francophonie a prouvé ainsi que sa contribution aux efforts d'autres organisations internationales pour relever les défis du nouveau millénaire ne peut être négligée.

Monsieur le Président, la Francophonie est plurielle et ne se limite pas seulement au partage d'une langue commune. Sa volonté de promouvoir les cultures traditionnelles des pays membres est sans égale. L'esprit et l'âme francophones survolent les barrières linguistiques. La Francophonie s'enrichit de la diversité des cultures qui la composent mais elle ne pourra développer ses potentiels pleinement que si les populations s'investissent davantage dans ses activités.

Elle se doit d'évoluer et de répondre aux exigences du temps, d'où l'importance du thème de ce présent Sommet qui est consacré à la jeunesse. En effet, plus de la moitié des 500 millions de francophones ont moins de 25 ans, et ce sont ces jeunes-là qui vont reprendre le flambeau pour consolider les bases afin de construire un monde meilleur.

Par conséquent, il est de notre devoir de répondre aux attentes de ces jeunes, pour qui la Francophonie n'a de sens que si elle est vécue comme un moyen d'accéder à l'éducation, à la formation et à l'emploi. C'est l'un des défis majeurs de notre Organisation et les pays du Nord devraient soutenir les efforts des pays en voie de développement à cet effet. N'oublions pas que c'est dans la formation que réside la clé de notre avenir. L'année 1999, placée sous le signe de la jeunesse, démontre déjà l'importance primordiale de ce groupe ainsi que la reconnaissance légitime des valeurs de celui-ci par la Francophonie. D'ailleurs, les concertations organisées jusqu'ici dans différentes régions francophones ont permis de dégager une politique d'équité et soudée envers la jeunesse.

Tout en favorisant l'émergence d'un monde multipolaire et harmonieux, nous devons renforcer la solidarité francophone. Il faut prendre la mesure des changements en cours car les facteurs de tension et de déstabilisation demeurent puissants.

Sur le plan économique, le phénomène de la mondialisation nous interpelle. Dans tous les domaines, les idées et les réalités auxquelles nous nous étions habitués changent à une vitesse inégalée dans l'histoire de l'humanité. La mondialisation concerne la circulation des hommes et des capitaux ouvrant la voie à plus de coopération tant technologique que culturelle. Néanmoins, la mondialisation ne doit pas conduire à l'uniformité ou à une situation où les plus forts décideront seuls du destin de la planète. La Francophonie a un rôle à jouer en ce sens. Elle doit intervenir pour le respect des identités culturelles et pour la prise en compte de la situation spécifique des pays les plus faibles.

Maurice, de concert avec d'autres Etats insulaires, a pris l'initiative de mettre en avant les spécificités des Etats de cette catégorie dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce. En effet, ces petits Etats insulaires sont vulnérables aux facteurs externes qui affectent leurs relations commerciales. Ils sont désavantagés par plusieurs facteurs, notamment :

1. leur position géographique (ces Etats sont éloignés des principaux marchés) ;
2. la pauvreté en ressources naturelles ;
3. une population limitée, donc un marché limité.

Ces facteurs contribuent à les rendre moins compétitifs sur le marché mondial. Ainsi, ces petit Etats insulaires ne peuvent pas trouver de nouveaux marchés pour leurs produits et ne bénéficient pas d'une « économie d'échelle ». Avec l'abaissement des tarifs douaniers, il est évident que ces derniers auront même du mal à préserver leurs marchés traditionnels.

Par conséquent, une considération spéciale devrait leur être accordée afin qu'ils puissent mieux intégrer l'économie mondiale. Ces Etats ont besoin de temps pour s'ajuster à la globalisation et leur survie dépend des relations économiques privilégiées

établies. Il faut en plus des mesures pour redresser la balance en leur faveur comme nous l'avons déjà évoqué à la Conférence ministérielle de Monaco, telles que :

1. l'accès à des emprunts à des taux concessionnels de la Banque mondiale ;
2. le maintien à un accès préférentiel à des marchés pour leurs produits comme dans le cas de la Convention de Lomé.

Il est évident qu'aucun de ces pays vulnérables ne pourrait survivre à une politique économique agressive, voire hostile. Par conséquent, les récentes déclarations ministérielles adoptées par l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation de l'Unité africaine font maintenant référence à la vulnérabilité des Etats insulaires. Il en est de même pour la Francophonie, car, à travers la Déclaration de Monaco, elle s'est engagée à œuvrer à l'intégration des petits Etats et des pays les moins avancés dans l'économie mondiale.

Bon nombre de ces pays se voient confrontés au problème de la dette qui freine tout développement économique. En effet, pour beaucoup, un cinquième de leurs revenus est absorbé par le paiement de la dette.

Monsieur le Président, la Francophonie doit agir face à l'urgence de la situation, afin que la communauté internationale puisse adopter une attitude plus généreuse pour le traitement de la dette.

A Hanoi, Monsieur le Président, la Francophonie a franchi une étape importante avec la désignation d'un Secrétaire général, véritable fédérateur et animateur de notre communauté. M. Boutros Boutros-Ghali s'est montré à la hauteur de ses engagements en faisant entendre une nouvelle voix sur la scène internationale. Ses qualités de négociateur et son expérience ont donné une certaine finesse ainsi qu'une nouvelle dimension aux interventions francophones.

Nous l'avons compris : l'ère des interventions unilatérales est révolue et l'approche doit être plus globale afin de prendre en considération les multiples facteurs concomitants.

Je voudrais, de ce fait, réitérer mon soutien à M. Boutros Boutros-Ghali, qui a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales dans le but de trouver des solutions aux divers problèmes qui nous affligent.

L'accord de paix signé à Lusaka est un pas important vers la paix dans la République démocratique du Congo. La Francophonie doit soutenir cette initiative et travailler en concertation avec d'autres organismes pour un rétablissement immédiat de la paix.

En ce qui concerne la crise aux Comores, pays voisin du nôtre dans l'océan Indien, la Francophonie a condamné le coup d'Etat d'avril dernier et en a suivi de près le développement. Tout en affirmant son soutien à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'archipel, la Francophonie doit s'associer aux initiatives de l'OUA pour

rétablir la paix aux Comores. De plus, la Francophonie doit aider l'OUA à maintenir la pression sur les parties concernées afin que l'accord d'Antananarivo soit mis en œuvre et qu'il y ait un prompt rétablissement d'un régime constitutionnel.

Monsieur le Président, je fais un appel à la France afin qu'elle exerce son influence pour atteindre cet objectif.

Ces conflits inter-Etats et inter-ethniques créent des problèmes à long terme, tels que le déplacement des peuples, les réfugiés, l'engagement des enfants dans les conflits et les mines antipersonnel.

Il est grand temps que nous nous rappelions le préambule de la Charte des Nations unies et proclamions à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites.

Je tiens aussi à souligner que Maurice a, cette année, accueilli la première Conférence ministérielle sur les droits de l'Homme en Afrique. De même, je voudrais saluer la décision prise à Alger par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OUA sur la marche à suivre concernant les coups d'Etat, à savoir : les partis ayant pris le pouvoir en utilisant des moyens anticonstitutionnels doivent tenir des élections afin d'être élus démocratiquement, sous peine de sanctions. Cette initiative, fort louable, pourrait être examinée et soutenue par l'Organisation de la Francophonie. De son côté, Maurice continuera à soutenir les efforts de la Francophonie pour la promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie.

Monsieur le Président, la Francophonie, à mon humble avis, devrait continuer ses efforts pour la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Je suis convaincue que les résolutions incluses dans le projet de Déclaration de Moncton et dans le Plan d'action de Moncton porteront leurs fruits. Non seulement nous condamnons l'engagement et l'implication des enfants dans les conflits armés, mais nous sommes aussi prêts à donner notre appui aux populations civiles affectées par les affres de la guerre, très souvent fratricide. De plus, nous devrions continuer à travailler en concertation avec d'autres organisations internationales afin de ne pas éparpiller nos efforts vers la résolution des conflits.

Monsieur le Président, pour terminer, je voudrais faire le vœu que nous puissions réaliser tous les objectifs que nous nous sommes fixés afin de léguer à nos jeunes, qui viennent de s'exprimer avec brio et détermination, un monde où nous pourrions tous vivre librement sans peur du lendemain.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Intervention de S.E. M. Charles Josselin
*Ministre délégué à la Francophonie et à la Coopération
de la République française*

Intervention sur le volet économique

Nous l'avions vu à Hanoi et nous l'avons confirmé à Monaco : la Francophonie peut servir au développement de ses membres, en œuvrant dans trois directions :

- agir ensemble, dans les enceintes internationales, en faveur de l'aide publique au développement, de la réduction de la dette et de l'accès des pays en développement aux marchés ;
- nous concerter pour faire valoir nos vues lors des grands rendez-vous économiques internationaux. Le plus important à ce titre sera le prochain cycle de l'OMC à Seattle ;
- développer des programmes à notre mesure, par exemple pour la création d'entreprises et par le micro-crédit.

Surtout, il convient de souligner le lien entre le développement économique et l'Etat de droit et la bonne gouvernance. Ces deux volets de notre action sont en réalité indissociables.

Intervention de l'Honorable Don Boudria
*Ministre d'Etat,
Leader du gouvernement à la Chambre des Communes
du Canada*

Intervention sur le volet économique

Monsieur le Président,
Chers collègues,

On ne peut évoquer le développement économique international aujourd'hui sans se référer au phénomène de la mondialisation qui a complètement bouleversé les échanges entre pays.

Quand les historiens analyseront les grandes tendances économiques et sociales qui ont marqué la fin du xx^e siècle, ils noteront sans aucun doute l'influence profonde que le développement des technologies de la communication, la libéralisation des échanges et l'ouverture des marchés ont eue sur l'économie de tous les pays.

Car la mondialisation des économies n'est pas seulement une réalité observable dans les pays industrialisés. Quels que soient leur niveau de développement ou les caractéristiques de leur économie, tous les pays du monde ressentent, à des degrés divers il est vrai, les effets de la mondialisation.

Pour cette raison, un forum international comme celui qui nous réunit ici doit nécessairement tenir compte de cette nouvelle circonstance.

Nous savons déjà que la mondialisation peut être la source de nouvelles richesses en augmentant grandement les flux commerciaux et les apports de capitaux et en stimulant la concurrence.

Nous savons aussi que cette nouvelle intégration des économies peut contribuer à propager, à la vitesse de la lumière, les crises économiques survenant dans n'importe quelle région du monde. Il nous faut donc être vigilants.

Enfin, comme le Premier Ministre Jean Chrétien l'a souligné dans son discours d'ouverture, la mondialisation pose aussi le problème de l'exclusion de certains pays et groupes de citoyens de la mouvance économique internationale.

Comme certains autres pays ailleurs, le Canada a réagi à ces conséquences de la mondialisation, et nous croyons que nos conclusions vont éclairer les discussions tenues dans le cadre de ce volet économique.

Premièrement : pour pallier la propagation des crises financières, nous appuyons une réforme en profondeur du système financier international. Déjà, le G-7 a créé un Forum sur la stabilité financière pour améliorer la coordination et la coopération entre les organismes de réglementation et de surveillance financières à l'échelle internationale. Nous croyons que c'est un pas dans la bonne direction, mais nous souhaitons qu'un mécanisme de discussions permanent entre les pays industrialisés, les pays émergents et les pays en voie de développement soit institué.

J'invite les participants à ce Sommet à appuyer cette initiative.

Deuxièmement : nous voulons favoriser l'intégration des pays les moins avancés au système économique international, comme nous l'avons d'ailleurs indiqué lors de la Conférence de Monaco.

Nous sommes d'avis qu'à ces efforts internationaux doivent correspondre de saines politiques économiques appliquées au niveau national, comme nous y invite d'ailleurs le Plan d'action sur lequel nous avons commencé à nous pencher.

Le Plan d'action nous invite également à poursuivre nos efforts pour lutter contre la pauvreté. Le poids de la dette qui accable plusieurs pays appartenant à la Francophonie engloutit à lui seul une part considérable des revenus de ces Etats, ce qui a pour effet de limiter sérieusement l'affectation des ressources à l'allègement de la pauvreté dans ces mêmes pays.

C'est pourquoi, lors du Sommet du G-7 à Cologne en juin dernier, le Canada a fait la promotion d'un élargissement de l'initiative de réduction de la dette en faveur des pays pauvres lourdement endettés, afin que ces derniers puissent disposer de plus de moyens dans les domaines de la santé et de l'éducation. Cette suggestion du Canada a été endossée par les participants. Nous devons continuer nos efforts en ce sens.

Comme institution multilatérale importante, la Francophonie doit aussi s'ajuster au nouveau contexte mondial, notamment en ciblant son action dans les domaines de l'information, de la formation et de la concertation.

Je souhaite, Monsieur le Président, chers collègues, que ces quelques réflexions et suggestions soient utiles à nos discussions.

Merci.

Intervention de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française

Intervention sur le volet coopération : la diversité culturelle

Sur ce thème de la diversité culturelle, je voudrais dire que nous avons une échéance majeure : la réunion ministérielle de Seattle. Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix. Je souhaite que nos experts se concertent avant ce rendez-vous, pour définir notre stratégie commune face au nouveau cycle de l'OMC.

Je voudrais aussi dire que j'approuve l'intervention du Président Diouf, pleine de sagesse et de vision. Il ouvre en particulier le chantier de nos modes de financement. Il faudra en discuter, pour trouver les mécanismes appropriés.

Intervention de S.E. M^{me} Lila Ratsifandrihamanana
Ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar

Intervention sur le volet coopération économique

Avec l'autorisation et sur instruction du chef de la délégation de Madagascar, le Président de la République de Madagascar, S.E. M. Didier Ratsiraka, je souhaiterais prendre brièvement la parole sur le volet coopération économique.

Avec la réunion des Ministres des Finances et de l'Economie de Monaco, la Francophonie a pris le virage de l'économie. Ce dont nous nous félicitons.

Le Plan d'action qui est proposé aujourd'hui reflète d'ailleurs en partie cette volonté de faire de notre Organisation une plate-forme d'échanges économiques efficaces.

En partie, en effet, car nous constatons que seuls quatre paragraphes de ce Plan d'action sont consacrés au volet économique tandis que vingt-neuf sont consacrés au volet politique. Je voudrais alors, en me ralliant à ce qu'avaient dit précédemment S.E. M. Diouf, Président du Sénégal et M^{me} Nguyen Thi Binh, Vice-Présidente du Vietnam, lorsqu'ils parlaient du programme spécial de sécurité alimentaire, souligner l'importance de ce programme.

Nous nous félicitons, à cet égard, de la signature de l'accord de coopération entre le Conseil permanent de la Francophonie et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et lançons un appel à tous les pays membres pour un soutien financier solidaire du PSSA (Programme spécial pour la sécurité alimentaire) qui favorise toutes les formes de coopération Nord-Sud, Sud-Sud et tripartite.

Ce programme renforce la solidarité Sud-Sud. Tout en valorisant les expertises et les technologies des pays du Sud les plus avancés dans leurs domaines respectifs, le PSSA encourage par ailleurs la prise en mains par les nationaux eux-mêmes de leur propre stratégie de développement.

Monsieur le Président,

Nous aurions aimé à cet égard voir figurer un paragraphe supplémentaire au Plan d'action, réaffirmant la nécessité vitale de promouvoir la sécurité alimentaire pour remplir l'engagement de lutte contre la faim pris lors du Sommet mondial de l'alimentation.

Intervention de S.E. le D^r Calliopa Pearlette Louisy *Gouverneur général de Sainte-Lucie*

Intervention sur le volet coopération : nouvelles technologies

Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Nous souhaitons exprimer notre sincère reconnaissance au gouvernement et au peuple du Nouveau-Brunswick pour leur hospitalité et leur accueil chaleureux. Nous voulons féliciter l'Agence de la Francophonie et le Secrétaire général de la Francophonie en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick qui ont convoqué cet excellent Sommet.

Monsieur le Président, le gouvernement de Sainte-Lucie, comme beaucoup d'autres, considère que l'accès du peuple aux nouvelles technologies de la communication est d'une importance majeure. Pour nous, cet accès représente un des défis principaux au développement socio-économique du pays dans le nouveau millénaire. Sainte-Lucie est une petite île qui dépend de ses industries de bananes et du tourisme pour survivre économiquement. Elle a reconnu donc la nécessité de profiter des marchés-créneaux dans le secteur tertiaire, tels que les services financiers et l'informatique, afin de diversifier l'économie.

C'est ainsi que le gouvernement est entré dans des discussions avec le fournisseur principal des télécommunications, comme partie d'une stratégie plus agrandie de réforme des télécommunications mise en œuvre par l'Organisation des Etats des Caraïbes de l'Est, afin de réduire le prix des télécommunications.

A un autre niveau, le ministère de l'Education, du Développement des Ressources humaines, de la Jeunesse et des Sports s'est rendu compte que Sainte-Lucie ne peut se préparer à faire face aux défis et à profiter de la nouvelle ère technologique qu'en adoptant une politique mûrement réfléchie permettant l'introduction des nouvelles technologies de l'information dans le système éducatif.

Par conséquent, le ministère a récemment achevé un Plan éducatif pour les dix prochaines années, qui propose l'adoption des nouvelles technologies en tant qu'outils pour améliorer davantage l'enseignement et l'apprentissage, et pour assurer que les étudiants saint-luciens soient assez initiés aux technologies pour accéder à des opportunités d'emploi au niveau mondial, et pour contribuer pleinement au développement de Sainte-Lucie.

A cet égard, en octobre 1998, le gouvernement de Sainte-Lucie a fait parvenir à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie un projet intitulé «L'intégration des technologies d'Internet dans le système éducatif». Ce projet s'accorde avec «Les propositions d'un cadre de programmation pour le biennium 2000-2001» de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie qui inclut des propositions pour augmenter l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans les pays du Sud.

Monsieur le Président,

L'éducation et la formation de la jeunesse sont une clé dans le développement de Sainte-Lucie, étant donné que la moitié de la population a moins de 30 ans. Pour cette raison, nous avons soumis un autre projet à l'appui de notre Plan éducatif «Formation des jeunes à l'entrepreneuriat». Ce plan vise aussi la promotion du multilinguisme. Cette politique, toujours en formulation, propose que la base de ce multilinguisme soit formée de trois langues : l'anglais, le créole et le français.

A cette fin et avec le soutien du gouvernement de la République de France, un projet pilote sur la langue française était introduit dans les écoles primaires en septembre 1994 en vue de promouvoir plus d'aisance à communiquer en français et d'encourager une appréciation de la culture française dès l'enfance. Auparavant, la langue française n'était enseignée que dans les écoles secondaires. Ce projet qui a été mis en œuvre à Sainte-Lucie ainsi qu'à la Dominique se terminera l'année prochaine et un soutien financier est nécessaire pour continuer de l'introduire dans toutes les écoles primaires.

Toujours dans le cadre de cette initiative, il existe des dispositions pour établir un centre de documentation/laboratoire de langues au Sir Arthur Community College, la seule institution de l'éducation supérieure tertiaire à Sainte-Lucie. Ce projet est aussi financé par le gouvernement de France.

Le gouvernement de Sainte-Lucie a aussi l'intention de développer un programme d'apprentissage de la langue française destiné aux fonctionnaires et aux cadres et, éventuellement, aux secteurs spécialisés, par exemple le tourisme. Le gouvernement de Sainte-Lucie souhaite inviter l'Agence de la Francophonie à augmenter son soutien à Sainte-Lucie pour lui permettre de poursuivre les projets susdits pour la promotion du français.

On espère que l'apprentissage du français se déroulera éventuellement sous la forme de la formation à distance au moyen des nouvelles technologies de la communication et de l'information. L'apprentissage du français sera renforcé par des échanges culturels et linguistiques avec des pays tels que la Martinique et la Guadeloupe.

D'ailleurs, le gouvernement de Sainte-Lucie compte introduire l'enseignement et l'apprentissage du créole comme « langue partenaire » du français en utilisant le centre des langues (susmentionné) et le Programme d'alphabétisation pour les adultes. A cet égard, nous souhaitons remercier l'Agence de son soutien au Symposium international sur la langue créole.

En ce qui concerne la promotion de la diversité culturelle, c'est aussi une source d'inquiétude pour le gouvernement de Sainte-Lucie et nous voulons faire un appel à l'Agence pour qu'elle offre plus d'assistance dans ce domaine. Cette assistance comprendrait l'introduction des politiques visant à faciliter le processus d'obtenir des visas français ou francophones pour les artistes, et l'encouragement des échanges d'artistes et d'artisans. Sainte-Lucie, grâce à l'assistance de l'Agence, a eu la bonne chance d'envoyer un représentant au Salon international de l'artisanat africain de Ouagadougou et au Marché des arts et du spectacle africains, respectivement. Dans l'avenir, nous voudrions envoyer un groupe représentatif d'artistes aux forums susmentionnés et aimerions d'ailleurs recevoir des visites d'artistes africains.

Nous demandons ainsi à la Francophonie de fournir l'assistance nécessaire pour faciliter ces échanges, aussi bien que la participation de nos artistes aux événements culturels francophones, de soutenir les efforts des pays du Sud tels que Sainte-Lucie pour initier leur population, surtout les jeunes, à l'informatique afin de permettre l'intégration sociale et économique dans le nouveau village planétaire, de mettre en œuvre les décisions prises lors des Assises francophones sur la formation professionnelle et technique et les recommandations de la jeunesse francophone lors des forums de Genève et du Burkina Faso.

Merci, Monsieur le Président.

**Lieu et date
de la IX^e Conférence
des chefs d'Etat et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

Intervention de S.E. M. Emil Constantinescu
Président de la République de Roumanie

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à exprimer mes plus chaleureuses félicitations au Liban pour la prise de la présidence.

Je prends la parole pour vous dire combien la Roumanie avait à cœur d'accueillir un Sommet de la Francophonie, souhait qu'elle avait exprimé dès le V^e Sommet à Maurice, lorsqu'elle a acquis le statut de membre à part entière de notre grande famille.

Mais, par esprit de solidarité et d'amitié avec tous les pays francophones, nous voilà, une fois de plus, prêts à soutenir la candidature d'un pays de l'Afrique de l'Ouest, une région qui n'a jamais accueilli un tel Sommet. Notre geste exprime le profond respect que nous avons pour les pays africains et, en même temps, la reconnaissance de leur rôle particulièrement important dans le monde contemporain. En outre, comment oublier que l'idée de Francophonie elle-même est née de la clairvoyance du Président Senghor, l'une des figures fondatrices de notre xx^e siècle ?

Aussi estimons-nous qu'il est de notre devoir de soutenir nos amis du Burkina Faso qui souhaitent organiser le Sommet de 2003.

Je nourris l'espoir que notre souhait d'organiser le XI^e Sommet à Bucarest sera, enfin, exaucé en 2005, quand il sera en effet grand temps qu'un Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement revienne sur notre vieux continent d'Europe. Cette décision aurait vraiment une valeur symbolique : elle serait censée renforcer l'idée qu'un pôle francophone est en train de se consolider en Europe centrale et de l'Est, une zone profondément attachée aux traditions et aux idées généreuses de la Francophonie.

Intervention de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nos félicitations chaleureuses vont au Liban qui vient d'être choisi pour abriter le XI^e Sommet de la Francophonie, qui sera le premier du III^e millénaire. Ayant déjà été le pays hôte d'un Sommet de la Francophonie, le Vietnam comprend bien l'honneur et la responsabilité qui s'attachent à une telle tâche. Le Vietnam tient à assurer le Liban, avec lequel il est lié par des relations traditionnelles d'amitié, de son soutien entier dans la préparation et la tenue du Sommet de Beyrouth.

Monsieur le Président,

S'agissant du lieu du X^e Sommet, nous savons bien le rôle actif que le Burkina Faso a toujours joué dans notre communauté francophone. Il a abrité en décembre 1994, à Ouagadougou, la Conférence ministérielle de la Francophonie qui s'est déroulée dans de bonnes conditions. Nous pensons qu'après les Sommets de Hanoi en Asie, de Moncton en Amérique et celui à venir de Beyrouth au Moyen-Orient il est juste que le Sommet en 2003 revienne sur le continent africain qui a vu naître notre mouvement francophone. Dans cette optique, le Vietnam se prononce pour la candidature du Burkina Faso au X^e Sommet.

Je vous remercie.

Intervention de S.E. M. Abdou Diouf
Président de la République du Sénégal

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Sénégal soutient le Liban pour le IX^e Sommet en 2001. Il soutient aussi la candidature du Burkina Faso pour abriter le X^e Sommet en 2003. Il rappelle que le III^e Sommet s'était tenu à Dakar en 1989 et c'était le I^{er} Sommet tenu en Afrique en hommage au Président Senghor.

Intervention de S.E. M. Figueiredo Soares
*Ministre des Affaires étrangères et des Communautés
de la République du Cap-Vert*

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais prendre la parole pour m'associer à ceux qui m'ont précédé portant les félicitations au Liban pour son élection pour abriter le IX^e Sommet de la Francophonie et pour appuyer la candidature du Burkina Faso pour organiser le X^e Sommet tout en remerciant le geste amical et sympathique de la Roumanie.

Interventions de caractère général

Intervention de S.E. M. Kadré Désiré Ouédraogo *Premier Ministre du Burkina Faso*

Monsieur le Président,

Je vous remercie de me donner la parole. Et puisque c'est la première fois que je la prends, vous me permettez d'ajouter la voix du Burkina Faso à celles qui vous ont vivement félicité pour votre élection à la tête de notre Organisation. Je voudrais vous adresser à vous-même, Monsieur le Président, à l'Honorable Bernard Lord, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, au gouvernement canadien ainsi qu'à tous les Acadiens et Acadiennes, nos félicitations pour la parfaite organisation de ce Sommet et nos remerciements pour la chaleureuse hospitalité dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans votre beau pays.

Au Secrétaire général, j'adresse mes félicitations pour la dynamique action qu'il mène pour le rayonnement de la Francophonie, et à la République socialiste du Vietnam, mes félicitations pour deux ans d'efforts réussis à la tête de l'Organisation.

Monsieur le Président, en appui aux éminents intervenants qui m'ont précédé, je voudrais redire combien la voix de la Francophonie est présente à travers le monde depuis la mise en œuvre de sa dimension politique à Hanoi. Cette voix forte et respectée nous manquait pour construire notre communauté avec un porte-parole dont nous percevons clairement l'utilité et la raison cardinale d'être.

Monsieur le Président, les défis politiques, économiques et sociaux qui nous attendent, nous commandent de resserrer nos rangs, de privilégier la solidarité entre nos pays respectifs et surtout de revoir toutes les passerelles susceptibles de dynamiser notre partenariat.

Comme l'a si brillamment montré hier S.E. M. le Président Abdou Diouf, la coopération économique, la promotion des investissements peuvent et doivent être le ciment de notre solidarité collective. Nous pouvons les renforcer en conjuguant nos efforts par

une participation active aux organisations régionales dont nos pays sont membres. Pour ce faire, il faudra un effort accru d'harmonisation de nos instruments et de notre environnement juridique et fiscal.

De même que de nouvelles pistes de recherche d'actions porteuses d'espoir, de synergies croisées appellent de notre part une attention particulière afin d'accueillir, comme l'a si bien dit S.E. M. le Président Jacques Chirac, les propositions de la société civile, les ONG, les collectivités locales qui nous enrichiront de leur expertise dans des domaines aussi vitaux que celui de la coopération décentralisée.

Monsieur le Président, le monde de demain appartiendra à ceux qui voudront s'unir pour relever les défis technologiques. Nul besoin d'affirmer que le fer de lance de cette société nouvelle est la jeunesse. Il nous faut donc faire des grands désirs des jeunes un programme à part entière dans le biennium 2000-2001 à venir.

Les jeunes étant les vecteurs du patrimoine culturel de notre communauté, nous devrions tout mettre en œuvre pour faciliter leurs rencontres, leurs échanges, leurs réflexions si nous voulons aller vite et vivre à notre temps.

Je vous remercie.

Intervention de S.E. M. Soubanh Srithirath
*Ministre auprès de la Présidence
de la République démocratique populaire lao*

Monsieur le Président de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation,
Mesdames et Messieurs,

Il m'est un grand honneur et privilège de me retrouver parmi les éminents chefs d'Etat et de gouvernement de notre famille francophone en qualité de représentant personnel du Président de la République démocratique populaire lao, S.E. M. Khamtay Siphandone, qui a exprimé son profond regret de n'avoir pas pu être des vôtres en raison d'obligations à l'intérieur du pays. En cette qualité, j'ai le devoir et le plaisir de transmettre à cette auguste assemblée ses salutations les plus chaleureuses et ses vœux de pleine réussite aux travaux de la conférence.

Par ailleurs, qu'il me soit permis de formuler, au nom de ma délégation, nos remerciements les plus sincères au peuple et au gouvernement canadien, en particulier à la population et au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour leur chaleureux accueil et leur excellente hospitalité.

En choisissant le Nouveau-Brunswick, dont le français est la langue minoritaire, comme lieu de rencontre de la VIII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage, la communauté francophone tient à affirmer les valeurs intrinsèques de la Francophonie qui sont l'esprit d'ouverture, la tolérance, l'harmonie linguistique et le respect de l'identité culturelle. La plupart des pays de la Francophonie représentée ici vivent une situation semblable. Le multilinguisme est une réalité vivante de notre Communauté. Et la Francophonie se définit tout autant par la présence de la langue française que par sa coexistence harmonieuse avec les autres langues parlées dans l'espace francophone.

Monsieur le Président,

Bien que la fin de la guerre froide remonte à près d'une décennie, elle n'en continue pas moins à exercer des effets tangibles et multiformes sur la scène mondiale. Si l'on examine le bilan de la sécurité dans le monde, on assiste à deux tendances contradictoires. D'une part, d'innombrables événements montrent que la tendance à la paix, à l'amélioration des relations entre les États continuent à prévaloir : en effet, un certain nombre de conflits prolongés depuis des dizaines d'années sont en voie de règlement pacifique ; les relations entre de nombreux pays, y compris de grandes puissances, tendent à s'améliorer. De l'autre, des scènes quotidiennes d'effusion de sang ou de tensions continuent à se passer dans de nombreuses régions, du Proche Orient au continent africain, des Balkans à l'Asie du Sud. La course aux armements ne s'est guère arrêtée. Les attentats terroristes se succèdent. Ce bilan montre que la planète dans laquelle nous vivons n'échappe pas à l'insécurité.

Il en est de même en Asie du Sud-Est. Théâtre d'incessantes guerres et de conflits sanglants où se sont accumulés de nombreuses contradictions et différends durant ces cinquante dernières années, cette région connaît maintenant un environnement de paix, de stabilité et de coopération pour le développement.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est s'est élargie progressivement à dix membres, mettant ainsi fin à une histoire marquée par des divisions successives. Le Traité préconisant l'Asie du Sud-Est dénucléarisée a été signé. Cependant, la région abrite encore des problèmes à résoudre, comme les questions de délimitation frontalière terrestre ou maritime qui, d'un jour à l'autre, pourraient mettre sérieusement en danger la paix et la stabilité de tous les pays du Sud-Est asiatique.

À côté des défis considérables nés des tensions et des conflits actuels dans différentes régions, de la politique d'hégémonie et d'imposition, de l'injustice sociale, de la disparité croissante entre les pays riches et les pays pauvres, le monde doit faire face à des répercussions accablantes et imprévisibles de la crise financière-monnaire sans précédent. En effet, cette crise qui a pour toile de fond la mondialisation économique, a éclaté en Asie orientale en 1997 provoquant ainsi une brutale régression économique dans de nombreux pays de la région, et ses effets négatifs continuent à s'étendre dans d'autres régions.

Cependant, tout comme la paix et la stabilité, la coopération pour le développement ainsi que l'instauration d'un nouvel ordre politique et économique international demeurent toujours la tendance dominante dans les évolutions internationales. Cette tendance ne cesse de se renforcer dans un contexte mondial caractérisé par une interdépendance croissante, l'accélération de la mondialisation qui va de pair avec la régionalisation.

Cette situation place aussi la communauté internationale devant autant d'opportunités que de défis. Pourtant, il est à souligner que les pays en développement et les pays les moins développés sont plutôt confrontés à des défis considérables. Pour commencer, les bienfaits de la mondialisation n'en ont encore atteint qu'un assez petit nombre. Au nombre des pays dont paraissent se détourner les flux mondiaux de capitaux figurent

ceux où sévit la pauvreté la plus tenace. Les tendances défavorables de l'aide publique au développement compromettent sérieusement les perspectives de développement des pays à faible revenu. Sans l'appui soutenu de la communauté internationale, il est peu probable que la plupart des pays vulnérables puissent profiter des effets bénéfiques de la libéralisation et des réformes économiques qu'ils ont instituées récemment.

Monsieur le Président,

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé à Hanoi de faire de la Francophonie une organisation internationale. Dans cette perspective, la nomination de Monsieur Boutros Boutros-Ghali au poste de Secrétaire général de notre Organisation, doit rendre la Francophonie plus populaire, plus visible et plus accessible, pour la faire connaître et reconnaître sur la scène internationale. Aujourd'hui, la Francophonie entretient un tissu de relations formelles et institutionnelles et elle est devenue une organisation internationale avec une dimension politique, économique et culturelle. Pour qu'elle s'affirme dans le monde, elle doit apparaître comme une communauté en mouvement.

Autour du thème pertinent proposé par le pays hôte, le Sommet de Moncton doit se pencher tout particulièrement sur la problématique de la jeunesse. Au cœur même de cette problématique, les jeunes se sentent laissés à l'écart des décisions qui les concernent. Alors que la jeunesse de nos pays constitue l'avenir de la Francophonie, celle-ci a été longtemps le plus grand absent des niveaux de prises de décisions aussi bien politique et économique que social. Dans cette perspective, la Francophonie a souhaité se mettre à l'écoute des jeunes francophones afin que le Sommet de Moncton soit véritablement l'occasion de répondre à leurs attentes, à leurs aspirations et à leurs projets. Il s'agit désormais pour nos gouvernements, nos différents opérateurs et intervenants, de s'assurer d'une concertation efficace et permanente dans les actions à privilégier.

A l'aube du XXI^e siècle, marqué par l'interdépendance économique et politique des nations, la marginalisation d'un grand nombre de jeunes est un sujet de grande préoccupation pour tous les pays, Il est important de redéfinir leur place et leur rôle à l'intérieur de nos sociétés. Les jeunes sont notre plus grande richesse et les bâtisseurs ou leaders de demain. Depuis sa création, la Francophonie n'a cessé d'évoluer, elle ne peut se permettre maintenant de mettre en jeu son développement en n'attachant pas une attention particulière à sa relève. Elle doit innover pour s'assurer d'une relève forte et confiante, renforcer sa vitalité et sa capacité de renouvellement en associant davantage les jeunes au projet francophone. Il nous appartient de faire en sorte que les institutions francophones puissent répondre aux attentes des jeunes de la Francophonie et nous devons concentrer nos efforts afin d'assurer que le Sommet de Moncton sera à cet égard un véritable succès.

Monsieur le Président,

Au cours de son évolution, la communauté francophone s'est préoccupée de répondre aux besoins de ses membres à travers ses multiples secteurs d'intervention. Dans le cadre de la coopération multilatérale, des programmes mobilisateurs ont été mis en place. Les programmes du secteur économique doivent, à notre avis, avoir plus de

visibilité si l'on veut conforter le développement sans lequel la Francophonie, face à la mondialisation, ne saurait faire le poids.

A cet égard, l'accord de coopération signé en août dernier entre le Conseil permanent de la Francophonie et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture revêt une signification importante. Dans ce contexte, l'initiative de coopération Sud-Sud en appui au Programme spécial pour la sécurité alimentaire lancée par la FAO sera non seulement l'occasion de renforcer la coopération entre les pays de la Francophonie, mais elle permettra aussi de promouvoir une assistance des pays en développement avancés au profit des pays moins développés de notre communauté.

Mon pays, pour qui la question de la sécurité alimentaire s'inscrit dans un des huit programmes prioritaires du plan de développement socio-économique pour la période 1996-2000, adhère entièrement à cette initiative car nos besoins en la matière sont énormes.

Après une décennie de mise en œuvre de la politique de renouveau qui consistait à orienter l'économie du pays sur la voie de l'économie de marché et qui avait produit des résultats considérablement importants pour le développement national, ayant enregistré une performance soutenue avec un taux d'inflation très élevé et un taux de change fortement fluctuant dus à la faiblesse de notre développement économique et aux effets de la crise économique et financière de la région.

Cependant, notre pays reste stable, la société dans l'ordre et le peuple lao tout entier étroitement uni pour surmonter les vicissitudes des circonstances, continuer l'œuvre de sauvegarde et d'édification nationale tout en poursuivant la politique du renouveau. Face à la crise, le gouvernement a décidé de centrer ses efforts sur les investissements dans la production agricole par l'élargissement des surfaces de la rizière irriguée qui a doublé par rapport à celle des vingt dernières années, favorisant l'extension de la deuxième culture de riz dans l'ensemble du pays. Cette entreprise devra aboutir à la réalisation du programme développement socio-économique pour la période 1996-2000 en renforçant la base pour un nouveau rythme du développement du pays et une stabilité permanente favorable aux investissements extérieurs.

En outre, fidèle à sa politique étrangère de paix, d'indépendance et d'amitié, le Laos considère que son appartenance à la Francophonie constitue un gage de la politique de large ouverture, de diversification, de multilatéralisation et d'intégration progressive en vue d'assurer la paix, la stabilité et le progrès.

Monsieur le Président,

Pour terminer mon propos, je voudrais vous assurer de la disponibilité et de la volonté profonde de la République démocratique populaire lao à œuvrer activement aux initiatives et activités de la Francophonie sur la base de l'égalité, de la réciprocité et du partenariat.

Je vous remercie.

Intervention de S.E. M. Kokou Joseph Koffigoh
*Ministre des Affaires étrangères et
de la Coopération de la République du Togo*

Monsieur le Président,

Le Président de la République togolaise S.E. M. Gnassingbé Eyadéma m'a chargé de vous adresser ses compliments.

Il se félicite de l'adoption par le Sommet des chefs d'Etat du Plan d'action de Moncton, notamment de l'axe d'intervention prioritaire relative à la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit.

En effet, en demandant à l'Union européenne d'apporter au Togo, le concours nécessaire à la poursuite de son processus de démocratie, le Sommet de la Francophonie vient de manifester sa solidarité vis à vis du Togo.

Je voudrais également vous dire que le Président de la République m'a demandé de vous transmettre par écrit ses réflexions sur les thèmes du Sommet notamment la jeunesse, la paix, la sécurité et la coopération en vous priant de le faire distribuer comme document officiel du Sommet.

Je vous remercie.

Message de S.E. M. Gnassingbé Eyadéma
Président de la République du Togo

Monsieur le Président en exercice sortant de la Francophonie,
Monsieur le Premier Ministre du Canada,
Monsieur le Président de la République Française,
Monsieur le Premier Ministre du Québec,
Monsieur le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de La Francophonie,
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et représentants des
Organisations internationales,
Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, je voudrais exprimer mes vifs remerciements, et mes compliments au Premier Ministre du Canada, pour l'accueil très cordial dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis que nous avons foulé le sol de cette belle ville de Moncton.

La parfaite organisation de ce Sommet, le premier après Hanoi, où nous avons imprimé à la Francophonie une dynamique résolution politique, et le dernier du millénaire finissant, laisse augurer de la réussite de nos assises.

Permettez-moi de rendre hommage au Président de la République socialiste du Vietnam, Président en exercice sortant de la Francophonie, pour les efforts qu'il a déployés, durant son mandat, en vue du renforcement des liens entre les Etats membres de notre institution, et les autres organisations internationales.

Je voudrais saluer les initiatives politiques et diplomatiques, prises par les autres chefs d'Etat de la Francophonie, et qui ont contribué à l'amélioration du fonctionnement de notre institution.

Je voudrais, en particulier, rendre hommage au Président de la République française, Monsieur Jacques Chirac, pour l'impulsion qu'il a su donner à notre communauté, depuis le Sommet de Hanoi, pour son engagement en faveur du Tiers-Monde, dont il est l'avocat défenseur, et pour toutes les actions qu'il mène pour le rayonnement de la langue française.

Grâce aux nouvelles structures mises en place, et aux nombreux chantiers ouverts par la Francophonie, nous apprécions, chaque jour davantage, la portée des actions multiformes de notre institution, que dirige avec compétence, sagesse et efficacité, le Secrétaire général, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, à qui je tiens à exprimer mes vives et chaleureuses félicitations.

Enfin, mes compliments vont à l'Administrateur général, Monsieur Roger Dehaybe, pour le travail remarquable qu'il a accompli, dans le cadre de la mise en œuvre des réformes décidées par les chefs d'Etat et de gouvernement à Hanoi.

Monsieur le Président,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

Le thème de ce VIII^e Sommet, qui nous réunit, est bien celui de la jeunesse, dont nous disons si justement qu'elle est l'avenir de notre communauté. Mais, si cette jeunesse est bien le devenir de la Francophonie, elle en est aussi et surtout le présent.

Aussi est-il indispensable, pour que demain soit porteur d'espoir, de faire en sorte qu'aujourd'hui la vision du monde, que nous donnons à nos enfants, les incite à miser sur l'avenir.

Or, un regard sur les temps que nous vivons a tôt fait de nous renvoyer l'image d'un monde de conflits armés, avec son lot de morts, de génocides, de populations déplacées, d'atrocités de tout genre, de mutilés et de handicapés.

Ces guerres, qui n'épargnent pratiquement aucun continent, et surtout pas l'Afrique, restent notre souci majeur à l'aube du troisième millénaire car, faut-il le rappeler, que valent la démocratie, l'Etat de droit, la justice, la prospérité, le développement, la culture, la liberté, le pluralisme politique, si la paix n'est pas garantie ?

L'Afrique, notre continent, fait quotidiennement l'amère expérience de cette vérité, que je viens d'énoncer, et sur laquelle il me plaît de revenir.

Ces guerres qui causent, par surcroît, d'énormes dégâts matériels, nous démontrent chaque jour que, s'il est facile de détruire, il n'est pas aussi facile de reconstruire.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que si nous ne sortons pas de la spirale de la guerre, ceux qui nous aident à développer nos pays finiront par se décourager et nous tourner le dos car l'assistance qu'ils nous apportent, pour améliorer la condition de vie de nos populations, ne doit pas servir à les enfoncer davantage dans la misère.

La paix est donc l'indispensable et incontournable condition autour de laquelle gravitent toutes les autres valeurs humaines, auxquelles nous sommes profondément attachés.

C'est pourquoi nous n'aurons jamais cessé de travailler à sa pérennité, aussi bien en Afrique que dans le reste du monde.

Monsieur le Président,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

En juin 1993, lors du Sommet de l'OUA au Caire, nous avons lancé, face au péril que constituaient les nombreux foyers de tensions sur notre continent, l'idée de la création d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Un an plus tard, aux assises de l'OUA à Tunis, nous avons proposé, en vue d'un renforcement de l'efficacité de ce mécanisme et de ses capacités d'intervention, la création d'une force africaine de maintien de la paix, qui avait rencontré l'adhésion de nos pays d'Afrique, et l'appui des grandes puissances amies.

Cette proposition a donné lieu à des conférences et des séminaires qui ont permis de parvenir à la conception et à la production d'un document dénommé « Modules de Forces en attente », présenté lors des Sommets France-Afrique à Ouagadougou, en 1996 et à Paris, en 1998 et qui, pour l'essentiel, respecte les principes des Chartes de l'ONU et de l'OUA.

L'actualité de ces derniers mois en Europe prouve, avec la gestion du conflit du Kosovo par nos partenaires européens et américains, que la mise sur pied d'une Force de maintien de la paix reste, pour l'heure, une des voies de salut, pour les populations qui payent toujours le plus lourd tribut des conflits armés.

Pour réussir la mise en place de cette Force de maintien de la paix, il m'apparaît indispensable d'œuvrer pour une coopération étroite entre les différentes armées de nos États.

Des manœuvres militaires conjointes et multinationales nous y aideront, j'en suis sûr.

Il fut un temps où, avec la course aux armes les plus sophistiquées à laquelle s'étaient livrées les deux plus grandes puissances, l'on s'accordait volontiers à faire croire que celui qui voulait la paix devait préparer la guerre.

Aujourd'hui, nos populations en ont assez de ces guerres qui les tuent et les mutilent. C'est pourquoi je plaide solennellement, et du haut de cette tribune, pour une autre profession de foi.

Je dis donc que, si nous voulons la paix, nous devons préparer la paix à tout prix. Nous devons la préserver pour nous-mêmes bien sûr, mais plus encore et surtout, pour cette jeunesse au nom de laquelle nous sommes ici réunis en Sommet.

Nous n'aurons de cesse de multiplier les initiatives de paix, de concorde et de solidarité, qui sont des valeurs que cultive la Francophonie et que nous portons dans nos cœurs.

Aujourd'hui, il ne fait plus de doute que nous avons la volonté politique et la détermination de faire en sorte que le monde de demain, celui du troisième millénaire qui sera par excellence le monde de nos enfants, soit le meilleur de notre monde en ce siècle finissant.

De notre capacité à garantir la paix à nos populations, la paix à nos pays et au monde entier, dépendra la reconnaissance de la jeunesse francophone, pour les acteurs politiques responsables que nous aurons été.

Monsieur le Président,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

Je forme le vœu que ce VIII^e Sommet de la Francophonie à Moncton puisse écrire, au sortir des travaux, les plus belles pages de l'histoire de la paix pour les générations futures.

Je vous remercie.

Intervention de S.E. M. Mohamed Benaïssa
*Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
du Royaume du Maroc*

Excellences,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable d'associer ma voix à celles des éminentes personnalités qui m'ont précédé pour exprimer aux autorités nationales canadiennes, à celles du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à la ville de Moncton, les vifs remerciements de la délégation du Royaume du Maroc, pour la chaleur de l'accueil qu'il lui a été réservé et pour le soin apporté à l'organisation de ce Sommet.

C'est une réelle satisfaction de constater l'intérêt croissant que suscite la Francophonie, auprès d'un nombre de plus en plus grand de pays. Les valeurs sur lesquelles repose la Francophonie et la vitalité des programmes de coopération menés par l'Agence de la Francophonie ainsi que par les autres opérateurs du Sommet, ont fait qu'elle s'étend désormais aux cinq continents.

Le rapport présenté par Monsieur Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, en est la meilleure illustration. Il convient de saluer ses nombreuses initiatives sur la scène internationale pour affirmer, d'une part, la présence de la Francophonie dans le concert des nations et encourager, d'autre part, le renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits de l'Homme, le développement économique et la promotion culturelle au sein de l'espace francophone.

Je me félicite également de l'action de réforme de l'Agence de la Francophonie, entreprise par son Administrateur général, Monsieur Roger Dehaybe, en vue de lui assurer une efficacité accrue dans la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés par la Charte de la Francophonie adoptée par la VIII^e Conférence ministérielle de la Francophonie, que mon pays a eu l'honneur d'abriter à Marrakech, en décembre 1996.

C'est là une occasion, pour la Francophonie, d'intégrer de nouveaux mécanismes dans nos structures de coopération : je cite en particulier les nouvelles technologies de

l'information et de la communication, qui sont devenues essentielles au développement des pays, dans le contexte actuel de mondialisation.

Excellences,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

Notre VIII^e Sommet se tient sous le signe de la jeunesse, préoccupation à la fois exaltante et complexe.

Nous assistons en cette fin de siècle à de profondes mutations internationales et la jeunesse est en droit de revendiquer de la Francophonie, l'établissement d'une stratégie la concernant, pour aborder le prochain millénaire avec confiance et espoir, et pour relever les défis de la globalisation.

Nous nous félicitons de la démarche participative choisie par les instances francophones dans la préparation de la thématique de notre Sommet. Celles-ci ont institué un dialogue préliminaire avec les jeunes de tous les pays francophones, par le biais de consultations nationales et internationales, d'abord à Bamako, puis à Genève et enfin à Shippagan et à Ouagadougou.

Nous espérons que cette démarche constituera le prélude à l'établissement de réseaux de coopération entre les jeunes de l'espace francophone.

Les nombreuses contributions des jeunes, fruit de ces rencontres, ont enrichi notre réflexion et facilité l'élaboration de la Déclaration et du Plan d'action de Moncton. À cet égard, les décisions du VIII^e Sommet de la Francophonie constituent un complément indéniable au cadre plus général du Programme d'action mondial des Nations unies de 1995, pour la jeunesse à l'horizon 2000 et delà.

Excellences,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

Le Royaume du Maroc, sous l'égide de feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde, a choisi un système fondé sur le pluralisme politique et syndical, l'économie de marché, la justice sociale et la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, à travers des institutions nationales, régionales et locales élues.

Les problèmes de formation et d'insertion des jeunes ont, pour leur part, figuré parmi les axes prioritaires de toutes les politiques marocaines de développement. À ce titre, il me plaît de rappeler que, dès l'indépendance, et bénéficiant du code des libertés publiques, la jeunesse marocaine s'est constituée en associations et organisations dans différents domaines.

Par ailleurs, mon pays, et face aux défis imposés par la mondialisation, la libéralisation des économies et la révolution technologique, a entrepris la mise en place d'un programme en faveur de la jeunesse, axé sur l'éducation et la recherche scientifique, la

formation et la réinsertion. Un Conseil national de la jeunesse et de l'avenir et un Parlement des enfants ainsi que d'autres instances locales et nationales ont été créés permettant aux jeunes de s'exprimer et de participer activement à la vie politique, économique et sociale du pays.

Tout récemment, le Maroc a organisé les premières Assises de l'emploi, dont les conclusions principales ont fait apparaître la nécessité d'une dynamique de promotion de l'emploi, par la mobilisation à cet effet des collectivités locales, des acteurs de la société civile et du secteur privé, dans le cadre d'un partenariat.

En outre, une consultation nationale sur le thème de la jeunesse a réuni, cette année, près de 180 000 jeunes de 15 à 18 ans et a été couronnée par l'organisation du 1^{er} Congrès national de la jeunesse, tenu sous la présidence effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, alors Prince héritier.

Il s'agit donc d'une stratégie d'ensemble, qui s'adresse à tous les acteurs de la société. Largement ouverte sur le monde extérieur, elle repose sur les principes, les idéaux et les valeurs spirituelles et morales de l'Islam ainsi que sur l'identité marocaine. Elle tend à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale en tant que citoyen conscient de son appartenance à une communauté, à un territoire et à une culture. Elle permettra enfin l'insertion de 25 000 jeunes diplômés par an ainsi que la reconversion de 5 000 diplômés par an.

Excellences,
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à souligner l'adhésion de mon pays aux principes arrêtés dans la Déclaration de Moncton sur le pluralisme linguistique et culturel et sur la promotion de la diversité créatrice, dans l'espace francophone ; principes énoncés au demeurant au préambule de la Convention intergouvernementale sur la Culture entre les Etats et les gouvernements des pays ayant le français en partage.

Le Maroc partage, en effet, les valeurs essentielles de la Francophonie, principalement celle du pluralisme et de l'acceptation des différences. Il les considère comme autant de richesses et d'atouts propres à féconder le patrimoine universel, notamment dans le domaine culturel et le rapprochement entre les peuples.

Il convient, par ailleurs, de saluer l'entente qui a prévalu lors de la première Conférence Francophone de Monaco des Ministres de l'Economie et des Finances, en vue de la mise en œuvre, dans l'espace francophone, d'une coopération économique durable, ce qui démontre l'esprit de solidarité constante qui anime notre espace de coopération. Permettez-moi avant de conclure, de souhaiter plein succès aux travaux de notre Sommet.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de S.E. M. Todor Kavaldjiev
Vice-Président de la République de Bulgarie

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les Chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand honneur et le plaisir particulier d'intervenir au nom du Président de la République de Bulgarie, Monsieur Petar Stoyanov, au VIII^e Sommet de la Francophonie.

Je voudrais exprimer les remerciements de la délégation bulgare aux organisateurs pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'assurer le succès de ce Sommet.

Durant les dernières années, l'Organisation internationale de la Francophonie a pris une nouvelle dimension politique, et je tiens à souligner à ce propos l'engagement de son Secrétaire général, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, dont le dévouement et le courage sont exemplaires. Ce processus, entamé à Hanoi en 1997, a permis à nos pays membres de se concerter et de doubler leurs efforts afin de faire face au défi du siècle à venir: la mondialisation.

La Bulgarie fournit son apport aux processus de démocratisation régionale. Nous sommes convaincus que l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme rendent seuls possible la stabilité et la coopération régionale. La crise du Kosovo a prouvé une fois de plus que l'absence de démocratie est au fond de tout conflit. Nous en sommes conscients et apportons, par conséquent, notre soutien à la proposition de Monsieur Boutros-Ghali pour la création d'un Observatoire de la démocratie au sein de la Francophonie, et qui aurait des pôles régionaux.

Etant aujourd'hui un facteur de stabilité dans les Balkans, nous avons lancé l'initiative pour la création en Bulgarie d'un Centre d'information sur la démocratie et les droits de l'Homme qui fonctionnera dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Ce Centre aura pour objectif l'échange et la concertation de modèles politiques et économiques de transition à la démocratie, ce dont ont besoin certains pays de notre région. Il y a donc lieu, à mon avis, d'établir une coopération pour que naisse une synergie entre l'Observatoire et les structures régionales telles que le Centre d'information sur la démocratie et les droits de l'Homme.

Nous sommes heureux de voir que, sous l'impulsion de Monsieur Boutros-Ghali, la Francophonie s'ouvre à l'Europe centrale. Avec l'adhésion de la République de Macédoine et de la République d'Albanie, un pôle francophone se crée en Europe centrale, auquel appartiennent naturellement, par leur histoire et leur culture, ces deux pays. Nous soutenons vivement leur adhésion à la Francophonie.

La Francophonie a fait preuve de sagesse en choisissant le thème de la jeunesse pour la VIII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement. Je suis certain que le message de ce Sommet mobilisera nos efforts et notre potentiel pour garantir le respect des droits de l'enfant, pour créer de meilleures conditions à l'épanouissement des jeunes, pour assurer une formation de qualité qui leur ouvrira les voles de l'intégration sociale et de la créativité.

Dans cette logique, nous souhaitons que notre communauté francophone approfondisse la coopération dans le domaine de la recherche et de l'enseignement dont les acquis en Bulgarie sont bien connus: je pense notamment aux six filières francophones dans les Universités bulgares, à l'Institut de la Francophonie d'administration et de gestion à Sofia. N'oublions pas pour autant l'enseignement primaire et secondaire. Nous tenons aussi à ce qu'une impulsion nouvelle soit donnée à cette coopération .

Permettez-moi, en conclusion, de vous réaffirmer l'appui de la Bulgarie à la Déclaration et au Plan d'action de Moncton pour le biennum 2000-2001. Nous y œuvrerons.

Merci de votre attention.

Séance de clôture

Discours de S.E. M. Emile Lahoud
Président de la République du Liban

Séance de clôture

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie pour l'honneur que vous faites à mon pays, le Liban, en le désignant comme siège du Sommet de la Francophonie en 2001.

Je remercie en particulier le Président Jacques Chirac qui a, le premier, lors du Sommet de Hanoi en 1997, très fortement appuyé la candidature de mon pays pour 2001.

Je remercie enfin le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour avoir constamment souligné l'importance du choix du Liban pour 2001.

Mesdames et Messieurs,

« Chaque homme est semblable à tous les hommes, semblable à quelques hommes, semblable à nul homme ».

Cette réflexion d'un anthropologue occidental laisse entendre que la compréhension de l'homme implique la prise en considération de la triple dimension qui le constitue : son universalité, en tant que membre de la communauté humaine ; sa particularité, en tant que membre d'une communauté culturelle déterminée ; sa singularité, en tant qu'individu combinant son aspiration naturelle à l'universel et son appartenance culturelle particulière.

Ce qui, dans cette tridimensionnalité, fait problème, c'est le moyen terme : la culture. Une culture peut se définir par « l'ensemble des modèles de comportement, de pensée et de sensibilité qui structurent les activités matérielles et spirituelles d'une communauté donnée et lui confèrent une identité distinctive ».

Respectée et reconnue, elle tend, par son dynamisme propre, à réaliser les valeurs universelles qu'elle porte potentiellement en elle. Menacée ou méprisée, elle tend à se replier sur elle-même dans une attitude d'autodéfense agressive.

C'est dire que l'idée d'universel, qui est au fondement des droits de l'homme, ne peut se concrétiser qu'à travers l'ouverture des cultures les unes aux autres, à travers le « dialogue des cultures ».

La mondialisation des échanges et les nouvelles technologies de l'information devraient en principe stimuler et généraliser le dialogue des cultures, car elles offrent à tous les hommes la possibilité de communiquer entre eux et leur assurent une ouverture sans précédent à toutes les cultures du monde. Malheureusement, il n'en va pas nécessairement ainsi. La mondialisation peut aussi se traduire par l'homogénéisation culturelle et l'expansion de la pensée unique, provoquant, par réaction, des replis identitaires et des crispations politiques dont on peut aisément mesurer les effets meurtriers.

Il est donc urgent de fixer les règles des échanges culturels mondiaux afin que s'instaure un authentique dialogue des cultures et que l'identité culturelle d'une nation, d'une communauté, d'un individu soit, comme on l'a dit, « une dialectique du Même et de l'Autre, où le Même est d'autant plus lui-même qu'il est ouvert à l'Autre ».

C'est en fonction de cet objectif prioritaire que se définit aujourd'hui le rôle de la Francophonie.

Il importe que la Francophonie, soucieuse d'être un acteur majeur de notre temps, soucieuse de voir son originalité respectée dans le monde, établisse sa doctrine sur ce sujet et veille à disposer des moyens d'intervenir efficacement sur la scène internationale.

Mesdames et Messieurs,

Si nous proposons « le Dialogue des Cultures » comme thème de notre prochain Sommet à Beyrouth, c'est parce que, en ce domaine, l'expérience libanaise nous paraît significative.

Porte du Moyen-Orient sur la Méditerranée, le Liban est par nature un pays d'ouverture. Mais si nous tenons à la Francophonie, c'est aussi parce que nous avons une conscience aiguë d'une responsabilité particulière à l'égard du monde arabe qui nous entoure et auquel nous appartenons indissociablement.

A ce monde, notamment son aile orientale, le Machrek, notre participation à la Francophonie constitue un apport qui est à tous égards source de richesse et d'influence. Sans le Liban, cet apport lui ferait cruellement défaut.

Inversement, malgré l'exiguïté de son territoire et le nombre limité de ses habitants, notre pays fournit à la Francophonie l'aire de sa plus forte concentration au Machrek.

Héritier de civilisations marchandes qui explorèrent le monde dans l'Antiquité, le Liban est naturellement un carrefour de cultures et d'idées tout autant que de biens. Ouvert au monde, notamment par la présence de communautés libanaises sur tous les

continents, mon pays est porté à apprécier la diversité et à reconnaître qu'elle fait sa richesse.

Le peuplement du Liban, marqué par la grande variété des appartenances confessionnelles, renforce cet état d'esprit.

Cela se reflète dans notre constitution et notre système politique, fondés sur l'équilibre entre les diverses communautés, et tendus vers l'élaboration permanente de valeurs partagées et l'invention d'un style de vie commun.

Il revient donc tout naturellement au Liban d'accueillir la réflexion des Francophones sur le dialogue des cultures.

Sur la scène internationale, les Francophones doivent se montrer ouverts à des échanges plus nombreux avec les autres groupes culturels et linguistiques. Il convient d'intensifier les expériences engagées avec la ligue arabe, le Commonwealth, les Lusophones ou les Hispanophones. Le Sommet de Beyrouth pourrait être le lieu d'un dialogue entre ces organisations et de l'élaboration d'idées communes pour la diversité du monde.

Ce dialogue sera facilité par la paix juste et globale qui, nous l'espérons, aura été établie d'ici là. Cette paix, je le rappelle encore et le rappellerai toujours, postule :

- le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes de tout le territoire libanais, conformément à la résolution 425 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
- la reprise concomitante des divers volets des négociations de paix, au point où elles se sont arrêtées en 1996, sur la base des principes agréés à la Conférence de Madrid.
- le retrait d'Israël de la totalité du Golan occupé jusqu'aux frontières définies le 4 juin 1967.
- la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la constitution de son Etat.
- le règlement juste et équitable du problème des réfugiés palestiniens, selon les principes et les critères internationalement reconnus notamment, l'affirmation du droit au retour.

Je réitère à cet égard mon avertissement contre les dangers inhérents à tout projet d'implantation des Palestiniens au Liban.

Mesdames et Messieurs,

Dans cette perspective de paix, nous nous préparons à vous accueillir à Beyrouth en 2001 pour réfléchir ensemble sur le dialogue des cultures.

Je vous remercie.

Discours de l'Honorable Bernard Lord
Premier Ministre du Canada-Nouveau-Brunswick

Séance de clôture

Monsieur le Président,

Nous sommes déjà au terme du VIII^e Sommet de la Francophonie.

Le Nouveau-Brunswick se réjouit des conclusions tirées de nos discussions.

En effet, nous avons engagé ensemble, il y a maintenant deux ans, un processus de consultation, de délibération et voire même d'actions avec l'ensemble de notre communauté ainsi qu'avec la Francophonie.

Ce processus s'est construit avec la jeunesse comme toile de fond.

Par son discours franc et honnête, cette jeunesse nous a fait découvrir de nouvelles idées, nous a souvent bousculés, nous a interpellés et a remis en question les structures même dont la Francophonie s'est dotées depuis plusieurs années.

Je souhaite, Monsieur le Président, que les retombées de ce Sommet répondent aux attentes de cette jeunesse.

J'abonde dans le même sens que mes collègues qui ont invité la Francophonie à s'épanouir en faisant une place égale à toutes ses composantes : aux jeunes, aux femmes, aux diverses cultures qui la composent, à ses accents et à toutes ses saveurs.

Et ce, dans une communauté d'esprit, d'entraide et d'écoute.

De là se construira la crédibilité de notre monde francophone.

De là se trouvera notre chance d'assurer un suivi aux nombreuses recommandations que la jeunesse nous a soumises durant les deux dernières années.

Monsieur le Président,

Lorsque nous avons eu la confirmation que le VIII^e Sommet de la Francophonie aurait lieu chez nous, au Nouveau-Brunswick, sur le thème de la jeunesse, nous avons fait tout notre possible pour que cette thématique s'inscrive en transversale dans nos actions.

Pour ce faire, nous avons entamé un dialogue avec notre jeunesse et l'ensemble de notre population.

Un dialogue axé sur l'ouverture et la participation.

C'est pourquoi nous avons insisté pour que la société civile soit inscrite et présente aux délibérations.

Et elle a répondu à l'appel.

Ce Sommet de Moncton aura touché, plus que tout autre événement de notre siècle, la communauté acadienne et néo-brunswickoise.

Les nombreux organismes qui composent notre société civile nous ont épaulés durant ces derniers 24 mois et vous avez devant vous, aujourd'hui, le résultat de cette collaboration.

Un Sommet de la Francophonie qui a su intégrer les auteurs de sa thématique dans un espace de fraternité et d'entente.

Je ne parle pas ici, Monsieur le Président, de tolérance.

Je parle d'acceptation, d'écoute, de dialogue et d'échange.

Bien plus que leurs aînés, les jeunes nous ont démontré ce que notre monde francophone peut devenir.

Écoutons leurs recommandations.

Intégrons leurs idées aux nôtres car celles-ci ne sont pas contradictoires.

N'avons-nous pas, nous aussi, un jour rêvé d'un monde sans frontières où les idées de tous et de chacun seraient écoutées et respectées à leur juste valeur.

Je suis convaincu, Monsieur le Président, que cette conférence se doit de tenter l'impossible.

Nous nous devons d'intégrer à même nos instances les aspirations de notre jeunesse internationale.

Nous nous devons non seulement de porter le message de la jeunesse et de la Francophonie tout entière mais aussi la vivre chaque jour à l'intérieur de nos discussions, de nos actions et, plus important encore, de nos structures sociales et politiques !

Je termine, Monsieur le Président, en remerciant les chefs d'Etat et de gouvernement pour la confiance qu'ils et elles ont démontrée envers notre province.

Comme certains d'entre vous le savent, l'organisation d'un événement tel qu'un Sommet requiert un travail imposant de la part des organisateurs.

Je tiens à souligner le partenariat établi avec les gouvernements du Canada et du Québec et à leur exprimer notre reconnaissance.

Tout au long de ce travail, nous avons appris des leçons importantes.

Ainsi, au cours de la dernière année, nous avons appris que l'hospitalité se traduit en plusieurs langues et que celle-ci ne dépend pas des infrastructures mais de la chaleur de l'accueil que l'on réserve à nos invités.

Si le Sommet de Moncton a été une réussite, ce sera en grande partie le reflet de notre volonté de vous accueillir tout simplement parmi nous pour ces quelques jours.

Je vous souhaite à tous et à toutes un bon retour dans vos pays et au plaisir de vous accueillir à nouveau parmi nous.

Merci, Monsieur le Président.

Discours du Très Honorable Jean Chrétien *Premier Ministre du Canada*

Séance de clôture

Mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Distingués invités,
Chers amis,

Je crois que nous avons bien travaillé : nous avons pu fixer solidement nos objectifs et nos moyens autour des axes d'intervention prioritaires que nous nous étions fixés. Je n'ai pas de doute que la plupart des délibérations que nous avons menées et des décisions que nous avons prises ici se répercuteront de façon utile dans toutes les institutions de la Francophonie au cours des prochaines années.

Je félicite donc tous les participants et participantes à ce Sommet. Grâce à vous la Francophonie a renouvelé sa pertinence et son dynamisme.

Je dois dire aussi que votre diligence et votre discipline ont grandement facilité ma tâche comme président. Je citerai votre exemple à mon groupe parlementaire.

Nous avons aussi fait oeuvre extrêmement utile en associant la jeunesse à notre action. Ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui vont décider du succès de nos pays dans une nouvelle ère de mondialisation des économies, du partage des connaissances et de l'intégration politique. Il est normal qu'elle ait aussi son mot à dire dans l'évolution d'une institution internationale qui s'est donné comme objectif de travailler au progrès, à la démocratisation et à l'enrichissement de centaines de millions d'individus.

Cette rencontre a aussi démontré que le respect de la diversité peut mener à l'unité, une réalité que nous Canadiens connaissons bien. Nous avons entendu au cours des derniers jours tous les accents français du monde - y compris l'accent acadien... et celui de Shawinigan. Mais sur les grands dossiers politiques et économiques, nous avons parlé d'une seule voix. Une voix qui est de plus en plus entendue partout dans le monde.

Comme vous le savez, notre prochain Sommet aura lieu à Beyrouth. Mais nous avons aussi un rendez-vous avec le XXI^e siècle. Je pense que le Sommet de Moncton nous aura permis de définir et de planifier plusieurs actions qui nous aideront à ajuster nos méthodes et nos moyens dans un monde en constante évolution.

Sans doute me permettra-t-on de souhaiter que les Sommets qui suivront celui qui se clôt aujourd'hui nous permettront de poursuivre cet effort d'actualisation.

Au nom de tous les participants et participantes, je veux remercier nos hôtes du Nouveau-Brunswick, dont l'hospitalité et la générosité ont grandement facilité notre séjour et nos travaux.

Je voudrais aussi souligner le travail remarquable accompli par le Secrétaire général, dont c'était le premier Sommet francophone, mais certainement pas la première expérience en diplomatie internationale. Ses talents de diplomate et sa connaissance intime des mécanismes internationaux nous ont été d'un secours précieux tout au long de ce Sommet.

Mais la Francophonie n'existe pas pour venir en aide aux chefs d'Etat et de gouvernement, ni pour ses dirigeants. Nous devons être au service de la Francophonie, qui a été fondée pour rassembler toutes les communautés et les individus qui ont la langue française en partage et pour développer la coopération entre eux.

La Francophonie existe pour tous les francophones du monde. Je crois sincèrement que nous nous sommes bien acquittés de notre devoir envers eux et que nous pourrons le faire encore longtemps.

Merci.

Autre intervention

Allocution de S.E. M. Lucien Bouchard
Premier Ministre du Canada-Québec

A l'occasion du déjeuner offert par le Canada-Québec

Mesdames, Messieurs les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, Messieurs les Directeurs et Secrétaires généraux des Organisations
internationales,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Distingués invités,

Sil fallait chercher, de par toute la planète, un endroit qui symbolise la capacité de
résistance de la langue française, la robustesse d'une culture et d'une identité
francophones, le choix de l'Acadie s'imposerait d'évidence.

Nous, du Québec, sommes fiers du dur combat que notre peuple a dû mener au cours
des siècles pour d'abord résister à l'assimilation et devenir ensuite un acteur
dynamique sur le continent et dans la communauté francophone.

Rien, cependant, ne se compare à l'itinéraire historique de nos amis et voisins Acadiens.
Et si nous sommes réunis aujourd'hui en ce coin d'Amérique pour célébrer le français,
c'est parce que des milliers d'Acadiennes et d'Acadiens, qui au XVIII^e siècle furent spoliés
et physiquement dispersés sur deux continents, ont bravé à la fois l'oppression, le
temps et la distance pour reconstituer leur existence, pour reprendre le cours de leur
histoire.

Courage, endurance, ténacité, les mots suffisent à peine pour décrire la valeur des
Acadiens. Et c'est pourquoi mon gouvernement est heureux d'avoir contribué à
l'organisation de ce Sommet en Acadie.

Admirable démonstration de la vitalité de notre langue qu'un Sommet de la
Francophonie se tienne dans la région même de la déportation systématique d'une
population de francophones.

Nul doute que les mesures adoptées ici seront désignées sous le vocable de « décisions de Moncton ». Ainsi donc, le nom de l'officier britannique Robert Monckton, un des principaux artisans de cette tentative ratée d'éradication du français, se trouvera désormais, bien malgré lui, associé à un effort international de promotion de cette même langue. Puissant renversement de l'histoire.

Les Acadiens, les Québécois, les francophones des autres provinces canadiennes pourront vous parler longtemps du combat mené quotidiennement pour assurer la permanence et la vitalité du fait français en Amérique du Nord. Ils pourront vous dire la vigilance et la constance dont il faut faire preuve contre le péril qui pèse toujours sur eux: celui de l'assimilation à l'anglais. En tant que Premier Ministre du seul Etat majoritairement francophone d'Amérique du Nord, je crois l'occasion bien choisie pour vous dire quelques mots sur nos progrès et nos inquiétudes.

Nous vivons aux portes de la plus grande puissance économique et culturelle que le monde ait connue. La formidable force d'attraction de l'anglais est pour nous une réalité vécue à la fois sur le continent et au sein du Canada, lui-même majoritairement anglophone. Il nous appartient évidemment, à nous francophones, d'assumer l'interface linguistique avec nos concitoyens nord-américains, qui sont nos principaux clients et partenaires et avec lesquels notre interaction est en croissance rapide. Mais alors que nous sommes de plus en plus nombreux à maîtriser l'anglais dont nous encourageons l'enseignement, notre défi consiste à rester nous-mêmes, à faire en sorte que notre identité soit enrichie, non affaiblie, par le tourbillon des échanges continentaux.

Au Québec, il y a vingt ans, nous étions extrêmement préoccupés par un mouvement d'érosion du français qui aurait pu, à terme, mettre en cause notre avenir. Le gouvernement de M. Robert Bourassa a, dès 1974, fait du français la langue officielle du Québec. Cinq ans plus tard, la Charte de la langue française, adoptée par le gouvernement de M. René Lévesque, a donné un important coup de barre, en dirigeant notamment les nouveaux immigrants vers l'école française et en établissant que le français était la langue de travail. Plusieurs défis se présentent encore à nous et nous constatons qu'une majorité de nouveaux arrivants au Québec s'intègrent encore aujourd'hui à la communauté anglophone, plutôt qu'à la majorité francophone. Mais des progrès majeurs ont été accomplis et, grâce à la Charte québécoise de la langue française, nous avons fait en sorte de préserver à plus de 80 % la proportion de notre population qui vit en français et de maintenir à zéro le taux d'assimilation vers l'anglais au Québec.

Je notais avec plaisir que, il y a un an, devant la Société des Acadiens, le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick avait fixé comme objectif un taux d'assimilation zéro pour les Acadiens de sa province.

Malgré les efforts admirables des communautés francophones concernées, les derniers relevés des recensements du gouvernement fédéral révèlent que la proportion de Canadiens vivant en français hors du Québec et d'Acadie a chuté dramatiquement au cours du dernier quart de siècle. C'est une tendance qui nous inquiète grandement et

qui justifie pleinement la mobilisation des forces francophones, le combat pour la diversité culturelle et notre présence à tous en Acadie aujourd'hui.

Pendant nos travaux, deux sujets nous importent au premier chef : la jeunesse et la diversité culturelle. En préparation de ce Sommet, les jeunes nous ont fait part de leurs attentes et de leurs projets. Il est essentiel que notre famille leur fasse une large place dans ses programmes, particulièrement ceux qui sont les plus novateurs et prometteurs d'avenir. Je pense aux programmes des inforoutes. La Francophonie se décline au futur.

Les discussions tenues à Bamako ont ouvert des pistes intéressantes dans le domaine de la formation professionnelle et technique. Nous devons favoriser la mobilité des jeunes et leur participation à la vie démocratique. Comme l'ont dit le Président Chirac à l'ouverture de nos travaux et le président du Mali lors de la rencontre de Bamako, nous devons nous acquitter de notre premier devoir envers la jeunesse : celui de l'éducation.

Au-delà de ce que nous ferons ensemble, cette rencontre avec notre jeunesse doit nous accompagner dans nos territoires réciproques. Nous avons au Québec tenu une consultation nationale de nos jeunes en préparation du Sommet et nous saluons leur contribution exceptionnelle de cette dernière année. Nous aurons nous-mêmes au Québec, en février prochain, un Sommet sur la jeunesse. Aucun sujet ne sera mis sous le boisseau. L'éducation et le décrochage scolaire, l'emploi et le chômage, l'insertion sociale et la détresse, l'ouverture sur le monde, rien de ce qui intéresse et préoccupe les jeunes ne doit être évité. Nous serons heureux de vous fournir les conclusions de cette grande rencontre.

Depuis son origine à Niamey, la Francophonie a cette originalité de se définir d'abord par son intérêt culturel et linguistique. Cela fait de notre Organisation une des rares au monde à faire de la culture et de l'identité ses raisons d'être. La télévision francophone, TV5, est d'ailleurs un des plus beaux fruits de nos efforts communs. Nous avons l'intention d'intensifier notre action et les moyens mis à sa disposition, en particulier pour assurer le succès du défi essentiel que représente pour nous et tous les francophones d'Amérique TV 5-USA.

Et cela fait de la Francophonie un véhicule privilégié dans ce qui s'annonce comme le grand débat de la prochaine décennie, celui de la diversité culturelle.

Faire de la diversité culturelle un véritable dossier politique de la Francophonie, c'est recentrer notre action autour de ce qui nous a rassemblés dès l'origine. Cet héritage commun qui est celui de la langue française s'incarne aujourd'hui dans les nouvelles technologies, le multimédia, à travers la diffusion sans frontière des produits culturels. Je me réjouis de constater que, dans notre projet de Déclaration du Sommet, nous sommes unanimes à vouloir faire reconnaître par l'ensemble de la communauté

internationale et par ses acteurs à tous les niveaux le caractère fondamental du principe de la diversité culturelle.

Affirmer que les biens culturels ne sont pas des biens comme les autres et que l'identité de chacun doit être respectée, c'est avant tout un devoir que nous avons envers nous-mêmes, mais c'est aussi un geste d'ouverture et de solidarité envers les autres familles culturelles.

Au cours du récent biennium, le Secrétaire général de l'Organisation a d'ailleurs eu le souci de mener un certain nombre de programmes de coopération avec des organisations internationales qui regroupent des communautés d'autres aires linguistiques.

Car, du Sommet de Maurice en 1993 à celui de Moncton cette année, une évolution considérable s'est produite : la Francophonie n'est plus la seule à se préoccuper de la question de la diversité culturelle. La Francophonie a cependant une originalité spécifique. Elle a l'avantage d'ajouter les prises de parole et elle tient de cette addition sa force et sa légitimité. La concertation au sein ou à l'initiative de la Francophonie, depuis 1970, permet au Québec d'investir son énergie au service de ce combat.

C'est pourquoi le Québec se réjouit très sincèrement à l'idée de faire à nouveau de la culture, dix ans après la rencontre de Liège, le thème de la Conférence ministérielle du prochain biennium. Cette concertation ministérielle permettra certes de tracer un bilan mais elle fournira surtout l'occasion de donner une nouvelle impulsion à notre coopération culturelle, d'apprécier les besoins changeants de nos populations et de réfléchir à l'aménagement de l'avenir.

La période de préparation intense que cette rencontre ministérielle commande arrive à point nommé, en raison même du calendrier de négociations de l'OMC, lesquelles s'échelonneront sur plusieurs années. A cette rencontre, puis au Sommet de Beyrouth, la Francophonie pourra adopter une stratégie commune, en assurer le suivi et faire entendre sa voix sur la question de la diversité culturelle.

Il importe de déterminer si la diversité culturelle sera mieux protégée à l'intérieur des accords commerciaux internationaux ou, s'il ne faut pas plutôt, comme nous sommes un certain nombre à le penser, créer un nouvel instrument international, indépendant, consacrant les règles en matières culturelles. En un sens, il ne faut pas que, de façon défensive, la culture ne soit qu'une exception dans l'univers commercial. Il faut au contraire qu'elle affirme ses droits dans un cadre positif, suffisamment fort pour se mesurer aux impératifs commerciaux.

L'enjeu est de taille et dépasse la question d'opportunité des moyens. Il s'agit d'indiquer, au début d'un nouveau siècle, que la culture et l'identité sont aussi

importantes que l'économie et le commerce. Il s'agit d'affirmer que les peuples veulent certes échanger leurs biens, mais tiennent à garder leur âme.

Avec le débat sur la diversité culturelle, c'est le sens profond de la globalisation qui se joue. La tendance actuelle voudrait affirmer le primat du commerce sur les identités. Nous pensons que la richesse est bien évidemment économique, mais aussi culturelle et identitaire. Nous pouvons faire en sorte que la Francophonie soit aux premiers rangs de ce rééquilibrage essentiel.

L'expression des cultures est ainsi un enjeu démocratique ; parce que la culture est liée à l'expression des idées, des valeurs, des opinions des peuples. La «diversité culturelle» est partie intégrante des «libertés» dont jouissent les démocrates.

Vous savez le Québec très engagé dans l'effort de la Francophonie visant à susciter et accompagner les progrès de la démocratie chez nos membres, notamment le Programme intégré d'appui à la démocratie et aux droits de la personne dont nous avons été un des principaux promoteurs. Et lorsque la démocratie et l'Etat de droit reculent au sein de notre regroupement, vous savez que le Québec souhaite que la Francophonie réagisse avec une vigueur croissante pour exprimer son inquiétude et sa réprobation et assurer un prompt retour au respect des droits.

Pour y arriver, nous devons construire ensemble, progressivement, des instruments qui seront autant de sauvegardes sur le chemin de la démocratie et qui rendront les reculs toujours plus difficiles et plus coûteux.

Dans cet esprit, nous appuyons la proposition du Président Chirac de faire en sorte que la Francophonie puisse effectivement observer et rendre compte de l'Etat de la démocratie chez ses membres et nous voulons contribuer à cet effort. De plus, suivant une recommandation du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique de Montréal, nous pensons que la Francophonie devrait jouer un rôle moteur dans la ratification du traité créant la Cour pénale internationale.

Cette cour, habilitée à poursuivre les responsables de crimes de guerre et d'agression, de génocides et de crimes contre l'humanité, sera un instrument précieux au service des peuples. A l'invitation du Canada, nous avons approuvé la création de cette cour lors du Sommet de Hanoi. Depuis, un de nos membres éminents, le Sénégal, fut le premier pays à ratifier le traité. La France l'a ratifié, et le Canada pourrait le faire dans l'année qui vient. En tout, il en faut soixante pour que la cour soit officiellement créée.

Nous pensons que la Francophonie doit s'engager à une ratification rapide par ses membres et, pour y parvenir, devrait apporter une aide technique, financière et juridique pour aider ses gouvernements à procéder aux nécessaires changements législatifs internes.

Si la Francophonie, par plusieurs dizaines de ses pays, contribue à la création rapide de la Cour pénale internationale, elle aura démontré concrètement son attachement au progrès des droits et fait comprendre la valeur de sa contribution au concert des nations.

Chers amis, tant dans ces dossiers de la démocratie et du droit que dans celui de la diversité culturelle, l'Organisation internationale de la Francophonie a l'opportunité de se rendre non seulement utile, mais indispensable dans le siècle qui s'ouvre. Si notre Organisation a l'énergie et l'ambition de sa jeunesse, si elle peut s'inspirer du courage et de la ténacité de nos hôtes acadiens, je ne doute pas qu'ensemble nous puissions réaliser de grandes choses.

Je voudrais porter un toast.

Vive la Francophonie !

Merci.

